TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 526 — 42 PAGES — SAMEDI 2 DÉCEMBRE 1978

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,75 kr.; Espagne, 40 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 l.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 24 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 70 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 31

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

EN AUTRICHE

Le plus long tunnel routier du monde est ouvert sous l'Arlberg

LIRE PAGE 35

BULLETIN DU JOUR

Le « Times » ou la publicité du silence

Le « Times » de Londres se tait, provisoirement, espérons-le, comme pour donner à la presse occidentale un avertissement d'une portée générale.

Les journaux quotidiens ont été, sont ou seront malades du progrès. Soumis à de dures contradictions, leur mission intellectuelle et politique s'accommodant mal des contraintes économiques, soucieux à juste titre de leur indépendance envers tous les pouvoirs, mais acceptant volontiers une aide rarement désintéressée, dévoreurs de capitaux mais avares en profit, les journaux, l'un après l'autre, passent du rôle de témoin à celui d'acteur, qui leur convient mal.

Imprimer en un lieu unique — ou en quelques points pour ceux qui ont recours au fac-similé, — puis distribuer dans le monde entier, comme le font le « Times », « le Monde » et quelques autres, un produit d'un faible prix unitaire, c'est une situation de moins en moins facile et de plus en plus coûteuse à l'ère de l'électronique.

Aux contraintes de la distribution s'ajoutent celles de la fabrication, fortement contrôlée par des syndicats « à l'américaine », soucieux de préserver des privilèges ancestraux.

Dans cette guerre à l'échelle mondiale, les cadavres sont nombreux, et le président de la République française rappelait la semaine dernière que la presse parisienne n'était pas la seule à être soumise aux concentrations.

A New-York, à Washington, des conflits spectaculaires à l'échelle du Nouveau Monde n'ont laissé que quelques survivants.

Les quotidiens italiens, passés l'un après l'autre sous le contrôle de sociétés industrielles, se réduiraient à un groupe de pression si la législation d'exception ne donnait aux rédactions quelques droits face au capital.

On peut multiplier les exemples ; les conditions de fabrication sont partout de plus en plus lourdes. La presse internationale a supporté de 1959 à 1973 l'augmentation constante de ses coûts grâce à la diminution, en valeur relative, du prix du papier, qui entre pour plus d'un quart dans les budgets. A l'heure de la crise mondiale de l'énergie, les réveils ont été cruels.

Enfin, partout, la radio et la télévision ont réduit à la fois le temps consacré à la lecture et les recettes de publicité de la presse écrite.

Le « Times » a choisi, pour faire céder ses ouvriers et négocier les dizaines de conventions collectives expirées, la publicité du silence. La pression des lecteurs, jointe à la raison des négociateurs, permettra-t-elle une prochaine reparution ?

Il s'agit de beaucoup plus que de l'affrontement entre l'un des géants du capitalisme de presse, lord Thomson of Fleet, et des syndicats corporatistes et parfois suicidaires. L'enjeu, c'est la survie à Londres, à New-York, à Milan et à Paris de titres divers et indépendants. Si la démocratie c'est le pluralisme des partis, ce devrait être aussi celui de la presse.

(Lire nos informations page 31.)

Tension entre Moscou et Bucarest

L'Union soviétique s'inquiète de l'éclat donné au soixantième anniversaire de l'« unification nationale » de la Roumanie

M. Ceausescu, le chef du parti communiste et de l'Etat roumain, prononce un discours ce vendredi 1er décembre, pour marquer le soixantième anniversaire de l'unification nationale sous la monarchie. Quelques jours après la session du pacte de Varsovie marquée par le désaccord entre la Roumanie et ses alliés, il profite de l'occasion pour réaffirmer l'indépendance de son pays.

L'éclat donné à Bucarest aux fêtes du soixantième anniversaire inquiète l'U.R.S.S. et plusieurs pays socialistes européens au moins autant que le rejet par M. Ceausescu des projets de renforcement du pacte de Varsovie. Les Soviétiques et leurs alliés les plus proches craignent que cette évocation du passé n'entretienne la nostalgie des Roumains qui ne s'accommodent pas de la perte de territoires après la dernière guerre mondiale.

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — L'affaire des ambassadeurs des pays du pacte de Varsovie, accrédités en Roumanie, a pris, le jeudi 30 novembre, une nouvelle tournure. Les trois représentants de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de l'Allemagne de l'Est, pourtant actuellement présents à Bucarest, ne se trouvaient pas jeudi à un dépôt de gerbe au monument des héros de la lutte pour la liberté du peuple, et au monument des héros de la patrie dans la capitale roumaine. Le gouvernement était représenté par M. Manea Manescu, premier ministre.

Selon des informations de source est-européenne non roumaine, l'absence des trois ambassadeurs en question à cette manifestation ne serait pas fortuite.

Cette réaction ne doit pas être interprétée, indique-t-on, ou en tout cas pas seulement, comme un geste de mauvaise humeur à la suite de l'attitude adoptée par la Roumanie à la session du pacte de Varsovie, la semaine dernière à Moscou, et des déclarations qui ont suivi de M. Ceausescu. L'affaire serait un peu plus compliquée.

Ces dernières semaines, la tension est, semble-t-il, montée entre la Roumanie et ses alliés, parallèlement, à propos de deux dossiers : d'une part, la préparation de la réunion du comité politique consultatif du pacte, d'autre part, la célébration par le parti et le gouvernement roumains du soixantième anniversaire de l'unité du pays.

La volonté clairement exprimée par les dirigeants de Bucarest de donner un éclat particulier à ce dernier événement aurait provoqué une certaine irritation dans plusieurs capitales de l'Est, en particulier à Moscou, à Budapest et Sofia dont les ambassadeurs — et ce ne serait pas une coïncidence — ne se trouvent pas depuis quelques jours, chacun avec une raison valable, dans la capitale roumaine. L'absence des représentants de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la R.D.A. aux cérémonies de dépôts de gerbes de jeudi serait dans ce contexte un acte de solidarité envers la Hongrie, l'U.R.S.S. et la Bulgarie.

Sous cet éclairage, l'étrange dépêche envoyée mardi de Belgrade et faisant état du rappel dans leurs pays respectifs pour consultation des six ambassadeurs du pacte de Varsovie accrédités à Bucarest prendrait enfin un sens. Inexacte dans son contenu, elle a eu néanmoins pour effet — et sans doute était-ce le but recherché par les informateurs — d'attirer l'attention sur un problème réel, à savoir les agissements ces jours-ci desdits ambassadeurs.

L'irritation de la Hongrie, de l'Union soviétique et de la Bulgarie devant la solennité conférée par les dirigeants roumains au soixantième anniversaire du parachèvement de l'unité de leur pays s'explique aisément. La fin de l'année 1918 marque en effet une apogée après les vicissitudes de la guerre et le sort divers des troupes de Bucarest pendant les combats, dans la réalisation du rêve d'une Grande Roumanie. L'Assemblée d'Alba Iulia, le 1er décembre 1918, au cours de laquelle fut décidé, par la population de langue roumaine, le rattachement de la Transylvanie, jusqu'alors hongroise, à l'Etat roumain créé en 1877, ne fut que le dernier acte de ce long processus.

Depuis le mois de mars de cette même année 1918, le conseil national de Bessarabie, cette province du nord située entre le Prout et le Dniestr qui s'était libérée duex mois plus tôt de la domination tsariste, s'était érigée en « République démocratique moldave libre, autonome et indépendante » pour proclamer son union avec la Roumanie.

MANUEL LUCBERT.

(Lire la suite page 6.)

L'informatisation de la France

Le gouvernement va consacrer 2,25 milliards à la réalisation d'un programme quinquennal

Le gouvernement a arrêté jeudi 30 novembre, au cours d'un conseil restreint à l'Elysée, les grandes lignes de l'action des pouvoirs publics en matière d'informatisation au cours des cinq prochaines années. Outre le président de la République, MM. Barre, premier ministre, Monory, ministre de l'économie, Papon, ministre du budget, Giraud, ministre de l'industrie, M. Aigrain, secrétaire d'Etat à la recherche, et M. Gérard Théry, directeur général des télécommunications, participaient à ce conseil.

Un programme d'initiation et de formation à l'informatique va être introduit dans l'enseignement secondaire. Une agence pour la diffusion des applications de l'informatique sera créée. Elle aura, notamment, pour tâche de distribuer des crédits publics — 2,25 milliards de francs sur cinq ans — pour financer le développement des applications de l'informatique dans l'industrie, les P.M.E., le matériel de bureau, les banques de données.

« *Mettre la France à l'heure de l'informatique* », tel est le sens donné par le gouvernement à la série de mesures arrêtées le 30 novembre au cours d'un conseil restreint à l'Elysée et qui seront avalisées lors du conseil des ministres du 6 décembre. Jusqu'au mois de mai 1978, l'informatique, malgré la prolifération des ordinateurs, restait affaire de spécialistes. Avec la publication du rapport de MM. Nora et Minc sur *l'Informatisation de la société*, le débat a été porté sur la place publique.

Beaucoup ont alors pris conscience que l'ordinateur, le satellite (la « télématique ») allaient peu à peu changer leurs habitudes de travail et de vie. Comment passer d'une société utilisant l'informatique à une société informatisée, à l'instar de ce qui se passe déjà aux Etats-Unis et au Japon ?

Pour tenter d'apporter des réponses concrètes à cette question, les pouvoirs publics ont élaboré ces derniers mois une doctrine qui soustendra leur action au cours des prochaines années. Celle-ci s'articulera autour de deux grands axes : la formation, enseignement, et la diffusion des applications de l'informatique.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

(Lire la suite page 39.)

LIRE PAGES 16 ET 17 notre nouveau supplément « LE MONDE... DEMAIN »

Un « coup d'arrêt » des députés aux pratiques communautaires européennes

L'Assemblée nationale a opposé, jeudi 30 novembre, par 333 voix (dont celles de 134 R.P.R.) contre 132 l'« exception d'irrecevabilité » à un projet qui visait à adapter la législation de la T.V.A à une directive du Conseil des communauté européennes.

En votant, pour la première fois sous la Ve République, une exception d'irrecevabilité — soulevée jeudi au Palais Bourbon par M. Jean Foyer (R.P.R.) à l'encontre du projet adaptant à la sixième directive du Conseil des communautés européennes, la législation relative à la T.V.A. — l'Assemblée nationale a apporté une réponse brutale, bien qu'ambiguë, au problème posé lundi dans nos colonnes (*le Monde* du 28 novembre), par un professeur d'Université, M. Pierre Lalumière, maire socialiste du Bouscat (Gironde) : face à une directive communautaire, le Parlement français a-t-il oui ou non la liberté de la modifier profondément ou bien est-il obligé de l'adopter pratiquement sans changement ? M. Lalumière optait pour cette dernière conception. L'Assemblée a partagé son point de vue et en a tiré les conséquences.

PATRICK FRANCES.

(Lire la suite page 8.)

LE SPORT A L'ÉCOLE

Une mauvaise querelle

Le budget de la jeunesse et des sports sera examiné au Sénat lundi 4 décembre. A cette occasion, les étudiants et professeurs d'éducation physique sont appelés à la grève par l'UNEF et les syndicats de la Fédération de l'éducation nationale (SNEP et SNEEPS). Une manifestation contre le « plan Soisson » aura lieu de la tour Eiffel au Sénat.

Des négociations sont en cours entre la FEN et M. Jean-Pierre Soisson depuis le 7 novembre. Une réunion « technique » a eu lieu jeudi 30 novembre à la direction des sports au sujet des transferts de postes et de l'animation sportive, mais elle n'a pas abouti à un accord. La FEN rencontrera à nouveau M. Soisson le 7 décembre.

Le ministre de la jeunesse expose ci-dessous les raisons qui l'ont poussé à prendre les mesures que critiquent les intéressés.

par JEAN-PIERRE SOISSON (*)

Les mesures arrêtées à la rentrée scolaire, sous le nom de plan de relance de l'éducation physique et sportive, ont donné naissance à de multiples prises de position.

Dans certains cas, une véritable polémique s'est instaurée qui a pu laisser perplexes nombre de parents d'élèves.

Après le vote de l'Assemblée nationale, maintenant que les passions s'apaisent, je crois utile de restituer l'esprit de ces mesures, de réfléchir à froid sur leurs conséquences et, surtout, de les replacer dans la perspective d'une politique globale.

Deux heures par semaine d'éducation physique et sportive dans les lycées, trois heures dans les collèges : tels sont les objectifs du VIIe Plan.

Mais, en fait, qu'elle était la situation avant la dernière rentrée ? Elle présentait deux caractéristiques :

— Une réelle inégalité entre les élèves. Tandis que certains élèves faisaient quatre ou cinq heures d'éducation physique et sportive par semaine, d'autres n'en faisaient pas du tout, ou presque pas.

Principalement dans les grands lycées, où quarante-trois mille heures d'enseignement étaient distribuées, en plus de l'horaire normal, alors que d'autres établissements, notamment les collèges des banlieues et des zones rurales, accusaient un déficit d'environ soixante-quatorze mille cinq cents heures.

— Une réelle incohérence, puisqu'un cinquième environ des enseignants d'éducation physique, pourtant formés spécialement pour l'enseignement du second degré, étaient affectés à d'autres tâches, d'animation ou d'administration par exemple.

Devait-on perpétuer cette situation ? Evidemment non. L'éducation physique et sportive représente, au même titre que les autres disciplines enseignées, un service public qui s'impose à l'Etat. Surtout, l'éducation physique est une dimension essentielle de l'éducation.

C'est donc pour remédier à ce qu'il faut bien appeler l'inégalité des jeunes Français devant l'éducation physique et pour apporter plus de rigueur dans la gestion administrative qu'un certain nombre de mesures ont été prises.

(Lire la suite page 14.)

(*) Ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

AU JOUR LE JOUR

Dans un fauteuil

M. Jean Dutourd trouvera donc dans ses sabots de Noël un bicorne et un habit vert symbolisant son passage de l'académie France-Soir à l'Académie française.

Certes, on pourra dire que pour un écrivain et un polémiste aussi taquin et non conformiste que veut l'être notre confrère, il y a pour lui quelque paradoxe à se retrouver sous cette Coupole, où tout ronronne dans le bon aloi.

Mais, étant donné que M. Dutourd était régulièrement candidat depuis une bonne dizaine d'années, force est bien de reconnaître que s'il s'y trouve enfin c'est qu'il l'a cherché.

BERNARD CHAPUIS.

VRAIS ? FAUX ?

Trois Mondrian pour Beaubourg

Le Centre Georges-Pompidou a-t-il effectivement « acheté » trois tableaux de Mondrian, qu'il hésite finalement à payer en raison « d'éléments d'incertitude » sur leur authenticité ? Telle est la question dominante d'une affaire qui va, semble-t-il, s'achever par un procès. Les vendeurs ont adressé au Centre une sommation à payer ; celui-ci a répondu par une protestation à une sommation qu'il tient pour abusive.

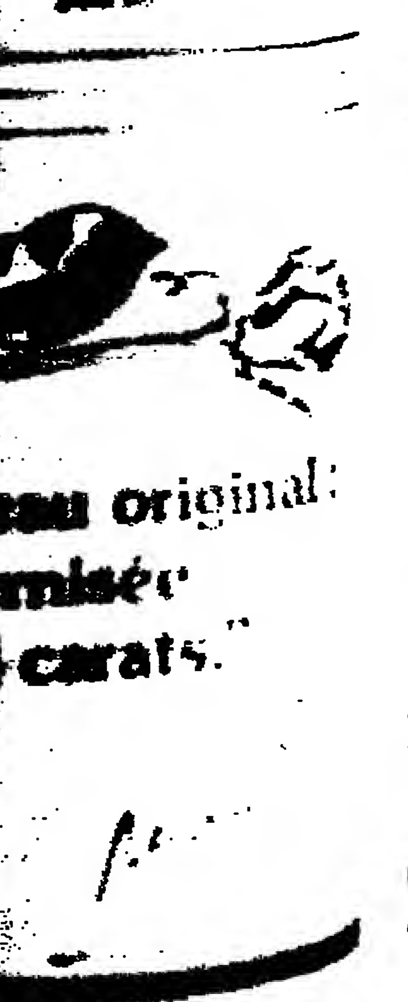
Au moment de sa création, le Centre Pompidou s'était donné un objectif prioritaire : combler les lacunes de ses collections d'art moderne, particulièrement dans le domaine de la peinture étrangère. Parmi ces lacunes, celle qui touche l'œuvre de Mondrian, chef de file de l'art abstrait géométrique, est une des plus flagrantes alors que le peintre a vécu vingt-deux ans à Paris. Le premier et seul Mondrian du musée a été acheté pour l'inauguration du Centre qui l'a payé 400 000 dollars à un marchand parisien du Faubourg Saint-Honoré. Ce tableau avait appartenu au peintre anglais Ben Nicholson, auquel Mondrian l'avait offert lors de son séjour londonien (*le Monde* du 14 novembre).

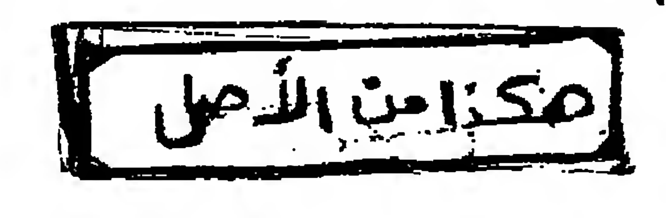
Aujourd'hui, Beaubourg a en sa possession trois tableaux de Mondrian sur l'authenticité desquels il émet finalement les plus graves doutes. Trois Mondrian, qui représentent précisément trois pages typiques de ses années parisiennes. Une aubaine pour un musée à vocation encyclopédique qui entend illustrer — autant que possible par des chefs-d'œuvre — les moments caractéristiques de l'histoire de l'art.

Il s'agit d'une *Composition* abstraite signée, mais non datée, de 73 × 100 cm dont le style appartient aux années 1913-1914 ; d'une seconde *Composition*, également signée mais non datée, de 85 × 65 cm, de la très rare série dite *Plus et minus* qui illustre la dilution du cubisme en 1916 ; enfin, d'une troisième *Composition* signée et datée, celle-là de 1921, qui est une grande peinture néo-plasticiste de 106 × 67 cm. Les trois tableaux sont intacts. On les trouve très beaux.

JACQUES MICHEL.

(Lire la suite page 26.)





LA CONTESTATION COMMUNISTE

Le courant ami de l'Union soviétique

par SERGE LEWISCH et YVES ROUCAUTE (*)

LA déclaration du bureau politique du P.C.F. à l'occasion de l'anniversaire de la *révolution d'Octobre caractérise* le stalinisme comme une époque d' « erreurs » et de « drames aux lourdes conséquences ». Mais elle ajoute que « *le bilan global de ces soixante ans est positif* ».

Comme représentante du savoir absolu, la fraction dirigeante du P.C.F., malgré un demi-siècle d'obscurantisme stalinien, n'a pas de scrupules. Le vingt-deuxième congrès est là, qui justifie sa métamorphose. Elle a rompu avec son passé. Et il faut la croire puisqu'elle l'affirme. Pour preuve du changement profond et des effets pratiques que donnent ses méritoires contorsions, elle donne son label au livre *l'U.R.S.S. et nous*, qui pose officiellement certaines questions essentielles : l'U.R.S.S. est-elle socialiste ? Est-ce une superpuissance ? Connaît-elle la crise ?

Pourtant ce livre n'apporte pas grand-chose. Il s'agit même d'une véritable déroute politique. *Le « courant ami de l'Union soviétique »* est sans doute encore puissant dans l'appareil du parti. Après bien des louvoiements, l'U.R.S.S. reste socialiste. Elle n'est pas une superpuissance. Enfin, bien qu'il ne faille pas « avoir peur du mot » car « on parle bien de crise de l'adolescence », elle n'est pas en crise. Cette déroute correspond au refus d'une réflexion approfondie sur la réalité du stalinisme. Elle est la marque de l'incapacité totale d'une direction dépassée qui enlise le parti dans l'immobilisme politique.

Ne peut-on craindre dans ces conditions qu'il ne sorte pas grand-chose des discussions du vingt-troisième congrès, puisque ce livre va se trouver au centre des débats ?

Car, enfin, le prochain congrès peut-il, comme le précédent, se contenter d'une condamnation de l'impérialisme américain (actualisée par les exemples de l'Iran et du Nicaragua) et d'une simple dénonciation des « erreurs et manquements » de l'Union soviétique ?

Pour répondre aux graves accusations qui sont portées contre nous et pour retrouver notre crédibilité politique après notre attitude pendant la campagne des législatives, il est nécessaire d'envisager le débat à partir d'une analyse plus lucide.

Dans un premier temps, il faut peut-être examiner plus attentivement le bilan véritable de ces pays « socialistes ».

Suivant la thèse que Staline aborde au dix-huitième congrès du P.C.U.S., le dépérissement de l'Etat, c'est-à-dire l'avancée vers une *société sans classes*, passerait d'abord par le renforcement des appareils d'Etat. Staline fait pour cela référence à l'encerclement capitaliste et à l'aggravation de la lutte des classes dans le « mode de production socialiste ». C'est cette thèse qui justifie la conception du parti comme une « brigade de choc » (1), et qui justifie la répression de masse. Loin d'aller dans le sens de l'absorption progressive de la société politique dans la « société civile », loin de mettre en place des formes institutionnelles qui assurent « l'autogouvernement des masses » (Gramsci) Staline conçoit la politique comme une sphère séparée de l'économique ; elle agit pour le développement des forces productives et contre tout ce qui l'entrave.

Aussi, la phase de transition, loin d'être conçue comme un long processus à étapes qui permettrait de diminuer les interventions autoritaires et coercitives et de passer d'un Etat « intégral » (Etat non séparé de la société) à une société sans classes, est pensée comme une entité concrète qui trouve son aboutissement en elle-même. Au fond, il y a donc un critère qui permet de déterminer si l'on rompt ou non avec le stalinisme : ce critère est celui des formes et de l'ampleur de l'auto-organisation des masses (formes qui ne s'opposent pas nécessairement aux partis traditionnels mais qui peuvent cohabiter dialectiquement). Or on peut constater que, parallèlement au renforcement du P.C. d'Union soviétique et des autres partis-Etats des pays « socialistes », les syndicats sont devenus des syndicats d'Etat, alors que, depuis Staline jusqu'à aujourd'hui, toutes les formes d'auto-organisation sont détruites. Et si, comme en Pologne, elles tentent de se constituer (KOR), ce n'est pas sans d'immenses difficultés.

Ces sociétés sont donc tout sauf des « phases de transition à une société sans classes », car, sans ces formes d'autogouvernement des masses, aucune société ne peut être qualifiée de « socialiste ». On peut donc reconnaître au bon sens populaire une certaine justesse lorsqu'il désigne ces sociétés non pas sous le vocable « socialiste » mais sous celui de « communiste » qui désigne tout simplement dans son esprit la dictature qu'exercent sur le peuple des partis qui se sont décrétés « communistes ».

Le nationalisme vainqueur

Le socialisme peut-il cohabiter avec l'entretien et le développement du nationalisme ? Tous ceux qui ont soutenu les peuples indochinois dans leurs luttes de libération nationale ressentent une immense amertume devant les déchirements actuels de cette région du monde. Et ce qui est vrai de ces pays socialistes ne l'est-il pas pour d'autres ? Tout indique que partout le nationalisme est vainqueur. Le déchaînement de la xénophobie entre la Chine et l'U.R.S.S. n'en était au fond que le signe avant-coureur. Et les dernières déclarations de Ponomarev, qui reprend l'idée chinoise selon laquelle une guerre mondiale est prévisible, prouve, s'il en était besoin, que le « socialisme » de ces pays porte aussi la guerre comme la nuée porte l'orage. L'internationalisme est bien mort, vive les nationalismes !

Le socialisme peut-il subsister avec l'antisémitisme d'Etat et l'acharnement anti-maçonnique ? S'il y'a au moins en U.R.S.S. une personne qui n'a aucune difficulté pour se déplacer, c'est bien le fameux camarade Emelianov, qui fait des conférences sur les deux thèmes chers au nazisme : la juiverie internationale et la franc-maçonnerie (et la direction du P.C.F. ne fournit actuellement que des réponses dilatoires à ceux qui lui demandent de condamner *ces pratiques et d'en tirer les* conséquences).

Enfin, le socialisme peut-il se nourrir de l'impérialisme ? Faut-il rappeler, parmi bien d'autres choses, le chauvinisme grand-russe, l'asservissement brutal des peuples tchèque (2) et hongrois ? Il faudra bien revenir un jour sur cette affaire hongroise qui témoigne de la liquidation d'une révolution dans un bain de sang par des Pinochet russes sous les applaudissements de la plupart des partis communistes du monde. Et, aujourd'hui encore, n'entendons-nous pas l'appel à la solidarité internationale que nous a adressé le Front populaire de libération de l'Erythrée (à qui pourtant notre direction a donné un stand lors de la fête de *l'Humanité)* ?

Quelquefois, pour éviter de trop s'engager, notre direction trouve une parade : la thèse de la non-ingérence dans les affaires des autres partis.

Au fond, tout cela pourrait n'être qu'une question de mots. Si l'ingérence, c'est le coup de force, les mesures administratives, les publications clandestines, les scissions, pratiques dont le P.C. d'Union soviétique a largement usé, alors l'ingérence doit être condamnée. Mais, si l'ingérence est le fait de donner son opinion sur les événements du monde, de produire des critiques idéologiques et politiques, d'exprimer sa solidarité avec les peuples opprimés, alors c'est chose « naturelle » pour un parti communiste. Il nous faut donc aller plus vite et plus loin. Car les masses sont depuis longtemps... devant nous.

Mais les blocages viennent peut-être de notre propre pratique politique, présente et passée ? Peut-être même ne sera-t-il possible de régler la question des pays « socialistes » que lorsque nous aurons rompu avec notre propre conception du monde.

Un poujadisme ouvriériste

A ce sujet, la longue et sinueuse démonstration que constitue *l'U.R.S.S. et nous* a de l'intérêt. Les auteurs, dans l'enthousiasme de leur pureté retrouvée, peuvent anecdotiquement, confirmer que toute la direction du parti était au courant du rapport Khrouchtchev. « *Dans ces conditions, il n'est pas interdit de penser que* Thorez et la direction du parti *ont hésité devant les révélations qu'ils pensaient susceptibles de créer le désarroi chez les militants* », notent-ils. Ainsi l'état d'esprit stalinien, qui consiste à considérer la base comme une masse de manœuvre (réalisation effective du savoir absolu), était partagé par la totalité de la direction. Toute la direction savait et n'a rien dit. Etrange impression pour des militants que d'être étrangers en leur propre parti.

Mais les auteurs de *l'U.R.S.S. et nous* ne veulent pas dire ce qui demeure la cause principale de ce retard dans notre analyse du stalinisme : le P.C.F. a vécu et vit encore, bien qu'il tente quelquefois de s'en défaire, sur des rapports staliniens. C'est ce rapport que l'on peut voir fonctionner dans les relations entre le parti et les masses, entre la direction et la base, et, pour ce qui nous intéresse ici, au niveau des relations internationales.

Que tous ceux qui, au sein de la direction, veulent liquider leurs anciennes pratiques staliniennes ne se leurrent pas. Pour cela, il faudra l'appui de tout le parti. Faute d'entamer tous ensemble le débat de fond, le risque est grand de s'enliser dans les eaux troubles du stalinisme quand on croira en sortir.

Durant plus de cinquante ans, internationalisme prolétarien et soutien à l'Etat soviétique ont été confondus dans notre parti. Le *premier terme désignait tout simplement* le soutien inconditionnel au nationalisme russe. Tout ce qui se passait à Moscou : purges, procès, crimes, était approuvé ; impérialisme, antisémitisme, nationalisme, nié ou justifié. « On savait ou on ne savait pas », mais on ne disait rien. Il est vrai que, depuis quelque temps, les choses *ont commencé à changer. Mais* nous payons le manque d'analyse sérieuse, et il est possible d'assister à un phénomène fréquent : « Le retour du refoulé. »

Car, en fait, le « stalinisme », en favorisant un nationalisme, a tout simplement favorisé le nationalisme. Et, en tentant de rompre avec *le stalinisme*, initiative juste, le P.C.F. n'a fait que sombrer dans un poujadisme ouvriériste « Achetons français », « Produisons français », « La bataille du Concorde, bataille de la France ». Le nationalisme est là. Eveillé. N'est-il d'ailleurs pas extraordinaire que le parti de la classe ouvrière « oublie » dans son projet de résolution du vingt-deuxième congrès de parler des quatre millions d'immigrés ?

Contre ce poujadisme nationaliste il faut revenir à la tradition marxiste pour mettre en place un véritable « internationalisme révolutionnaire ». Cet internationalisme conduira notre organisation à soutenir, comme elle l'a toujours fait, les peuples qui luttent pour leur libération dans les pays capitalistes, mais il contraindra à faire de même pour les peuples opprimés des pays « socialistes ». Il est temps par exemple que nous reconnaissions le KOR comme organisation révolutionnaire du peuple polonais et les signataires de la Charte 77 comme organisation représentative des aspirations démocratiques du peuple tchèque.

Cet internationalisme peut seul nous conduire à liquider définitivement une partie de notre passé. Il est une réponse au « mondialisme » que tente de théoriser la bourgeoisie internationale et qui correspond effectivement à la tendance historique du mode de production capitaliste.

(1) *XIX[e] congrès. Editions de Moscou.*

(2) Il est intéressant à ce sujet de noter que l'intervention en Tchécoslovaquie consiste *aussi* à empêcher M. Dubcek de légaliser les cinq cents conseils ouvriers qui s'étaient créés en 1968.

(*) Etudiants communistes (Paris-I).

Les chevaliers teutoniques

par GABRIEL MATZNEFF

EN France, tout est affaire de mode. Il y a quinze *ans*, mettre en doute l'excellence de la « déstalinisation » était d'un suprême mauvais goût. Lorsque, dès 1963, nous dénoncions le renouveau des persécutions contre l'Eglise russe, nous protestions contre l'internement des contestataires dans des asiles psychiatriques, *nous saluions dans les jeunes poètes dissidents de la revue* clandestine *Phénix* le germe d'une résurrection de la Russie libre, nous étions la voix qui clamait dans le désert.

Personne à Paris ne nous faisait écho *ni* ne prenait notre défense quand la *presse soviétique nous crachait ses insultes* au visage. A cette époque, en France, n'être pas marxiste était une singularité dont on devait presque s'excuser, et la référence à Marx un rite obligatoire. Celui qui publiait la vérité sur la camarilla de bureaucrates et de laquais qui subjugue le peuple russe se faisait traiter de « garde blanc » et de « nostalgique de Nicolas II ». En 1967, indifférente à l'*immense* cortège de martyrs qui, de Goumilev à Mandelstam, s'était enfoncée dans la nuit, ce fut avec un enthousiasme lyrique que l'intelligentsia parisienne a célébré le jubilé de la révolution d'Octobre.

Aujourd'hui, tout est changé. La défiance à l'égard du marxisme - léninisme est de rigueur, le parti communiste français est l'objet d'attaques incessantes, et les *pamphlets* antisoviétiques encombrent les vitrines des librairies. Il y a onze ans, l'admirable *Livre blanc de l'affaire Siniavski - Daniel* (1), d'*Alexandre* Guinzbourg, avait été accueilli par un silence quasi total. A *présent*, les dissidents soviétiques sont fêtés, utilisés, pressés comme des citrons par les intellectuels occidentaux qui, soudain, débordent d'amour pour le peuple russe et, penchés à son chevet, lui tâtent affectueusement le pouls.

La pierre angulaire de l'équilibre européen

Certes la parabole de l'ouvrier de la *onzième heure* est une des plus belles pages de l'Evangile, et nous *n'avons* aucune raison de faire grise mine à ces tardifs convertis. Toutefois, leur zèle dévorant nous semble suspect, et nous ne laisserons pas ces *nouveaux* chevaliers teutoniques nous embrigader dans leur croisade anticommuniste.

D'abord, parce que l'alliance de la France et de la Russie est la pierre angulaire de l'équilibre européen, et que nous devons non pas combattre mais au contraire fortifier cette « passion extrême de s'unir avec la France » que Saint-Simon se réjouissait déjà de noter chez *Pierre le Grand. Ensuite, parce* que, sur de nombreux points de politique intérieure et étrangère, le parti communiste français mène un juste combat. Il serait ridicule de renier nos propres idées sous le prétexte qu'elles sont partagées par les communistes. L'essentiel, dans la vie, est de demeurer fidèle à soi.

Le jeune écrivain français qui, en 1967, visitait à Moscou les familles des dissidents emprisonnés et rentrait à Paris avec une valise pleine de manuscrits clandestins n'opérait pas un acte de guerre froide : les risques qu'il prenait lui étaient *dictés par un sentiment naturel* de solidarité. C'est le même élan qui le fait s'engager aujourd'hui en faveur de Klaus Croissant, ou encore du jeune Gabor Winter, dont l'Allemagne fédérale souhaite l'extradition. Il n'y a là aucun esprit de croisade. Nos seuls ennemis sont les Smerdiakov de tous bords, les geôliers et les bourreaux.

(1) La Table ronde, 1967. (Cf. l'article de Bernard Féron dans « le Monde » du 15 novembre 1966.)

Ne pas céder au désespoir

par JEAN-MICHEL DEVÉSA (*)

AU printemps dernier, des milliers de communistes ont entrevu dans le débat qui traversait alors le P.C.F., la possibilité de mettre enfin en œuvre une *démarche politique* prenant en compte les avancées contradictoires du mouvement populaire depuis 1968. Pendant dix ans, l'union de la gauche avait mobilisé tous les espoirs. La gauche, une fois défaite, un bilan sérieux s'imposait. D'autant plus que c'est un acquis du mouvement ouvrier que *de s'efforcer* après chaque bataille — *a fortiori*, lorsqu'elle se solde par un échec — d'en tirer les leçons.

L'intransigeance de la direction du parti, ses pratiques bureaucratiques ont fait que ce débat n'a pu prendre toute son ampleur. Beaucoup de militants en ont *ressenti une grande amertume.* Ecœurés, parfois profondément choqués par l'attitude de la direction, ces camarades ont tendance à déserter les cellules, voire à quitter le parti sur la pointe des pieds. Nombre d'entre eux attendent le vingt-troisième congrès pour, selon leur propre *expression, « se déterminer ».* Comprenons : savoir s'ils jugent possible ou non de rester membres du P.C.F.

Ce découragement, il faut pour le comprendre l'analyser par rapport à la situation politique actuelle.

La direction du parti est prisonnière d'une ligne qui soumet le développement des luttes au primat des consultations électorales et au contrôle tatillon des appareils politiques et syndicaux. C'est le sens de la polémique qui déchire la gauche. C'est aussi le sens du « vote révolutionnaire de droite » (ou de l'abstention) prôné en sous-main dans diverses fédérations du parti (Gironde, Loire-Atlantique, Rhône, Bouches-du-Rhône) pour faire barrage à une éventuelle « sur-représentation de la social-démocratie à l'Assemblée nationale ». Une logique pour laquelle une défaite de la gauche vaut mieux qu'une victoire dans laquelle *le poids électoral* du P.C.F. serait inférieur à celui du P.S. (logique électorale oblige !).

Ce faisant, une défaite politique qui grève terriblement les luttes ouvrières et populaires. Une défaite qui inscrit en creux la place stratégique qu'occupe le P.C.F. *dans le panorama* politique français : rien ne peut changer en France sans lui, sans ses militants et les masses qu'il organise. Manifestement, l'essor présent des luttes — même si cela ne doit pas être négligé — ne peut à lui seul dégager des perspectives. De même que l'aspiration *unitaire ancrée à la base ne peut* à elle seule surmonter les ferments de division. « *Il faut que quelque chose bouge dans le P.C.F.* » pour relancer l'union populaire dans l'action. Et ce parce qu'il n'y aura pas de changement en France avec un P.S. tel qu'il est aujourd'hui, un P.C. profondément marqué par la déviation stalinienne. Pas de changement politique, donc sans union populaire articulant union des travailleurs à la base et union jusqu'au sommet des partis et des syndicats. Ce qui passe nécessairement par la mise en place de *comités unitaires de base*, larges et démocratiques, regroupant les travailleurs quelle que soit leur appartenance politique ou syndicale et permettant de débattre dans la lutte des revendications et des moyens pour les imposer. Mise en place de comités unitaires de base, mais aussi attention portée à toutes les formes d'auto-organisation des masses qui ouvrent ou élargissent de nouveaux fronts (luttes des femmes, de la jeunesse, etc.) et relance sur une grande échelle des luttes ouvrières (contre le chômage, pour la réduction du temps de travail, la revalorisation du SMIC, l'échelle mobile, etc.)

Ces orientations unitaires vont à l'encontre du cours sectaire de notre direction. Et ce même si de nouvelles ouvertures opportunistes succèdent aux abandons sans principes qui, ces derniers temps, ont pour le moins ému bon nombre de militants (les « réajustements » stratégiques concernant le Parlement européen et l'arme atomique, auxquels il faut ajouter les positions adoptées au XX[e] congrès sur la question de la morale et de la dictature du prolétariat).

En tous les cas, ces orientations doivent être discutées, en vue du 23[e] congrès. Car ici, nous touchons à l'enjeu même de ce congrès : sortir ou non le parti de l'impasse politique où l'a conduit une stratégie qui met au poste de commandes les calculs d'état-major et la logique d'appareil.

Voilà pourquoi l'heure n'est pas au découragement, même si celui-ci est bien compréhensible. Sur le terrain de la *bataille d'appareil*, la direction ne peut que l'emporter : les exclusions ne sont plus à l'ordre du jour ; il n'empêche que l'on tend à pousser hors parti les « contestataires ». Jusqu'à ce qu'ils s'isolent, jusqu'à ce qu'ils s'auto-excluent en quittant un parti dont ils ne partageront plus l'ensemble des orientations. On comprend mieux, dès lors, le désespoir de ces communistes. Mais faut-il pour autant céder la place ? Le parti communiste n'est pas la propriété de sa direction. Il est la propriété de tous les communistes. Aux militants donc de prendre en main son avenir, de tout *mettre en* œuvre pour remettre le parti sur la voie de la lutte unitaire de masse.

Quitter, sortir du parti ? C'est ce que veut la direction. Celle-ci ne désire pas changer de politique mais de militants. Le débat du printemps dernier a montré qu'il *existe un courant* critique et révolutionnaire qui secoue le parti en ses forces vives. Ce courant, il faut le renforcer. Aujourd'hui, plus que jamais, l'heure est à la lutte *dans et avec les organisations communistes*. C'est seulement ainsi que le désespoir n'aura plus de prise.

(*) Membre du P.C.F.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX[e]
OJD 1977

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

Les chevaliers teutoniques

par GABRIEL MATZNEFF

La pierre angulaire de l'équilibre européen

au désespoir

LE PIÉTINEMENT DE LA NÉGOCIATION ISRAÉLO-ÉGYPTIENNE

A la veille de son entretien avec le premier ministre égyptien, M. Moustapha Khalil, le président Carter s'est déclaré, jeudi soir 30 novembre, « mécontent, déçu et quelque peu découragé » des retards pris par la négociation israélo-égyptienne. Il n'a cependant pas voulu aller trop loin dans le pessimisme, se bornant à regretter « que les négociations soient conduites par l'intermédiaire de la presse ».

● AU CAIRE, le ministre des affaires étrangères égyptien par intérim, M. Boutros-Ghali, a déclaré dans une interview à l'A.F.P. qu'il ne pensait pas que le traité israélo-égyptien soit conclu avant la fin de l'année, « ne serait-ce que pour de simples raisons matérielles telles que sa ratification par les Parlements de deux pays ».

● AUX NATIONS UNIES, le Conseil de sécurité a décidé jeudi, à l'unanimité, de proroger le mandat de la F.N.U.O.D. (Force des Nations unies chargée d'observer le dégagement au Golan) de six mois.

● A TEL-AVIV, M. Ariel Sharon, ministre israélien de l'agriculture, a annoncé jeudi que de nouvelles implantations israéliennes seront créées en Cisjordanie et au Golan, parallèlement au renforcement des colonies existantes, dès la fin du délai de « gel » de trois ans prévu pour l'évacuation totale du Sinaï par Israël.

Le président Sadate ne se rendra pas à Oslo le 10 décembre pour la remise du prix Nobel

De notre correspondant

Le Caire. — L'agence de presse gouvernementale égyptienne MENA a annoncé, le jeudi 30 novembre, que le président Sadate ne se rendrait pas à Oslo le 10 décembre pour y recevoir le prix Nobel 1978 qu'il partage avec le premier ministre israélien. Le raïs se fera représenter à la cérémonie de remise des prix par M. Sayed Marei, qui est devenu son « *assistant* » depuis qu'il a abandonné la présidence du Parlement, il y a quelques semaines. L'an dernier, M. Marei n'avait pas voulu se rendre à Jérusalem avec le raïs.

La décision de M. Sadate de ne pas aller à Oslo a provoqué une certaine surprise au Caire, où, en dépit de rumeurs contradictoires, les milieux politiques persistaient à penser que le raïs irait en personne recevoir un prix dont l'attribution a causé une très vive satisfaction en Egypte. Il avait même été question, à un moment, que la paix israélo-égyptienne soit signée à Oslo, dans la foulée de la remise du prix à MM. Sadate et Begin. Des obstacles retardant la signature du traité, on avait pensé qu'à tout prendre la cérémonie d'Oslo serait une bonne occasion pour que les deux dirigeants se rencontrent, d'autant que le raïs avait récemment déclaré à la télévision française qu'il ne serait pas opposé à une entrevue avec M. Begin, « *mais pas à Jérusalem* ».

Outre l'irritation égyptienne devant le refus israélien de fixer une date pour la fin du gouvernement militaire à Gaza et en Cisjordanie, l'autre raison qui a sans doute conduit le raïs à renoncer à son projet initial d'accomplir le voyage d'Oslo est le sentiment qui tout compte fait domine en Egypte : le jury norvégien a eu tort de faire peser d'un même poids dans la balance de la paix « *l'homme du voyage historique à Jérusalem* » et « *celui qui ne cesse de placer de nouvelles embûches sur la voie de la paix* ». « *Je suis d'accord avec le Times* », avait répondu récemment le raïs à des journalistes qui lui demandaient s'il pensait que M. Begin méritait lui aussi le prix Nobel. Le quotidien londonien avait écrit : « *D'accord pour Sadate, mais pourquoi Begin ?* »

J.-P. P.-H.

Jérusalem attend toujours la réaction du Caire à sa décision de signer le traité de paix dans sa forme actuelle

déclare le ministre israélien de la justice

M. Schmouel Tamir, ministre israélien de la justice, qui était jeudi 30 novembre à Paris, l'invité du club de l'Arche, a répondu à de nombreuses questions concernant l'état des négociations sur le traité de paix israélo-égyptien.

Après avoir rappelé que le gouvernement israélien s'était déclaré prêt à signer immédiatement l'accord dans la forme sur laquelle les délégations israélienne, égyptienne et américaine s'étaient entendues à Washington, le ministre a assuré — ce qui devait être le leitmotiv de sa conférence de presse — qu'Israël ne disposait toujours pas d'une « *réaction officielle* » égyptienne. Il a aussi rappelé que la décision du gouvernement israélien n'avait pas été prise sans peine car « *certains éléments figurant dans le traité ne nous satisfaisaient pas entièrement* ».

« *Les obstacles à la signature du traité ont été soulevés par le gouvernement égyptien*, a affirmé M. Tamir. *C'est lui qui a présenté de nouvelles demandes qui se situent en dehors du projet de traité.* » Parmi ces demandes, le ministre cita d'abord une révision du chapitre 6 qui traite des conflits éventuels entre le futur traité de paix et les autres traités signés par l'Egypte avec les pays tiers, notamment arabes. « *Ces traités*, indique M. Tamir, *ont trait au boycottage des produits israéliens, à la mise en quarantaine d'Israël et même à la reprise des hostilités contre l'Etat juif. Il faut donc se prémunir contre de telles contradictions.*

» *Or, Israël a fait de son côté beaucoup de sacrifices pour obtenir que le traité israélo-égyptien ait priorité sur tout autre engagement de ce genre conclu par l'Egypte.* » M. Tamir a notamment insisté à cet égard sur l'abandon de la zone tampon que constituait le Sinaï avec toutes ses installations militaires.

Deux autres difficultés citées par M. Tamir et soulevées par les Egyptiens, *sont le droit pour ces derniers d'entretenir une police à Gaza et enfin le calendrier d'application de l'autonomie en Cisjordanie et à Gaza, qui est une idée de M. Begin.*

« *En fait*, conclut M. Tamir, *Israël donne la paix plus le Sinaï.* »

Sur la Cisjordanie et Gaza, on négociera après la signature du traité. « *Ce n'est pas nous*, affirmera encore M. Tamir, *qui voulons dissocier les deux accords cadres signés à Camp David, au contraire, nous nous accrochons à l'un et à l'autre* ».

A propos des négociations sur la Cisjordanie, M. Tamir assura qu'Israël tiendrait « *la porte ouverte* » même si les habitants refusaient de participer aux discussions ou aux élections prévues.

A propos des accusations de torture portées contre Israël dans les territoires occupés, le ministre de la justice a été formel : « *Il n'y en a pas. Pas même de gifles et de traitements brutaux. Le nombre des prisonniers politiques est compris entre trente et quarante personnes pour une population arabe de 1 500 000 habitants alors que du temps où ce territoire était peuplé de 600 000 habitants seulement entre 1945 et 1947, les Anglais en détenaient 4 000* ».

R. D.

LA CORRUPTION EN ÉGYPTE

Deux anciens ministres et trois hauts fonctionnaires sont déférés à la cour d'assises

De notre correspondant

Le Caire. — M. Anouar Habib, procureur général socialiste — magistrat ayant essentiellement à connaître des affaires politiques, — a annoncé, le samedi 25 novembre, qu'il avait décidé de faire procéder à une saisie conservatoire des biens et propriétés de deux personnalités accusées de concussion : l'ancien vice-président du conseil chargé de l'économie, M. Mohamed Abdallah Merzebane, et l'ancien ministre de l'aviation civile, M. Ahmed Nouh.

Tous deux ainsi que trois hauts fonctionnaires dont M. Abdel Hamid Hassan Ali, ancien président de la compagnie aérienne nationale Egyptair ont été déférés à la cour d'assises sous les chefs d'accusation d'« *avoir provoqué avec préméditation de lourdes pertes de deniers publics, touché des pots-de-vin et d'avoir commis des négligences qui ont fait perdre à l'Etat égyptien une somme importante* » (l'équivalent de 65 millions de francs).

Il s'agit d'une affaire déjà ancienne, dite « des Boeing », que l'on croyait définitivement enterrée. Son réveil par le nouveau cabinet dirigé par M. Mustapha Khalil, personnalité qui jouit d'une réputation d'intégrité, fait grand bruit au Caire, car, note l'hebdomadaire officieux *Akhbar-El-Yom* : « *C'est la première fois en Egypte qu'un ministre est déféré à la cour d'assises.* »

Il y a près de deux ans, lorsque le gouvernement Mamdouh Salem avait, dans un accès de « moralisation » des charges publiques ou électives, laissé ouvrir, outre celui des Boeing, plusieurs dossiers gênants pour d'anciennes excellences du régime (autobus iraniens, locomotives soviétiques, coopératives agricoles, biens religieux inaliénables, etc.), diverses interventions avaient conduit au classement au moins provisoire de la plupart de ces affaires. Il avait quand même été dit, à l'époque, dans la presse cairote, que MM. Merzebane et Nouh et leurs collaborateurs avaient acheté, en 1972, des Boeing à un tarif supérieur de 5 millions de francs au prix normal par appareil, et contracté en Europe un prêt de 250 millions de francs à un taux si défavorable pour le pays que, finalement, celui-ci avait payé chaque avion le double de son coût habituel...

Avant d'être remplacé par M. Khalil, en octobre dernier, M. Salem avait laissé venir au grand jour un autre scandale de taille, qui est actuellement l'objet d'une enquête : un groupe privé arabo-égyptien avait réussi à obtenir de la très respectable banque étatique MISR un prêt de plus de 1 milliard de francs pour acheter du matériel destiné à un complexe textile géant prévu près d'Alexandrie. Mais qui, finalement, ne sera pas construit, car il aurait concurrencé les unités textiles nationalisées existantes, qui ont déjà de la peine à écouler toute leur production.

Quant à M. Khalil, à peine venait-il d'être nommé à la tête du nouveau cabinet, que les Américains révélaient certains aspects de l'« affaire Westinghouse », dans laquelle, selon eux, M. Ahmed Sultan, alors vice-président du conseil chargé de l'électricité dans le gouvernement Salem, aurait reçu une « commission » de 1 million et demi de francs lors de la signature d'un contrat d'équipement électrique d'un montant de 150 millions de francs. M. Anouar Amou Selhah, procureur général (le dossier n'est pas encore du ressort du procureur socialiste), a fait savoir le 26 novembre qu'une procédure était en cours pour obtenir des informations précises sur cette affaire auprès des autorités américaines. M. Sultan, qui est député (pro-gouvernemental), a totalement rejeté les accusations des Américains.

Résumant l'opinion de nombre d'Egyptiens, dans une lettre ouverte à M. Khalil, le journaliste Ahmed Baha-Eddine, unanimement respecté en Egypte, disait récemment, en parlant de la situation générale peu satisfaisante du pays : « *La responsabilité commence en haut. (...) Les responsables au premier chef, ce sont les ministres.* »

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

Bijoux et politique

De notre correspondant

Le Caire. — Le procureur général égyptien vient d'autoriser Mme Karim Tabet, veuve de l'ancien conseiller de presse et confident du roi Farouk, à récupérer l'important lot de bijoux qui lui avait été confisqué en 1953 par le tribunal révolutionnaire. En 1960, un décret de Nasser avait suspendu la décision de cette juridiction d'exception, mais, dix-huit ans plus tard, la procédure de restitution des bijoux de Mme Tabet n'avait toujours pas abouti pour des raisons où la politique le disputait à ce que l'on appelle en Egypte d'un nom français : la routine.

Dans le même temps, le chef du parquet chargé des deniers publics a annoncé qu'il menait activement une enquête pour savoir dans quelles circonstances, après la révolution de 1952, des joyaux de la famille royale avaient été subtilisés. Au moment du renversement de la monarchie, les reines et les princesses avaient sans doute une partie de leurs bijoux, puisqu'en 1976, à New-York, l'ex-reine douairière Nazli, mère du roi Farouk, décédée depuis, avait vendu pour 2 250 000 F de bagues, colliers, pendentifs et diadèmes en diamants, émeraudes et platines.

Cependant, depuis quelques années, au Caire, la rumeur publique et certaines instances officielles (par exemple le ministère de la culture en 1976) avaient fait état de la présence en Egypte ou à l'étranger de « *plusieurs bijoux royaux ou historiques portés par des dames n'ayant aucun titre à le faire* ». Or il se trouve que certaines de ces imprudentes sont mariées avec des politiciens de la période nassérienne, que l'on désire peut-être voir prendre une retraite définitive... — J.-P. P.-H.

LA CRISE LIBANAISE

M. Sarkis prendrait rapidement des initiatives pour réunir les différentes factions du pays

De notre correspondant

Beyrouth. — Le président Sarkis inverserait l'ordre des priorités dans sa recherche d'une solution de la crise libanaise, redonnant le pas à l'entente nationale sur les interventions régionales et internationales. Telle serait la décision prise par le chef de l'Etat libanais après avoir constaté, lors de son séjour à Paris, que la France, d'accord manifestement avec les Etats-Unis, recommandait aux Libanais de régler d'abord leurs problèmes entre eux. Une initiative en vue de réunir les différentes factions du pays serait prise dans les deux semaines.

Ce n'est pas la première fois que le président essaie de régler la crise par le biais du dialogue intérieur. En deux ans et deux mois de pouvoir, ses précédentes tentatives — dont une, au moins, fut sérieuse lorsqu'il voulut former un gouvernement d'union nationale, au printemps dernier — s'étaient soldées par des échecs.

A droite, au sein du Front libanais, comme à gauche, au sein du Mouvement national, chez les chrétiens comme chez les musulmans, parmi les dirigeants comme dans la population, l'idée la plus répandue est que l'impasse prévaudra jusqu'à la signature du traité de paix égypto-israélien.

En attendant cette échéance, les Libanais reprennent leur souffle, bien que tous les éléments du drame demeurent en place. Il se produit tous les jours des incidents à Beyrouth. Si des milliers de personnes passent chaque jour d'un secteur à l'autre de la ville, par les points de passage du Musée et du quartier Sodeco ce n'est pas sans danger : un automobiliste a été tué mercredi par un franc-tireur. Le centre-ville est paralysé. On y échange des tirs presque chaque soir.

Beyrouth-Est (conservateur chrétien) s'est partiellement repeuplé, des boutiques sont ouvertes, des réparations légères entreprises pour rendre les appartements habitables. Mais la situation est précaire et instable, et frôle l'anarchie totale, tout pouvoir de coercition ayant disparu. Le Front libanais a décidé, en conséquence, de créer ses propres tribunaux d'exception pour sévir contre les criminels de plus en plus nombreux dans le réduit conservateur chrétien. Arme à double tranchant. La population de ce territoire accueillera avec soulagement quelques châtiments exemplaires, mais en s'arrogeant un des pricipaux attributs de l'Etat, la droite chrétienne se fera une fois encore accuser de « *séparatisme* ». D'autre part, une source militaire phalangiste annonce l'arrivée de « *très importants renforts syriens en troupes et en matériel dans la montagne* »

Autre source de préoccupation : l'implantation des Palestiniens. La déclaration de M. de Guiringaud à ce sujet (*le Monde* du 28 novembre), a provoqué la plus vive inquiétude ici. Personne ne se faisait d'illusions sur les chances de départ de 400 000 Palestiniens du Liban. Mais le problème paraissait lointain. L'intervention du ministre français a donné l'impression qu'il était au contraire actuel. L'« *implantation* » est, de plus, un terme dont le contenu peut varier : plus le Liban se trouve dans une position de faiblesse, plus les droits des Palestiniens risquent d'être renforcés. L'opposition à cette implantation se fait jour en milieu musulman, et notamment dans la communauté chiite dont le conseil supérieur a publié jeudi un communiqué soulignant qu'elle « *constituerait un crime contre le Liban et un acte de trahison au profit d'Israël* », et la communauté chrétienne demeure inquiète, même si les Palestiniens sont situés hors de son territoire.

LUCIEN GEORGE.

A TRAVERS LE MONDE

Cambodge

● LES FORCES VIETNAMIENNES ont pris le contrôle de nouvelles portions du territoire cambodgien au cours des deux dernières semaines, indique-t-on dans les milieux diplomatiques de Bangkok. A Washington, les services de renseignements affirment que les forces khmères ont subi leur plus lourde défaite depuis dix-huit mois, perdant des centaines d'hommes dans les combats. — *(Reuter, U.P.I.)*

Colombie

● SIX GUERILLEROS DES FORCES ARMÉES REVOLUTIONNAIRES DE COLOMBIE (FARC, pro-soviétiques) ont été tués jeudi 30 novembre au cours d'un affrontement avec l'armée, à quelque 300 kilomètres de Bogota, dans le département de Santander. — *(A.F.P.)*

États-Unis

● LA COUR SUPREME DE L'ETAT DE L'UTAH a refusé jeudi 30 novembre de surseoir à l'exécution de Dale Pierre et William Andrews, condamnés à mort pour le meurtre de trois personnes dans une boutique d'Ogden (Utah). Conformément à la loi de cet Etat, les deux hommes devraient être fusillés jeudi 7 décembre. La dernière exécution aux Etats-Unis, celle de Gary Gilmore, a eu lieu en janvier 1977 dans l'Utah (*le Monde* daté 19-20 janvier 1977). — *(Reuter.)*

Grande-Bretagne

● M. RICHARD NIXON a reçu, jeudi 30 novembre, un accueil houleux à l'université d'Oxford où environ un millier de manifestants, parmi lesquels de nombreux étudiants américains, ont entouré sa voiture en criant des slogans hostiles. M. Nixon a pu cependant parler comme prévu devant le club de discussion d'Oxford. L'ancien président, qui était jeudi soir l'invité d'une réception donnée en son honneur par M. George Thomas, speaker de la Chambre des communes, doit regagner samedi les Etats-Unis. — *(U.P.I.)*

Irlande du Nord

● UNE NOUVELLE VAGUE D'ATTENTATS A LA BOMBE a secoué, jeudi soir 30 novembre, l'Irlande du Nord. Plusieurs dizaines d'engins ont explosé dans neuf localités différentes du comté de Tyrone, ainsi qu'à Armagh et Lurgan (comté d'Armagh). Ces attentats, qui n'auraient fait que deux blessés légers visaient essentiellement des magasins et des bureaux. — *(A.F.P.)*

Union soviétique

● M. CYRILLE MAZOUROV, qui avait perdu au début de la semaine son poste de membre du bureau politique du P.C., cesse d'être premier vice-président du gouvernement soviétique. Les membres du Soviet suprême, actuellement réunis à Moscou, ont eu connaissance du décret signé par M. Brejnev, qui met fin à ses fonctions gouvernementales. — *(Reuter.)*

Vietnam

● L'ASSASSINAT le 26 novembre, à Ho-Chi-Minh-Ville, de Thanh Nga, la plus populaire actrice du théâtre vietnamien, est un « *crime politique* », a déclaré le 30 novembre l'Union des écrivains et artistes vietnamiens. L'actrice et son mari ont été tués par deux inconnus à leur domicile après une représentation de la pièce *Dung Van Nga* évoquant l'unification au dixième siècle du Vietnam et sa défense contre l'armée des rois Tsong chinois. — *(A.F.P.)*

ASIE

Chine

La presse demande à la population de ne plus tenir de réunions publiques

De notre correspondant

Pékin. — Les propos tenus récemment par les vice-premiers ministres Teng Hsiao-ping et Li Hsien-nien devant des visiteurs étrangers sur les vertus de la stabilité et de l'unité (*le Monde* des 28 et 29 novembre) font depuis deux jours l'objet de réunions d'information organisées pour la population. La presse les commente, en particulier le *Journal des syndicats* et *le Quotidien du Peuple*, qui rend compte des débats en cours parmi le personnel du complexe sidérurgique de la capitale.

« *Tout le monde*, écrit le journal du P.C.C., *remarque avec émotion que la stabilité et l'unité constituent des conditions importantes pour la réalisation des quatre modernisations* (1) *et correspondent à la volonté commune du peuple tout entier... Cette excellente situation de stabilité et d'unité ne s'obtient pas aisément. Elle doit donc nous être précieuse et nous devons nous efforcer de la développer et de la renforcer.* »

Une affiche en grands caractères, apparue jeudi soir au carrefour de S.-Tan donne des consignes analogues, mais plus précises.

« *Nous avons organisé des réunions démocratiques au « Mur de la démocratie », et sur la place Tien-An-Men, les 25, 26 et 27 novembre*, écrivent les auteurs (curieusement il n'est pas question des 28 et 29, où la foule était également nombreuse). *Ces réunions ont été de plus en plus importantes. Mais, afin de ne pas perturber la situation révolutionnaire, et la production, et de ne pas donner à de mauvais éléments l'occasion de faire mauvais usage de ces réunions et de troubler la situation d'unité et de stabilité, nous avons décidé de ne plus en organiser. Nous espérons que l'esprit de la démocratie se répandra dans vos unités* ». De façon significative, *le Quotidien du peuple* se réfère à une vieille directive du président Hua Kuo-feng, datant des lendemains de la chute de la « bande des quatre ». « *Saisir l'axe* (sous-entendu, de la lutte de classes) *pour ramener l'ordre dans le pays* ». Le journal s'abstient, en revanche, de citer une consigne beaucoup plus récente du président du parti, sur la nécessaire « *libération des esprits* », qui avait pourtant reçu une très large publicité depuis le début d'octobre. Cette dernière consigne est évoquée, dans le *Journal des syndicats*, qui ajoute cependant : « *La classe ouvrière doit être un modèle de stabilité et d'unité. Tous nos actes et tous nos propos doivent être conformes à cet objectif, et favoriser les quatre modernisations... Se concentrer sur les quatre modernisations est le critère de la conscience politique de chaque ouvrier et de chaque employé* ».

Ni le *Quotidien du peuple* ni le *Journal des syndicats* ne font la moindre allusion au développement de la démocratie. L'effort de reprise en main est indiscutable et confirmé dans des conversations privées où l'on explique que si les dazibaos et les réunions publiques constituent des méthodes d'exprimer ses opinions, ce ne sont pas nécessairement les meilleures. L'expression des critiques par des voies plus normales, par des lettres aux journaux, par exemple, ou en comité plus restreint au sein des unités de travail, peut-être préférable.

Jeudi soir, la foule était beaucoup moins nombreuse sur la place Tien-An-Men et elle s'est dispersée beaucoup plus tôt que les soirs précédents, sans avoir entendu de discours. Au carrefour de Si-Tan, quelques centaines de personnes continuaient à déchiffrer, vendredi matin, les dazibaos, mais l'attroupement le plus important s'était formé... autour du couturier Pierre Cardin, arrivé la veille à Pékin et qui, accompagné de ses photographes, avait voulu observer de ses yeux ce spectacle de démocratie à la chinoise.

De nombreux points d'interrogation subsistent, d'autre part, sur les décisions prises au sommet, qui ne concernent sans doute pas les seules quatre modernisations et sur le prix auquel un compromis unitaire a pu être réalisé. On attend avec intérêt le prochain numéro de la revue mensuelle théorique du parti, *le Drapeau rouge*, accusé par divers journaux muraux de ne pas prendre part jusqu'à présent au débat sur « *le critère de la vérité* », autrement dit à la réappréciation de l'héritage politique de Mao. *Contrairement à l'habitude*, le sommaire du numéro de décembre de la revue n'a pas encore été publié.

ALAIN JACOB.

(1) Le mouvement des Quatre modernisations, lancé en janvier 1975 par Chou En-lai, concerne l'agriculture, l'industrie, la défense, les sciences et techniques.

LE SORT DES RÉFUGIÉS VIETNAMIENS

Deux cent trente passagers du « Hai-Hong » sont arrivés en France

Arrivés jeudi 30 novembre en fin de matinée à l'aérodrome Charles-de-Gaulle où les attendait une troupe de journalistes et de cameramen, les deux cent trente passagers du *Hai-Hong* qui ont choisi de se réfugier en France ont été « *détournés* » dès leur arrivée sur les pistes de Roissy, vers un centre d'accueil de la Croix-Rouge à Créteil (Val-de-Marne).

Après plus d'une heure d'attente, les journalistes ont seulement pu enregistrer les propos de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'État à la santé et à la famille, venu sur place accueillir ces dizaines d'exilés qui trouvent aujourd'hui une terre d'asile après leur périple en mer de Chine et leur longue « quarantaine » au large des côtes malaisiennes.

M. Hoeffel a déclaré que « *tout se déroulait normalement* ». « *L'état sanitaire des réfugiés*, a-t-il ajouté, *paraît dans l'ensemble correct, mais quelques-uns ont dû être transportés en ambulance.* » Tous seront provisoirement regroupés dans un centre de la Croix-Rouge à Créteil, puis répartis dans divers centres de l'association France-Terre d'asile où ils demeureront six mois. « *C'est là*, a précisé le secrétaire d'État, *le temps jugé nécessaire pour assurer dans les meilleures conditions leur insertion dans la vie française.* »

Des « critères »

M. Hoeffel a indiqué que la France avait accueilli environ 56 000 réfugiés d'Extrême-Orient depuis 1975. Parmi ceux-ci, on compte 11 000 personnes de nationalité française, 12 000 Vietnamiens, 14 000 Cambodgiens et 19 000 Laotiens ou « divers autres ». Le flux continue au rythme de 1 000 à 1 200 par mois. Leur insertion en France semble relativement aisée : selon le ministère de la santé et de la famille, 80 à 85 % auraient logement et profession au terme de la période de six mois prévue pour leur installation.

M. Hoeffel a également indiqué que certains « critères » avaient été retenus pour accorder à ces deux cent trente passagers du *Hai-Hong* le droit d'asile en France. Ceux-ci auraient une certaine connaissance de la langue, de la famille en France, ou auraient dans le passé « rendu service » à leur nouvelle terre d'accueil.

Interrogé sur la possibilité de négociations sur ce sujet avec les autorités vietnamiennes, M. Hoeffel a indiqué que « *cela n'était pas de son ressort* », mais il a précisé que « *le gouvernement français restait en contact avec tous les gouvernements intéressés* ». « *Un flot ininterrompu de réfugiés*, a conclu le secrétaire d'État, *ne constitue pas une solution à ce genre de problème.* »

D. P.

● *Le premier des cinq cars* transportant 213 des 230 régugiés est arrivé peu avant 14 heures au centre de transit des réfugiés du Sud-Est asiatique de Créteil. Ils ont été accueillis par MM. Hoeffel et Pons, chargés des réfugiés au ministère de la santé. Huit d'entre eux ont été hospitalisés au centre hospitalier intercommunal de Créteil. Ils passeront dans ce centre d'orientation quinze jours consacrés à des contrôles sanitaires et à une préparation à l'orientation au terme desquels ils seront répartis dans l'un des cinquante centres d'orientation qui existent en France. L'association France terre d'asile supervisera ces diverses opérations et cette orientation.

AMÉRIQUES

La visite du roi Juan Carlos en Argentine

LA PROTECTION ET LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME « SONT UNE DES RESPONSABILITÉS PRINCIPALES » DE TOUS LES GOUVERNEMENTS, déclare le communiqué commun hispano-argentin.

Buenos-Aires (*A.F.P.*). — La protection et le respect des droits de l'homme sont « *une des responsabilités principales de tous les gouvernements* », affirme la déclaration commune hispano-argentine signée jeudi 30 novembre à Buenos-Aires en présence du roi Juan Carlos d'Espagne et du président Jorge Videla.

Ce texte, signé au terme de la visite officielle du souverain espagnol, indique d'autre part que les deux parties entendent intensifier les efforts entrepris sur le plan international pour lutter contre le terrorisme.

Elles sont d'accord pour estimer que le rétablissement de la souveraineté de l'Espagne sur le territoire de Gibraltar et de l'Argentine sur les îles Falkland (colonie britannique, à 400 kilomètres des côtes argentines) « *contribuerait à renforcer la justice internationale* ».

La déclaration annonce que l'Espagne et l'Argentine ont conclu différents accords, notamment quant au développement et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Elle précise que des commissions mixtes établies par les accords en vigueur dans les domaines de la coopération commerciale, économique, culturelle et scientifique entre les deux pays se réuniront au cours du premier semestre 1979.

Nicaragua

FAISANT VOLTE-FACE

Le général Somoza accepte l'organisation d'un plébiscite par l'O.E.A.

Managua (*A.F.P.*). — Le président Anastasio Somoza a accepté jeudi soir, 30 novembre, le plébiscite proposé par la commission internationale de médiation, à condition toutefois de rester au pouvoir pendant le déroulement de celui-ci.

Le général a par ailleurs indiqué qu'il acceptait que le Front sandiniste de libération nationale participe au plébiscite, à condition d'être intégré au Front élargi d'opposition (FAO). Le président a d'autre part accepté que l'organisation des États américains supervise l'organisation du plébiscite.

Reconnaissant que son acceptation constituait un « *revirement complet* » de sa part, le président Somoza a remarqué que « *seul le cours des fleuves ne faisait pas marche arrière* ».

Le Front élargi d'opposition (F.A.O.) a déjà accepté de son côté la tenue de la consultation. Dix des douze organisations politiques et syndicales du Front ont accepté qu'elle se déroule avant même que le régime du président Somoza soit renversé.

Jusqu'alors, le départ du général était une condition préalable posée par l'opposition à l'organisation de toute consultation populaire. Le FAO avait même rompu, le 21 novembre dernier, avec les médiateurs, MM. William Bowdler (États-Unis), Ramon Emilio Jimenez (la Dominique) et Alfredo Obiols (Guatemala).

Les deux organisations du Front qui ont refusé le plan de la commission sont le parti libéral indépendant et le parti conservateur Aguerista, qui expliquent que l'évolution du Front n'est que le résultat des fortes pressions exercées par les États-Unis. Selon ces deux organisations, les dirigeants du patronat nicaraguayen, largement représentés au sein de la direction du Front, ont préféré ne pas laisser celui-ci s'enfermer dans un refus afin d'obtenir des crédits de l'étranger.

On apprend encore que le gouvernement nicaraguayen remettra vendredi cinquante-cinq sauf-conduits à des réfugiés politiques nicaraguayens qui ont trouvé asile dans deux ambassades de la capitale. Trente de ces sauf-conduits seront remis à ceux qui sont à l'ambassade du Venezuela et vingt-cinq à ceux de l'ambassade du Mexique. Parmi ces derniers, les membres du « groupe des douze », qui a trouvé asile à l'ambassade après avoir quitté, le 25 octobre dernier, la direction du Front élargi d'opposition (FAO). Le « groupe des douze » était en désaccord avec les méthodes utilisées dans les conversations avec la commission internationale de médiation.

Chili

LA COMMISSION INTERNATIONALE DES JURISTES DÉNONCE DE NOUVEAUX ASSASSINATS

(*De notre correspondante.*)

Genève. — M. MacDermot, secrétaire général de la Commission internationale des juristes (C.I.J.), de retour de Santiago où il a pris part à une réunion organisée par le vicariat de la solidarité (1), a remis le 30 novembre à la commission des droits de l'homme de l'ONU un dossier sur les assassinats politiques au Chili. Il y est notamment révélé que trois cadavres mutilés et non identifiables ont été repêchés récemment dans un cours d'eau, à une centaine de kilomètres de la capitale. — I. V.

(1) Organisme dépendant de l'archevêché de Santiago.

● *Des syndicalistes chiliens* ont demandé, jeudi 30 novembre, au gouvernement militaire de rétablir les libertés syndicales afin d'éviter le boycottage du Chili décidé par l'Organisation interaméricaine des travailleurs (ORRIT). Les dirigeants du « groupe des dix », formé par des syndicats opposés au régime, ont souligné au cours d'une conférence de presse que ce boycottage visait « le gouvernement et non le peuple du Chili ». — (*A.F.P.*)

Bolivie

Ancien chef de l'État

Le général Banzer est relevé de son poste d'ambassadeur en Argentine

Correspondance

Le général Hugo Banzer, président de la République d'août 1971 à juillet 1978, a été relevé de ses actuelles fonctions d'ambassadeur de Bolivie en Argentine, a annoncé jeudi 30 novembre, à La Paz, le ministère des affaires étrangères. Le général Banzer, qui a la faveur de la droite, venait d'annoncer son intention de faire sa rentrée politique.

La Paz. — Six jours après le coup d'État du 24 novembre, le général David Padilla a pris sa première décision importante en relevant de ses fonctions d'ambassadeur en Argentine le général Banzer. Le communiqué du ministère des affaires étrangères explique cette mesure en raison de la décision du général Banzer « *d'intervenir activement dans la politique* ». Le communiqué rappelle « *la décision irrévocable des forces armées de ne favoriser aucune candidature officielle afin de garantir une réelle démocratisation du pays en vue des élection de juillet 1979* ».

Le général Banzer était venu à La Paz afin de protester contre l'accusation, formulée par le ministre de l'agriculture, selon laquelle les forces armées ont été « manipulées » par les précédents régimes. Il déclarait alors à la presse : « *Je vais participer au processus démocratique. Je vais me consacrer à la politique.* »

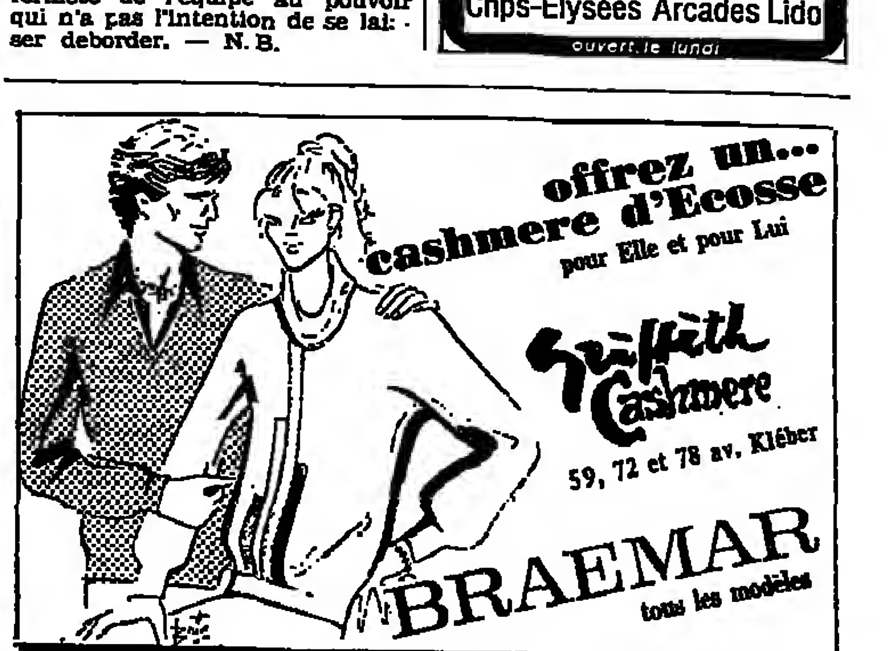
Candidat favori de la droite, le général Hugo Banzer a de fortes chances de réunir autour de sa candidature les militaires de tendance fasciste, mécontents du coup d'État du 24 novembre, et les secteurs de la grande bourgeoisie favorisés par sept ans de dictature et de répression.

Sa présence en Bolivie avait été vivement critiquée par l'ex-leader de l'Union démocratique populaire (U.D.P.), influent Front de gauche : « *S'il existe un danger de manquer la grande exigence nationale de démocratiser le pays, ce risque s'appelle Banzer. Il est venu pour regrouper les forces fascistes, pour conspirer et diviser les forces armées* », avait affirmé l'ancien président. De son côté, M. Paz Estenssoro, dirigeant du M.N.R., qui rallie les modérés, a souligné le *péril d'une* action des partisans du général Banzer dans la nouvelle administration du gouvernement Padilla, ce qui remettrait en cause le régime.

Aux élections du 9 juillet dernier, le général Pereda, dauphin du président Banzer, avait recueilli 50 % des suffrages grâce à la fraude. La corruption, la contrebande, la répression avaient rendu le régime du général Banzer très impopulaire.

La décision du président Padilla démontre donc une certaine fermeté de l'équipe au pouvoir qui n'a pas l'intention de se laisser déborder. — N. B.





LE PÉTROLE, SANG ET TOURMENT DU VENEZUELA

III. – Une opposition bien raisonnable

Le Venezuela, qui a un authentique régime démocratique depuis vingt ans, vote le 3 décembre pour désigner un nouveau président de la République et renouveler la Chambre des députés et le Sénat. Malgré les ressources du pétrole, le pays affronte de durs problèmes de déséquilibre économiques et sociaux («le Monde» des 30 novembre et 1er décembre). Gouvernement et opposition semblent d'accord pour définir une politique pétrolière prudente et réaliste.

De notre envoyé spécial MARCEL NIEDERGANG

Caracas. — « *Des hommes ternes, sans relief, un débat médiocre.* » Le jugement porté dans la classe politique sur les deux premiers candidats à la présidence est à peu près unanime. Ni M. Pinerua, candidat « officiel », ni son adversaire principal, M. Herrera Campins, ne paraissent susciter l'enthousiasme à la veille du scrutin.

Par nature, le Vénézuélien est critique et caustique, plus porté à dénoncer les faiblesses de ses dirigeants qu'à se louer des succès. La société du pétrole croit plus volontiers à la corruption qu'au désintéressement. « *Nous avons*, affirme l'ancien président Caldera, *perdu l'esprit de combat et de sacrifice...* » Mais il est vrai que les « démonstrations » faites depuis six mois par les représentants des deux principales formations politiques ne semblent pas se situer au niveau des présidents que le pays a connus depuis vingt ans. Betancourt, dirigeant hargneux, combatif et souple, reste un grand stratège politique. Léoni avait su amorcer avec habileté la pacification d'un peuple déchiré par la guérilla et au bord de l'explosion. Achevant la réconciliation nationale, Caldera a esquissé une diplomatie tous azimuts, que l'actuel président, favorisé par le pactole pétrolier des années 1974-1975, a très largement développée. Aux Nations unies, dans le concert interaméricain, et dans le tiers-monde, aux Etats-Unis, comme à l'OPEP, la voix du Venezuela est écoutée. Le prestige de M. Carlos Andres Perez, à la fin de son mandat, n'est pas réellement entamé : c'est un succès notable à Caracas, où les déceptions l'emportent toujours sur les satisfactions. Sa « grande œuvre » restera la nationalisation de l'industrie pétrolière, promulguée le 1er janvier 1976 à Zumaque, premier foré au Venezuela sur la rive sud-est du lac de Maracaibo.

Les accords de coopération mis en cause

Curieusement pourtant, le pétrole, sang et tourment de la nation, n'a guère figuré dans les débats et les meetings de la campagne électorale. C'est d'abord que le thème est aride, complexe et échappe à peu près totalement à la grande majorité de l'opinion. Le Congrès lui-même n'exerce aucun contrôle sur les grandes décisions depuis la nationalisation, celles-ci étant prises par l'exécutif et la présidence de Petroven. La grande presse se contente de généralités, et les options fondamentales ne sont pas vraiment débattues sur la place publique. Seuls quelques rares spécialistes, des professeurs d'économie, conseillers des états-majors politiques, expriment des opinions diffusées en petits comités. La plupart d'entre eux se réclament de l'ancien ministre des hydrocarbures du gouvernement Betancourt, M. Juan Pablo Perez Alfonso, dont l'idée maîtresse est la réduction de la dépendance économique du Venezuela.

Les conseillers des principaux candidats recommandent « un large débat public » et dénoncent, en particulier, les accords de coopération (technologiques et de marketing) conclus par Petroven avec les anciennes sociétés concessionnaires.

Tout en affirmant qu'il suivrait les grandes lignes de l'actuelle politique pétrolière, M. Pinerua a cependant indiqué que son gouvernement poserait la question de la « révision » des contrats de commercialisation conclus avec les transnationales qui ont exploité le pétrole vénézuélien pendant près de soixante ans. Ce point de vue est partagé par Copei et les partis de gauche, à commencer par le MEP (Mouvement électoral du peuple) et le MAS (Mouvement vers le socialisme), très hostiles à ces contrats. Tous préconisent encore « *une réduction de la dépendance à l'égard des anciens concessionnaires* ».

Les partis estiment qu'il convient d'intensifier l'exploration, en mettant l'accent sur la recherche de bruts « légers », non seulement dans la zone des 3 millions d'hectares qui avaient été concédés aux sociétés étrangères, mais aussi dans les quelque 500 000 kilomètres carrés de la plate-forme continentale. Tous sont préoccupés par la hausse explosive de la « demande interne ». « *Nous consommons déjà 250 0000 barils par jour de pétrole*, précise le président Perez, *et nous approchons des 300 000 barils quotidiens.* »

« *Dans ce pays*, dit M. Hector Mujica, *l'eau est plus chère que l'essence...* » Il est de fait moins coûteux de faire le plein de sa voiture à Caracas que d'acheter une caisse de Coca-Cola. Hausser les prix ? La mesure serait très impopulaire. « *L'esprit de gaspillage est, hélas ! très répandu* », déclare un industriel. Accords de coopération technologique avec les transnationales ? Tout le monde juge qu'ils sont trop favorables aux anciens maîtres de l'« or noir ». La ceinture de pétrole « lourde » de l'Orénoque ? Il conviendrait, de l'avis général, de commencer avec prudence l'expérimentation des nouvelles techniques de production, complexes et « chères » mais inévitables, en acceptant et en utilisant avec les « protections nécessaires » la technologie étrangère.

Il semble, quel que soit le vainqueur du 3 décembre, qu'aucun parti ne disposera cette fois de la majorité absolue au Congrès. Des coalitions ou des alliances apparaissent donc inéluctables. La formation prépondérante devra davantage tenir compte de l'avis des autres. Et le climat de « quasi-clandestinité », dénoncé par Copei et la gauche, dans lequel, selon eux, les affaires pétrolières « *ont été décidées depuis 1975* », devrait très probablement être modifié.

Les dirigeants vénézuéliens savent que l'industrie pétrolière n'obéit pas à des critères « rationnels », que les risques et les investissements sont énormes. Economiser les réserves connues, réactiviter l'exploration et la perforation dans les zones délaissées par les transnationales, poursuivre la récupération secondaire (1) et l'exploration « off shore » : ces « impératifs » raisonnables définis par les experts de Petroven sont en fait admis par tous les responsables politiques, y compris par les leaders d'une gauche tranquille et réaliste.

Grand, athlétique, visage ouvert et énergique, M. Americo Martin, candidat du MIR (Mouvement de la gauche révolutionnaire) à la présidence, ne cherche pas à dissimuler l'énorme fatigue d'une campagne qui le conduit, semaine après semaine, d'un bout à l'autre du Venezuela. Aucune garde devant sa résidence modeste d'Altamira qu'il regagne, de temps à autre, pour quelques heures de sommeil. Il a le ton et l'allure du dirigeant universitaire. Qui croirait aujourd'hui qu'Americo fut dans les années 60 un chef de guérilla recherché par les forces armées dans les montagnes du Bachiller, à l'est de Caracas ?

Vers un front commun de la gauche

La lutte armée ? « *Il ne faut pas éluder la question*, répond-il. *Ne rien renier, aborder franchement le débat. Au début, la participation d'anciens « maquisards » à la campagne a suscité une certaine inquiétude dans l'opinion. Je crois que c'est terminé...* » Il fait son autocritique « *Avec le recul, je vois bien que nous avions perdu tout sens de la théorie.* » Guérilla, insurrections militaires de Puerto-Cabello, puis de Carupano : 1962 a été une année-charnière. « *Tout pouvait basculer*, dit Americo. *Le MIR avait quatre mille militants armés et entraînés dans Caracas. Et le P.C., un millier d'hommes. En 1965, nous avions soixante-dix mille militants dans le pays. Dix ans après, c'était le néant, nous avions tout perdu...* »

Né d'une scission de gauche de l'A.D., le MIR, mis hors la loi en 1962, réhabilité en mars 1973 par le gouvernement Caldera, a depuis mis les bouchées doubles. Il a effectué une percée spectaculaire dans les syndicats du fer et du pétrole, retrouvé la « cote » à l'Université. M. Americo Martin admet que le langage et les positions des partis de gauche sont, en 1978, très « modérés » et « raisonnables ».

« *Chacun*, dit-il, *cherche sa place au Parlement par le biais des élections de décembre. Mais l'objectif est en 1979, une année qui sera importante : élections syndicales, universitaires, discussion des contrats collectifs. Nous devrons alors tenter de former un front uni de la gauche...* »

Unité de la gauche ? M. José Vicente Rangel, candidat du MAS, n'y est pas hostile, et précise que des « *accords sectoriels* » existent déjà, mais il estime qu'elle favoriserait aussi « *la recherche d'un accord entre Copei et A.D.* ». Dans le bureau de cet Andin énergique, issu de l'U.R.D. (Union républicaine démocratique, une formation de gauche modérée), pas de portrait de Marx, mais ceux de Bolivar et d'Andres Bello. « *Notre langage doit être accessible à tous*, affirme-t-il. *Moi : de théorie, et davantage de programme. On nous connaît, on nous écoute, on sait que nous sommes socialistes. Mais le MAS est un sigle relativement récent, alors que le MIR est un sigle « sacré ». Nous insistons, nous, sur l'aspect institutionnel des réformes, que les marxistes négligent. En fait, il y a peu de participation réelle du peuple : des élections tous les cinq ans, et c'est tout... Nous devons perfectionner les institutions, réformer le Parlement et renforcer ses pouvoirs. Des mécanismes de contrôle sont nécessaires pour limiter le présidentialisme.* »

Aux élections de 1973, le MAS a obtenu 174 954 voix (4,23 %), « *nos sondages nous en accordent cette fois plus de 12 %...* ». M. Rangel, déjà candidat du MAS en 1973, bénéficiait alors du soutien du MIR. M. Teodoro Petkoff, ancien guérillero lui aussi et ancien membre du P.C.V., aujourd'hui principal dirigeant du MAS et l'un des plus brillants jeunes idéologues du Venezuela n'aurait-pas été un meilleur candidat du MAS en 1978 ? Des querelles internes au sein du MAS ne l'ont pas permis.

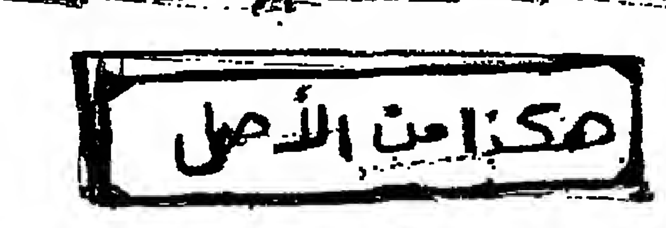
Si les élections se décidaient à l'« applaudimètre », nul doute que M. Hector Mujica ferait un très joli score le 3 décembre. Le candidat du parti communiste est « populaire » dans toutes les classes de la société, étudiants, ouvriers, paysans et même industriels, où l'on loue « *sa compétence, son sérieux et son allant* ». Le P.C.V. revient de loin. Il a davantage souffert que le MIR de son engagement dans la lutte armée.

En quarante-sept ans d'existence, il n'a pas conquis la place que devrait lui valoir son rôle de pionnier des organisations politiques. Dans une certaine mesure, la campagne intelligente et solide de M. Hector Mujica a au moins fait sortir le P.C.V. du ghetto. Réaliste (« *ne parlons pas de socialisme, ce serait de la démagogie, parlons de réformes* »), M. Mujica met l'accent sur la nécessité d'« *une redistribution du revenu national* » et cite des chiffres : « *Selon la Banque mondiale, 80 % de la population reçoit le tiers du revenu ; les gains de la banque privée ont doublé en 1978 et ceux du secteur industriel privé ont atteint 3 milliards de bolivars en 1977 ; le déficit en logements, 1 million ; huit cent cinquante mille habitations n'ont pas l'eau potable ; 3 % des grands propriétaires contrôlent 70 % des meilleures terres du pays ; 70 % des paysans pauvres n'ont pas 3 % des terres. De 1960 à aujourd'hui, la réforme agraire a coûté 35 milliards de bolivars. Or le secteur agraire, qui a bénéficié de la réforme, participe pour 10 % seulement de la production...* »

Où convient-il de situer M. Diego Arria ? A gauche, au centre ? Plutôt « ailleurs », sans doute. Le champion de Cause commune parle en tout cas, lui aussi, un langage raisonnable, clair, réaliste. Il appartient, comme les actuels leaders de la gauche, à cette nouvelle génération de politiciens plus soucieux d'efficacité que d'idéologie, préoccupés de « faire une pause » et de réviser un processus de développement, trop axé sur le pétrole, qui accroît la dépendance et tempère mal les inégalités héritées du passé.

FIN

(1) Les quatre principaux champs pétrolifères du Venezuela se trouvent encore sur le Costanero Bolivar (Lagunillas, Bachaquero et Tio-Juana), côte sud-est du lac de Maracaibo. Découverts il y a plus de cinquante ans, ils ont déjà produit plus de 17 milliards de barils de pétrole, et ils représentent encore plus de 50 % de la production totale du pays.



مكبرة من الأصل

AFRIQUE

Algérie

L'état de santé du président Boumediène

Le problème de l'acharnement thérapeutique est désormais posé

Alger. — Le silence, toujours. Depuis le bulletin optimiste du dimanche 26 novembre, qui annonçait *« une amélioration sur tous les plans »* de l'état du président Boumediène, plus rien. Plus de bulletin de santé, plus de sources médicales *« autorisées »*. Pour la quatrième journée consécutives, jeudi soir 30 novembre, les journaux d'informations radio-télévisées de 20 heures se sont ouverts sur la rituelle lecture des *« nombreux messages de sympathie et des marques de soutien... »*

On a appris, toutefois, que les médecins présents à l'hôpital Mus-

De notre envoyé spécial

tapha, au chevet du chef de l'Etat algérien, avaient pu procéder jeudi à un examen du cerveau, après que le malade eut été transporté, avec d'infinies précautions, dans une pièce voisine, où avait été monté un Scanner. Grâce à cet appareil, les spécialistes ont détecté la présence, non pas d'un mais de deux caillots de sang dans le cerveau. Le second caillot a probablement été à l'origine de l'aggravation subite de l'état d. santé du président, intervenue dans la nuit de lundi à mardi, après une relative rémission.

Inopérable, M. Houari Boumediène se trouverait aujourd'hui en état de coma profond, sinon même de coma dépassé. C'est dire que se trouve posé maintenant le problème de l'achamement thérapeutique. Que doit-on faire ? Maintenir à tout prix un semblant de vie artificielle, au risque de choquer ici bien des convictions religieuses ou morales, ou, au contraire, laisser les choses aller à leur terme normal ? Sur ce sujet, tout dépendra, semble-t-il — au-delà de la raison d'Etat — de la volonté exprimée par l'épouse du chef de l'Etat. On sait de sources sûres que, le samedi 18 novembre, Mme Boumediène a eu suffisamment d'autorité pour s'opposer, contre l'avis d'une majorité, au *« renvoi »* en U.R.S.S. de son mari, victime d'une thrombose cérébrale.

Parmi les nombreux messages de solidarité et les vœux de rétablissement adressés au chef de l'Etat, on note, ce jeudi, la teneur, autant que le caractère tardif, du télégramme adressé par MM. Brejnev et Kossyguine *« au président Boumediène et à ses compagnons d'armes »*, dont, *« en U.R.S.S., nous apprécions hautement l'activité ayant pour but le développement et le renforcement ultérieurs de l'amitié traditionnelle soviéto-algérienne... »*.

L'état de santé du chef de l'Etat algérien explique aussi le ton nouveau de l'éditorial paru jeudi dans l'hebdomadaire *Révolution africaine*, organe central du F.L.N. Cet éditorial constitue une sorte de bilan-testament, un résumé de ces treize ans *« où, la main dans la main, le pouvoir révolutionnaire, sous la direction clairvoyante du président Boumediène, et les masses laborieuses entamèrent la marche révolutionnaire pour l'édification du socialisme... »*. L'accumulation des passés simples, — cette phrase aussi : *« Nous sommes au terme d'une étape de la révolution et au seuil d'une nouvelle »* — montrent bien qu'on ne se fait plus aucune illusion sur l'issue de la maladie. L'essentiel maintenant est ailleurs.

C'est, en effet, ce qui se passe au plus haut niveau de l'Etat. Là, c'est le glacis, la religion, non du silence mais du secret. Aucune information sérieuse n'a filtré des *réunions permanentes du Conseil de la révolution*. Ni sur les luttes *de tendances*, qui s'y déroulent probablement, ni sur le schéma de succession qui s'y élabore. Les rumeurs *faisant état*, avec des variantes politiques, de la constitution d'un triumvirat (président, vice-président, premier ministre), celles d'un possible élargissement du Conseil de la révolution, restent, en définitive, simples rumeurs. On ne reçoit pas, et surtout pas les journalistes. On ne relève rien, pas même l'information donnée par la presse étrangère sur les fonctions de contrôle de l'armée confiées au colonel Chadli *(le Monde* du 1er décembre).

PIERRE GEORGES.

Le conflit du Sahara

DES NAVIRES DE GUERRE ESPAGNOLS VONT PROTÉGER LES CHALUTIERS CANARIENS

Sept bâtiments de la marine de guerre espagnole protégeront les chalutiers canariens qui pêchent au large des côtes du Sahara occidental, annonce un communiqué du gouverneur civil de Las Palmas diffusé jeudi 30 novembre. Cette décision vise à éviter de nouvelles attaques de chalutiers comme celle qui a eu lieu mardi et fait huit morts à bord du « Cruz del mar » (*le Monde* du 1er décembre).

● A RABAT, selon notre correspondant, une motion adoptée jeudi à l'unanimité, par acclamation, à la Chambre des représentants, les députés attirent l'attention de l'opinion publique internationale sur la situation des Marocains *« séquestrés à Tindouf »* et le *« comportement inhumain »* à leur égard des autorités algériennes. Les députés souhaitent susciter l'intervention des gouvernements et des organisations humanitaires auprès du gouvernement algérien pour *« libérer les séquestrés de Tindouf »* afin qu'ils puissent *« regagner leur patrie, le Maroc »*.

● A KHARTOUM, le comité des sages de l'Organisation de l'unité africaine, désigné pour résoudre le problème du Sahara occidental, a commencé ses travaux jeudi soir par une réunion à huis clos présidée par M. Numeiry (Soudan), président en exercice. *(A.F.P.)*

● *Dans l'article consacré au meurtre de huit pêcheurs espagnols* dans les eaux sahariennes *(le Monde* du 1er décembre), nous avons écrit que le Front Polisario s'était contenté jusqu'à présent de procéder à des enlèvements. C'est inexact. Plusieurs bateaux canariens ont également été mitraillés dans le passé. Mais c'est la première fois qu'une opération de ce genre fait des morts.

M. BOUTEFLIKA FÉLICITE CHALEUREUSEMENT M. JEAN FRANÇOIS-PONCET

(De notre correspondant.)

Alger. — M. Abdelaziz Bouteflika, ministre algérien des affaires étrangères, a adressé, jeudi 30 novembre, un message de félicitations à M. Jean François-Poncet à l'occasion de sa nomination à la tête du Quai d'Orsay. Ce texte, particulièrement chaleureux, déclare : *« Pour avoir déjà éprouvé vos qualités de cœur et d'esprit, et votre attachement à une politique de coopération saine et durable entre l'Algérie et la France, je suis persuadé que vous saurez donner une impulsion nouvelle pour que les relations entre ces deux pays puissent, sur des bases solides de compréhension réciproque et d'intérêt mutuel se raffermir et se développer. »*

M. Bouteflika ne fait qu'une discrète allusion à l'affaire du Sahara occidental en exprimant sa conviction que *« le renforcement des liens entre l'Algérie et la France (...) contribuera à la consolidation de la paix et à la stabilité de la région, ainsi qu'à la garantie des libertés et la sauvegarde des droits imprescriptibles de tous les peuples qui la composent »*.

● *Huit médecins chinois* devaient se rendre ce vendredi 1er décembre au chevet du président Boumediène. Arrivés de Pékin, ils sont partis pour Alger dans la matinée par un vol spécial. Ils vont renforcer l'important groupe de médecins déjà présents à l'hôpital Mustapha.

EUROPE

Roumanie

Tension entre Moscou et Bucarest

(Suite de la première page.)

En novembre, les Roumains de la Bucovine, territoire appartenant jusqu'alors à l'Autriche-Hongrie, avaient, eux aussi, annoncé leur désir de se joindre à la mère patrie. Si l'on ajoute que Bucarest possédait depuis 1913 toute la Dobroudja, y compris la partie méridionale acquise aux dépens de la Bulgarie à la faveur des guerres balkaniques, on comprendra que le territoire qui est celui de l' « Etat national unitaire » roumain à la fin de l'année 1918 est sensiblement plus étendu que celui de l'actuelle République socialiste, puisque la Bessarabie et la Bucovine du Nord sont repassées aux mains des Russes à la fin de la dernière guerre et que la Bulgarie *a recouvré au même moment* la Dobroudja du Sud. Le rappel de la réalité historique d'il y a soixante ans ne peut donc guère être agréable aux *voisins de la* Roumanie.

Les Soviétiques ont un autre motif de mécontentement, toujours à propos de cet anniversaire. Alors qu'il y a encore quelques années les historiens *roumains* accordaient à la révolution d'Octobre une importance décisive dans la réalisation de l'unité de leur pays, ils défendent aujourd'hui la thèse pour la plupart que *« l'acte de l'union ne fut pas le résultat d'éléments conjecturaux, mais le fruit de la lutte de larges masses populaires »*. L'unité a été, écrivent-ils, la conséquence du développement de la Roumanie et a été souhaitée par *la nation* tout entière. Dans ce schéma, la révolution d'Octobre n'apparait plus que comme un facteur parmi d'autres qui a favorisé certes l'évolution historique des aspirations nationales roumaines, *mais* n'a pas eu une influence prépondérante.

L'habileté de M. Ceausescu dans cette affaire aura été de se présenter une fois de plus en héros de l'indépendance roumaine face aux pressions intégrationnistes de Moscou, alors que Russes, Hongrois et Bulgares sont peut-*être moins* irrités par le souci de souveraineté de Bucarest que par l'axaltation trop nationaliste d'un passé certes glorieux pour la Roumanie, mais dont ils gardent quant à eux un souvenir désagréable.

MANUEL LUCBERT.

L'AGENCE TASS RÉPOND INDIRECTEMENT A M. CEAUCESCU

De notre correspondant

Moscou. — L'Union soviétique a réagi pour la première fois, le jeudi 30 novembre, aux diverses déclarations faites par M. Ceausescu à la suite du sommet du pacte de Varsovie. L'agence Tass a publié un commentaire d'un de ses « observateurs politiques » qui, certes, ne met pas directement en cause le secrétaire général du parti communiste roumain, mais qui n'en répond pas moins de manière très explicite à son refus d'augmenter de façon concertée les budgets militaires des pays membres du pacte de Varsovie.

Une telle proposition est *justifiée* par le programme d'armement à long terme adopté par l'OTAN lors de sa dernière session de printemps à Washington, et par la croissance continue des dépenses militaires américaines. *« Les milieux impérialistes agressifs*, écrit Tass, *relancent la course aux armements et tentent de s'assurer la suprématie militaire. »* Dans ces conditions, *« l'Union soviétique et les autres pays de la communauté socialiste, épris de paix, ne peuvent rester indifférents »*, ajoute l'agence, non sans avoir indiqué que la réunion du pacte de Varsovie avait été une *« confirmation solide de l'attachement inébranlable des pays socialistes à la cause de la paix »*.

« Composer avec l'agresseur éventuel »

Alors que, selon M. Ceausescu, le rapport actuel des forces entre les deux blocs assure un équilibre satisfaisant, les Soviétiques insistent sur la nécessité d'accroître le potentiel militaire du pacte de Varsovie : *« Les pays membres estiment que la course toujours plus rapide aux armements des pays de l'OTAN exige le maintien et le renforcement du potentiel défensif des forces armées unifiées du traité de Varsovie. »* Tass met encore en garde contre *« les concessions unilatérales à l'impérialisme : ce genre de politique qui consiste à composer avec l'agresseur potentiel — l'histoire l'enseigne — n'a jamais conduit à la paix, la plaçant au contraire au bord de la catastrophe »*. Cet avertissement ne peut guère avoir d'autre destinataire que M. Ceausescu.

Les autres pays membres du pacte de Varsovie ont-ils approuvé une augmentation de leurs dépenses militaires et même signé un accord en ce sens ? Notons à ce sujet que le bureau politique du parti communiste soviétique a déclaré mercredi 29 novembre qu'il était *« nécessaire de sauvegarder et de renforcer le potentiel défensif des forces armées unifiées du traité de Varsovie »* et que cette phrase est reprise dans les déclarations du parti ouvrier unifié polonais et du parti communiste tchécoslovaque publiées ce vendredi par la *Pravda*. D'autre part, une discussion aurait eu lieu au sein de la direction soviétique sur le point de savoir s'il convenait de présenter un budget militaire en augmentation ou s'il fallait conserver, de manière au moins fictive, la même somme que les autres années. C'est cette dernière qui a été adoptée pour des raisons évidentes de propagande.

DANIEL VERNET.

Union soviétique

Zinoviev ou le paradoxe du logicien

Ecrivain soviétique déchu de sa nationalité depuis le mois de septembre, professeur de logique à l'université de Munich, Alexandre Zinoviev cherche le vrai en jouant avec le paradoxe. Jeudi 30 novembre à Paris, vedette d'une rencontre organisée par le CIEL (Comité des intellectuels pour l'Europe des libertés), il a apporté ses réponses aux questions que chacun *se pose et lui pose. Les répressions* en U.R.S.S. sont-elles dues au hasard ou à la volonté perverse de quelques hommes ? Y a-t-il des libertés civiques ? Y a-t-il de l'espoir ? Le diagnostic est connu : la société à l'Est n'est pas un état de droit. Mais pourquoi ?

Zinoviev part de ce qu'il a observé pendant cinquante-cinq ans et, sur ce matériel, exerce jusqu'au bout sa logique. Beaucoup estiment qu'il y eut, en cours de route, déviation du *chemin tracé par Marx voire* par Lénine. L'écrivain ne partage pas ce sentiment *« Je pense que ce qui a été édifié, c'est précisément ce qu'on voulait édifier. Je crois que si on essayait de bâtir un système du même genre en France, ce serait la même chose avec quelques différences, puisque, par exemple, il n'y a pas de Sibérie dans ce pays. »* Dialoguant avec l'assistance il reviendra sur cette idée : *« Les eurocommunistes n'ont que deux voies ; s'ils sont sincères ils cesseront d'être communistes en bâtissant la démocratie ; s'ils sont communistes ils suivront le schéma de Moscou. »*

Pendant trois heures, l'auteur de *l'Avenir radieux* va parfois étonner et toujours intéresser son auditoire. La répression en U.R.S.S. ? C'est le pouvoir populaire au maximum. L'inégalité sociale ? C'est la conséquence *de la politique d'égalité. Le* K.G.B. ? C'est l'instrument de la volonté d'un peuple qui n'a plus de liberté. Dès sa naissance, tout être humain est pris *dans un champ magnétique* idéologique : les gens, à l'exception de quelques tempéraments contestataires, s'adaptent immédiatement à cette société.

La civilisation édifiée en U.R.S.S. ne comprend pas d'éléments autodestructeurs. Le système est *« indestructible de l'intérieur »* parce qu'il est *« capable de pourrir pendant des siècles »*. Et pourtant l'homme qui refuse cette médiocrité est résolu à se battre jusqu'au bout. Zinoviev pense que la dissidence *est « le phénomène le plus important de la vie soviétique de ces dernières années »*. Le système paraît solide et immuable dans la grisaille, mais les opposants peuvent l'améliorer.

Les émigrés ne sont pas d'accord entre eux ? Tant mieux ! C'est un signe de richesse. En développant ses *paradoxes avec le sérieux du* logicien et l'humour du romancier, Zinoviev a illustré cette « Europe plurielle » faite d'hommes *« aux contradictions incoercibles et fraternelles »* que défendent ses hôtes du CIEL.

B. F.

EUROPE

Espagne

A LA VEILLE DU RÉFÉRENDUM

La majorité des Basques souhaitent une extension du régime d'autonomie

La situation est tendue au Pays basque espagnol à la veille du référendum constitutionnel du 6 décembre. Un nouvel attentat commis par l'ETA a coûté la vie, le jeudi 30 novembre, à un ancien membre de la garde de Franco, à Irun. L'ETA annonce, dans un communiqué, que ses militants attaqueront « les personnes les plus significatives » pour dénoncer « l'oppression au Pays basque ». L'organisation séparatiste a cependant relâché, jeudi, M. Javier Crespo, un fonctionnaire enlevé mardi dernier. Selon un sondage, la grande majorité des Basques souhaitent une extension du régime de pré-autonomie.

A Madrid, les prises de position du cardinal primat de Tolède contre la Constitution suscitent de vifs remous dans l'Eglise et les autorités ont démenti qu'une nouvelle tentative de rébellion militaire, impliquant une unité de parachutistes, ait eu lieu.

De notre envoyé spécial

Bilbao. — Jeudi après-midi, les routes autour de Saint-Sébastien et de Bilbao étaient à nouveau coupées par d'importants barrages de police armée en tenue de combat qui contrôlaient des véhicules occupés par des jeunes ; une heure auparavant, un nouvel attentat avait coûté la vie à un gardien de l'école professionnelle d'Irun, ancien membre de la garde de Franco. Un attentat de plus qui alourdit le bilan du mois de novembre, quinze morts et dix-neuf blessés. Sur les murs de Bilbao, à côté des affiches qui demandent aux Basques d'approuver la Constitution ou de la rejeter, on peut lire en simples caractères noirs sur fond blanc : *« Nous ne voulons pas de médailles, nous voulons garder nos maris ! »*

A l'approche du référendum du 6 décembre, l'ETA durcit ses positions. A Guernica, elle a mitraillé l'agence Renault ; à Tolosa, elle a interrompu la projection d'un film. Ailleurs, elle a fait sauter une voie ferrée et des postes de péage sur l'autoroute menant à la frontière française. Ses commandos ont fait voler en éclats les locaux d'un syndicat et lancé une opération contre un bar, dont le patron est dénoncé comme indicateur de police.

Toute cette agitation n'empêche pas les états-majors des différents partis de mettre à profit les cinq derniers jours avant le référendum. Le parti socialiste basque a fait procéder à un sondage selon lequel la Constitution sera approuvée par 46 % des voix dans les quatre provinces basques. Le pourcentage pourrait atteindre 53 % dans la seule Navarre. Mais 70 % des personnes consultées ont exprimé le désir de voir le gouvernement de Madrid accorder plus de compétences aux organismes de pré-autonomie qui doivent être mis en place ; 75 % se sont prononcées pour l'intégration totale de la Navarre à l'Euzkadi. L'ETA ne doit pas rester dans son ghetto, estiment encore 53 % des électeurs. Il faut négocier avec elle. Pour 70 % d'entre eux, le moyen d'y parvenir est de créer une police autonome basque.

Le parti nationaliste basque, qui réclame un statut d'indépendance appuyé par les masses populaires, prépare déjà les prochaines élections municipales et il présentera des candidats dans toutes les villes de l'Euzkadi.

La junte électorale de la zone de Bilbao se plaint des difficultés qu'elle éprouve à constituer les bureaux de vote. Un grand nombre de personnes désignées pour exercer les fonctions de présidents, vice-présidents ou assesseurs se sont excusées. La junte brandit le code pénal qui punit d'une amende de 10 000 à 50 000 pesetas toute personne normalement désignée qui ne fournira pas de motif valable. On est loin, on le voit, de l'enthousiasme des élections législatives de juin 1977.

LÉO PALACIO.

L'ELYSÉE ATTEND DU SOMMET EUROPÉEN « UN PROGRÈS IMPORTANT »

M. Pierre Hunt, porte-parole de la présidence de la République, a indiqué, jeudi 30 novembre, que le chef de l'Etat attend du prochain sommet européen, qui se réunit les 4 et 5 décembre à Bruxelles, *« un progrès important dans l'organisation de l'Europe »*.

Il a ajouté : *« ce sommet verra l'aboutissement d'un projet de zone de stabilité monétaire dont la France a eu l'initiative avec la R.F.A. Le moment est venu de mettre en place un système monétaire qui apportera aux pays de la Communauté européenne, décidés à le mettre en pratique, une meilleure cohésion ainsi qu'une stimulation de leurs activités économiques et de leurs échanges commerciaux.*

M. Hunt a encore affirmé : *« La préoccupation d'un meilleur fonctionnement des institutions européennes dans le cadre du traité de Rome devrait être satisfaite par la désignation d'une mission de réflexion et de propositions confiées à des personnalités européennes de compétence indiscutable. »*

DIPLOMATIE

M. Carter abandonne sa promesse faite à l'OTAN d'augmenter de 3 % le budget militaire américain

La deuxième réunion bisannuelle de l'OTAN aura lieu à Bruxelles, les 7 et 8 décembre. M. Vance devrait à cette occasion s'expliquer sur les intentions de M. Carter de ne pas augmenter, comme il l'avait promis en 1977, de 3 % en termes réels le budget militaire américain.

L'Assemblée de l'Atlantique nord a, d'autre part, terminé ses travaux jeudi 30 novembre à Lisbonne. Selon notre correspondant, elle ne s'est pas prononcée sur les problèmes des ventes d'armes à la Chine et de l'équipement des armées européennes avec la bombe à neutrons. Une résolution approuvant les négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques (SALT) a été adoptée, mais la délégation française a voté contre. D'après M. Marcus, député R.P.R., qui dirigeait le groupe des parlementaires français, les termes dans lesquels la résolution a été rédigée faisaient penser qu'un nouvel accord SALT pourrait affecter les effectifs militaires des pays européens alors que ces derniers ne participent pas directement aux négociations.

De notre correspondant

Washington. — M. Carter a confirmé indirectement, au cours d'une conférence de presse jeudi 30 novembre, les indications données dans les milieux militaires depuis quelques jours. Décidé à donner la priorité à la lutte contre l'inflation et, pour commencer, à réduire les dépenses gouvernementales, le président abandonne sans fanfare la promesse qu'il avait faite à ses alliés de l'OTAN au sommet de Londres en 1977 d'augmenter de 3 % en termes réels le budget militaire des Etats-Unis.

Récemment encore, cet engagement ne semblait pas remis en cause. Toutes les déclarations officielles annonçaient des coupes sévères dans les dépenses budgétaires, *« exception faite de celles concernant la défense »*. L'effort militaire soviétique a été si souvent décrié ici que cette faveur faite au Pentagone ne prêtait généralement pas à contestation. Les choses ont commencé à changer il y a une quinzaine de jours lorsqu'on s'aperçut que la préparation du budget pour l'année 1979-1980 — qui doit être présenté au Congrès par l'exécutif en janvier prochain — se révélait plus difficile que prévu, compte tenu de l'engagement pris il y a un mois par M. Carter de ramener le déficit à moins de 30 milliards de dollars (contre 60 milliards au début de la présidence).

Le changement de ton a été signalé lundi 27 novembre par le président lui-même. Dans un discours prononcé à Saint-Louis devant le congrès des villes, M. Carter annonçait que le budget à venir serait *« très, très serré »*, qu'il y aura *« peu d'argent pour de nouvelles initiatives »*, mais il ajoutait en guise de consolation : *« Aucun secteur de l'activité gouvernementale ne sera considéré comme sacré ou sacri-saint. Tout sera soigneusement examiné, y compris le budget de la défense. »*

Un peu plus tard, son porte-parole, M. Powell, précisait que l'engagement des pays de l'Alliance atlantique d'augmenter de 3 % leur budget militaire était accompagné d'une réserve. Il avait été reconnu que, *« pour certains pays, les circonstances économiques pourront affecter ce qui peut être réalisé »*.

1 à 2 milliards de dollars en moins

En outre, rappelle-t-on aujourd'hui du côté américain, l'augmentation annoncée n'était pas de 3 % précisément, mais *« aux alentours »* de ce chiffre ; enfin, l'on pourrait encore discuter sur le point de savoir si seul le budget des forces affectées à l'OTAN doit bénéficier de cette hausse ou bien l'ensemble des dépenses militaires. Les spécialistes de l'Office du budget auprès de la Maison Blanche ont naturellement tranché pour la première interprétation contre l'avis des militaires.

Jeudi, M. Carter a été évasif. Tout en rappelant que le but des Etats-Unis et de leurs alliés est *« d'élever le niveau réel des dépenses militaires »*, il s'est borné à assurer que chacune de ces dépenses *« sera soigneusement examinée cette année »* et qu'il cherchera *« un équilibre convenable »* entre dépenses militaires et civiles. Mais le changement de ligne a été confirmé dans la mesure où le président n'a plus parlé du chiffre de 3 % d'augmentation, comme si cet objectif n'existait plus.

En termes concrets, la coupe devrait porter sur 1 à 2 milliards de dollars environ, sur les 137 milliards d'autorisations de programme que le Pentagone avait demandés pour 1980, et les 123 à 125 milliards qu'il comptait effectivement dépenser cette année-là. C'est peu en proportion, mais certains programmes pourraient être affectés. Ainsi, les militaires comptaient demander près d'un demi-milliard de dollars pour la mise au point de deux nouveaux missiles stratégiques, le Trident II (sous-marin) et le M.X. (terrestre). Or M. Carter a déclaré qu'il n'avait pris encore aucune décision à propos de M.X.

Modification de la stratégie nucléaire ?

Toujours dans le domaine de la politique militaire, le président a démenti ou plutôt réduit la portée d'une information parue le même jour dans le *New York Times*, selon laquelle les Etats-Unis réviseraient leur doctrine d'emploi des armes nucléaires, s'écartant de la dissuasion pour se rapprocher d'une doctrine dite de *« conduite des guerres »*. Plutôt que d'empêcher une guerre par la dissuasion atomique, on se préparerait à mener concrètement un conflit en employant des armes nucléaires d'une manière plus ou moins intense et sur une période d'attente plus ou moins longue. Pour M. Carter, *« toute attaque contre nous entraînerait des destructions dévastatrices dans le pays qui aurait lancé une telle attaque, en sorte que la politique de base est bien la dissuasion »*. Cependant, le président a confirmé qu'il veillait à *« maintenir les armements au niveau requis, à améliorer les systèmes de communication, de transmission des ordres à des informations »*, enfin de mettre sur pied un système rudimentaire de défense civile par évacuation des villes en cas de crise.

Or, le *New York Times* s'était appuyé sur ces éléments pour conclure, non sans raison, qu'ils traduisaient bien un infléchissement de la doctrine vers la conduite de guerres nucléaires limitées et de bombardements sélectifs, une idée lancée dès 1975 par M. Schlesinger, alors secrétaire à la défense de M. Nixon.

Le président américain a lancé un nouvel avertissement à l'Union soviétique à propos de la livraison des Mig 23 à Cuba. Rappelant qu'un certain modèle de cet avion (probablement celui qui serait en mesure d'emporter des bombes atomiques) avait été observé à Cuba à la fin du printemps, M. Carter a déclaré qu'une violation de l'accord de 1962 interdisant la fourniture à Cuba d'armements offensifs serait *« un événement très sérieux »*. Il a ajouté toutefois que les Soviétiques ont donné des assurances en sens contraire, que la surveillance se poursuit et qu'aucune preuve d'existence d'armes nucléaires n'a été décelée dans l'île.

MICHEL TATU.

Un débat comparable en France

La coexistence en un même arsenal nucléaire, qui tend à se diversifier en quantité et à se perfectionner en qualité, d'armes stratégiques de plus en plus précises et d'armes tactiques sans cesse miniaturisées, pose aux grandes puissances un problème identique : la dissuasion, qui est, par essence, un concept de non-emploi de l'arme nucléaire, s'applique-t-elle à la fois aux armes stratégiques (autrement définies comme étant les systèmes centraux d'une panoplie nucléaire) et aux armes tactiques (dites encore armes du théâtre des opérations), ou bien les conditions d'emploi varient-elles en fonction du types d'armes ?

Ce débat existe aux Etats-Unis, comme en témoigne la conférence de presse du président Carter, mais il apparaît également en France, avec le développement constaté des armes nucléaires tactiques à bord de missiles Pluton ou d'avions de l'armée de l'air et de l'aéronavale. Le débat est même relancé en France, depuis peu, avec la perspective d'embarquer des missiles nucléaires tactiques surface-surface, du modèle Exocet ou Otomat, à bord de navires de guerre de surface.

En France, les états-majors distinguent la menace de l'emploi d'armes nucléaires en Europe de celle de l'emploi sur un théâtre non européen des opérations, à propos de laquelle les réflexions des responsables militaires n'en sont qu'au stade de simples spéculations.

Sur le théâtre Centre-Europe où tout affrontement se produirait à proximité immédiate du « sanctuaire national » ou dans ses approches, les états-majors refusent toute bataille nucléaire prolongée, toute montée progressive des enchères et toute escalade graduée pour lier directement l'emploi des armes nucléaires tactiques à celui de la force stratégique placée sous l'autorité du chef de l'Etat. En revanche, l'emploi d'armes nucléaires tactiques à la mer semble, en France, reposer sur d'autres bases et entraîner une autre politique.

A l'exception d'un affrontement à partir d'une mer bordant le continent européen, pour lequel l'emploi des armes stratégiques et tactiques serait lié dans un même concept de dissuasion, les états-majors français envisagent bien le cas d'un emploi réel et limité d'armes nucléaires tactiques sur un théâtre maritime des opérations qui serait éloigné du territoire national. C'est la stratégie dite de l'Océan Indien où la France considère qu'il s'agit du lieu privilégié de ses lignes de ravitaillement en matières premières et énergie.

Dans une telle hypothèse, les armes tactiques pourraient être utilisées, sans déclenchement des forces stratégiques, pour des actions d'intimidation ou de rétorsion. Dans les milieux militaires proches du premier ministre, on n'est pas loin de considérer qu'une utilisation d'armes nucléaires tactiques, dans des conditions soigneusement pesées et mesurées, puisse, dans des cas extrêmes, permettre de faire cesser rapidement un conflit qui, sans cela, se prolongerait indéfiniment.

M. BERNARD DESTREMAU EST NOMMÉ AMBASSADEUR A BUENOS-AIRES

Le *Journal officiel* de ce vendredi 1er décembre annonce la nomination de M. Bernard Destremau comme ambassadeur en Argentine, en remplacement de M. F. de la Gorce.

[Né en 1917, M. Destremau a fait la guerre dans les Forces françaises combattantes et est entré aux affaires étrangères en 1945. Il a été en poste à l'administration centrale (cabinet de M. Bidault, affaires économiques, puis directeur d'Amérique), à Bruxelles, au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1954), au Caire, à la direction d'Afrique-Levant, à Pretoria, au secrétariat général du Quai d'Orsay et de nouveau à Bruxelles (1964-1967). Elu député (indépendant) de Versailles en 1967 et en 1968, il a été secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de 1974 à 1976 et de nouveau député de 1976 à 1978.]

● *M. Olivier Stirn*, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, fait du 4 au 12 décembre un voyage en Afrique de l'Ouest qui doit le conduire du 4 au 6 à Monrovia (Libéria), du 6 au 8 à Freetown (Sierra-Leone), le 8 à Bissau (Guinée-Bissau), le 9 à Banjul (Gambie) et le 11 à Praia (Cap-Vert). — *(A.F.P.)*

Le président de la République a reçu les lettres de créance de quatre ambassadeurs

Le président Giscard d'Estaing a reçu, jeudi 30 novembre, les lettres de créance des ambassadeurs de Thaïlande, de Singapour, de Mongolie et des Comores.

THAILANDE

A M. Vikrod Ninnad, le président de la République a dit : *« Dans cette partie du monde, où l'on voit avec inquiétude renaître les tensions, la Thaïlande, qui s'efforce d'instaurer un climat de compréhension avec tous ses voisins, apparaît comme un facteur de concorde et d'équilibre. »*

[M. Vikrod Ninnad, né en 1919 à Bangkok, a fait des études de droit et est entré aux affaires étrangères en 1939. Il a été successivement vice-consul à Saigon, puis à Vientiane, premier secrétaire à Bonn, conseiller à Bruxelles, directeur des organisations internationales à l'administration centrale, ambassadeur à Vientiane (1972-1974), puis simultanément à Stockholm et à Helsinki (1975-1978).]

SINGAPOUR

M. David Saül Marshall, premier diplomate de Singapour en France ayant rang d'ambassadeur, a souhaité un accroissement des investissements français.

Dans sa réponse, M. Giscard d'Estaing a dit : *« La France soutient les efforts de Singapour, ainsi que ceux des autres pays membres de l'Association des nations du Sud-Est asiatique en vue d'instaurer dans cette région une zone de paix, de liberté et de neutralité. Elle se réjouit également du resserrement des liens entre la Communauté européenne et l'Association. »*

[« Le Monde » a publié, le 13 juillet, la biographie de M. Marshall.]

MONGOLIE

M. Giscard d'Estaing a souligné devant M. Boyanguin Bud, ambassadeur de Mongolie, *« le courage du peuple mongol, perpétuellement aux prises avec la rigueur de la nature »*. Il a ajouté : *« Les expositions d'art qui seront organisées, à partir de l'an prochain, à Oulan Bator et à Paris, permettront à nos deux peuples d'accomplir de nouveaux progrès vers une meilleure connaissance réciproque. »*

COMORES

Au premier ambassadeur de la République des Comores en France, M. Saïd Ali Kemal, le président de la République a déclaré : *« Si quelques nuages ont assombri leurs relations au lendemain de l'indépendance des Comores, il convient aujourd'hui de les considérer comme une péripétie, et donc de les oublier (...). Le retour à des pratiques démocratiques permettent d'espérer que les Comores trouveront enfin la stabilité indispensable à leur développement. »* Il a assuré l'mbassadeur du *« souci très scrupuleux de la France de respecter la souveraineté comorienne »* et de lui fournir une et est entré aux affaires étrangères

[M. Saïd Ali Kemal est né en 1938 à Moroni, en Grande Comore. Fils du prince Saïd Ibrahim, il a fait ses études secondaires à Tananarive, puis à Nice. Diplômé de l'Institut des hautes études d'outre-mer et de l'Institut des sciences sociales du travail, il a été journaliste à la radio comorienne de 1969 à 1972, puis à l'O.R.T.F., à Paris, à Djibouti et à Saint-Denis de la Réunion notamment.]

M. KISSINGER A L'ÉLYSÉE

M. Kissinger, ancien secrétaire d'Etat, a été reçu, jeudi 30 novembre, dans la matinée, par M. Giscard d'Estaing. A sa sortie de l'Elysée, M. Kissinger a affirmé que *« l'action de M. Giscard d'Estaing et la politique de la France avaient sauvé les positions occidentales en Afrique »*. L'ancien secrétaire d'Etat s'est également déclaré favorable à l'établissement du système monétaire européen. Interrogé sur les conséquences possibles pour le dollar de la mise en place de ce système, M. Kissinger a répondu : *« Je pense qu'il y aura moyen d'arriver à une plus grande stabilité des taux de change, ce que j'ai toujours trouvé souhaitable pour des raisons de politique étrangère, même si les économistes ont un point de vue différent. »*

L'ancien secrétaire d'Etat a enfin estimé qu'il y aurait *« certainement »* un traité de paix entre Israël et l'Egypte *« juste à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine »*.

L'HARMONISATION DE LA T.V.A. DANS LA C.E.E.

L'Assemblée rejette une directive communautaire afin de réaffirmer les droits du Parlement français

Jeudi 30 novembre, sous la présidence de M. Huguet (P.S.), l'Assemblée nationale examine, après déclaration d'urgence, le projet de loi portant adaptation de la législation relative à la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) à la sixième directive du Conseil des Communautés européennes du 17 mai 1977.

Après avoir déploré les conditions de travail de la commission des finances au cours de l'actuelle session, M. ICART (U.D.F.), rapporteur général, rappelle que *cette directive prévoit l'unification des règles d'application de la T.V.A. dans les différents pays*, à l'exception de celles concernant le taux. Cette étape importante dans la voie de l'établissement de règles communes, précise-t-il, permettra au budget des Communautés, actuellement financé pour moitié par des prélèvements opérés sur les montants compensatoires et par les droits de douane perçus sur les produits en provenance des pays tiers et pour moitié par la contribution nationale, d'être intégralement alimenté par des ressources propres.

La T.V.A. devant être considérée comme un impôt communautaire et son assiette définie de façon uniforme, des aménagements sont nécessaires aux législations nationales. Tel est l'objet du texte en discussion.

Après avoir évoqué les problèmes posés par la cohabitation entre les traités communautaires et la Constitution, il indique, pour terminer, que les changements proposés se traduiront pour l'Etat par une perte de recettes de 164 millions de francs, chiffre *qu'il convient de rapprocher* du produit estimé de la T.V.A. pour 1979 : plus de 220 milliards de francs. La commission des finances, conclut-il, a proposé l'adoption du texte en discussion.

M. PAPON, ministre du budget, observe d'abord que ce budget constitue la dernière étape de la mise en place des modalités de financement du budget des communautés européennes. Il énumère les avantages du système de ressources propres, relevant notamment que la participation de chaque Etat sera désormais directement fonction du niveau de ses richesses (la France fera une économie de 200 millions de francs) et qu'elle sera plafonnée.

Analysant ensuite les dispositions de la sixième directive, il note que l'application définitive d'une règle uniforme ne pourra intervenir sans l'accord unanime du Conseil, et que les dispositions appliquées en France dans le secteur agricole, et en faveur des petites entreprises, ont été sauvegardées.

Passant ensuite au projet de loi, il évoque successivement :

1) *Le champ d'application de la taxe :* ce dernier est étendu à toutes les activités économiques exercées à titre indépendant (une transition est toutefois prévue), notamment aux activités agricoles qui sont cependant placées de *plein droit sous le régime* du remboursement forfaitaire, les exploitants pouvant bien entendu opter pour le régime simplifié d'imposition à la T.V.A.

Les taux de remboursement forfaitaire ne devant pas être fixés *à un niveau tel qu'il* apporterait un remboursement de taxe supérieur à la charge moyenne de taxe des exploitations, il sera possible désormais de veiller à ce que les Etats n'accordent pas, par le biais d'un remboursement généreux, une subvention cachée à leurs agriculteurs. Le champ d'application est également étendu aux activités libérales, les activités médicales et para-médicales étant cependant exonérées définitivement, de même que les écrivains et les artistes. En revanche, sont soumis à la taxe les architectes, les *bureaux d'étude* et les conseils. Restaient trois sujets délicats (l'enseignement, l'activité des conseils juridiques et le recouvrement amiable des créances) sur lesquels le gouvernement s'est déclaré ouvert aux suggestions *des députés.*

2) *La localisation de l'imposition :* la complexité du dispositif retenu, explique le ministre, provient du souci d'éviter les doubles impositions ou les doubles exonérations.

3) *Le régime des déductions :* les entreprises pourront déduire *de la taxe incorporée dans* le prix, toutes les opérations imposables à l'étranger qui seraient taxées si elles étaient effectuées en France ainsi que les services bancaires et financiers rendus à des personnes établies hors de la Communauté.

Ce projet, conclut M. Papon, ne bouleverse pas l'économie du système de la T.V.A. et sa mise en œuvre s'accompagnera d'une information. Le gouvernement vous demande de l'adopter.

Pour terminer, M. Papon souhaite qu'on ne fasse pas au gouvernement « *une mauvaise querelle sur un texte au demeurant bon, conçu et élaboré par un gouvernement précédent* ». Il émet également des doutes sur la recevabilité de la procédure utilisée. Evoquant à son tour l'article de M. Lalumière, il y relève « *des erreurs par excès ou par omission* ».

M. FABIUS (P.S.) rappelle que les socialistes sont partisans « *d'une France libre dans une Europe indépendante* », puis il déclare :

« *Les traités prévoient l'existence de directives. Nous approuvons ces traités. Nous sommes pour une meilleure concurrence et pour l'harmonisation des législations mais, en la circonstance, le gouvernement n'a pas fait son devoir. La T.V.A. est un impôt important. Le gouvernement aurait dû consulter le Parlement avant de le modifier. Il est inacceptable de mettre le Parlement devant le fait accompli. Notre vote en faveur de l'exception d'irrecevabilité sera un coup d'arrêt à la conception européenne actuelle du gouvernement.* »

« *Il s'agit en fait d'une affaire très importante* » déclare M. ODRU (P.C.), qui critique ce texte « *très grave* » qui porte atteinte « *à l'indépendance nationale et à la souveraineté de notre pays, aux droits du Parlement, à la Constitution.* » Refusant « *tout abandon de compétence* » *son groupe*, indique-t-il, *votera l'exception d'irrecevabilité.*

Cette dernière est adoptée par 333 voix contre 132 sur 477 votants. En conséquence, le projet de loi en discussion est rejeté.

PATRICK FRANCES.

M. FOYER : la souveraineté législative

Opposant l'exception d'irrecevabilité dont l'objet est de faire reconnaître que le texte en discussion est contraire à la Constitution, M. FOYER (R.P.R.), président de la commission des lois, cite d'entrée un article paru dans *le Monde* du 28 novembre dans lequel M. Pierre Lalumière se demandait *dans quelle mesure le* traité de Rome ne limitait pas les prérogatives des Parlements nationaux.

Pour M. Foyer, ce débat pose un problème dans la mesure où « *le législateur français est en train de perdre sa souveraineté législative par une application vicieuse et pernicieuse de la procédure communautaire des directives qui deviennent en fait de véritables règlements européens* ». « *Celle qui nous est soumise,* constate M. Foyer, *entre dans les détails techniques et constitue en fait une véritable réforme fiscale, un véritable traité (mais qui ne présente plus de réciprocité) vis-à-vis duquel les parlementaires n'ont qu'un pouvoir d'approbation.* »

M. Foyer conclut : « *Je ne suis hostile ni aux dispositions du projet, ni à la personne du ministre, ni à l'Europe (sauf à celle des bureaux), mais je défens les droits du Parlement, donc la souveraineté de la République.* »

Après une suspension de séance d'une heure, le ministre monte à la tribune et entend démontrer qu'il n'y a pas en la circonstance « *dessaisissement du Parlement de ses pouvoirs fiscaux normaux* ». Il déclare notamment :

« *1) La procédure est régulière tant au regard de la Constitution que du traité de Rome. Elle ne prive en rien le Parlement français de ses droits d'amendement. La compétence communautaire ne peut être contestée en matière de T.V.A.;*

» *2) Cette procédure a déjà été utilisée à plusieurs reprises, y compris en matière fiscale. Elle lie tout Etat membre quant au résultat à atteindre (et l'objectif visé par le texte en discussion a déjà été accepté par le Parlement puisqu'il figure dans le traité de Rome), mais elle lui laisse la compétence quant aux moyens d'y parvenir ;*

» *3) Cette directive est un texte extrêmement souple et le gouvernement est prêt à accepter de nombreux amendements.* »

LE SCRUTIN

Voici le détail du scrutin sur l'exception dirrecevabilité soulevée par M. Jean Foyer (R.P.R.), président de la commission des lois, contre le projet de loi adaptant la législation relative à la T.V.A. à la sixième directive du conseil des Communautés européennes.

- **333 DÉPUTÉS ONT VOTÉ POUR :** 134 R.P.R. (sur 155) ; 113 P.S. (sur 114) ; 86 P.C. (sur 86).
- **132 DÉPUTÉS ONT VOTÉ CONTRE :** 121 U. D. F. (sur 122) ; 10 R. P. R. : MM. César, Cointat, Cressard, E. Faure, Goulet, Hamelin, Inchauspé, Le Douarec, Sallé et R.-A. Vivien ; 1 non-inscrit : M. Hunault.
- **12 DÉPUTÉS SE SONT ABSTENUS :** 6 R.P.R. : MM. Aubert, Berger, Delalande, Mme de Hauteclocque, MM. Leperca et Pinte ; 1 U.D.F. : M. Baudouin ; 5 non-inscrits : MM. Beaumont, Branger, Delprat, Fontaine et Mme d'Harcourt.
- **12 DÉPUTÉS N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :** 4 R.P.R. : MM. Bozzi, Devaquet, Guichard et Neuwirth ; 6 non-inscrits : MM. Audinot, Baridon, Maland, Pidjot, Plantegenest et Sergheraert.
  MM. Chaban-Delmas (R.P.R.), président de l'Assemblée nationale, et Huguet (P.S.), qui présidait la séance, n'ont pas non plus pris part au vote.
- **2 DÉPUTÉS SE SONT FAIT EXCUSER :** MM. Fabre et Royer, non-inscrits.

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée nationale tiendra jusqu'au 8 décembre :

LUNDI 4 : cinq projets adoptés par le Sénat et concernant les infractions en matière de circulation maritime, la pollution de la mer par les hydrocarbures, le statut des courtiers d'assurances maritimes, a consultation obligatoire des conseils d'architecture et les archives.

MARDI 5 : projets concernant la mobilité des salariés à l'étranger, le contrat de travail à durée déterminée, les entreprises de travail temporaire et les salariés privés d'emploi créant une entreprise.

MERCREDI 6, après les questions au gouvernement : projet de loi de finance rectificative pour 1978.

JEUDI 7 : suite éventuelle des *ordres du jour de* mardi et mercredi ; projets relatifs à l'apprentissage artisanal et à la durée maximale hebdomadaire du travail.

VENDREDI MATIN 8 : questions orales sans débat.

● *M. Poher*, à l'occasion d'un dîner offert dans les salons de la présidence du Sénat par M. Maurice Schumann et l'association des Amis de la République française, a évoqué, jeudi 30 novembre, le rôle de l'Etat dans ses rapports avec la commune. Le président du Sénat, également président de l'Association des maires de France, a notamment souligné l'archaïsme de la législation qui règle ces rapports et la confusion qui les affecte : chevauchement de compétences et de responsabilités. Il a déploré les conditions dans lesquelles s'élabore la loi-cadre que prépare le gouvernement et l'absence d'informations précises sur ce que sera le contenu de ce projet.

Un « coup d'arrêt »

(Suite de la première page.)

Reprenant les grandes lignes de l'argumentation de M. Lalumière, le président de la commission des lois constata, en effet, *que le législateur français* était en train de perdre sa souveraineté en matière fiscale en raison d'une application « vicieuse et pernicieuse » de la procédure communautaire des directives.

Ces dernières, observa-t-il, proposées par *la Commission* de Bruxelles et arrêtées par le Conseil, s'apparentent de plus en plus, à son avis, à de véritables règlements qui, eux, contrairement aux directives qui fixent les résultats à atteindre mais laissent aux Etats le choix des moyens, sont obligatoires et directement applicables par les pays membres.

Face à ce qu'il a qualifié de « *détournement* » et d' « *usurpation* », M. Foyer a donc proposé à l'Assemblée de donner « *un coup d'arrêt* » et au dessaisissement du Parlement français et à une législation communautaire « *de facture technocratique* ». Ce qu'elle a fait en rejetant le texte qui *était soumis* par 333 voix contre 132 et 12 abtsentions.

Il est vrai qu'en la circonstance M. Foyer fut bien aidé dans sa tâche par l'obstinantion du ministre du buget qui, au terme d'une longue suspension de séance au cours de laquelle il écarta tous les compromis que lui prouosaient certains élus R.P.R., maintenait son projet et contre-attaquait même en réfutant point par point l'argumentation de l'ancien garde des sceaux.

Il le fit avec, parfois, la franchise maladroite qui lui est coutumière, mais aussi avec une logique dont la force ne pouvait qu'indisposer les députés réfractaires, voire renforcer leur méfiance et leurs craintes.

Cette logique, insista M. Papon après avoir relevé que la procédure adoptée ne privait nullement le Parlement de son droit d'amendement (une cinquantaine d'amendements étaient d'ailleurs déposés), cette logique, c'est tout simplement celle du traité de Rome, et la refuser aujourd'hui reviendrait à remettre en cause des objectifs déjà délibérés et dûment approuvés par le Parlement français.

Ainsi que l'avait souligné M. Lalumière, c'est la logique d'une construction européenne fondée sur un objectif économique (un marché unifié) qui conduit à dépouiller progressivement les Parlements de leurs prérogatives fiscales.

En fait, il apparaît qu'à l'occasion de cette discussion, les députés ont pris conscience de l'ampleur des contraintes communautaires qui pèsent désormais sur eux (1). Certains, au sein de la majorité, acceptent de s'y plier. Le vote unanime du groupe U.D.F. contre l'exception d'irrecevabilité en témoigne, de même que la réaction de son président, M. Roger Chinaud, estimant « *tout à fait dommage pour la France que les députés aient refusé de discuter d'un point essentiel pour l'avenir économique de l'Europe* ».

D'autres, au contraire, semblent mal se résigner à la règle du jeu, voire la refusent. Ainsi 134 R.P.R. sur 155 n'hésitèrent pas à censurer la procédure suivie et, ce faisant, à mettre en cause le gouvernement qui, au niveau du Conseil européen, avait accepté la directive contestée.

Si, en persistant jusqu'au bout, M. Papon entendait provoquer, sur la question européenne, un vote de clarification politique, la démonstration apparaît peu probante. D'abord parce que le gouvernement a été battu non par une « majorité d'idée », mais par une coalition de circonstance caractérisée par l'ambiguïté des motivations de ses membres.

Ensuite, parce que les socialistes, d'abord tentés par l'abstention, ont finalement décidé de condamner la pratique gouvernementale actuelle à l'égard d'une Europe dont ils demeurent partisans et qu'ils *ont* ainsi mêlé leurs voix à celles d'un groupe communiste, logique, lui, dans son refus de « l'engrenage communautaire » et qui avait été le seul à s'opposer au texte en commission.

Certes, le gouvernement peut, dès la semaine prochaine, introduire les dispositions du projet rejeté dans le collectif budgétaire. Il n'en effacera pas pour autant l'échec politique qu'il vient de subir dans ce qui apparaît comme l'ouverture, au niveau de la politique intérieure, du débat européen. Car, au-delà du réflexe salubre de parlementaires réaffirmant leurs pouvoirs à l'égard d'un exécutif trop souvent méprisant, « le coup d'arrêt » de jeudi atteint la politique européenne du gouvernement, donc MM. Giscard d'Estaing et Barre. Pour ce dernier, l'épreuve est d'autant plus cruelle qu'il avait déclaré mardi, au cours de sa conférence de presse : « *Je me réjouis, pour ma part, de l'appui que j'ai trouvé régulièrement, depuis que je suis premier ministre, auprès de toutes les formations politiques qui constituaient, et qui constituent la majorité.* »

A croire, comme l'écrit ce vendredi M. Pierre Charpy dans *la Lettre de la nation*, que « *ce gouvernement se fait beaucoup d'illusions sur la docilité des parlementaires* ».

PATRICK FRANCES.

(1) M. Pierre Joxe, député socialiste de la Saône-et-Loire, avait cependant largement traité, dans son rapport budgétaire sur les crédits de l'agriculture, des pertes de pouvoirs du Parlement français en raison du développement de la politique agricole commune et dénoncé « *le dessaisissement pur et simple du Parlement d'une partie de ses attributions* ».

● COMITES D'HYGIENE. — L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le texte de la commission mixte paritaire (sénateurs et députés) sur des dispositions restant en discussion du projet de loi complétant le code des communes en vue d'instituer des comités d'hygiène et de sécurité. Ce faisant, elle a retenu la proposition du Sénat fixant de trois à dix le nombre des représentants du personnel et précisant qu'ils seront élus au suffrage direct. Elle a estimé également que tous les agents communaux, titulaires ou non, devraient être inscrits sur les listes électorales et éligibles aux comités d'hygiène.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE NICE

Une troisième liste se réclame du « gaullisme majoritaire »

De notre correspondant régional

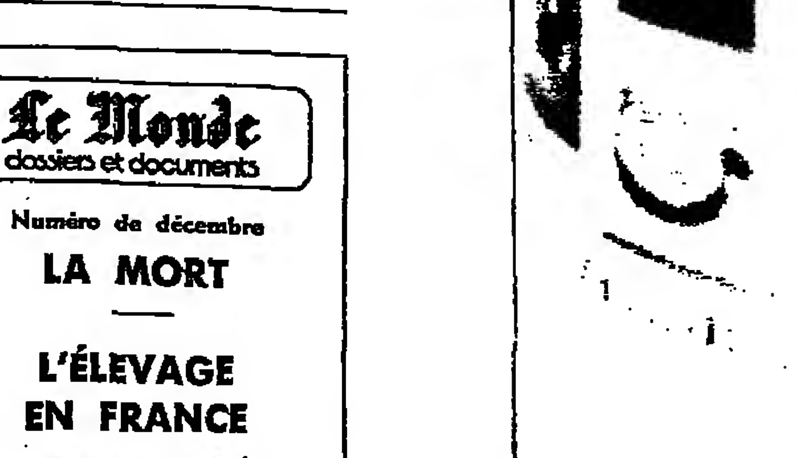
Nice. — Trois listes seront finalement en présence lors des élections municipales partielles des 10 et 17 décembre dans le *troisième secteur* de Nice. A la liste de la gauche intitulée « Nice démocratie », que conduisent MM. Virgile Pasquetti (P.C.) et Séraphin Pinto (P.S.), et à celle patronnée par M. Jacques Médecin (P.R.), député, maire de Nice, s'est en effet ajoutée, jeudi 30 novembre, une liste d' « union pour la participation et la gestion », émanant de l'Union populaire gaulliste (U.P.G.). Composée de commerçants, de cadres et d'employés qui se réclament du « gaullisme majoritaire », elle est conduite par M. Fernand Roque d'Orbcastel, gérant de société et vice-président de l'U.P.G.

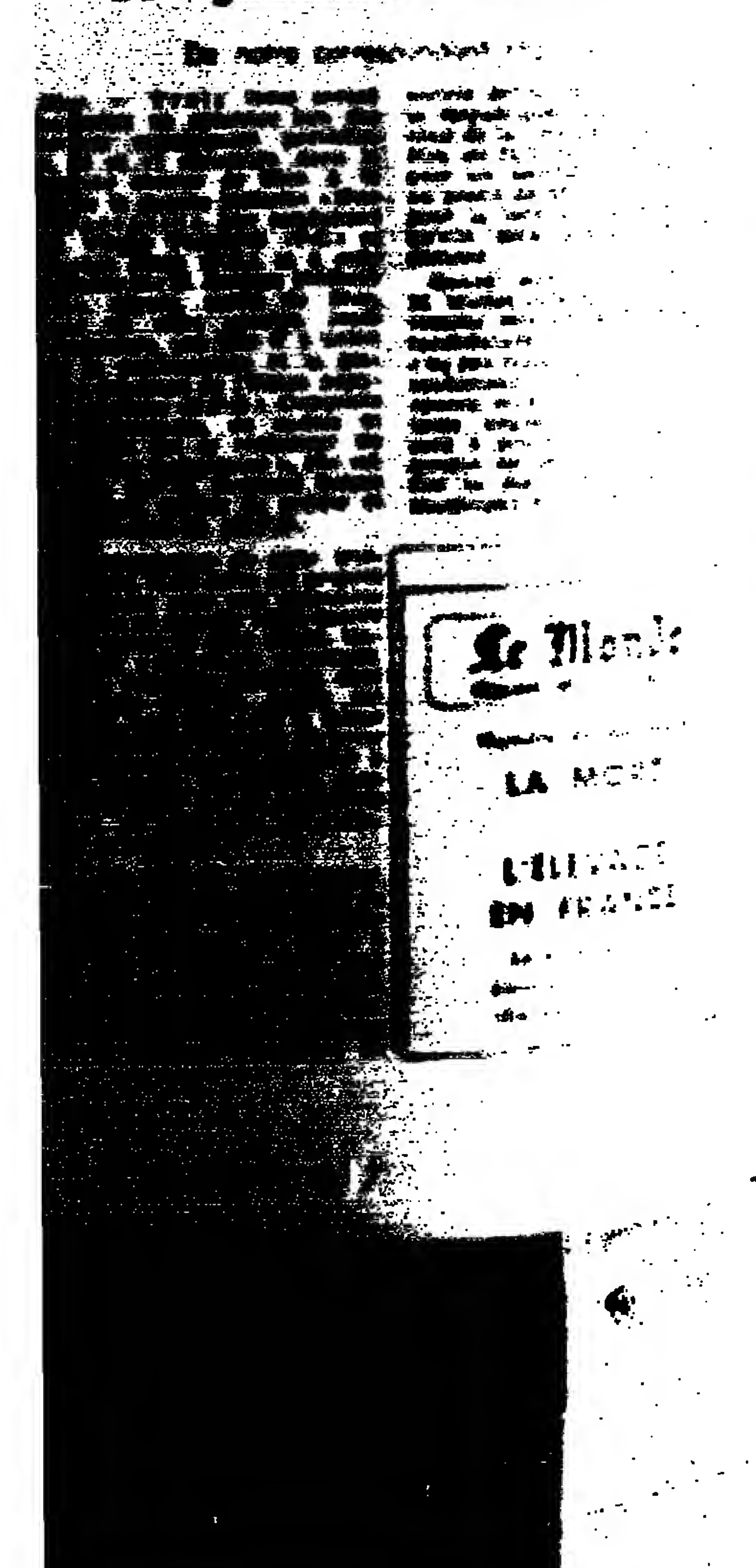
La présentation de cette troisième liste, bâtie selon ses propres responsables « en une quinzaine de jours » et déposée vingt-quatre heures avant la date limite, inspire une certaine perplexité. L'Union populaire gaulliste, dont cette liste procède, aurait été créée en mars 1978 sous la forme d'un « cercle de pensée ». Sa seule manifestation connue jusqu'ici a été la réunion, fin octobre, dans un restaurant de la périphérie niçoise, de « quelques sympathisants et curieux ».

Présidée par M. Pierre Guiny, ancien militant du Mouvement du socialisme pour la participation (M.S.P.) et ayant son siège à Nice, elle revendique mille huit cents adhérents qui résideraient, *pour la plupart*, dans le Sud-Est. Son programme paraît se limiter à son adhésion au projet de société défini par le président de la République. L'objectif le plus clair de la liste de l'U.P.G. semble être, en fait, de tenter de provoquer un second tour de scrutin au profit de M. Jacques Médecin, pour la liste duquel elle indique qu'elle sera susceptible de se désister.

Quant aux partisans de M. Michel Jobert, ils *ont définitivement* renoncé à faire acte de candidature pour précisément « *ne pas faire le jeu de ceux qu'ils souhaitent voir remplacer au conseil municipal de Nice.* » Quatorze sièges sur quarante-neuf sont à pourvoir ; le résultat du scrutin ne peut donc pas modifier la majorité au sein de la municipalité niçoise. — G. P.







AU SÉNAT

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

M. d'Ornano annonce quelques crédits supplémentaires

Le Sénat a voté dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre, les crédits du ministère de l'environnement et du cadre de vie, comprenant ceux du logement et de l'urbanisme. Le ministre, M. d'Ornano, a annoncé un supplément de dotations pour les parcs naturels et les espaces verts.

M. MOINET (gauche dém., Charente-Maritime), rapporteur des crédits du logement, déplore la dispersion en seize lieux différents des services de ce secteur ministériel. Toute la fiscalité du logement, estime-t-il, ensuite, est à revoir. Il n'est par normal, en effet, que les exonérations fiscales qu'on peut estimer entre 16 milliards et 24 milliards de francs jouent proportionnellement aux revenus.

M. MARCELLIN (R.I., Morbihan), rapporteur des crédits de l'environnement, demande un contrôle plus strict de la répartition des sommes destinées à favoriser la vie associative. Les associations, souligne-t-il, dissimulent souvent, en effet, des visées politiques.

Pour M. LANCOURNET (P.S., Haute-Vienne), rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, la procédure de distribution des aides publiques au logement est trop lourde. M. CECCALDI-PAVARD (Union centriste, Essonne), rapporteur des crédits de l'urbanisme, exprime sa surprise devant l'« étiolement » du budget dans un secteur reconnue prioritaire.

M. POUILLE (R.I., Meurthe-et-Moselle), critique l'action de l'administration qui freine souvent les efforts des collectivités locales dans leur lutte contre les pollutions. La commission des affaires économiques, indique-t-il, souhaite voir bientôt naître l'agence de l'air et discuter le projet de loi-cadre contre le bruit.

« *La France*, déclare M. D'ORNANO, ministre de l'environnement et du cadre de vie, *se situe parmi les premiers pays pour l'effort budgétaire par habitant en faveur d ulogement.* »

En 1977, indique aussi le ministre, sera mise en œuvre la Charte de la qualité de la vie. De même sera présenté, au début de l'année prochaine « un bilan d'ensemble et un programme général de lutte contre le bruit ». Un projet de loi-cadre contre le bruit sera déposé de telle sorte que le Parlement puisse l'examiner au printemps 1979.

M. EDOUARD BONNEFOUS (gauche dém., Yvelines), président de la commission des finances, se déclare déçu par la faiblesse des moyens mis à leur disposition de l'agence des espaces verts. Il souhaite aussi un surcroît de précautions dans la réalisation du programme nucléaire.

M. CAVAILLÉ, secrétaire d'Etat au logement, affirme notamment que les augmentations de loyers des H.L.M. seront très inférieures à ce qui a été dit. Ce n'est qu'à partir d'un revenu mensuel de 5 400 francs que l'augmentation de 25 % jouera à plein. « *Mais*, souligne-t-il, *à ce niveau de ressources, on n'a plus droit aux H.L.M.* »

M. DELMAS, secrétaire d'Etat à l'environnement, répondant aux craintes exprimées par M. Marcellin, souligne que les associations remplissent une mission de service public et qu'elles recevront une aide en contrepartie d'engagements précis, de l'exécution desquels elles devront rendre compte.

M. LEFORT (P.C., Seine-Saint-Denis), ne croit pas à l'efficacité de la politique d'accession à la propriété. Il cite le cas de son département, où près de dix mille familles envisageraient d'acheter leur logement mais où trois cent soixante-quatorze seulement ont les moyens d'effectuer l'apport de 30 000 à 40 000 francs nécessaire pour son acquisition. M. CECCALDI-PAVARD (Un. Centr., Essonne), souligne que le parc immobilier locatif est indispensable si l'on veut assurer la mobilité de l'emploi.

M. QUILLIOT (P.S., Puy-de-Dôme), maire de Clermont-Ferrand, se fait le porte-parole des directeurs d'H.L.M. « *Ils voudraient*, dit-il, *pouvoir construire au centre ville, mais la lenteur de la procédure est inimaginable. (...) On impose aux constructeurs — généralement la Ville — de ne construire que des F 2 et des F 3, c'est-à-dire des logements difficilement commercialisables en centre ville. Il nous faut prendre le risque de ne plus louer ou de ne louer qu'à des couches très favorisées de la population, d'où une nouvelle ségrégation.* »

Si l'Etat veut encourager la construction en centre ville il doit, estime l'orateur, relever les aides foncières.

M. HUGO (P.C., Yvelines), affirme que les financements actuels favorisent la ségrégation sociale.

M. MILLAUD (Union centr., Polynésie) donne lecture de l'intervention préparée par M. VALLON (Un. centr., Rhône), lequel dénonce la complexité des textes qui réglementent la construction en centre ville. M. AMELIN (R.P.R., Marne) se demande si c'est bien toujours le pollueur qui est le payeur

M. RAUSCH (Un. centr., Moselle), critique la trop faible dotation de l'Agence des déchets, qui condamne l'ensemble des municipalités à dépenser 1,5 milliard par an pour les éliminer.

M. GIACOBBI (Gauche dém., M.R.G., Corse) plaide en faveur des parcs nationaux et régionaux. « *Ils ne doivent pas rester*, estime-t-il, *des « réserves d'Indiens », mais doivent devenir des zones de vraie rénovation rurale. Or, bizarrement, on s'empresse de faire hors du parc ce qui devrait être fait dedans.* » M. LEGRAND (Gauche dém., Loire-Atlantique) souligne l'importance de la Fédération nationale des parcs naturels et se félicite de la tenue en Brière, en septembre 1979, du Congrès européen des animateurs de ces parcs

En réponse aux orateurs, M. d'Ornano annonce que le gouvernement demandera une seconde délibération et qu'il accordera des crédits supplémentaires aux zones périphériques des parcs nationaux, ainsi qu'en faveur des parcs naturels régionaux et des espaces verts.

Le secrétaire d'Etat au logement affirme, de son côté, que l'accession à la propriété répond à l'aspiration des Français et que le nouveau système permet que 75 % des accédants soient des ouvriers ou des employés.

Les crédits sont alors votés, sans amendements. — A. G.

En Polynésie française

Le président de l'Assemblée territoriale relance le débat sur l'indépendance

Le débat sur le statut de la Polynésie française — qui a dominé la vie politique locale ces vingt dernières années et que l'on considérait comme clos depuis l'adoption, par le Parlement, en 1977, d'un statut d'autonomie interne donnant satisfaction aux principales composantes de la vie politique (Front uni pour l'autonomie interne (F.U.A.I.) de M. Francis Sanford, d'une part, R.P.R. de M. Gaston Flosse, député, d'autre part, — se trouve relancé par une déclaration favorable à l'indépendance faite par M. John Téariki.

Président de l'Assemblée territoriale, ancien député, chef de file de l'un des partis du F.U.A.I., M. Téariki a en effet déclaré, jeudi 30 novembre, à l'occasion de l'ouverture de la session budgétaire du législatif local : « *L'indépendance est dans le sens de l'histoire. Il est vital qu'elle soit réfléchie, concertée, mûrie, en un mot qu'elle soit entièrement et profondément préparée. Il n'est pas nécessaire d'y arriver dans le désordre et le chaos.* »

M. Téariki a ajouté : « *Depuis que le statut a été adopté, jamais nos relations avec la métropole n'ont été meilleures. (...) Le président de la République a formulé le désir de venir en Polynésie au cours de l'année prochaine. C'est là un événement d'importance qui nous touche tout particulièrement car nous avons déjà pu apprécier l'intérêt et l'amitié que le chef de l'Etat porte à notre territoire.* »

De son côté, M. Francis Sanford, vice-président du conseil de gouvernement, a estimé que la revendication de l'indépendance « *n'est ni un crime ni un délit* ». Le chef de l'exécutif local a toutefois précisé : « *J'ai, à plusieurs reprises au cours de notre lutte pour l'autonomie, menacé de choisir l'indépendance si le statut que nousdemandions nous était refusé. C'est dire que, ayant obtenu cette réforme, je préfère la mettre entièrement en œuvre pour bâtir sainement l'avenir du pays, plutôt que de ruiner pour longtemps cet avenir par une décision irréfléchie.* »

Ainsi, il se confirme que, au sein du regroupement autonomiste aujourd'hui au pouvoir en Polynésie, un courant important considère l'autonomie interne comme une étape sur la voie de l'indépendance. La popularité et l'autorité de M. Sanford, pour qui le thème de l'indépendance a été un moyen de pression à l'égard du gouvernement central, avaient permis de masquer cette divergence sur l'avenir du territoire. La question est désormais de savoir si ces seules qualités, jointes aux efforts financiers de l'Etat, suffiront à enrayer la montée du courant indépendantiste.

Celui-ci doit recevoir le renfort du jeune parti socialiste, le IA Mana te Nunaa, reconnu comme « parti frère » par le P.S. français, dont le secrétaire général est M. Jacques Drollet. Le congrès des socialistes polynésiens, dimanche 3 décembre, doit en effet prendre position en faveur d'une « indépendance socialiste ».

La stratégie du IA Mana te Nunaa avait été fondée sur l'espoir d'une arrivée de la gauche au pouvoir qui aurait permis « *une très large autonomie dans l'ensemble français* ». Depuis l'échec de la gauche, les jeunes socialistes considèrent qu'il faut « *travailler dans la perspective d'une indépendance socialiste* », au motif que « *la présence de la droite au pouvoir en France et le soutien apporté par le gouvernement à ses alliés capitalistes locaux vont peser de plus en plus lourd sur le sort des Polynésiens les plus défavorisés et hypothéquer lourdement tout espoir réel de changement pour le peuple polynésien* ». Enfin, une délibération du conseil de gouvernement propose de déclarer la langue tahitienne langue officielle du territoire, au même titre que le français.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE REMERCIE M. DE GUIRINGAUD D'AVOIR « OUVERT DES DOMAINES IMPORTANTS A NOTRE POLITIQUE EXTÉRIEURE ».

Le président de la République vient d'adresser à M. Louis de Guiringaud la lettre suivante :

« *Mon cher ministre,*

» *Au moment où s'achève votre mission, je vous remercie de l'action que vous avez conduite à la tête de la diplomatie française.*

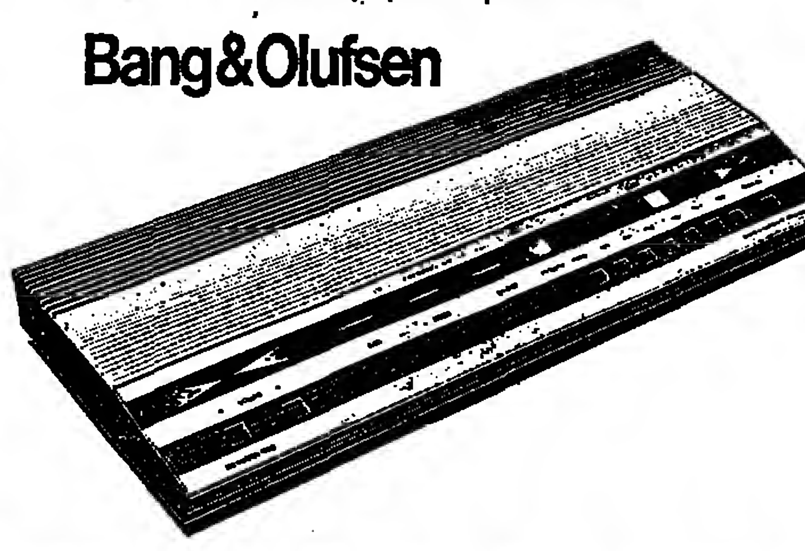
» *Vous y avez confirmé votre parfaite connaissance des ressorts de la vie internationale et vous avez ouvert des domaines importants à notre politique extérieure en prenant l'initiative d'établir de nouveaux rapports avec certains Etats de l'Afrique orientale et australe, ainsi qu'en vous rendant dans le Sud-Est asiatique. Vous avez ainsi témoigné que la politique de la France devait attacher une importance grandissante aux relations Nord-Sud, tout en maintenant entre l'Est et l'Ouest les lignes d'action qui tiennent à notre rôle dans l'organisation de l'Europe, à nos alliances et à notre attachement à la poursuite de la détente.*

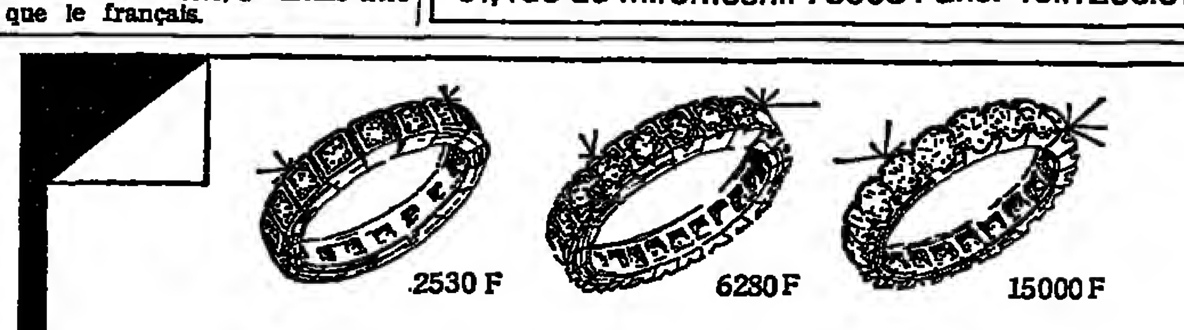
» *J'ai retrouvé dans votre action diplomatique les qualités de loyauté et de courage que vous avez manifestées avec éclat en d'autres circonstances.*

» *C'est pourquoi je vous adresse le témoignage que vous avez bien servi la politique étrangère de la France.*

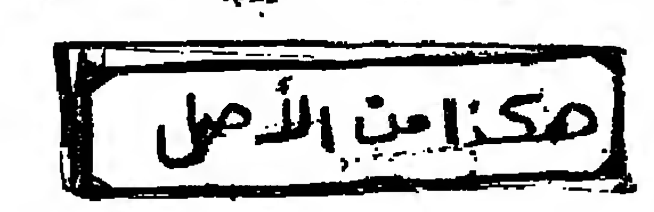
M. de Guiringaud a passé jeudi 30 novembre ses pouvoirs à M. Jean François-Poncet. Le nouveau ministre a rendu hommage à « *l'action et la personnalité* » de son prédécesseur, ainsi qu'aux diplomates français qui s'acquittent de leur mission « *d'une façon exemplaire* ».

● *M. Jean Lecanuet*, sénateur de Seine-Maritime (Un. cent.-, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, a reçu, jeudi 30 novembre, dans son bureau du Sénat, la visite de M. Jean François-Poncet, nouveau ministre des affaires étrangères.









POLITIQUE

L'AFFAIRE TILLON

Une mise au point de l'ANACR

A la suite de la publication, dans le Monde *du 22 novembre, d'une prise de position de dix-neuf des cinquante-quatre membres du comité d'honneur de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance réclamant que justice soit rendue par l'ANACR à M. Charles Tillon, MM. Fournier-Bocquet et Robert Vollet, secrétaires généraux de l'association, nous ont adressé la mise au point suivante :*

L'allégation publiée par votre journal selon laquelle M. Tillon aurait été dessaisi de la présidence en 1952 est totalement inexacte. Seize personnes dont vous publiez les noms n'étaient pas membres de l'association en 1952 (...).

Nous précisons :

— Que M. Tillon a été réélu à la présidence de notre association le 6 juillet 1952 par la conférence nationale de Villejuif ;

— Que le conflit qui l'oppose aux autres dirigeants de son parti politique éclata le 4 septembre 1952 ;

— Que sans tenir compte de ce conflit, qui lui était extérieur, notre association, conformément à la loi de 1901, procéda bien ultérieurement à la déclaration des nouveaux organismes de direction tels qu'ils avaient été élus à Villejuif, et qui comportaient M. Charles Tillon comme unique président ; que la preuve en est apportée par le récépissé de la préfecture établissant que ce document lui est parvenu le *25 septembre 1952*, soit plus de vingt jours après la révélation du conflit politique précité ;

— Que l'on pourra vérifier que M. Charles Tillon, qui s'était retiré de toute action, est néanmoins resté président pendant deux ans.

En ce qui concerne l'affirmation selon laquelle Charles Tillon serait soutenu par le comité départemental d'Ille-et-Vilaine, nous précisons que le comité directeur de ce département, réuni le 29 octobre 1978 à Sens-de-Bretagne en présence de l'intéressé, a blâmé Charles Tillon et a déclaré n'être pas solidaire de ses activités anti-statutaires.

Lorsque les deux ou trois « initiateurs » de l'étrange démarche, qui consistait à demander réparation à notre association d'une faute non commise, ont décidé de rendre public leur texte, ils savaient que notre comité d'honneur était convié à une rencontre le 27 novembre.

LE DÉBAT AU SEIN DU P.S.

M. Mitterrand juge prématurées les analyses sur la prochaine élection présidentielle

M. François Mitterrand, qui recevait, comme chaque semaine, les journalistes, jeudi 30 novembre, n'a pas voulu commenter dans le détail l'étude d'opinion publique, effectuée sur la base de deux enquêtes de la SOFRES, publiée dans *le Monde* du 1er décembre, et favorable à M. Rocard.

Le premier secrétaire du P.S. estime que de telles études n'ont *guère de signification trois ans* avant la date du scrutin et alors que l'opinion n'est pas mobilisée. Il ajoute qu'à son avis il est identifié, par l'opinion, à la gauche. En conséquence dès que la gauche se porte mal l'image du député de la Nièvre se dégrade et réciproquement. Il est dès lors logique, explique M. Mitterand, que recherchant des solutions différentes face à une situation qui lui semble bloquée, l'opinion se tourne vers des hommes nouveaux.

Le premier secrétaire pense en outre que, bien que les sondages aient une influence sur l'attitude des militants socialistes, ils ne modifieront pas sensiblement leurs critères de choix lors du renouvellement de la direction en avril 1979. Or telle est l'échéance qu'entend privilégier M. Mitterrand. Il refuse de se mettre, à l'heure actuelle, en situatio nde candidat à la présidence de la République.

Ayant choisi de ne se préoccuper, pour l'instant, que de consolider son autorité sur le P.S., M. Mitterrand va s'entretenir dimanche, à Roubaix, avec M. Pierre Mauroy à l'occasion des cérémonies de l'anniversaire de la mort de Jean-Baptiste Lebas, ancien maire de la ville, qui fut ministre du travail dans le cabinet Blum de 1936-1937. Les deux dirigeants socialistes devraient, à cette occasion, se mettre d'accord sur les modalités de vérification de l'accord politique entre les *différents courants qui traversent* la majorité du P.S. M. Mitterrand estime qu'il serait bon de réunir, d'ici au 22 décembre, les élus de la majorité du P.S. au bureau exécutif du parti (1).

Les initiatives publiques continuent

Avant même que les dirigeants de la majorité du P.S. n'aient débattu, les initiatives publiques continuent. Ainsi, par exemple, M. Mitterrand constate-t-il que, dans les Bouches-du-Rhône comme en Haute-Garonne, les cadres socialistes proches de M. Rocard se sont déjà désolidarisés des directions fédérales. *Le Matin* du 1er décembre publie d'autre part une tribune signée conjointement par M. Patrick Viveret, rédacteur en chef de *Faire* et proche collaborateur du député des Yvelines, par Mlle Martine Buron, membre du comité directeur, par M. Jean Rey, délégué national à l'équipement, qui travaillent avec M. Pierre Mauroy, et par M. Francis Ampe, maire de Chambéry, qui symbolise ceux qui, au sein du P.S., ne se situent pas dans un des courants ou sous-courants « officiels ». — T. P.

(1) Il s'agit de MM. Mitterrand, Mauroy, Defferre, Mermaz, Loo, Bérégovoy, Martinet, Poperen, Fajardie, Taddéi, Pontillon, Jospin, Mme Cresson, MM. Rocard, Estier, Joxe, Pilloud, Jaquet, Acquier, Mme Roudy, MM. Percheron, Cot, Delgau, Mmes Pontillon et Gaspard.

M. MARCHAIS : nous avons enrichi nos positions sur le pouvoir régional.

M. Georges Marchais a commencé jeudi 30 novembre, à Montpellier, un voyage de trois jours dans la région Languedoc-Roussillon. Au cours d'une conférence de presse, le secrétaire général du P.C.F. est revenu sur la signification d'un manifeste en faveur d'un « pouvoir autonome » en Occitanie signé par cent cinquante personnalités parmi lesquelles des communistes (*le Monde* des 17 et 22 novembre). Il a indiqué : « *Je suis d'accord avec cet appel. A sa manière, il exprime des idées auxquelles nous sommes attachés et vers lesquelles nous avons évolué. Nous avons toujours été pour le pouvoir régional et nous sommes le premier parti à avoir déposé un projet de loi en ce sens.*

» *Nous avons aussi beaucoup enrichi nos positions sur ce point. Si j'ai bien compris, les signataires veulent mettre un terme à une bureaucratie étouffante. Ils veulent un pouvoir régional pour cette région occitane.*

» *Pas d'un pouvoir octroyé, mais un conseil régional élu à la proportionnelle avec des pouvoirs réels et des moyens financiers. C'est ainsi que j'ai interprété ce très beau texte, et non pas comme une revendication de l'indépendance pour un nouvel Etat qui demanderait son adhésion à l'ONU !* »

Le secrétaire fédéral de l'Hérault a précisé que le mot d'autonomie est dans les textes du P.C.F. et qu'il n'y a pas divergence sur ce point.

● *M. Raymond Barre* a reçu, vendredi matin 1er décembre, à l'Hôtel Matignon, les parlementaires des deux départements de la Corse, avec lesquels il s'est entretenu de la préparation du voyage qu'il doit faire dans l'île les 11 et 12 décembre.

● *M. Dominique Perben*, sous-préfet, est nommé chef de cabinet du secrétaire d'Etat aux P. et T., M. Norbert Ségard, aux termes d'un arrêté paru au *Journal officiel* du 30 novembre.

[Né le 11 août 1945 à Lyon et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Perben a occupé successivement les postes de directeur de cabinet du préfet de Maine-et-Loire (1972-1975), de secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort (1975-1976) et de chargé de mission à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (1977-1978).]

Une menace de mort pèse sur le CERES

estiment plusieurs dizaines de responsables de ce courant

Plus avancée en cela que la majorité du P.S., la minorité socialiste — le CERES — a engagé en son sein un débat, afin de vérifier si, après l'échec électoral de la gauche, l'accord politique demeure entre ses militants. Ouverte par un premier colloque, à Evry, les 24 et 25 juin, la discussion devrait s'achever , les 16 et 17 décembre, à Epinay-sur-Seine, avec une deuxième session du colloque. Deux courants s'affrontent. D'un côté les dirigeants du courant, notamment MM. Jean-Pierre Chevènement, député de Belfort, et Didier Motchane : de l'autre MM. Christian Pierret, député des Vosges, et Jacques Guyard, que contestent certaines analyses des précédents, et notamment leur dénonciation de la « gauche américaine » (*Le Monde* du 3 novembre).

Près de 70 cadres intermédiaires du CERES viennent de se regrouper sur un appel dans lequel ils s'inquiètent du processus qui semble s'être déclanché au sein de la minorité du P.S. Ils soulignent : « *La volonté de divisions des uns répondant à la logique d'exclusion des autres, a dénaturé la légitime confrontation des idées en une polémique stérile qui fait peser maintenant sur notre courant une menace de mort. (...)*

» *Nous constatons que depuis quelques mois, de nombreuses déclarations ont donné au courant une image tronquée qui nous place en position de faiblesse face à l'extraordinaire offensive qui a été engagée pour débarrasser la gauche de tout projet de rupture avec le système* ».

Les problèmes posés dans le cadre de la discussion sont, selon les signataires de l'appel, l'autogestion, les alliances de classes, la crédibilité économique et politique et l'union de la gauche. Sur tous ces points, ce troisième courant qui s'organise au sein du CERES, critique les excès des deux thèses qui s'affrontent et s'efforce de dégager un compromis.

En ce qui concerne l'autogestion, les signataires expliquent : *L'expérimentation sociale n'a, aux du CERES, de sens que lorsqu'elle s'inscrit dans une démarche de changement politique, faute de quoi, elle aboutit à conforter le système comme caution ou dérivatif* ». Ils ajoutent : « *Les uns se prêtent avec trop de complaisance au discours, « antipolitique » sur le pouvoir d'Etat et n'osent plus en dénoncer les ambiguïtés face à la pression de l'idéologie dominante. Mais d'autres, s'obsédant sur cette récupération, en viennent à renvoyer à une « étape ultérieure » le problème de l'intervention de la base et de son pouvoir* ».

A propos des alliances de classes, ils écrivent : « *Certains paraissent s'illusionner sur des compromis résignés avec des fractions de la bourgeoisie multinationale, et d'autres rêvent parfois d'un vaste front national pour protéger notre indépendance contre ce grand capital apatride.* » Après avoir noté le risque de détournement réformiste de toute alliance avec la « nouvelle petite bourgeoisie salariée », ils remarquent : « *Certains passent ce danger sous silence, tandis que d'autres, à ne plus évoquer que lui, finiraient par faire croire que ces couches moyennes salariées sont devenues un adversaire majeur.* »

En ce qui concerne la crédibilité économique, les signataires estiment : « *Les uns, à n'évoquer que les contraintes économiques, font douter de leur volonté de rupture avec la logique du système, et les autres en seraient presque à considérer que, dans le contexte idéologique actuel, toute référence à la rigueur économique est complice du réformisme, et ils risquent parfois de donner du courant une image autarcique.* »

Enfin, sur l'union de la gauche, ils remarquent : « *Les uns, pour n'apparaître jamais complices du discours anti-unitaire qui fait des ravages dans la gauche depuis un an, finissent par donner une image de complaisance vis-à-vis du P.C. Et les autres se montrent incapables d'apporter d'autre réponse au problème décisif de la reconstruction de l'union que celle d'un rapport de forces imposant dès maintenant le projet du P.S. au P.C.* »

Faire prévaloir une dynamique de l'unité

Ayant ainsi renvoyé dos à dos MM. Chevènement et Motchane, d'une part, Pierret et Guyard, d'autre part, les signataires de l'appel estiment « *indispensable qu'une dynamique de l'unité se substitue à celle de la division* ». Ils rappellent qu'ils ont accepté comme base de discussion « le projet de texte préparatoire résumé », soumis au collectif national du CERES le 4 novembre. Ce texte leur semble constituer « *un salutaire redressement par rapport à l'ambiguïté de certaines analyses antérieures* », et ils n'ont donc pas jugé nécessaire d'élaborer un troisième texte en vue de la seconde session du colloque. Ils entendent cependant obtenir « *des garanties sur le respect de la ligne dégagée par le texte qui sortira du colloque. On ne peut, en effet, dissocier ligne politique, pratique militante et fonctionnement du courant*, écrivent-ils. *C'est le moment pour le CERES de prendre cette initiative et de rompre avec toute forme de centralisme qui l'entraîne à la sclérose. L'expression publique du CERES doit devenir le reflet fidèle des positions effectivement prises par les militants, faute de quoi la cohésion et la crédibilité du courant ne seraient plus assurées. En particulier, la presse du CERES* (Repères, Volonté socialiste) *ne doit plus être la propriété de quelques-uns.* »

Cet appel est notamment signé par trois membres du comité directeur du P.S. (au titre du CERES), MM. Blanc (Drôme), Antonin (Haute-Savoie), Durrieu (Hauts-de-Seine). Il rassemble, en outre, derrière M. Wolf, maire de Mons-en-Barœul, de nombreux militants CERES de la fédération du Nord, ainsi que de nombreux animateurs du CERES, en particulier dans le Rhône, la Savoie, la Seine-Saint-Denis et Paris. Le premier secrétaire de la fédération de la Haute-Marne, M. Surmon, et le premier secrétaire adjoint de la Meuse, M. Méchin, où le CERES est majoritaire, sont également signataires de l'appel.

« L'UNITÉ » MET EN DOUTE LA VOLONTÉ DU P.C.F. DE RÉHABILITER PAUL NIZAN

Jean-Paul Liégeois écrit dans l'hebdomadaire socialiste *l'Unité* daté 1er-7 décembre à propos des regrets exprimés par *l'Humanité* sur l'attitude du P.C.F. à l'égard de Paul Nizan (*le Monde* du 21 octobre) :

« *Il fallait faire un exemple. Il fallait salir symboliquement un militant qui avait osé être en désaccord avec la direction du parti ; Thorez a désigné celui qui risquait d'être crédible si on n'en faisait pas un traître, le brillant journaliste-écrivain dont la conduite pouvait fort bien faire réfléchir beaucoup de militants. Et Aragon, en cette circonstance comme en d'autres, a été un parfait exécutant des basses-œuvres, un bon apparatchik stalinien. (...)*

» *Tant que les noms d'Aragon et de Thorez, désignés clairement comme calomniateurs de Nizan, n'auront pas été écrits dans un journal communiste, personne ne pourra croire que le P.C.F. veut vraiment réhabiliter Paul Nizan.* »

● ERRATUM. — M. André Daudet (P.S.), est maire de Saint-Victoret (Bouches-du-Rhône), et non de Vitrolles, comme indiqué par erreur dans *le Monde* du 1er décembre.

JUSTICE

DEVANT LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

Les auteurs de l'attentat contre le château de Versailles sont condamnés à quinze ans de réclusion criminelle

Après une heure et quinze minutes de délibérations, la Cour de sûreté de l'Etat a condamné, jeudi 30 novembre, Lionel Chenevière et Patrick Montauzier à quinze ans de réclusion criminelle pour l'attentat commis le 26 juin dernier contre le château de Versailles. La cour a reconnu le bénéfice des circonstances atténuantes à ces deux autonomistes qui étaient passibles de la peine de mort.

Le procureur général, M. Raoul Béteille, avait requis vingt ans de réclusion criminelle contre chacun des deux hommes (« le Monde » des 29, 30 novembre et 1er décembre).

Il n'y avait personne dans le box des accusés quand le président, M. Pierre David, a lu le verdict. Seul le public a manifesté en brandissant des drapeaux bretons, en levant le poing tandis qu'une bombarde entonnait l'hymne de l'ARB (Armée révolutionnaire bretonne). Mais déjà les trois magistrats et les deux généraux qui composaient la Cour de sûreté de l'Etat quittaient la salle. La justice avait tranché. « *Une décision politique* », comme l'on qualifié les avocats pour un attentat historique.

Jamais, en effet, une peine aussi lourde n'avait été prononcée contre les poseurs de bombes du F.L.B.-ARB. Il est vrai que cette fois l'objectif choisi avait provoqué une vague d'indignation à travers toute la France. Il n'y avait cependant pas eu de victime, excepté un gardien légèrement blessé. En juillet dernier toutefois cette même juridiction avait sévèrement condamné plusieurs autonomistes bretons, auteurs d'attentats moins retentissants. Serge Rojinsky par exemple, considéré comme le meneur, s'était vu infliger huit années de détection criminelle. L'attentat de Versailles a marqué l'origine d'une répression plus sévère. On a voulu mettre un terme aux activités des colporteurs d'explosifs jusqu'alors considérés comme des folkloristes excités.

Rarement un procès ne s'était déroulé dans de telles conditions. Un procès qui a eu lieu cinq mois après les faits et qui fut amputé d'une partie des débats par la volonté même des accusés. Il aurait d'ailleurs pu s'achever le deuxième jour, mais le réquisitoire a été repoussé au jeudi matin, afin sans doute qu'on ne puisse pas qualifier cette justice d' « *expéditive* ». Les avocats de la défense ont, comme on pouvait le prévoir, refusé de plaider. Quand la parole leur fut donnée, Mᵉ Yves Lachaud s'est levé et a déclaré : « *Monsieur le président, vous m'avez commis d'office pour assurer la défense de Lionel Chenevière et Patrick Montauzier. En accord avec eux, j'estime que ma seule plaidoirie doit être celle du silence* ». Mᵉˢ Jean-Pierre Mignard, Yann Choucq et Henri Leclerc s'en sont « *rapportés aux observations de leur confrère* ».

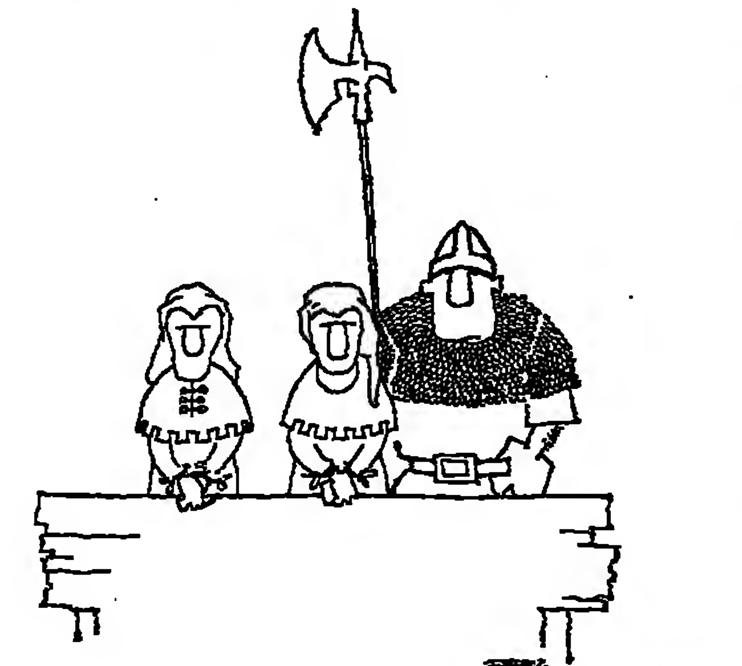
C'est la deuxième fois dans les annales de la Cour de sûreté de l'Etat qu'un tel incident se produit. En septembre 1970, les défenseurs des vendeurs du journal *la Cause du peuple*, avaient refusé de plaider, et M. François Romerio avait dû expulser les accusés de la salle (*le Monde* du 13 septembre 1970).

Le dernier mot est donc resté à M. Raoul Beteille, procureur général, qui s'en est pris à « *la débandade* » des deux autonomistes, à ces « *barbares* », à ceux « *qui ont senti le vent de la défaite. Ils ont déserté le champ de bataille, ils ont déchargé leurs avocats d'une mission impossible. C'est la déroute* », s'est-il exclamé. eIId.es?oeH

M. Béteille a repris dans un long exposé l'histoire de la Bretaene dedpuis le pacte d'union de 1532. Il a pourfendu ceux « *qui se trompent dans l'analyse du présent et dans la façon de raconter le passé* », à ces militants du F.L.B. (Front de libération de la Bretagne), qui « *utilisent le plastic pour entraîner la masse et qui n'arrivent pas à faire exploser la Bretagne, car elle n'a pas envie d'exploser* », à « *cette minorité que l'extrême gauche dispute à l'extrême droite* ».

Cependant, M. Béteille n'a pas véritablement répondu au long manifeste lu à l'audience par Patrick Montauzier. Il avait décidé « *de battre l'adversaire sur son terrain* » mais il n'a guère évoqué, les difficultés actuelles de la Bretagne. Il a rappelé le passé de Yann Foueré, que les deux accusés avaient rencontré au début de leur engagement, et les liens que celui-ci entretenait avec les Allemands pendant la guerre, ainsi que ses idées d'extrême droite. Patrick Montauzier et Lionel Chenevière n'étaient pas là pour l'entendre. Il s'est donc adressé au public pour dire : « *que le mélange du nationalisme et du socialisme donne une combinaison mortelle* ». Pendant ce temps les avocats trépignaient sur leur banc. Ils devront attendre le procès des vingt-cinq autonomistes bretons actuellement incarcérés et qui seront vraisemblablement jugés au début de l'an prochain, pour répondre au procureur général, pour qui « *la honte* » vient du fait « *que ce sont deux hommes de chez nous qui ont pu faire ça.* »

MICHEL BOLE-RICHARD.



(*Dessin de CHENEZ.*)

— *Libres opinions* —

Aux marches du Palais...

par XAVIER GRALL (*)

QUAND, en cette nuit de juin, pleine d'étoiles et de feux, Versailles me fut bombé, par le mouvement d'une fierté très ancienne, par la mémoire qui me hante de l'abaissement de mon pays, par la mémoire aussi des « bonnets rouges », qui furent pendus par milliers aux arbres de Bretagne sur l'ordre du Roi-Soleil, et même par la mémoire qui me revint que c'est en ce château que le gros Bismarck humilia la France, pour toutes ces raisons-là, je ne pleurai pas. Je laissai à d'autres les larmes aux yeux et l'injure aux lèvres.

Un journaliste indigne alla jusqu'à écrire que « ces idiots de Bretons » avaient encore fait parler d'eux en faisant parler la poudre. Il justifiait ainsi, en quelque sorte, l'acte discutable des deux plastiqueurs à qui, à tout le moins, il aurait pu reconnaître une certaine logique. C'est un fait : il y a un certain autonomisme en armes. On peut le regretter, c'est ainsi. A partir du moment où ces irréductibles avaient crû devoir se lancer dans l'action clandestine, il était cohérent, il était logique, il était fatal qu'ils s'en prennent à ce qui est le symbole le plus hautain, le plus éclatant du pouvoir centralisateur. Que ces deux loups fussent traités de criminels, passe. Qu'on les gratifie du mot « idiot », n'est-ce pas justement renouer avec un inconscient collectif, longtemps entretenu très officiellement par l'instruction publique, qui tend à charger l'homme breton d'un injuste et tenace mépris ? Nous étions des « ploucs » et des Bécassines. Nous voilà idiots ! J'ai de l'intelligence française une plus haute idée : il ne lui est pas habituel, que je sache, de s'occuper de la sottise avec tant de constance.

∴

Cet acte a une signification autrement politique que les sabotages des perceptions. Pour un Breton, tout au moins pour celui qui est fermement décidé à le rester, que peut représenter Versailles, sinon le symbole du pouvoir absolu, du centralisme le plus rigoureux ? C'est là que triomphe, jusque dans une architecture froide et militaire, un ordre classique fondé sur la mort des parlers maternels, l'écrasement des pouvoirs provinciaux, l'effacement des traditions d'une France vivante, populaire et paysanne. Ordre tout de mesure, a-t-on dit. Oui, mais qui se fonde sur la démesure du prince.

Le Roi-Soleil, rien que ça ! Dites-moi un peu ce que cette expression pouvait bien vouloir dire à l'oreille d'un paysan breton ou provençal ? Ce n'est pas ce soleil-là tout poudré, tout perruqué, tout enturbanné, qui pouvait féconder la lande ou la garrigue. On raconte que les petits marquis et les avantageuses coquettes se moquaient des gentilhommes bretons qui se présentaient à la cour, entre deux labours, parce qu'ils se tenaient droit, au milieu des flagorneurs, dans des redingotes usées. J'aime ça. Ces seigneurs des brandes et des marées ne s'abaissaient pas, malgré leur modeste fortune, en ce lieu de l'agenouillement collectif devant un monarque en majesté, à sa table, en son lit, sur son pot ! Le projet était clair : en faisant de la noblesse française une troupe de larbins, Louis XIV abaissait du même coup, non des féodalités mais des provinces et des peuples. La souveraineté absolue de sa charge et de sa personne préparait celle de l'Etat jacobin. La République héritera, sans le dire, du droit divin. Louis prépare la sépulture de Capet et le lit de Robespierre.

Les monuments ne sont pas innocents. L'attentat de Versailles a été perçu comme scandaleux par l'opinion, parce que, à ses yeux, le château représente le sommet d'une civilisation prétendument universelle. Il serait le théâtre superbe de la langue franaçise, le lieu d'une éclatante supériorité intellectuelle, le temple comme sacré d'une certaine idée de la France : une France conquérante imposant sa manière et sa loi à l'Europe tout entière. Il serait de bon ton que tout le monde, de Bretagne jusqu'en Souabe, parlât comme Jean Racine. A plus forte raison, ne va-t-on pas parler brezhonneg, alsacien, occitan dans des salons aussi luxueux. L'ornement de l'esprit, l'élégance, la finesse, c'est Versailles. L'unité nationale a encore besoin de ces images rassurantes pour plier les régions au pouvoir centralisateur. Mais Sacha Guitry a-t-il jamais conté que la grandeur française avait pris un sérieux coup quand fût proclamé, dans la galeries des Glaces, le Ier Reich, quand, sous ses murs, furent fusillés les communards, quand, pour réparer ses toitures, la IVᵉ République devait mendier des dollars auprès de ces balourds d'Américains ? Assurément les grêles et les pluies ont plus gravement endommagé le palais que le plastic du F.L.B...

∴

Pour nous qui sommes des Barbares, nous qui surgissons de fermes frustes et douces comme des ventres maternels, nous qui venons des mers hautes et des vallons secrets, nous qui avons vu notre langue niée, moquée, combattue par des instituteurs raides, eux-mêmes soumis à des inspecteurs féroces, nous qui sommes sortis des halliers pour voir nos clochers de Cornouaille rasés par des dragons ivres, nos manoirs démolis par la Terreur, nous qui avons vu nos rives souillées par l'*Amoco-Cadiz*, nos clans dispersés par la misère, nous avons de la France une idée différente des bien-pensants qui voudraient envoyer en prison, si ce n'est à la mort, les deux plastiqueurs de Versailles. Pour nous, Barbares habités, le génie de la France n'est pas dans ces colonnes et dans ces briques. Elle est dans Vaucouleurs, où tant rêva Jeanne la Lorraine, dans le sourire radieux d'un ange en cathédrale de Reims, dans une chapelle romane sous l'olivier du Languedoc, dans les différences prodigieuses du langage et des terres, dans la main qui fleurit la tombe d'un communard, dans le silence de la mer, ô cher Vercors ! Pas dans le refus de l'autre, mais dans l'amitié de l'autre. Pas dans l'uniformité glaciale et funèbre, mais dans la singularité vitale des contrées.

« *Aux marches du palais, y avait tant belles filles.* » Que le palais ne soit pas celui d'un pouvoir écrasant, et la Bretagne y rejoindra la France...

(*) Ecrivain.

QUATRE INCULPATIONS EN CORSE POUR ATTENTATS

En Corse, MM. Antoine Battestini, instituteur, Toussaint Palazzo et Hervé Corteggiani, photographes, ont été inculpés, jeudi 30 novembre, de destruction par explosif d'un édifice habité, et écroué par M. Jean Lassus, juge d'instruction à la Cour de sûreté de l'Etat. Il leur est reproché d'avoir provoqué des dégâts matériels, le 10 août dernier, au château de Fornali, résidence corse de M. Ferdinand Beghin, P.-D.G. de la compagnie sucrière.

Un autre Corse, M. Auguste Tirroloni, préparateur en pharmacie, a été inculpé d'atteinte à l'intégrité du territoire, d'association de malfaiteurs et de détention d'armes par M. Jacques Seguin, juge d'instruction à la Cour de sûreté de l'Etat, dans le cadre de l'enquête menée actuellement sur les activités du Front delibération nationale de la Corse.

Daniel Brobecker de nouveau devant une cour d'assises

Échos d'une «séance de condamnation»

De notre envoyée spéciale

Colmar. — Le second procès de Daniel Brobecker, trente-quatre ans, accusé du meurtre d'un chauffeur de taxi à Strasbourg en 1973, a commencé jeudi 30 novembre devant la cour d'assises du Haut-Rhin que préside M. Chrétien Henni. Le 20 décembre 1973, la cour d'assises du Bas-Rhin avait condamné Daniel Brobecker à vingt années de réclusion criminelle — l'avocat général avait requis quinze ans —. L'arrêt de la cour a été cassé le 19 août dernier. Daniel Brobecker a toujours affirmé qu'il n'avait pas eu l'intention de tuer, « cet accident étant le résultat d'une conversation de pochards ».

Ce Dany qu'il ne connait plus, qu'il a même « *appris à haïr depuis cinq ans* », Daniel Brobecker est obligé de le défendre, de l'expliquer. Dany était, selon lui, « *un homme vide* » qui, d'échec en échec, de délit en délit, se préparait à connaître un jour le box d'une Cour d'assises.

Tout avait commencé à Oran, le 22 décembre 1944. Mme Benamou, seule, indigente, avait accouché d'un garçon, Daniel, reconnu par son père. Il porte son nom, Brobecker, mais ne l'a jamais vu. Après une enfance de « *fils illégitime d'une femme juive et pauvre en Algérie et au Maroc* », il est arrivé à Strasbourg en 1960. De juge des enfants en maison de correction, « *je montais vers ce pour quoi je comparais*, estime Daniel Brobecker. *C'était évident, ce qui ne veut pas dire que je ne sois pas responsable.* »

D'après le témoignage des policiers, Dany était « *un demi-sel* ». Il n'a jamais compté parmi les effectifs de la grande délinquance à Strasbourg. Très habile au jeu, le petit Dany, de constitution frêle, vivait dans la crainte d'être corrigé par des joueurs. Il avait coutume de sortir « calibré ». Il devait finir un jour par perdre son self-contrôle. Dany a terminé sa « carrière » le 14 juillet 1973 quand, ivre, après une altercation avec un chauffeur de taxi également ivre, il a tiré et tué cet homme. « *Je ne le connaissais pas dix minutes avant, je n'avais pas l'intention de le tuer* », a-t-il toujours affirmé. La qualification homicide volontaire a cependant été retenue et après cinq mois d'instruction seulement, le 20 décembre 1973, la Cour d'assises du Bas-Rhin l'a condamné à vingt ans de réclusion criminelle.

Les grandes idées du président

Depuis cinq ans, en attendant le résultat de son pourvoi en cassation Daniel Brobecker, entré presque illettré en prison, a définitivement tué Dany en entreprenant des études. Il a obtenu successivement le P.E.P.C., l'examen spécial d'entrée à l'Université, un DEUG de psychologie. Il termine une licence et prépare une maîtrise.

Face à cet homme, pas encore à l'aise dans son langage tout neuf, mais qui demande à être écouté et reconnu, des magistrats peu sensibles aux nuances. M. Henni, le président, n'est pas avare de détails sur sa vie personnelle. Lui aussi « *a été rossé à l'âge de huit ans par un instituteur et ne sait toujours pas pourquoi* ». Daniel Brobecker n'est « *donc pas le seul à avoir été malheureux à l'école* ». A l'accusé se plaignant d'avoir été entendu trop peu longtemps par l'expert psychiatre, M. Henni répond : « *Quand ça va bien... Avec moi, par exemple, le psychiatre en aurait fini en dix minutes* ».

Aucune des pensées de M. Henni, aucun de ses principes, ne seront épargnés à Daniel Brobecker. Après lui avoir demandé si le nom de sa mère, Benamou, « *était vraiment un nom juif* », il concluera : « *Vous savez, il y a beaucoup de juifs qui ont été plus malheureux que vous... A Auschwitz, par exemple.* » Pour M. Henni, toute tentative d'explication d'un acte, « *c'est déjà de la psychologie* » ou « *des grandes idées* ». Il comprend mal qu'on fasse des études de psychologie : « *Est-ce que ça permet de gagner sa vie une fois libre ?* ». De même qu'il s'étonne, dans le récit des faits, qu'« *une femme puisse être non accompagnée dans la rue à 3 heures du matin : c'est dangereux* ». Au milieu de tout cela, M. Henni affirme sans sourire que « *pour juger, il faut être objectif* » et prévient : « *La justice pour moi n'est ni un cinéma ni un théâtre. Ceux qui la considèrent comme telle peuvent sortir.* »

M. Jacques Pottecher, avocat général, s'est essentiellement attaché à obtenir de Daniel Brobecker le nom du propriétaire de l'arme avec laquelle il a tiré le 14 juillet 1973 : « *Ce n'est pas de la délation*, dit-il, *il s'agit seulement de dire la vérité.* » Il a récusé des jurés sans doute jugés enclins à l'indulgence : un directeur d'école et trois jeunes femmes, dont une conseillère familiale et une enseignante.

C'est finalement un témoin — cité par l'accusation — qui, tout à fait involontairement, a résumé cette première journée d'audience en expliquant qu'il n'avait pas témoigné au premier procès : « *Je n'ai pas assisté à la première séance de condamnation* », a-t-il dit. « *Eh bien, vous assistez à la seconde* », a enchaîné le président.

JOSYANE SAVIGNEAU.

JUSTICE

AUX ASSISES DE L'OISE

Un ancien harki est condamné à vingt ans de réclusion pour complicité de meurtre

Seul accusé d'être l'auteur d'un homicide volontaire, sans preuve formelle, sans aveux ni témoins directs, un ancien harki, Sahad Benmerah, quarante-cinq ans, a été condamné, le jeudi 30 novembre, par la cour d'assises de l'Oise à vingt ans de réclusion criminelle pour complicité seulement, mais aussi pour chantage. Au cours des trois jours d'audience de ce procès, ont été mises en lumière les nombreuses insuffisances et les lacunes d'une enquête qui dès le meurtre découvert s'était orientée vers celui que désignait la rumeur publique.

Le 16 mars 1977, à Saint-Just-en-Chaussée, chef-lieu de canton du nord du département de l'Oise, était découvert près de la voie ferrée le corps d'une jeune femme, Mme Jacqueline Jérome, la gérante de la station-service. Les soupçons se portaient immédiatement sur « l'Arabe » que l'on disait être son amant et que l'on voyait toujours « rôder » autour d'elle. Or non seulement Sahad Benmerah a toujours nié farouchement et aucune preuve n'a pu être apportée, mais aussi la voiture de la victime a été retrouvée en rase campagne à 8 kilomètres du corps, et l'accusé ne sait pas conduire.

De plus, huit mois après les faits, une enquête lancée sur de nouvelles bases a montré que trois autres personnes au moins avaient des raisons d'en vouloir à la vie de la gérante de la station-service, dont la vie sentimentale était particulièrement agitée. *« Nous nous sommes heurtés à la conspiration du silence »*, a avoué l'un des enquêteurs.

Le défenseur de l'accusé a longuement mis en garde les jurés contre la *« fragilité des jugements humains »*, évoquant avec insistance l'affaire Youssef Kismoune, condamné, lui aussi, par cette même cour d'assises de l'Oise, à vingt ans de réclusion criminelle, sans preuve, sans aveux, sans témoins. Coïncidence, ces deux procès étaient dirigés par le même président, M. Guy Tabardel, et le ministère public était tenu dans les deux cas également par M. Henri Vis, qui a requis contre Sahad Benmerah la réclusion criminelle à perpétuité.

Le retentissement du cas Kismoune a probablement influencé le délibéré, la subtilité du verdict ayant consisté à *ne pas* condamné Benmerah comme auteur principal, mais comme complice. Cependant, dans les deux cas, la peine a été la même. — M. L.

Le débat sur la peine de mort

M. ROMERIO : si le sang doit couler *inutilement*, mieux vaut que ce soit celui des criminels.

M. François Romerio, président de l'association Légitime défense a été entendu jeudi matin 30 novembre à l'Assemblée nationale par le comité d'études parlementaires sur la peine de mort que présida M. Pierre Bas, député R.P.R. de Paris.

M. Romerio a précisé sa proposition de rétablissement du bagne dans un territoire d'outre-mer. Elle consisterait à recréer la peine de relégation et *« à utiliser la main-d'œuvre pénale afin qu'elle déploie son énergie et sa force pour mettre en valeur des territoires avec toute l'humanité désirable »*. L'ancien magistrat prévoit que les grands criminels *(condamnés à au moins dix ans de prison)* pourraient y être soumis, et que leurs épouses pourraient éventuellement les rejoindre.

M. Romerio a développé ses arguments en faveur du maintien de la peine de mort, disant notamment : *« Nous devons acquitter la peine de mort au bénéfice du doute, car si elle est dissuasive et qu'on la supprime le nombre de crimes augmentera, alors que si elle n'est pas dissuasive et qu'on la maintienne on risque de guillotiner pour rien. Donc, si le sang doit couler inutilement, mieux vaut que ce soit celui des criminels. »*

Il a évoqué les capitulations successives des pouvoirs publics devant le crime, *« qui font passer dans l'opinion un réflexe de peur justifié qui entraîne la légitime défense »*. Il redoute qu'il y ait *« plus de victimes par la légitime défense que par la guillotine »*. Il estime, d'autre part, que l'abolition de la peine de mort entraînerait « un nouvel abaissement de toutes les peines. *« Or*, dit-il, *nous avons déjà une faiblesse de répression qui ne peut plus être accentuée. »*

LE PÈRE DE MARIE-DOLORÈS RAMBLA REÇU AU MINISTÈRE

M. Pierre Rambla, père de la fillette assassinée le 3 juin 1974, pour le meurtre de laquelle Christian Ranucci a été condamné à mort et exécuté, a été reçu, jeudi 30 novembre, à sa demande, par le conseiller technique de M. Alain Peyrefitte (nos dernières éditions). A la sortie du ministère de la justice, l'avocat de M. Rambla, M[e] Gilbert Collard, a notamment affirmé qu'il avait insisté pour *« que tout soit mis en œuvre afin que le débat soit enfin clos de manière définitive et que le ministère de la justice défende les décisions de ses cours »*. Il a ajouté qu'*« à sa connaissance, aucune date n'était encore fixée pour la révision du procès de Christian Ranucci »*.

FAITS ET JUGEMENTS

M. Bonnet : le terrorisme est devenu une multinationale.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, dans une déclaration faite à son retour de Bonn, où il a assisté, mercredi 29 novembre, à la réunion des ministres des Etats de la Communauté européenne, a souligné *« la détermination des Neuf de ne pas céder au chantage du terrorisme »*. *« Le terrorisme*, a ajouté M. Bonnet, *est devenu une multinationale sans frontières, un mal assez mal défini, aux origines sociales diverses et venu souvent de milieux bourgeois très évolués. » « Je regrette*, a-t-il ajouté, *que les Français qui prétendent vivre dans un climat d'insécurité, avec raison pour une part, mais à tort pour une autre, car ils ont tendance à amplifier le phénomène, n'aient pas pu entendre nos collègues. Ils se seraient alors rendu compte que ce climat d'insécurité est celui du monde actuel. Il est celui d'un certain type de société et pas d'une situation particulière à la France. Je serais même tenté de dire*, a-t-il conclu, *que la criminalité en France est légèrement inférieure à celle des autres pays de la Communauté. »*

Les « gendarmes de Bandol » relaxés.

La cinquième chambre correctionnelle de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a ordonné, jeudi 30 novembre, la relaxe des gendarmes de Bandol qui avaient été initialement condamnés en juin dernier à des peines de prison avec sursis pour avoir, selon les éléments de l'enquête, frappé un ferrailleur, M. René Adolphe, qu'ils venaient d'appréhender *(le Monde* du 30 juin). Les quatre prévenus, MM. Michel Bertrand (trente ans), Raymond Carter (vingt-trois ans), Jean-Claude Vassiot (vingt-sept ans) et Francis Tison (trente ans) avaient fait appel de ce jugement. La cour aurait admis que les photographies présentées par le plaignant pour montrer les traces de coups, qui lui avaient été portés, étaient des faux et que M. Adolphe s'était livré à une mise en scène. Le ferrailleur et la Ligue des droits de l'homme qui s'était constitué partie civile ont été déboutés. — *(Corresp.)*

Les avocats s'inquiètent d'un projet de réforme des procédures civiles de la Cour de cassation.

Les avocats auprès de la Cour de cassation s'inquiètent d'un projet de décret réformant la procédure civile devant cette cour et qui pourrait porter atteinte au principe de la gratuité des actes de justice. Réunis mardi 28 novembre en assemblée générale, les avocats ont souligné *« la grave menace qui pèse sur le libre accès à la justice »*. Ce projet de décret, actuellement soumis à l'examen du Conseil d'Etat, prévoit que le demandeur dont le pourvoi en cassation est rejeté se voit infliger une amende civile de 10 000 francs. Selon les avocats, ce projet est en contradiction avec la loi du 20 décembre 1977, qui assure dans son article premier *« la gratuité des actes de justice »*. *« Comment la loi pourrait-elle être accessible à tous*, expliquent les avocats, *comme le souhaite à bon droit le président de la République, si un plaideur de condition modeste peut être condamné à une amende de 10 000 francs parce que le juge devant lequel il s'est présenté estime que son action était mal fondée ? »*

Trois immigrés blessés par des policiers marseillais portent plainte.

Plusieurs associations humanitaires et des représentants des Eglises ont demandé audience au préfet de police de Marseille pour protester contre les sévices qu'ont récemment subi trois ressortissants tunisiens et algériens de la part de policiers *(le Monde* des 29 et 30 novembre). Au cours d'une conférence de presse, les porte-parole du MRAP (mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), de la Ligue des droits de l'homme, du CIMADE (Comité inter-mouvement auprès des évacués) et de la LICA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme), ont annoncé, jeudi 30 novembre, que les victimes des policiers avaient porté plainte pour coups, blessures et injures *« Il ne s'agit pas*, a déclaré M[e] Isidore Aragones, président de la LICA, *de dénoncer l'ensemble le la police dont nous connaissons la responsabilité quotidienne et les risques courus, mais de dire qu'il existe au sein de cette police, comme dans toute administration, des éléments qui agissent à titre individuel en outrepassant leurs droits et remplacent le maintien de l'ordre par le désordre. »* — *(Corresp.)*.

Après la suspension de l'enseignant lyonnais

Des universitaires prennent la défense de M. Faurisson

Nous avons reçu la lettre suivante :

Votre journal a rapporté ces jours-ci, à plusieurs reprises (et notamment le 23 novembre, sous la signature de M. Frappat), des événements concernant M. Faurisson, enseignant à l'université de Lyon-II, qui se déroulent depuis la publication par *l'Express* de l'interview de M. Darquier de Pellepoix. Le dernier en date est la suspension provisoire des cours de M. Faurisson, suivie très rapidement d'une agression par des individus non identifiés.

Qu'il soit bien clair que nous considérons les affirmations de M. Faurisson comme complètement aberrantes. Elles se rattachent, quoi qu'il s'en défende, à une idéologie qui se développe actuellement et qui a pour objet de décharger la population française de sa responsabilité dans les crimes racistes qui ont été commis pendant l'occupation, donc, avec le recul du temps, de permettre de réhabiliter le nazisme et ses collaborateurs aux yeux des jeunes générations. Soulignons aussi que ce n'est pas la première fois que l'apparence de scientificité sert de véhicule à des entreprises racistes.

Nous voudrions souligner que c'est depuis 1960 que M. Faurisson professe les opinions qui, tout d'un coup, semblent agiter la France entière et ses collègues. Il a, depuis, été élu professeur par nos collègues lyonnais. Nous sommes amenés à nous interroger à ce propos : ces collègues l'ont-ils élu sans s'informer de l'ensemble de ses travaux « scientifiques » — dont il n'a pourtant, semble-t-il, jamais fait mystère, — ou bien ont-ils pensé, à l'époque, qu'il s'agissait là d'une douce manie sans conséquence — ce que semblerait *indiquer une des* déclarations récentes du président de l'université Lyon-II ? Dans les deux cas, nous restons rêveurs...

A un moment où les manifestations du racisme sont quotidiennes, où le président de la République fait déposer une gerbe sur la tombe de l'ex-maréchal Pétain, les affirmations de M. Faurisson et d'autres analogues doivent donner lieu à un débat *public.*

En tout cas, la question est trop sérieuse pour que nous puissions accepter une mesure de suspension à la sauvette, qui contribue à esquiver le débat et qui fait de M. Faurisson un bouc émissaire.

Nous avons encore la faiblesse de croire, malgré tout, que l'université doit avoir une fonction critique. C'est pour cela, et parce que, d'une manière plus générale, de telles méthodes ne font que saper la démocratie et conforter le racisme, que nous nous élevons contre les mesures administratives arbitraires, fussent-elles dirigées contre des Faurisson.

[Cette lettre porte la signature de Mmes et MM. R. Jacoud, J. Faucherre, A. Culioli, G. Quentin, *professeur à l'université* **Paris-VII, B. Caroli,** *professeur à l'université* **de Picardie ; J. Lurçat,** *professeur à l'université* **de Paris-Sud ; J.-P. Mathieu** *professeur honoraire* **; M. Hulin, R. Lennuier,** *professeurs à* **Paris-VI ; J.-J. Fol,** *maître de conférences* **(Paris-VII) ; B. Roulet, Danielle Lederer, C. Guthmann,** *maîtres-assistants* **(Paris-VII), Y. Berthier (Paris-VI), J.-L. Domange, M. Schott, J.-P. Badiali, C. Caroli,** *maîtres de recherches* **; G. Waysand,** *chargé de recherches* **au C.N.R.S. et M. Jotto, C.N.R.S.]**

● *Plusieurs centaines de personnes*, au premier rang desquelles des élus socialistes, communistes et R.P.R., ont participé le 30 novembre à Lyon à une marche silencieuse de protestation contre les déclarations de Darquier de Pellepoix et les propos de M. Faurisson. Cette manifestation répondait à un appel de la LICA, du M.R.A.P., du comité des organisations juives de Lyon, du comité d'union de la Résistance — quarante-quatre associations — des partis socialiste et communiste, de Force ouvrière et de la FEN. — *(Corresp.)*

JEUNESSE

UN SALON A PARIS, DEUX NOUVEAUX SYNDICATS

Les jeunes giscardiens tous azimuts

Dans quelques semaines sera annoncée officiellement la création d'un mouvement des enseignants libéraux (MEL) ; du 2 au 10 décembre aura lieu au Palais des expositions de la porte de Versailles, à Paris, une « Semaine de la jeunesse » placée sous le patronage du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il y a un mois (« le Monde » du 25 octobre), naissait le Syndicat des étudiants libéraux de France (SELF). Sans liens apparents, ces trois événements ont en commun leurs acteurs, tous liés au Mouvement des jeunes giscardiens Autrement. Dans le secteur de l'enseignement et auprès des jeunes, les partisans du président de la République lancent actuellement des initiatives tous azimuts.

Les trois associations ou personnes physiques se défendent d'avoir des liens entre elles et d'être giscardiennes. Pourtant, M. Dominique Ambiel, *« responsable national »* du MEL, est aussi *secrétaire général* d'Autrement, dont le « porte-parole », M. Hugues Dewavrin, ancien membre du cabinet de M. Jean-Pierre Soisson, assure, *« à titre personnel »*, la « promotion » du Salon de la jeunesse, placé sous le patronage de... M. Soisson. Quant au SELF, dont le lancement a été annoncé au mois d'août à Beaucaire (Gard), lors du campus d'été d'Autrement *(le Monde* du 30 août), il partage ses locaux, 11, rue Gît-le-Cœur, à Paris (6[e]), avec le MEL.

Les points communs ne s'arrêtent pas là. A peine lancés, *Autrement et le SELF ont fait* l'objet d'une procédure en référé, le premier à la demande de M. Henry Dougier, directeur de la revue *Autrement*, pour usurpation de titre, le second à celle du syndicat des écrivains de langue française (SELF lui aussi), que préside Mme Marie Cardinal, pour usurpation de sigle. Jeudi 23 novembre, Mme Simone Rozès, président au tribunal de Paris, a pris acte de la décision du SELF-étudiant de s'appeler désormais CELF (Comité des étudiants libéraux de France).

Cette offensive des jeunes giscardiens s'explique par le succès rencontré par Autrement, qui, en gommant ce qui rappelait chez les jeunes giscardiens de Génération sociale et libérale la politique politicienne, a su capter, depuis sa création en octobre 1977, la sympathie d'un nombre *relativement élevé de jeunes*, trente mille selon ses dirigeants. Dédaignant les étiquettes — son président, M. Dewavrin, a le titre de porte-parole, — refusant officiellement de soutenir les candidats U.D.F., Autrement, en multipliant les revendications concrètes, apparaît davantage comme un syndicat que comme un mouvement politique traditionnel. Une tactique extrêmement « payante » chez les lycéens, où il a recruté le plus gros de ses troupes.

Ce succès appelait d'autres tentatives dans les secteurs peu touché jusqu'ici par les vertus du « giscardisme », le monde étudiant et les enseignants. L'idée, là aussi, est de donner le sentiment de sortir des sentiers battus. *« Les nouveaux étudiants adhèrent au SELF »*, lit-on sur les affiches qui fleurissent en ce moment sur les murs des villes universitaires. Comme on dit nouveaux philosophes ou nouveaux économistes.

Cette tentative d'habiller de neuf des idées anciennes rencontrera-t-elle le même succès que chez les lycéens ? Ce serait étonnant. Autrement doit d'abord sa réussite à l'absence de concurrence réelle — hormis l'Union nationale des comités d'action lycéens, proche des communistes — dans des établissements secondaires. Cette concurrence, en revanche, existe chez les étudiants, et, chez les enseignants, ce serait même le trop plein.

Le « créneau » visé par le CELF est large. Il s'agit de cette grande masse d'étudiants — trois sur quatre — qui s'abstiennent lors des élections aux conseils des unités d'enseignement et de recherche. Une masse apolitique, silencieuse, indifférente aux groupuscules modérés comme aux syndicats de gauche.

Le calcul du *MEL* est un peu différent : dans le premier et le second degré, la syndicalisation massive lui interdit d'espérer rassembler un grand nombre d'enseignants. C'est la raison pour laquelle il se présente comme un « mouvement », plus soucieux d' *« assurer l'existence de la pensée libérale »* que de *« problèmes corporatifs »*.

Guérilla

Dans l'un et l'autre cas, il s'agit de donner l'image d'organisations modernes, animées par des hommes neufs, répugnant, comme Autrement, aux jeux de la politique politicienne et donnant la priorité aux problèmes réels des étudiants et des enseignants comme M. Giscard d'Estaing se dit préoccupé du *sort* de tous les Français.

Ce démarquage du discours présidentiel n'est pas fortuit. Il s'agit de tirer partie de l'image favorable dont bénéficie le chef de l'Etat dans la majorité silencieuse. C'est ce qui explique que *les dirigeants du CELF* laissent dire et imprimer qu'ils sont giscardiens. Même s'ils s'en défendent officiellement.

Cet unanimisme de façade n'empêche pas le MEL de vouloir lutter *« contre le conformisme de gauche »*, ni le CELF de s'en prendre à l'*UNEF (Union nationale des étudiants de France*, proche des communistes), considérée comme *« vieillie »* : *« L'UNEF ne répond plus, adhérez au SELF ! »*, proclame une de ses affiches. Sous entendu : ne répond plus aux préoccupations actuelles des étudiants. Ces attaques sont révélatrices. Elles visent moins à combattre les arguments de l'adversaire qu'à présenter celui-ci sous un jour routinier, « dépassé ». Le but est d'opposer à l'archaïsme supposé de la gauche l'image d'un libéralisme moderne et « avancé ».

Ces attaques atteignent, par contre-coup, les petites formations d'enseignants modérés, jugées implicitement incapables de s'opposer efficacement aux syndicats de gauche. Elles visent surtout, à l'Université, l'Association nationale des étudiants de France (ANEF), branche non médicale du Comité de liaison des étudiants de France (CLEF), proche du R.P.R. Un épisode de plus dans la guérilla entre gaullistes et giscardiens.

Pour n'être pas politique, la décision d'organiser au début du mois prochain à Paris *une sorte* de Salon de la jeunesse reflète néanmoins le souci d'occuper au maximum le terrain dans ce secteur. L'idée, là aussi, n'est pas mauvaise : la disparition d'Expo-Jeunes au printemps 1977 a laissé un vide ; les jeunes sont mal *informés de leurs droits*, s'interrogent sur leur avenir et ne savent pas toujours comment occuper leurs loisirs. On veut croire que c'est pour cette raison que M. Soisson apporte un concours sans réserve à ce Salon, ainsi que des subventions — dont ses services refusent de communiquer le montant bien qu'il s'agisse de deniers publics — et que M. Giscard d'Estaing le visitera le 9 décembre, avant de prononcer, dans un hall voisin, un discours. Mais on peut se demander quel accueil aurait réservé M. Soisson à des organisateurs qui n'auraient pas été proches, comme le laisse entendre le ministère, des jeunes giscardiens, mais des jeunes communistes.

BERTRAND LE GENDRE.

RELIGION

LES POURPARLERS CONTINUENT ENTRE LE SAINT-SIÈGE ET Mgr LEFEBVRE EN VUE D'UNE ÉVENTUELLE RÉCONCILIATION.

Cité du Vatican *(A.F.P.)*. — *Jean Paul II envisagerait* de lever bientôt la suspense *a divinis* infligée à Mgr Marcel Lefebvre par Paul VI le 24 juillet 1976, selon une source bien informée. Le pape y aurait fait allusion le 27 novembre, au cours d'un entretien avec le cardinal de curie Silvio Oddi. Ce dernier serait un des intermédiaires en vue d'une éventuelle réconciliation entre le Saint-Siège et le prélat traditionaliste rebelle, ajoute-t-on de même source.

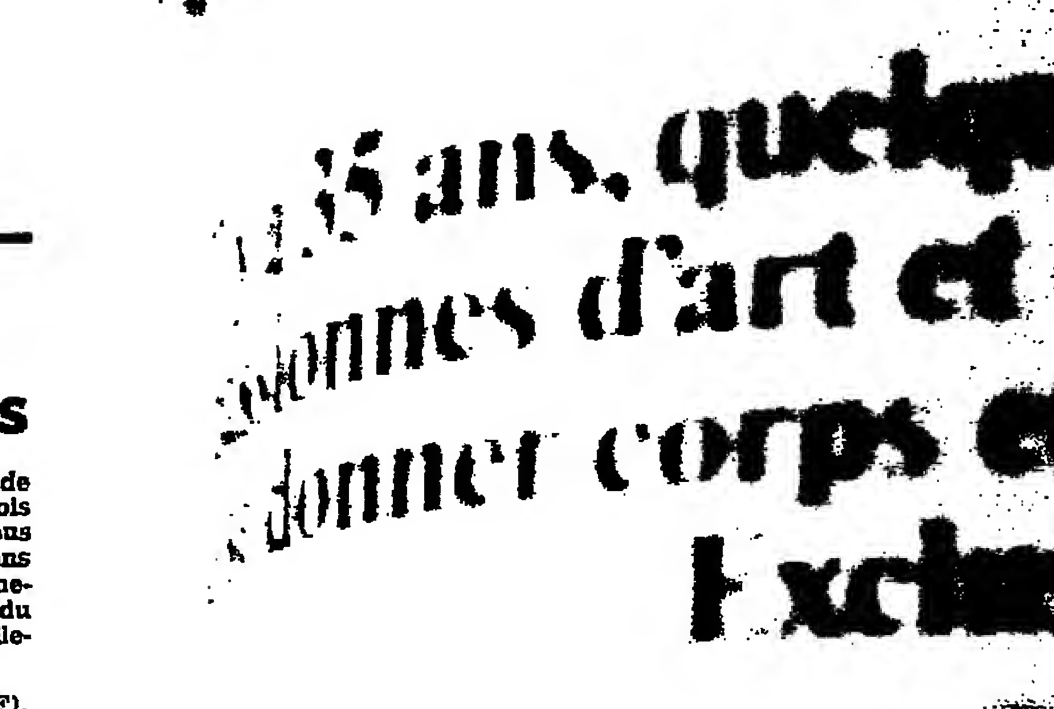
L'audience consentie à Mgr Lefebvre par le pape le 18 novembre dernier aurait déjà été le résultat d'un geste de conciliation du fondateur d'Ecône et on précise de même source que Jean Paul II reverrait Mgr Lefebvre au début de l'année prochaine lorsque serait définitivement mis au point un texte permettant d'annuler la suspense.

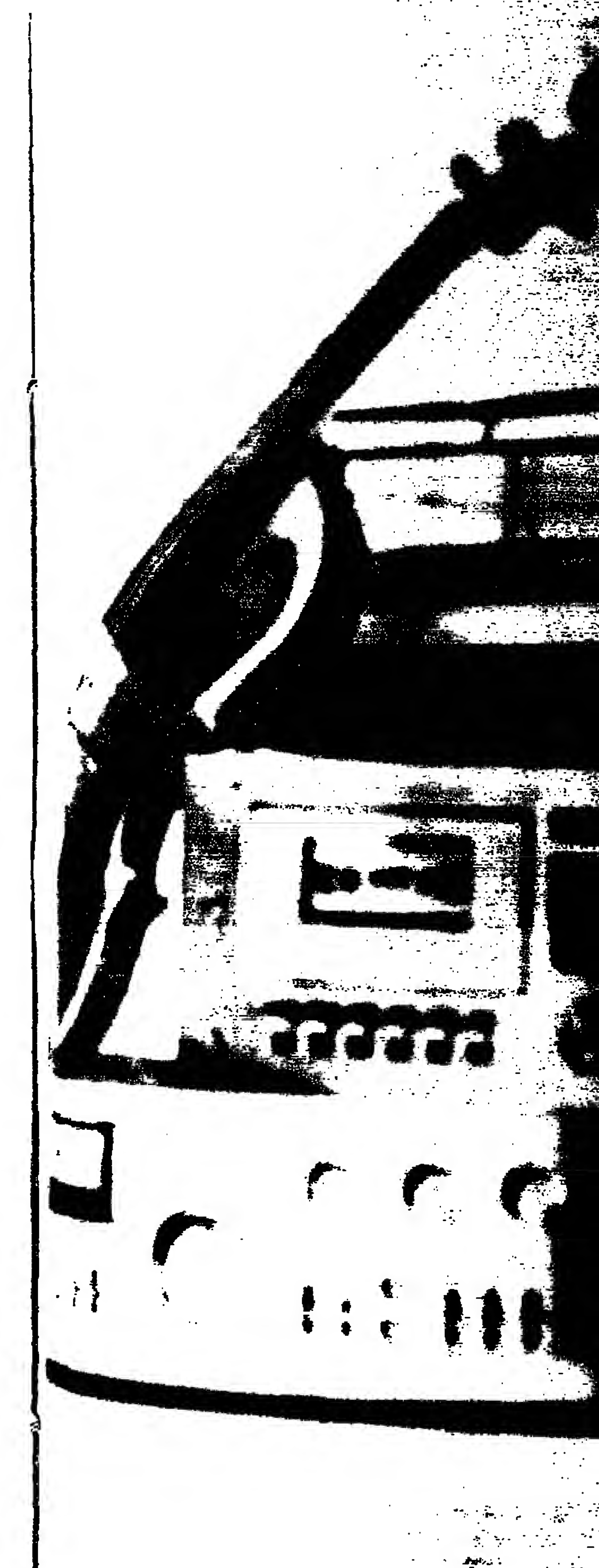
● PRECISIONS. — A la suite de sa « Libre opinion » « Viol psychique et code pénal », parue dans *le Monde* du 24 novembre, M. Gravrand précise que l'ébauche du projet de définition juridique du viol psychique a été réalisée par le capitaine Morin, le texte étant extrait du livre *le Viol psychique*, éditions Garry, 19800 Eyrein. Le texte de cette définition juridique a été rédigé avec le souci de limiter au maximum le champ d'application d'une loi sur des cas bien précis de façon à ne pas porter atteinte aux libertés de croyance et à protéger les religions qui ne mettent pas les adeptes en danger physique ou moral.

● *Le Père Bernard Dupuy*, que nous avons cité dans le compte rendu du dix-neuvième colloque des intellectuels juifs *(le Monde* du 30 novembre) nous demande de préciser que le texte que nous lui avons attribué est celui d'un chroniqueur de l'époque des croisades, le cardinal Henri d'Albano, qui écrivait, après la prise de Jérusalem, par Saladin en 1187 : *« En nous comportant comme des conquérants, nous avons perdu la Jérusalem céleste; et c'est pourquoi nous avons perdu la Jérusalem terrestre. Redevenons dignes de la Jérusalem céleste et nous retrouverons le chemin de la Jérusalem terrestre. »*

MÉDECINE

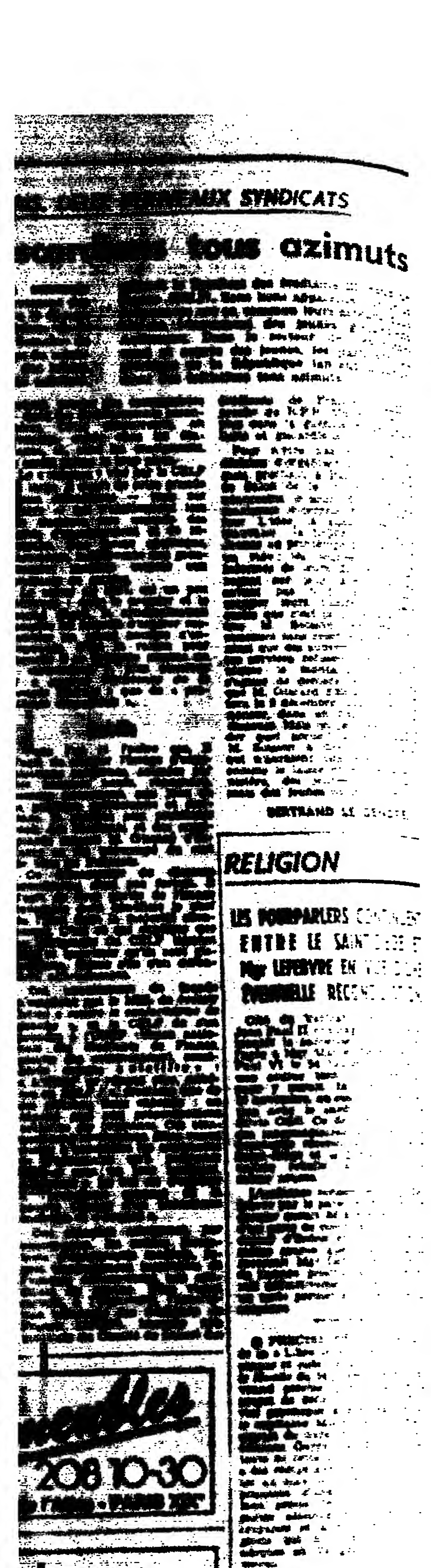
● *Le décès, dû à une méningite cérébro-spinale, d'un étudiant de Tarbes* a conduit la direction départementale de l'action sanitaire et sociale de cette ville à placer sous surveillance médicale très stricte la cité universitaire, où résident près de quatre cents étudiants. Un autre étudiant a dû être hospitalisé. Chaque année, en France, on compte entre cinq cents et mille cinq cents cas de méningite, dont quelques-uns seulement sont mortels. Cette maladie est, en effet, curable dans plus de 90 % des cas, surtout lorsqu'elle est diagnostiquée et traitée à temps.



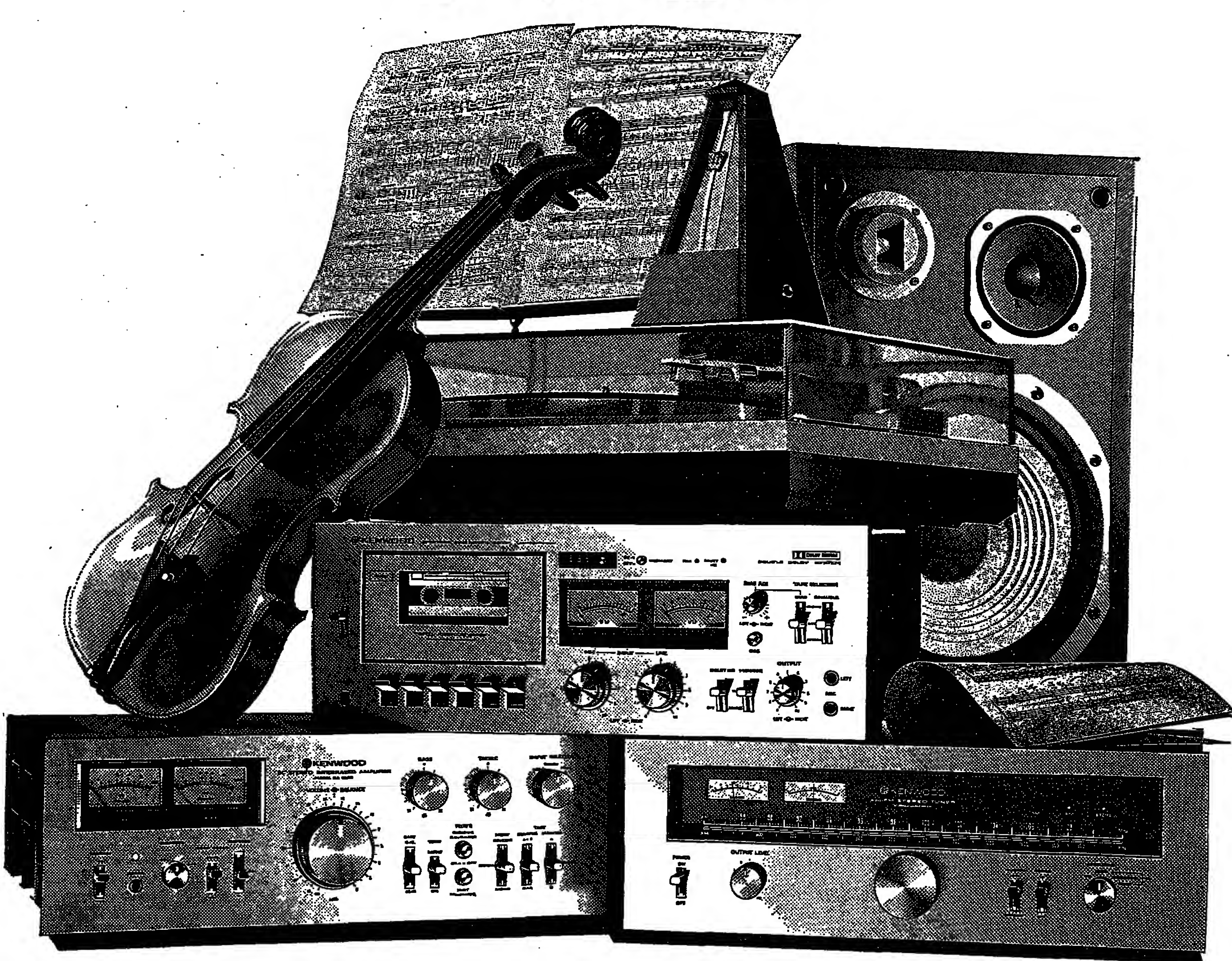







SYNDICATS
tous azimuts
RELIGION
MÉDECINE

Il y a 35 ans, quelques ingénieurs japonais, passionnés d'art et de musique décidaient de se donner corps et âme à la haute-fidélité. Exclusivement.



A cette époque, il fallait être un idéaliste, voire même un doux rêveur pour envisager un avenir consacré tout entier à la musique et à ce qui n'était pas encore vraiment la haute fidélité.

Il n'empêche que ces ingénieurs, rêveurs d'hier, sont aujourd'hui encore la richesse de savoir et d'imagination d'un constructeur de matériel HiFi dont le nom est respecté dans le monde entier. Kenwood.

Dans leur quête incessante de la vérité sonore, ces mêmes hommes - et ceux qui les accompagnent - manifestent dans leur perfectionnisme obstiné une démarche originale, parfaitement personnifiée par la HiFi Kenwood.

La perfection sonore, vérité universelle.

Les Géants de la HiFi reconnaissent volontiers la science d'expert en matériel sonore de Kenwood. Comment faire autrement puisque dans ce paradis de la Hifi qu'est le Japon, ce sont les amplis et tuners Kenwood qui tiennent le haut du pavé. Dans le monde entier, les équipements Kenwood reçoivent le même accueil.

Pourtant, Kenwood se refuse à suivre les modes qui marquent si vite leur âge, à adopter ces gadgets qui séduisent aujourd'hui et font sourire demain. Il faut donc admettre que la qualité sonore Kenwood est un langage universel, familier à tous les passionnés de vérité musicale.

Imaginer c'est progresser.

Le "son" Kenwood est souvent une valeur-étalon pour les professionnels du son. C'est que la créativité technique Kenwood a toujours débouché sur des progrès décisifs pour le futur de la HiFi. Des exemples ?

- Les amplis DC et leur "Facteur d'amortissement dynamique" qui améliore nettement la réponse en régime transitoire.
- L'adoption de la double alimentation qui évite tout risque de diaphonie dynamique et définit une bien meilleure image stéréo.
- Les amplis DC "Grande Vitesse" qui vous plongent au cœur de la musique comme dans une fastueuse salle de concert.
- Le circuit "Discriminateur à comptage", garantie d'une réception irréprochable du signal FM, en permanence.

Autant de perfectionnements fondamentaux dont bénéficie l'équipement Kenwood. Pour le plus grand profit de ceux qui, en musique, ne peuvent se satisfaire que du meilleur.

Au-delà de la rigueur "clinique".

Un dernier jugement s'impose. Les futurs équipements Kenwood affrontent, en finale, dix oreilles. Celles des participants au "Kenwood Audit Group". Tribunal de l'impossible qui juge la qualité sonore comme vous le feriez. A l'oreille.

Si un appareil n'est pas agréé, jamais vous ne l'entendrez.

A l'enseigne Kenwood, vous êtes chez vous.

Vous ne la rencontrerez pas aussi souvent que d'autres. Pour ses distributeurs, Kenwood est aussi exigeant que pour ses appareils : la qualité prime la quantité.

A l'enseigne Kenwood, vous trouverez donc informations, conseils, assistance et un enthousiasme pour la vérité musicale que vous aimerez partager. Arrêtez-vous. Écoutez d'une oreille critique la musique signée Kenwood. Qui sait ? Dans 35 ans, vous serez peut-être aussi fidèle à Kenwood que nous le sommes nous-mêmes...

Sans faire de bruit, nous perfectionnons le son.



TRIO-KENWOOD CORPORATION - 6-17, 3-chome, Aobadai, Meguro-ku, Tokyo 153, Japon — TRIO-KENWOOD ELECTRONICS, N.V. - Leuvensesteenweg 184 B-1930 Zaventem, Belgique
TRIO-KENWOOD FRANCE S.A. - 5, Boulevard Ney, 75018 Paris, France — TRIO-KENWOOD ELECTRONICS GmbH - Rudolf-Braas-Str. 20, 6056 Heusenstamm, R.F.A.
KENWOOD ELECTRONICS, INC. - 1315 E. Watsoncenter Rd. Carson, California 90745, U.S.A.

ÉDUCATION

A LA RENTRÉE DE 1979

Les élèves de quatrième devront choisir au moins une option

La « réforme Haby » entre en application à la prochaine rentrée scolaire dans la classe de quatrième. Une circulaire parue au « Bulletin officiel » du 30 novembre en fixe les modalités. Celles-ci seront déterminantes — selon leur application sur le terrain — dans la mise en place définitive du « collège unique » souhaitée par le président de la République.

La circulaire rappelle d'abord les dispositions déjà prises pour les classes de sixième et cinquième :

● Passage automatique en sixième des élèves de cours moyen deuxième année (dernière année du cycle élémentaire), avec possibilité de redoublement « *dans le cas où l'élève n'a pas assimilé le programme de C.M. 2* », en fait, si l'élève ne sait toujours pas lire ;

● Classes « hétérogènes » ou « indifférenciées ». La circulaire précise, à cet égard, qu' « *il convient d'éviter de recréer des filières à partir des groupes de langues vivantes et d'établir entre celles-ci une hiérarchie tout à fait injustifiée* » ;

● Les trois heures de soutien (mathématiques, français et langue vivante) « *doivent figurer à l'emploi du temps* ». Mais elles peuvent être « *accrues et diversifiées* ». Le soutien en sixième et cinquième peut donc se décomposer en un soutien minimum « institutionnalisé » et un soutien élargi ;

● Les élèves « *qui présentent des lacunes importantes* » pourront être « *accueillis provisoirement dans des groupes aux effectifs réduits pour bénéficier de cours de rattrapage* ». Mais aucun texte ne précise la durée maximum fixée au provisoire, de sorte que des élèves en difficulté risquent de « bénéficier » toute l'année de cours de rattrapage, ce qui revient à peu près aux anciennes classes de « transition », mais prises en main par des enseignants non spécialisés ;

● Les élèves « *peu familiarisés avec la langue française* » pourront être accueillis dans des « *classes d'adaptation* », toujours provisoirement. La circulaire insiste pour qu'un effort particulier soit fourni à cet égard dans les établissements « *afin que soient tenus les engagements internationaux de notre pays* ».

En quatrième, les classes seront encore « indifférenciées ». Mais les heures de soutien (mathématiques, français, langue vivante) seront « *intégrées à l'horaire* » et feront l'objet d'une « *pédagogie différenciée* ». En outre, comme en sixième et en cinquième, des « *actions de soutien complémentaires* » pourront être organisées « *pour les élèves qui rencontreraient des difficultés scolaires particulières* ».

Ce soutien sera « en principe » confié « *aux maîtres de la classe* ». Rien n'empêche donc un établissement de spécialiser des adjoints d'enseignement ou des maîtres auxiliaires destinés à cette tâche.

Outre le « *tronc commun* », les élèves de quatrième devront obligatoirement choisir une option, avec la faculté d'en choisir une seconde. Ces choix seront faits à la fin de la classe de cinquième.

Les élèves auront le choix entre les langues anciennes (latin, grec), les langues vivantes (LV II, LV I renforcée) et les « *options technologiques* », qui se décomposent en trois spécialités :

— A : « technique de travail en atelier » ;

— B : « techniques du bâtiment » ;

— C : « techniques des métiers de service en collectivité et des fabrications réalisées au moyen de matériaux en nappes ».

La circulaire précise que « *ces activités s'inscrivent en continuité avec l'éducation manuelle et technique* » que reçoivent désormais tous les élèves de sixième et de cinquième.

Tous les élèves auront-ils le choix entre ces différentes options ? Non, car « *il sera tenu compte des possibilités offertes par l'établissement* ». Or, tous les collèges ne disposent pas de l'équipement (1) et des enseignants nécessaires pour offrir le choix complet à leurs élèves. Pour remédier aux disparités, cependant, l'inspecteur d'académie pourra accorder des « *dérogations de secteur* », c'est-à-dire qu'un élève voulant absolument choisir une option qui n'existe pas dans le collège de son secteur pourra être admis dans un autre.

Enfin, la circulaire confirme le maintien « *provisoire* » de toutes les structures « *préprofessionnelles et professionnelles* » : classes préprofessionnelles de niveau (C.P.P.N.), classes préparatoires à l'apprentissage (C.P.A.), préparation du C.A.P. en trois ans dans les lycées d'enseignement professionnel (LEP), et classes préparatoires « *destinées aux élèves qui, dès l'âge de quatorze ans, souhaitent recevoir une formation préprofessionnelle* ». L'implantation de ces classes, qui se fera selon des « *instructions ultérieures* » n'aura qu'un « *caractère exploratoire à ce stage de la réforme* ».

ROGER CANS.

(1) Il existe actuellement un peu plus d'un millier d'ateliers pour 4 800 collèges. Le VIIe Plan prévoyait 3 000 ateliers. Il en manquera 1 400 à la fin de 1979 pour réaliser cet objectif.

LES DISCUSSIONS SUR LA FORMATION DES INSTITUTEURS

Le ministère et le SNI constituent deux groupes de travail

La « concertation » sur la formation des maîtres du premier degré a commencé, jeudi 30 novembre, au ministère de l'éducation. Annoncée par le premier ministre il y a une semaine (*le Monde* daté 26-27 novembre), elle réunit les dirigeants du Syndicat national des instituteurs et des professeurs de collèges (SNI-P.E.G.C.) et des représentants de l'hôtel Matignon, des ministères de l'éducation, des finances et du secrétariat d'Etat à la fonction publique. Deux groupes de travail ont été mis en place : l'un pour examiner les aspects pédagogiques de la formation, l'autre, les aspects réglementaires et financiers.

« *Ainsi s'ouvrent des discussions qui seront vraisemblablement longues et complexes*, déclare le SNI dans un communiqué. *Un processus irréversible est cependant engagé désormais.* »

La place prépondérante prise par le SNI dans cette concertation irrite d'autres organisations syndicales. Le syndicat C.F.T.C. de l'éducation nationale, de la recherche et des affaires culturelles (SCENRAC) « *proteste vivement* » contre ce qu'il considère « *un monopole syndical* ». Toutefois, des rencontres sont prévues au ministère de l'éducation, avec, en particulier, le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) ce vendredi 1er décembre, l'Union syndicale nationale des enseignants de France (USNEF-C.G.C.) le 4 décembre.

Le SGEN présentera six propositions au ministre de l'éducation et les a exposées jeudi 30 novembre lors d'une conférence de presse. Le SGEN est partisan de l'allongement de la durée de formation des instituteurs, à condition que la troisième année ne consiste pas à faire effectuer un remplacement « *plus ou moins maquillé* » aux élèves-instituteurs. Il demande que les élèves soient les véritables acteurs de leur formation, et que celle-ci soit plus ouverte aux réalités professionnelles, sociales, culturelles, et, aussi à l'ensemble du système scolaire ; il déplore par exemple que les institutetrus ignorent comment fonctionne une section d'éducation spécialisée (SES) ou les lycées d'enseignement professionnel, vers lesquels sont dirigés certains de leurs élèves.

L'évaluation de la formation des futurs instituteurs doit être profondément transformée, selon le SGEN. Les études devraient commencer par une période d'observation qui permettrait au candidat de discerner si le métier d'enseignant lui convient. Au terme de sa formation il devrait être jugé sans que l'on confonde l'acquisition de connaissances et son aptitude à éduquer. Le futur instituteur devrait avoir un statut de fonctionnaire stagiaire qui lui ouvrirait des droits syndicaux et aux indemniéts de résidence. Il ne devrait plus y avoir de limite d'âge pour le recrutement. Enfin, le SGEN souhaite que les instituteurs soient titulaires d'un diplômes national d'enseignement supérieur qui leur donne accès à la catégorie de la fonction publique.

Les dirigeants du SGEN estiment que « *le lien établi par certaines organisations entre reclassement indiciaire et formation initiale fausse le débat (...). Il permet au gouvernement de gagner du temps en faisant lanterner tout le monde de promesses de négociations en annonces de concertations.* » Pour eux, il existe un préalable : l'augmentation indiciaire de tous les instituteurs sur la base des instituteurs spécialisés.

Le sport à l'école

(Suite de la première page.)

Ces mesures s'appuient à la fois sur des moyens nouveaux, *mais* aussi — et chacun comprendra que cela est indispensable — sur l'utilisation plus cohérente des moyens existants.

La décision qui a suscité le plus de controverses est celle qui a *consisté à demander* aux enseignants d'effectuer, lorsque cela était nécessaire, deux heures supplémentaires par semaine, rémunérées naturellement, dans le cadre de leur statut.

Le débat qui s'est développé autour des heures supplémentaires provient essentiellement d'un malentendu. Elles ont été présentées comme signifiant l'arrêt des recrutements, ce qui n'est nullement le cas ; 794 postes nouveaux ont été mis en place à la *rentrée de 1978*, 460 postes de professeurs adjoints seront créés au budget de 1979, et 400 postes de professeurs seront offerts au prochain concours de recrutement, pour être affectés dans les établissements à la rentrée prochaine.

Les heures supplémentaires ne constituent donc qu'un moyen complémentaire d'aboutir, dès 1978, à un accroissement important des heures d'enseignement. Moyen coûteux pour l'Etat, puisqu'il représente une dépense de 60 millions de francs par an.

Pour obtenir le même accroissement par des créations de postes, il eût fallu attendre plusieurs années. Entre-temps, des générations entières d'élèves se seraient trouvées privées d'éducation physique et sportive.

Pourquoi ces mesures ont-elles suscité l'opposition, parfois farouche, des enseignants d'éducation physique et sportive, en particulier du corps des professeurs ? (1).

Je crois qu'à l'origine de cette réaction se trouve un vrai problème et un faux problème.

Le vrai problème, c'est que la formation universitaire dans les U.E.R. d'éducation physique et sportive a pour seul débouché, aujourd'hui, le professorat. Situation malsaine, parce qu'il n'y a aucune raison pour que le nombre d'étudiants qui s'engagent dans cette filière coïncide avec les besoins de l'enseignement dans le second degré. Situation absurde, car il n'est pas possible que d'autres débouchés ne soient rapidement trouvés, étant donnés les besoins en personnel qualifié des communes, des clubs et des comités d'entreprise.

Le faux problème, c'est la comparaison des charges de services entre les enseignants d'éducation physique et les enseignants des autres disciplines. Ce n'est pas parce que les premiers verront leur service porté de vingt heures à vingt-deux heures hebdomadaires qu'ils perdront leur qualité de professeur, ou que leur enseignement en sera dévalorisé.

La stratégie traditionnelle du syndicat des professeurs (SNEP) a toujours consisté à demander non pas une revalorisation des traitements, mais, au contraire, une réduction des charges de services à traitement constant, pour rapprocher leur situation de celle des autres enseignants.

Cette stratégie est certes compréhensible : un professeur gagne 3.934 F par mois, en début de carrière ; son salaire mensuel atteint 8.348 F en fin de carrière.

Mais, je le dis franchement, cette stratégie du SNEP est dangereuse, car elle oppose les intérêts des enseignants à l'intérêt des élèves. L'enseignant qui est en poste *aujourd'hui y sera* encore dans plusieurs années. Ses élèves, eux, ne seront plus en classe. Ils ne retrouveront pas les heures d'éducation physique et sportive perdues. C'est pour ces élèves que je demande aux enseignants *d'effectuer* deux heures supplémentaires par semaine.

Idées reçues

Une seconde décision a consisté à mettre au service de l'enseignement du second degré tous les moyens qu'il était raisonnable de distraire d'autres secteurs.

Ces transferts n'ont pas été décidés sans un véritable examen de conscience de la part du ministère. Bien des idées reçues, bien des positions acquises, ont été remises en cause.

Personne ne conteste la nécessité de renforcer le secteur scolaire mais, bien évidemment, les prélèvements opérés sur d'autres secteurs posent un problème : comment seront poursuivies les activités qui bénéficiaient auparavant de l'appui d'un enseignant ? Par exemple, cent vingt enseignants sur huit cent trente-cinq ont été transférés de l'enseignement *supérieur* vers les lycées et collèges.

Aucun d'eux n'enseignait : les transferts ont concerné une partie des professeurs chargés de l'animation sportive des universités.

Dans les meilleurs cas, la pratique sportive parmi les étudiants est de l'ordre de 20 %, ce qui est beaucoup trop faible si on pense à la qualité des installations mises à la disposition des universités. Certes, la concurrence des clubs *civils peut expliquer*, en partie, ce taux médiocre de pratiquants sportifs. Mais cette explication ne peut dispenser d'un effort soutenu en vue d'accroître la pratique sportive des étudiants.

Trois types de mesures sont *envisagées :*

— Donner à la nouvelle Fédération nationale du sport universitaire les moyens d'étendre rapidement ses activités ;

— Apporter une attention accrue à ces véritables viviers de *champions que sont les grands* clubs universitaires ;

— Rémunérer le personnel complémentaire qui, d'après les textes, doit relayer l'action des enseignants.

Ces trois orientations me paraissent de nature à *faire* progresser rapidement le sport dans les universités et, pour ma part, suis prêt à en discuter avec les intéressés.

D'autres transferts ont été opérés à partir des services départe*mentaux de la jeunesse et des* sports. Ce n'est pas sans regret que des prélèvements y ont été opérés. Mais l'effort de cohérence imposé par l'Etat concerne d'abord les services de l'Etat. Cela dit, l'action remarquable des services d'animation sportive est appelée à se développer, une fois réglé le problème du sport à l'école. Alors, la présence d'enseignants en dehors des établissements n'apparaîtra plus comme le résultat d'une incohérence administrative. Elle traduira le prolongement d'une action commencée dans les écoles, les collèges et les lycées et poursuivie en dehors d'eux. J'attache personnellement la plus grande importance au renforcement de cette action, essentielle pour la jeunesse et le mouvement *sportif*.

La troisième mesure controversée concerne la participation des enseignants aux activités de l'U.N.S.S. (Union nationale du sport scolaire).

Parce que les textes ont été modifiés, de manière à inviter les enseignants à accroître le temps consacré à l'enseignement proprement dit, le gouvernement est accusé de vouloir « *la mort du sport scolaire* ». C'est encore un faux problème.

A l'issue de la dernière guerre, le gouvernement de l'époque a retenu le principe qu'une partie du service des enseignants, estimée forfaitairement, devait obligatoirement être consacrée à l'association sportive de l'établissement.

Bien évidemment, dans la pratique, la charge réelle du service d'animation sportive était variable, en fonction du rythme des compétitions, de la nature des sports pratiqués, de l'existence de clubs civils voisins et de choix des enseignants. Certains, par goût, consacraient plus de trois heures par semaine à l'association sportive de leur établissement, d'autres ne s'y intéressaient que de loin.

C'est pourquoi en 1973, il a été proposé aux enseignants de choisir librement entre trois formules :

— Consacrer, comme avant, un horaire forfaitaire à l'animation sportive dans le cadre de leur service (et donc réduire les heures *d'enseignement* à dix-sept ou dix-huit heures hebdomadaires) ;

— Ne pas participer à l'animation sportive, et donc consacrer tout leur service à l'enseignement proprement dit (vingt heures par semaine pour les professeurs et vingt et une heures pour les professeurs adjoints) ;

— Participer à l'association sportive de leur établissement en dehors de leur service et, dans ce cas, être rémunérés sous forme de vacations. Celles-ci correspondent *en moyenne* à trois heures d'animation sportive par semaine, mais peuvent être ajustées en fonction des charges réelles des enseignants. Je suis, sur ce point, ouvert à toutes les propositions.

Mais on doit constater que 4 % seulement des enseignants ont choisi la troisième possibilité. Sans doute la stratégie syndicale dont j'ai déjà parlé, explique-t-elle cette attitude. Mais peut-être aussi doit-on remarquer que cette formule, plus souple, ne permet pas encore de distinguer suffisamment les enseignants qui consacrent une grande partie de leur temps à animer l'association sportive de leur établissement.

Si ceux qui consacrent trois heures hebdomadaires ou plus à l'animation sportive sont nombreux et si les vacations quasi forfaitaires ne permettent pas de tenir compte de la réalité de leur service, sans doute conviendrait-il de renoncer au principe de forfait, pour adapter la rémunération au temps réellement consacré aux associations sportives d'établissement.

Une volonté politique

Un tel système serait de nature à sortir d'un débat souvent faussé par *le décalage qui existe* entre les principes et la réalité.

Pour la première fois depuis longtemps, il existe une volonté politique claire et ferme pour développer le sport dans les lycées et les collèges. Les mesures prises traduisent cette volonté avec les choix, parfois difficiles, qui en découlent.

L'Etat, de son côté, consent *un effort sans précédent* dans le cadre d'un budget qui connaît, en 1979, la plus forte augmentation depuis la création du ministère : + 22 %. Parallèlement, il est demandé aux enseignants de contribuer à cet effort, parce que l'intérêt de milliers d'enfants est en jeu. Personne ne comprendrait qu'ils refusent de s'associer à cette action.

Je souhaite donc que les polémiques s'apaisent devant l'importance de l'enjeu et que, les arguments échangés, le Parlement ayant tranché, chacun reprenne sa place, dans les lycées et les collèges comme dans les universités, pour donner aux jeunes Françaises et aux jeunes Français ce minimum d'exercice physique et de sport sans lequel leur formation demeurerait incomplète.

Je ne crois pas que les parents et les responsables des établissements scolaires accepteront de tolérer plus longtemps une agitation qui, de jour en jour, se révèle moins fondée et plus inutile. Pour ma part, je suis trop conscient des immenses besoins de la jeunesse, je suis trop persuadé que les mesures prises sont nécessaires et bénéfiques aux enfants, pour remettre en cause, sous la pression d'intérêts particuliers, les orientations qu'il appartient à la représentation nationale d'approuver et au gouvernement de mettre en œuvre.

J.-P. SOISSON.

(1) L'éducation physique et sportive est enseignée principalement par deux corps : les professeurs et les professeurs adjoints. De plus, des instituteurs et des professeurs d'enseignement général apportent un concours non négligeable aux lycées et collèges.

SCIENCES

MALGRÉ LA GRAVITÉ DE LA MENACE

Les responsables de la lutte contre les criquets pèlerins espèrent limiter les dégâts

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Deux mille sept cents litres environ de produits chimiques ont été déversés, entre le 21 octobre et le 14 novembre, sur des *essaims de criquets* pèlerins découverts en Ethiopie. Plusieurs essaims d'adultes matures ou immatures, — ces derniers demeurant les plus voraces — ont été repérés alors qu'ils volaient dans différentes directions. Des *pontes d'œufs* ont été constatées en plusieurs endroits.

Les essaims les plus importants ont été localisés dans deux provinces du nord de l'Ethiopie, le Godjam et le Tigré. D'autres essaims se sont formés dans les provinces soudanaises de Kassala, du Nil et de mer Rouge, ainsi qu'en Somalie. Jusqu'ici, Djibouti et le Kenya ont été épargnés, mais dans le nord-est de ce dernier pays, un appel à la vigilance vient d'être lancé et des précautions sont prises en vue d'une invasion venant de la Somalie voisine et à laquelle on s'attend après les courtes pluies actuelles qui doivent bientôt prendre fin. L'armée kényane a formé une unité spéciale de lutte anti-acridienne disposant de quatre *avions et de plusieurs Land-Ro*vers pour répandre des insecticides. Après les pluies, favorables à la ponte, les criquets pèlerins devraient, en effet, amorcer leur migration vers le sud, à la faveur des vents.

En raison des fortes pluies et des guerres dans le sud-est et le nord de l'Ethiopie, l'Afrique orientale fait face à la menace la plus dangereuse de criquets pèlerins depuis vingt ans, a déclaré, fin octobre, M. Adefris Bellehu, directeur général de la Desert Locust Control Organisation of Eastern Africa (D.L.C.O.E.A.) ou Organisation de la lutte anti-acridienne de l'Afrique orientale (Somalie, Ethiopie, Djibouti, Soudan, Kenya, Ouganda et Tanzanie). Dans le nord de la Somalie, à la suite de récentes pluies, la D.L.C.E.A. a repéré des essaims couvrant 458 kilomètres carrés, à raison de près d'un million d'insectes par kilomètre carré. Autre menace potentielle : les gorges du Nil Bleu, où les criquets pèlerins disposent d'une aire de reproduction s'étendant sur 64 750 kilomètres carrés. Dans l'ensemble de la région, une cinquantaine d'essaims couvrant 2 000 kilomètres carrés avaient été repérés à la fin de l'été.

Deux cents insectes par mètre carré

Les criquets pèlerins constituent une calamité potentielle pour *le cinquième de la population* mondiale, de l'Atlantique à l'Afghanistan (*le Monde* du 15 février 1978). Ils peuvent sévir sur 30 millions de kilomètres carrés, dont la production agricole annuelle est évaluée à 20 milliards de dollars (90 milliards de francs). Un seul essaim peut, par exemple, compter jusqu'à 40 milliards d'insectes, à raison de 200 insectes par mètre carré, capables de dévorer quotidiennement l'équivalent de leur poids global (80 000 tonnes) et de se *déplacer de 70 kilomètres* par jour et de 3 000 à 5 000 kilomètres en une saison. La femelle pond, en moyenne, 500 œufs au cours de sa courte vie. En 1954-1955, en l'espace de six semaines, les criquets ont détruit pour 13 millions de dollars (58,5 millions de francs) de récoltes au Maroc ; en 1957, 18 000 tonnes de grains au Sénégal ; en 1958, 167 000 tonnes de céréales en Ethiopie, soit de quoi nourrir 1 million de personnes pendant un an (1).

La menace actuelle trouve son origine avec les fortes pluies qui sont tombées sur les pays riverains de la mer Rouge et du golfe d'Aden. Sept mois plus tard, 33 essaims avaient été repérés en Ethiopie, 17 en Somalie et 3 à Djibouti. Plusieurs autres régions étaient aussi affectées : les deux Yémens, les environs de Khartoum et le sud de l'Arabie Saoudite. M. John Malecel, alors président de la D.L.C.O.E.A., avait réclamé 80 postes de radio, 64 camions, une centaine de tentes et 300 000 litres d'insecticide pour lutter contre le fléau. Fin octobre, la FAO (Organisation *des Nations unies pour* l'alimentation et l'agriculture) devait jeter un nouveau cri d'alarme. Mais, à cause des combats, il est difficile de contrôler la situation en Erythrée et en Ogaden, alors que le développement des essaims est devenu critique au nord de Mogadiscio, aux alentours de Khartoum et sur la frontière entre l'Inde et le Pakistan (2).

Actuel président de la D.L.C.O.E.A., M. Zegaye Asfaw, ministre éthiopien de l'agriculture, a récemment lancé un nouvel appel à l'aide, afin de « renforcer l'efficacité, le ravitaillement et les effectifs » de cette organisation. La FAO lui a accordé 100 000 dollars (450 000 F) consacrés à la location d'un hélicoptère chargé de transporter des insecticides vers les régions de l'Ethiopie accesibles seulement à dos de mule. C'est à l'occasion de la mousson sèche, attendue au cours de ce mois de décembre, que les essaims qui n'ont pas été encore détruits ou qui sont en voie de formation dans la corne de l'Afrique pourraient gagner le Kenya, l'Ouganda et même la Tanzanie.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

(1) Cf. *The Courrier*, publication des A.C.P./C.E.E., n° 51, septembre-octobre 1978.

(2) Cf. *Food Outlook*, publication de la F.A.O., 28 octobre 1978.

Télématique et politique

UN conseil restreint tenu à l'Elysée, le jeudi 30 novembre, vient de décider une série de mesures qui tendent à mettre la France à l'heure de la télématique pour les vingt prochaines années.

La démarche est double. Il s'agit, certes, de ne pas rester à la traîne dans la fabrication des équipements d'informatique et de télécommunication, qui doivent répondre aussi bien aux besoins intérieurs qu'à la demande extérieure. Mais il convient aussi, comme l'a indiqué le président de la République, de maîtriser le développement de leurs applications.

∴

Nous entrons, en effet, dans un monde où la miniaturisation des ordinateurs et leur raccordement par des réseaux de plus en plus serrés peut bouleverser la société en la rendant plus solidaire ou, au contraire, plus inhumaine. L'écran est un mot à double sens. Sur la surface glacée de son appareil (de télévision ou autre), l'homme pourra lire demain des informations qui l'aideront à apprendre tout au long de son existence grâce aux liaisons avec des « banques de données », il pourra dialoguer avec un ou plusieurs de ses collègues lointains ou s'adonner, comme aujourd'hui, déjà, à des jeux de société.

Mais l'écran, c'est aussi ce qui bouche la vue, ce qui met une barrière entre soi et ses semblables, ce qui isole. Déjà, on a noté que la conversation dans les familles était tombée à son plus bas niveau depuis qu'il suffisait d'appuyer sur un bouton pour voir défiler un western *dans son fauteuil*. La vie professionnelle, la vie urbaine, seront-elles aussi atteintes, demain, par un colloque singulier avec la machine qui freinera le contact direct du citoyen avec ses semblables ?

A cet égard, la mise en œuvre d'un programme d'initiation à l'informatique dans les écoles, les collèges et les universités, est de première importance. On lira dans le reportage de Bruno Dethomas, présenté dans cette même page, ce qui se passe notamment dans les établissements scolaires de Californie. Cette banalisation de l'ordinateur est très importante, non seulement pour familiariser les individus avec les outils les plus modernes, mais aussi pour arracher à cet instrument cette aura de sorcellerie ou de féerie qu'ils ont encore ici et là. « *Il y a plus de choses sous le soleil* », que dans tous les micro-processeurs.

∴

Dans le livre *les Réseaux pensants*, Dominique Wolton note fort bien que deux perspectives s'offrent à la société informatique. « *L'une, optimiste, conduit à la « société relationnelle » ; l'autre, réservée, craint la « société câblée »... Il y a une marge étroite entre la socialisation de la technique et la technisation de la société.* »

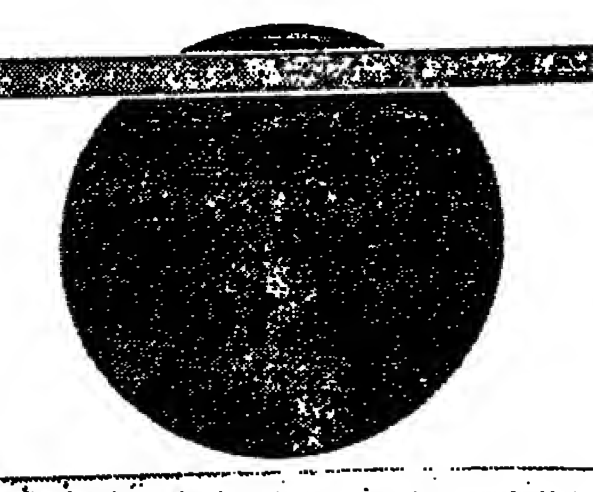
Parmi les bonnes nouvelles, notons celle-ci : le taux de croissance des communications interpersonnelles dépasse maintenant celui des communications de masse, ce qui constitue un renversement de tendance très important dans la mesure où il éloigne le risque de standardisation tant évoqué à propos de l'évolution de notre société. Sur le chapitre économique, les experts notent aussi que les coûts des communications sont de moins en moins affectés par la distance, ce qui facilitera les relations internationales.

A l'inverse, le fait que la mise en place de techniques de communication se fait à travers les firmes multinationales, peut créer de nouveaux liens de dépendance pour les pays qui ne seraient que des « terminaux ». Inutile d'insister, d'autre part, sur les risques d'aggravation du chômage dans un premier temps, du fait des gains de productivité apportés par la télématique. MM. Nora et Minc ont été là-dessus très clairs.

Une « agence » comme celle qui vient d'être créée par le gouvernement pour développer la meilleure utilisation de moyens techniques nouveaux devrait donc avoir un rôle politique de premier plan : faire servir la télématique à la décentralisation des pouvoirs, sans charger la société de nouveaux chômeurs, tout en évitant l'affrontement mortel de l'administration et de l'industrie privée, dans une zone où ces deux parties sont tellement imbriquées. Vaste programme !

PIERRE DROUIN.

Le Monde ...DEMAIN



La Californie en proie à la fièvre informatique

Bob (neuf ans) : « Grâce à l'ordinateur je deviens plus malin »

Des sondeurs de « prix » aux sondeurs d'ambiance

Le journaliste, son clavier et son écran

Le « home computer », bonne à tout faire

De notre envoyé spécial

Los Angeles. — « *Bonjour Kim !* » Devant Kimberly, comme devant les trente enfants de sa classe de l'école élémentaire de Caldwell à Compton — la banlieue noire de Los Angeles. — ne se trouve plus la table traditionnelle mais un clavier, sur lequel cette petite fille de huit ans vient de taper un numéro de référence, et un écran identique à celui d'une télévision : un terminal d'ordinateur. La machine a signifié à l'élève qu'elle la reconnaissait ; elle peut se mettre au travail.

Mathématiques d'abord : toute une série d'opérations apparaissent sur l'écran et, si le résultat tapé par l'enfant est faux, l'ordinateur dit gentiment : « *Try again Kim* » (recommence). A la fin des exercices, le pourcentage de réussite est indiqué à l'élève qui passe ensuite à l'anglais. « *Au revoir Kim !* », dit l'ordinateur à la fin de la demi-heure de cours.

A quelques kilomètres de là, à la Ralph Bunch Junior High School, la classe informatisée ressemble déjà à un dialogue entre l'enfant et la machine. Sciences naturelles, sciences sociales, littérature, mathématiques, anglais sont programmés pour ces élèves de douze à quinze ans. « *Lis les pages 25 à 28* », indique l'ordinateur. Une fois les pages lues, l'enfant se voit poser une série de questions. A la High School, l'adolescent apprend à programmer lui-même pour résoudre certains problèmes.

Aperçu dans les quartiers les plus déshérités du comté de Los Angeles, ce programme de *Computer Assisted Instruction* (enseignement assisté par ordinateur) a été mis en pratique dans l'ensemble de la Californie, où l'informatique n'est pourtant pas encore obligatoire.

A Los Angeles, les premiers terminaux ont été installés dans les écoles il y a cinq ans. Il y en a maintenant plus de deux mille sur lesquels travaillent — une quarantaine de minutes tous les deux jours — plus de dix mille élèves. « *L'instruction assistée comporte de très nombreux avantages* », explique le docteur Henry Palmer, consultant pour ce programme qui coûte chaque année au comté 7 millions de dollars. L'ordinateur tient compte du rythme de l'enfant, de son niveau. « *Pour le professeur, le terminal fournit un instrument d'individualisation de l'enseignement, il donne un diagnostic immédiat des problèmes de l'élève, il allège le fardeau du travail à la maison et il permet d'accéder facilement aux résultats individuels et collectifs de la classe.* » « *Pour l'enfant*, ajoute le docteur Palmer, *l'ordinateur a l'avantage de répondre instantanément, de lui porter une attention personnalisée, de ne pas le juger et d'accroître sa motivation.* »

« *Grâce à l'aide de l'ordinateur*, dit fièrement Bob, un petit garçon de neuf ans, *je pense plus vite, je deviens plus malin.* » Car tel n'est pas le moindre mérite de ces programmes que d'apprendre aux enfants à utiliser l'ordinateur dans une société de plus en plus informatisée. Et ce phénomène ne peut que s'amplifier : « *Avant trois ans, les élèves pourront interroger l'ordinateur par téléphone lorsque, chez eux, ils se sont pris du désir de travailler.* »

Des terminaux partent

Plus que n'importe où au monde, en Californie les rapports entre la machine et son utilisateur ont perdu tout caractère « démiurgique ». Il y a des terminaux partout et rares sont les Californiens à ne pas s'en être servis.

L'informatique n'est plus l'apanage des grandes sociétés ; elle descend littéralement dans la rue. Los Angeles devrait prochainement être dotée d'un système de surveillance des prix mis au point en Floride par une organisation de consommateurs sous le nom de Consumer Computer. Vingt mille résidents de la région de Miami peuvent désormais marchander les prix de leurs achats quotidiens grâce à la liste de prix que leur fournit un ordinateur qui compare chaque semaine 85 740 produits de sept chaînes de supermarchés. Le Computer donne aussi régulièrement trente menus « *équilibrés diététiquement et financièrement* ». Une jeune femme a estimé à 14 dollars l'économie hebdomadaire qu'elle réalisait grâce à ce service, et à deux heures le temps épargné dans les supermarchés. De plus, cinq voitures équipées de terminaux font le tour des magasins et des écoles, où l'on peut les interroger sur les prix des divers produits.

Le secteur public de Los Angel s a aussi décidé d'étendre son utilisation de l'informatique à la conservation de l'énergie. Honeywell est en train d'installer dans quatre-vingt-dix bâtiments publics des « sondeurs d'ambiance » *(sensor probes)* chargés de recueillir des informations sur la température intérieure et extérieure, le nombre de personnes dans chaque pièce, etc. En fonction de ces données, un ordinateur réglera radiateurs, humidificateurs d'air, conditionneurs d'air ainsi que la lumière. Le système, qui coûte 4 millions de dollars, épargnera chaque année 3 millions de dollars d'électricité.

La presse n'est évidemment pas absente de ce grand mouvement. Le *Los Angeles Times*, principal quotidien de la côte ouest, qui tire à plus d'un million d'exemplaires, est déjà composé par ordinateur, mais il est en train d'installer dans ses salles de presse quatre cents terminaux. En 1981 chaque journaliste ou presque disposera d'un clavier et d'un écran, et tapera directement son article, supprimant pratiquement tous les intermédiaires entre lui et l'imprimerie. Le journal investit 4 millions de dollars dans cette opération qui en fera l'un d quotidiens les plus informatisés des Etats-Unis.

Mais c'est surtout la révolution des micropossesseurs (1) et l'apparition à des prix raisonnables d'ordinateurs de moyennes et petites tailles qui ont multiplié utilisations et utilisateurs.

« Preventicare » est un programme qui fournit dix-huit services aux médecins souscripteurs pour les aider dans le diagnostic et le traitement des patients. Couplé à un laboratoire pour l'analyse d'électrocardiogrammes, d'échantillons de sang ou d'urine, Preventicare retourne les résultats des tests en quelques heures. L'ordinateur, qui peut envoyer par téléphone et satellite des informations partout dans le monde, enregistre le passé médical du patient, fournit des précisions sur l'interaction des médicaments, aide le praticien à se recycler sur certains sujets et prépare la note du malade. Deux cent cinquante médecins de la région de Los Angeles se sont déjà abonnés à ce service, qui leur coûte moins de 100 dollars (430 francs) par mois.

L'ordinateur a aussi pris le chemin des champs. Depuis le 1er juillet 1978, de nombreux fermiers qui pratiquent l'élevage intensif dans la région de Fresno et sur les vastes plaines du nord de San-Francisco installent des terminaux dans leurs étables. L'importance des troupeaux rendait difficile la surveillance quotidienne de la production de lait. Désormais, en prenant un échantillon de lait une fois par mois et en fournissant les résultats à l'ordinateur, celui-ci dira si la vache est en bonne santé, si elle est bien nourrie ou si — mauvaise productrice — elle doit être envoyée à l'abattoir. Des huit cent dix mille vaches laitières californiennes, quatre cent cinquante mille sont maintenant « sur ordinateur ».

L'artiste lui-même participe à cette révolution. Le graphisme informatique, déjà utilisé dans les films de science-fiction, les concerts pop, la publicité télévisée et sur certains stades connaît un très rapide développement grâce au vidéodisque qui pour 10 ou 12 dollars, permet de stocker — et donc de reproduire — graphisme, pièces de musique ou films abstraits. M. John Whitney inventeur d'un procédé graphique aperçu dans certaines séquences de *2001, l'Odyssée de l'espace* et qui travaille à l'université de Californie, estime que l'ordinateur va provoquer « *une renaissance de l'art populaire amateur* », et il affirme au *Los Angeles Times* : « *Le computer va avoir la même place dans les maisons que le piano, et il est beaucoup plus facile à utiliser* ».

Comme une chaîne stéréo

Cette prédiction n'a rien d'insensé lorsqu'on voit l'extraordinaire succès des « *home computers* » (ordinateurs individuels). « *Je suis furieux* », tapait ironique un passant, le 3 novembre, sur le clavier d'un petit ordinateur lors de la troisième West Coast Computer Fair, de Los Angeles. « *Etes-vous furieux à cause de moi ?* » répondit la machine d'une voix caverneuse, et la conversation se poursuivit sur ce ton, tandis qu'à quelques pas de là, indifférent à ce dialogue, un jeune homme barbu tentait désespérément de battre une autre « machine intelligente » aux échecs.

Comme il achète une chaîne stéréo, l'Américain choisit maintenant les éléments de son ordinateur personnel : microprocesseur, clavier, écran vidéo ou adaptateur pour relier la machine à l'écran de sa télévision, lecteur de cassettes pour enregistrer les programmes. Qu'il désire accroître sa puissance de calcul ou son stock d'informations, et il s'offre une mémoire plus vaste ou un télécopieur.

Arrivé sur le marché en août 1977, le TRS 80 de Radio Shack — une chaîne de magasins d'appareils électroniques — est livré avec une mémoire de 4 kilo-octets (2) au prix de 599 dollars (2 600 F), et l'on peut, pour quelques centaines de dollars supplémentaires, en quadrupler la puissance. Fort de ses six mille succursales à travers les Etats-Unis, Radio-Shack est devenu le leader du marché en moins d'un an.

Le PET de Commodore, une firme de Palo-Alto, ne coûte que 800 dollars. Lancé en même temps que le TRS 80, il a déjà été vendu à près de vingt mille exemplaires. Apple II, avec mémoire de 16 kilo-octets, vaut 1 095 dollars. Chacune de ces machines utilise un langage — le basic — très proche de l'anglais courant et qui demande très peu d'apprentissage. De plus, chaque marque propose, pour 10 ou 20 dollars, des programmes tout faits : jeux, enseignement des mathématiques, tenue de livres de comptes, etc.

En fait, les applications de l'ordinateur individuel sont multiples : avec l'aide d'un installateur spécialisé, il peut être programmé pour allumer et éteindre la lumière, mettre en marche le petit déjeuner à 6 h. 45 ou prendre votre pouls. Il est aussi à même de protéger votre maison, de tenir vos comptes personnels et d'organiser la paye de petites entreprises (le TRS 80 tient à jour la paye de quatorze employés). De plus, à la veille de Noël, les catalogues des magasins de jouets offrent des machines destinées à faire le quatrième au bridge ou un partenaire mieux qu'honorable aux échecs et au backgammon.

Quinze mille Américains achètent chaque mois un ordinateur individuel. La première boutique spécialisée — The Computer Store — a été ouverte à Santa-Monica, à l'ouest de Los Angeles, en juillet 1975. Selon son propriétaire, M. Dick Heiser, un fanatique passé par I.B.M. et la Ran Corporation, « *il y a huit cen soixante boutiques aujourd'hu sans compter les six mille point de vente Radio-Shack* ». Et ajoute : « *Il doit y avoir une centaine de milliers d'ordinateu installés chez des particulier. Dans dix-huit mois, il y en aur un million.* » Dès 1979, le march pourrait dépasser 2 milliards d dollars et ce n'est qu'un débu N'y a-t-il pas trois millions hui cent mille petites entreprises re censées aux Etats-Unis et soixant millions de foyers ? « *L'ordinateu pourrait devenir en 1985 aussi ba nal que l'automobile.* » On commence d'ailleurs à voir apparaît sur le marché des firmes pl grosses : Texas Instruments ar nonce un ordinateur très bo marché pour 1979, et R.C.A., T mex, Fairchild, préparent ell aussi leur modèle. I.B.M. sera aussi sur les rangs.

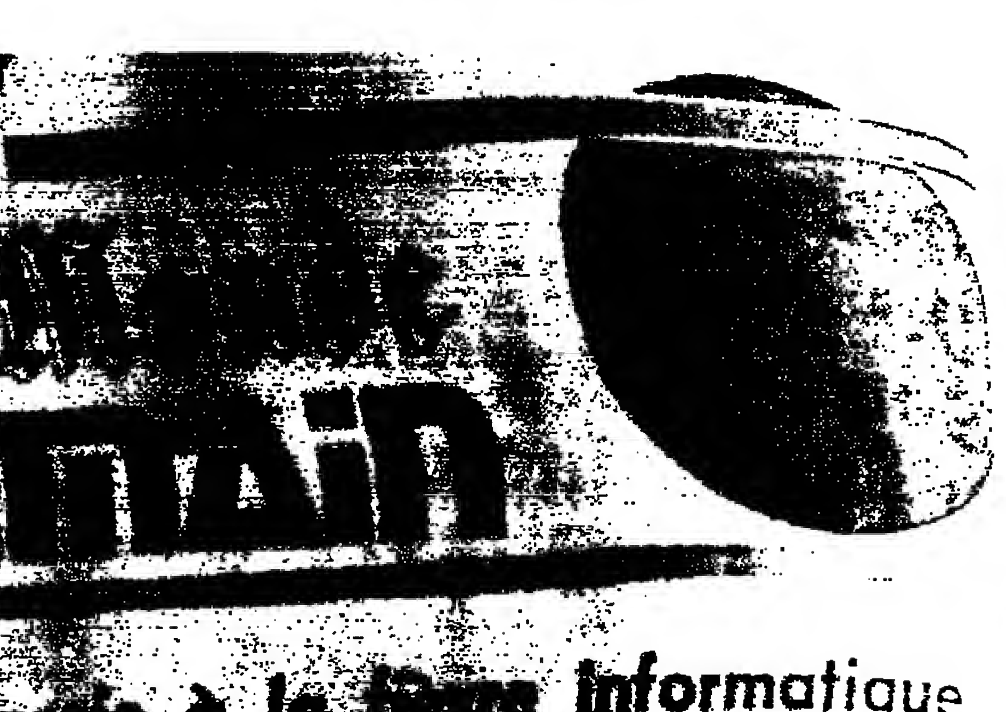
Dans le film *The Termin Man*, on voit un malade auqu des médecins ont greffé un te minal d'ordinateur dans le ce veau pour mieux contrôler s impulsions homicides. Mais, bie sûr, la machine se détraqu l'homme se soumet à ses impu sions, le film finit mal, la scien est maléfique. Dans cet Et extrême-occidental où les imag les plus futuristes sembler relever plus de la science que c la fiction, des films comme *St Wars* ou *The Terminal Man* o connu un succès comme nul part ailleurs. Comment en serai il autrement ? Un jour on apprer que plusieurs bibliothèques o acheté pour 25.000 dollars u ordinateur qui fait la lecture a aveugles « *avec un léger accer suédois* ». Huit jours plus tard, la fin du mois d'octobre, u petite société de La Jolla (Cal fornie), Weidner Communic tions Systems, met sur le ma ché une machine qui multipl par quatre la vitesse de tradu tion des meilleurs traducteu

Pragmatiques, les Américai s'interrogent beaucoup moins q les Français sur l'informatisati de la société. Ils construisent d ordinateurs, les vendent et enr gistrent les gains de productiv qui en résultent. Laconique, responsable du département l'agriculture se contente d'aff mer que « *les vaches mises s ordinateur donnent 40 % de l en plus* ». En Californie, l'info matique n'est pas encore tout fait un phénomène de mas mais déjà elle est parfaiteme banalisée.

BRUNO DETHOMAS.

(1) L'utilisation du silicium, p la miniaturisation de circuits plus en plus intégrés ont entraî une vertigineuse chute des pr Actuellement dix mille transist occupent la surface d'un O maju cule. L'intégration à large éche a fait apparaître il y a cinq a les microprocesseurs : le cœur d' ordinateur, la partie qui calcu dans un seul circuit intégré. I tialement de 300 dollars, le p d'un microprocesseur est aujou d'hui voisin de 15 dollars.

(2) Ce chiffre représente le no bre de signaux binaires qui peuve être stockés par un ordinateur. y a 8 bits — ou éléments binai — dans 1 octet et 32 768 da 4 kilo-octets.



Chapelets de « bulles » pour une meilleure mémoire

Des capacités de stockage améliorées

Une plus grande maniabilité

Des prix en baisse

L'augmentation rapide de la puissance de calcul des ordinateurs a entraîné, de la part des constructeurs, de gros efforts dans le domaine du stockage de l'information. Il serait vain, en effet, d'avoir des outils de calcul capables de travailler très rapidement si l'on ne disposait simultanément des moyens pour leur fournir des informations à traiter à une vitesse correspondante. D'où le développement considérable des systèmes de mémoires, possédant des capacités de stockage croissantes et offrant une vitesse d'accès à l'information aussi grande que possible.

Pour le stockage de données proprement dites, il peut s'agir de ce qu'on appelle des mémoires périphériques, qui mettent en œuvre le plus souvent un support physique : bandes magnétiques, disques magnétiques.

Mais un grand nombre d'informations doivent être conservées au sein même de la machine : celles qui sont, par exemple, en instance de traitement ou susceptibles d'être appelées à tout moment et, surtout, les instructions nécessaires à l'ordinateur pour qu'il puisse faire son travail : ses programmes. Ces informations sont mémorisées au sein de composants semi-conducteurs.

Un bon nombre des grandes sociétés impliquées dans l'informatique travaillent activement à la réalisation de nouveaux types de mémoires. C'est ainsi que Philips vient de présenter un nouveau type de support physique, un disque d'une trentaine de centimètres de diamètre que grave, puis lit, un rayon laser, et sur lequel il serait possible de stocker l'équivalent de cinq cent mille pages dactylographiées (environ un milliard d'octets (1) ; cela correspond à environ dix fois la capacité des meilleurs disques magnétiques actuellement sur le marché. Ce produit — en fait dérivé des études menées sur la réalisation de vidéodisques (disques capables de stocker des images télévisées) — ne sera pas disponible avant plusieurs années.

Mais une autre technologie nouvelle concernant les mémoires est d'ores et déjà en train d'arriver au niveau commercial : celle de la mémoire « à bulles ».

Grossièrement, on peut dire qu'une mémoire à bulles est constituée d'un matériau semi-conducteur au sein duquel on crée de petits domaines magnétisés (les bulles), d'un diamètre de l'ordre du micron, qu'on peut faire se déplacer suivant un parcours imposé : on fabrique ainsi des chapelets de bulles, qu'on pourra « lire » avec un dispositif approprié : la présence d'un « grain » (une bulle) correspondant au 1 du langage binaire, l'absence à un 0.

Les mémoires à bulles devraient connaître un essor considérable : elles sont beaucoup plus maniables que les supports physiques du type bande magnétique, puisqu'elles se présentent sous l'aspect d'une « puce » de quelques centimètres carrés, implantée au sein même de l'ordinateur ; l'accès à l'information y est d'autre part beaucoup plus rapide, de l'ordre d'une dizaine de millisecondes en moyenne, contre des temps qui peuvent atteindre plusieurs secondes pour les bandes.

Par rapport aux autres mémoires à grande capacité à semi-conducteurs, un des intérêts principaux des mémoires à bulles est qu'elles ne sont pas « volatiles » : elles gardent leurs informations même si l'alimentation électrique aux bornes du composant est suspendue. Tout cela fait qu'on estime qu'elles sont susceptibles de pénétrer d'une manière très offensive aussi bien le marché des mémoires centrales que celui des mémoires de masse (grands fichiers) ou que celui des mémoires auxiliaires.

De nombreuses sociétés ou laboratoires (Bell Laboratories, I.B.M., Univac, Rockwell aux Etats-Unis ; en France, le Laboratoire d'électronique et de technologie de l'informatique à Grenoble) travaillent depuis des années sur ce type de mémoires. Mais c'est la société américaine Texas Instruments qui est en pointe : non contente de commercialiser, la première, une mémoire à bulles de 92 kilobits, et d'annoncer une mémoire de 256 kilobits de capacité (2), elle met actuellement sur le marché le premier terminal portable équipé d'une mémoire à bulles. Comme beaucoup d'équipements déjà existants, il peut être branché à distance sur un ordinateur grâce à une simple ligne téléphonique, permettant par exemple à un reporter de transmettre directement le texte de son article à l'ordinateur de son journal, ou au représentant de converser avec celui de sa société pour lui transmettre à distance les commandes qu'il a enregistrées.

Les utilisations potentielles des mémoires à bulles sont nombreuses, pour stocker temporairement des données, des résultats scientifiques (traitement de textes, courrier électronique, enregistrements...). Et les matériels militaires ou spatiaux commencent déjà à en profiter.

L'offensive des constructeurs dans ce domaine ne fait que débuter ; elle a toutes les chances de provoquer, par contrecoup, des réactions de la part des fabricants d'autres types de mémoires. Comme dans bien d'autres branches de l'informatique, les prix ont toutes les chances de baisser... pour le plus grand bien des utilisateurs.

XAVIER WEEGER.

(1) Un octet est un ensemble de huit caractères binaires (0 ou 1), permettant de mémoriser une lettre de l'alphabet ou un chiffre (un caractère « alphanumérique »).

(2) Un kilobit de capacité correspond à une capacité de 1 024 bits (1 024 0 ou 1).

Au culte du soleil et du bio-gaz

Une source d'énergie inhabituelle

Un minimum d'investissement

De notre envoyé spécial

New-Delhi. — Quelques stères de bois, quelques mètres carrés de vitres et de tôle galvanisée, des tuyaux agrémentés de valves et autres manomètres, trois cuves sommaires, une fosse septique. Avec un peu de soleil et la « production » journalière de quelques vaches ou autres plantigrades, M. J.C. Kapur fait tourner sa ferme modèle sans le secours d'aucune des sources classiques d'énergie. Pas de fuel ni de charbon. Pas d'électricité non plus. La Kapur Solar Farm, située à une trentaine de kilomètres de Delhi, est vouée au culte du soleil et du bio-gaz, terme technique pour désigner les gaz qui se dégagent de la bouse de vache ou d'autres fumiers (1).

Concrétisation d'un rêve de vingt années, ces installations ont été entièrement construites par M. Kapur, qui y a réinvesti les bénéfices de ses affaires industrielles. Les capteurs, collecteurs et cuves diverses n'ont rien d'un décor futuriste. L'esthétique laisserait même à désirer. Comme bien souvent en Inde, cela sent le bricolage. Mais, apparemment, ça marche, ne coûte pas trop cher et ne met pas en œuvre une technologie très complexe. Bref, cette « *nouvelle technique* » mérite d'être relevée. Elle peut apporter une réponse partielle aux problèmes énergétiques des pays en voie de développement.

D'autres méthodes pour les zones rurales

En Inde, l'électrification des campagnes n'est pas faite. Or 400 millions des 630 millions d'Indiens vivent dans des villages de moins de 1 000 habitants. Va-t-on copier le modèle occidental ? Raccorder le moindre village à la fée électricité, et ce à un coût exorbitant pour la collectivité ? Depuis quelques années, une évolution se fait jour parmi les responsables indiens. Même ceux qui restent attachés à la notion d'industrie lourde, de centralisation de la production énergétique en conviennent : il faut trouver d'autres méthodes pour les zones rurales. « *Nous avons cherché à obtenir l'efficacité maximale à partir des sources naturelles d'énergie. Et ce, pour le minimum de capital investi* », explique-t-on à Delhi. L'idée a donc germé de coupler l'énergie solaire — l'ensoleillement est particulièrement abondant en Inde — et celle obtenue à partir des bio-gaz. L'utilisation de ces derniers comme source d'énergie pour le chauffage et la cuisine est déjà pratique courante en Asie. Les principales caractéristiques de ce système intégré et autonome de production d'énergie sont les suivantes :

● Le soleil chauffe l'eau dans les collecteurs. Outre le chauffage des habitations et la production d'eau chaude, la vapeur ainsi obtenue a diverses applications :

— Elle fait tourner une petite turbine couplée avec un générateur électrique. Dans sa ferme, M. Kapur a une puissance de 1,5 kilowatt. Des générateurs d'une capacité de 10 à 25 kilowatts sont également développés en Inde sur des crédits publics.

Cette électricité peut être utilisée pour l'éclairage, le pompage de l'eau, voire certaines activités artisanales ;

— Elle va servir également à la pasteurisation du lait, à la réfrigération, aux besoins domestiques et pour maintenir une température constante dans la fosse septique, afin d'avoir une utilisation optimale des bio-gaz.

● Avec les bio-gaz, les villageois peuvent s'éclairer, faire la cuisine, voire faire tourner des petits moteurs. Le surplus peut être stocké pour les périodes où le soleil est rare.

Le fumier proprement dit est utilisé comme fertilisant.

La quasi-totalité du matériel peut être fabriqué en Inde, voire même par les villageois utilisateurs. Et ce n'est pas là le moindre de son intérêt. Reste la question du coût. M. Kapur estime que son installation revient à 3 000 roupies par personne (2). Pour un village de deux cent cinquante âmes, cela coûterait donc 750 000 roupies. La société Bharat Heavy Electrical Ltd travaille également beaucoup sur l'énergie solaire et les systèmes intégrés. Au stade du prototype, elle chiffre à 5 millions de roupies l'investissement nécessaire pour une centaine de familles utilisant une petite centrale solaire de 50 kilowatts. Mais les prix devraient diminuer considérablement à partir du moment où la production se ferait en grande série.

Ces chiffres peuvent paraître élevés. Surtout en Inde, où le salaire moyen d'un technicien est de 500 roupies par mois. Mais ils doivent se comparer au coût global d'une électrification. Et c'est là que le couple solaire-bio-gaz prend tout son intérêt.

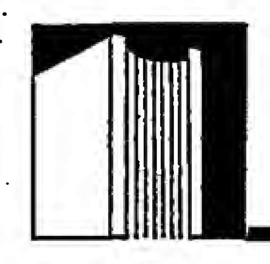
Pourtant, il reste un obstacle de taille à la diffusion de ce système intégré dans les campagnes : celui des résistances sociales. La bouse de vache a, en Inde, une valeur marchande. Comment seront organisées les collectes dans le cadre d'un système énergétique communautaire ? Qui paiera les installations ? Comment éviter qu'elles ne soient, tout compte fait, réservées aux riches fermiers, à ceux qui détiennent déjà le cheptel et pourront financer les investissements nécessaires ?

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

(1) Les bio-gaz sont encore appelés dans le langage populaire « gobar-gaz ». Ils comprennent 55 % de méthane et 45 % de carbone dioxyde. En principe, la matière première est la bouse de vache, mais aujourd'hui la technique permet d'utiliser tous les déchets animaux et végétaux.

(2) 1 roupie = 0,50 F environ.

Repères



« LES RÉSEAUX PENSANTS »

Vers quelle société, vers quels rapports humains nous entraîne le développement accéléré des télécommunications ? Cette interrogation était au centre d'un colloque réuni, en avril 1977, sur l'initiative du Centre national d'études des télécommunications et avec la collaboration du Centre national de la recherche scientifique. Elle est omniprésente dans le livre qui a été tiré de ces travaux. *Les Réseaux pensants* ébauchent, dans une première partie, l'histoire et la géographie des télécommunications, du télégraphe Chappe à la télé-informatique. La deuxième partie étudie les effets de la multiplication de l'information sur le travail, depuis l'aménagement du territoire jusqu'aux problèmes ressentis par l'individu devant un terminal. Le dernier volet hésite entre les perspectives souriantes d'une société « *rationnelle* » et les menaces d'une société « *câblée* ».

★ *Les Réseaux pensants*. Sous la direction d'Alain Giraud, Jean-Louis Missika, Dominique Wolton, 296 pages, 58 F. Editions Masson.

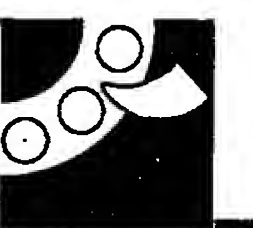


UNE « SECONDE PEAU » POUR LES BATIMENTS

Pour économiser le chauffage, deux entreprises suisses ont mis au point un système d'isolation pour les immeubles déjà construits. Ce système consiste à envelopper la construction d'une sorte de gangue composée de fibres de verre et d'une masse adhésive à base de mortier, elle-même renforcée d'une armature tissée. Cette double paroi ainsi constituée produit le même effet que celui qui est obtenu dans les bouteilles Thermos.

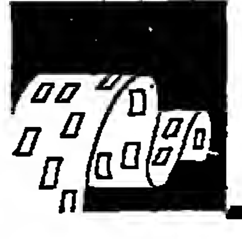
UN NOUVEAU GÉANT DU PÉTROLE

Les réserves de pétrole mexicaines se chiffrent à 3 milliards de tonnes, les réserves probables à 6,3 milliards de tonnes et les réserves potentielles à 28 milliards de tonnes, selon le directeur de la société nationale Petroleos Mexicanos. Le rythme actuel de la production mexicaine est de 44 millions de tonnes par an. Il atteindra 110 millions de tonnes par an en 1980.



LA FIBRE OPTIQUE REMPLACE LE CABLE

Un système de liaison par fibres optiques, mis au point par le groupe I.T.T., vient d'être raccordé au réseau téléphonique public de Grande-Bretagne. Il relie deux villes distantes de 9 kilomètres. Ces fibres optiques, de l'épaisseur d'un cheveu, incluses dans un câble de 7 millimètres de diamètre, peuvent véhiculer près de deux mille conversations téléphoniques simultanément. C'est la première liaison par fibres optiques utilisée par les P.T.T. britanniques. D'autres liaisons existent en Belgique, aux Etats-Unis et en Allemagne fédérale.



CRÉDITS DU PENTAGONE POUR LES CIRCUITS INTÉGRÉS

Le département de la défense des Etats-Unis vient de lancer un programme pour le développement des circuits intégrés à grande vitesse. Baptisés V.H.S.I. (Very High Speed Integration), ces circuits devront offrir des performances cent fois supérieures à celles en vigueur actuellement. Ils sont destinés à être utilisés dans les missiles, satellites et autres systèmes aériens militaires. L'armée américaine est prête à dépenser 150 millions de dollars (650 millions de francs) en six ans, sous forme de crédits d'études aux entreprises qui accepteront de travailler sur ce programme.

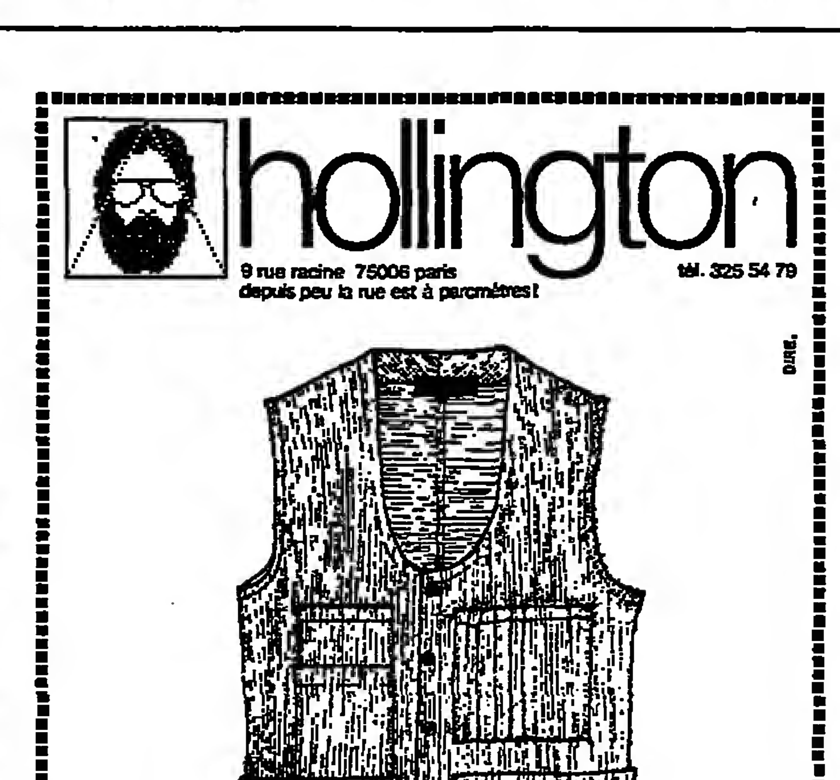
Le Pentagone renoue ainsi avec sa politique d'aides au développement des semi-conducteurs au moment même où les Japonais font un effort considérable pour le développement des circuits à très haute intégration (V.L.S.I.) (Very Large Scale Integration).

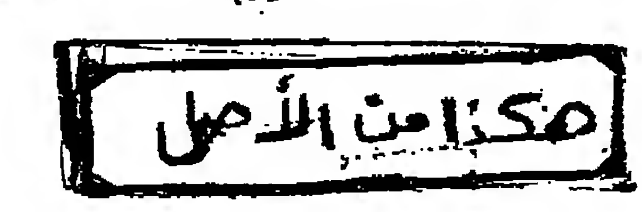
HONEYWELL EN YOUGOSLAVIE

Le groupe américain Honeywell négocie avec la Yougoslavie la création d'une filiale commune de production. A majorité yougoslave, cette société fabriquerait des mini-ordinateurs de la série « 6 », des imprimantes et des consoles de visualisation. Ces produits pourraient être exportés vers d'autres pays, y compris vers ceux qui relèvent normalement de la zone « réservée » à C.I.I.-Honeywell-Bull.

DES ROBOTS POUR LES PERSONNES AGÉES

Au Japon, la Société académique de la machine de précision a mis au point un système d'aide pour les malades alités. Un ordinateur permet de donner des ordres à des manipulateurs mécaniques qui aident ces personnes à manger et à boire, à fermer et à ouvrir des rideaux, à mettre en marche ou à fermer le poste de télévision, à changer les chaînes, à transporter les articles nécessaires avec un chariot équipé d'un bras artificiel, etc.





مكبرة من الأصل



* Prix indicatif au 1.9.78

l'ensemble haute fidélité Beocenter 3300 est en vente dans les Club Centers Bang & Olufsen

01 - Bourg-en-Bresse : ECOCHARD MUSIQUE, 17, avenue Alsace-Lorraine
Oyonnax : GRASSET, 53, rue Anatole-France

02 - Saint-Quentin : BERTHOLD, Place du 8-Octobre
Hirson : LA BOITE A MUSIQUE, 4, rue de Vervins

03 Montluçon : LAVEST, 32, avenue Marx-Dormoy

04 - Digne : FUNEL, 6, rue de l'Hubac

05 - Gap : MARCELLIN, 2, place Grenette

06 - Nice : CADAUX, 5-11, rue Croix-de-Marbre
Nice : CHORUS, 4, rue Lépante
Nice : RADIO BONAPARTE, 6, rue Bonaparte
Saint-Laurent-du-Var : HIFI CLUB 3000, Boutique 53 - Cap 3000
Antibes : STEREO SHOP, 22, boulevard Wilson
Cannes : ESPACE MUSICAL, 11, rue Latour-Maubourg
Le Cannet-Rocheville : TELE VOLPI, 44, avenue Franklin-Roosevelt
Grasse : RADIO CLINIQUE, 2, boulevard du Jeu-de-Ballon
Monte-Carlo : LEMOINE HI-FI CLUB, 5, boulevard des Moulins

10 Troyes : SAUVAGE, 51, rue du Général-de-Gaulle

11 - Carcassonne : BOYE DISQUES, 30, rue Courtejaire

12 Rodez : HIFI 01, 1, rue de l'Embergue

13 - Marseille : MUSSETTA, 12, boulevard Théodore-Thurner
Marseille : DELTA LOISIRS, 84, avenue Cantini
Marseille : DELTA LOISIRS, 18, square Belsunce
Marseille : LOBELSON, 6, cours Lieutaud
Marseille : LAFARGUE, 63, rue Paradis
Aix-en-Provence : BERNE HIFI, 34, rue Bédarride
Aix-en-Provence : HI-FI DISTRIBUTION, 16, rue des Tanneurs
Aix-en-Provence : ALLOVON, 35, cours Mirabeau
Martigues : ECOUTE HIFI, 60, quai Général-Leclerc
Istres : SODIRAM, 14, allée Jean-Jaurès

14 - Caen : CENTRAL PHOTO, 14, rue Saint-Jean

15 - Aurillac : LA BOITE A MUSIQUE, 5, rue Baldeyrou

16 - Angoulême : JOLLIOT, 34, rue Marengo

17 - La Rochelle : GATINEAU, 51, rue Villeneuve
Saintes : MUSITHEQUE, 38, cours National

18 - Bourges : MICHEL ELECTRONIQUE, 2, place des 4-Piliers
Vierzon : MICHEL ELECTRONIQUE, Rue Voltaire - Galerie Marchande La Rotonde

19 - Tulle : GRATADOUR, 5, rue Jean-Jaurès

20 - Ajaccio : SODITEME, 33, cours Napoléon
Bastia : TELE COLORS MARQUET, 5, avenue Maréchal Sébastiani

Dijon : SELECTION HIFI, 6, boulevard de la Trémouille

22 - Saint-Brieuc : LE DIAPASON, 8, rue de Rohan

24 - Périgueux : NEYRAT MONTAIGNE, 7, cours Montaigne

25 - Besançon : VERNAY, 38, rue Proudhon

26 - Montélimar : VILLARD, 2, rue Pierre-Julien
Valence : CHAPEL, 14, bd du Général-de-Gaulle

28 - Chartres : JEAN LEGUE, 10, rue Noël-Ballay

29 - Brest : ALLAIN, 9, rue Jean-Jaurès
Morlaix : JOSSIER, 35, place des Otages
Quimper : TASSIN ELECTRONIQUE, 14, rue Jean-Jaurès

30 - Nîmes : DISCOTELE, 52 bis, rue de la République

31 - Toulouse : MUSIQUE ET VIE, 21, rue de la Trinité
Toulouse : HIFI LANGUEDOC, 15 bis, rue du Languedoc

33 - Bordeaux : RADIO CLINIQUE, 8-10, rue G.-Bonnac
Bordeaux : ELECTROVISION, 4, rue de Montesquieu
Bordeaux-Caudéran : LESCURE, 301, avenue d'Ares
Arcachon : HIFI RIVETTE, 173, boulevard de la Plage

34 - Montpellier : FREQUENCE DES RONDS DANS L'ONDE, 3, rue des Soeurs-Noires
Montpellier : TEVELEC, 31, boulevard du Jeu-de-Paume

35 - Rennes : LA DISCOTHEQUE, 3, rue Edith-Cavell

37 - Tours : HEIM-TOURS, 106 bis, avenue de Grammont

38 - Grenoble : LA MAISON DU PIANO, 12, avenue Alsace-Lorraine
Grenoble : CHAPEL, 8, place Victor-Hugo
Vienne : SOURCE MUSICALE, 10, rue Ponsard
Bourgoin-Jallieu : GIRARD, 12, rue Robert-Belmont

39 - Lons-le-Saunier : BUFFARD, 35, rue Jean-Jaurès

42 - Roanne : HAUTE FIDELITE BURDIN ANDRE, 42, rue Mulsant
Saint-Etienne : SYMPHONIE, 11 bis, place Jean-Jaurès
Saint-Etienne : CIZERON, 3, rue G.-Teissier

44 - Nantes : BELLOEIL CLUB, 2, place Graslin - 24, rue Crébillon
Saint-Nazaire : GILRADIO, 39, rue de la Paix

45 - Montargis : FROUTE, 45-47, rue Dorée
Orléans : LEBRUN, 66, rue des Carmes
Orléans : BURGEVIN, 6, place Gambetta

47 - Agen : TELEDISC-J.-P PLANES, 131, boulevard Carnot

49 - Angers : MOUSSEAU, 46, rue Paul-Bert
Cholet : VIVIEN, 84, rue Nationale

50 - Saint-Lô : FEINT, 22, rue du Maréchal-Leclerc
Cherbourg : DOBBELAERE, 5, rue de la Paix
Saint-Hilaire-du-Harcouët : MAULAVE, 15-17, rue de Mortain

51 - Reims : GRUBER, 23, boulevard Pasteur

52 - Saint-Dizier : LEPLOMB, 13-15, rue Emile-GIROS

54 - Nancy : ATELEC, 19, place Joseph-Malval
Longwy : CLAVEL MARCEAU HIFI, 9, rue Labro

55 - Bar-le-Duc : VANBERTEN ET GALLAIS, 7 et 11, rue Henri-Maginot

56 - Vannes - Auray : LENA EUTERPE, Place de l'Hôtel-de-Ville
Lorient : RANSON, 3, rue Assemblée Nationale

Merlebach : LAUVRAY, 21, rue Maréchal Foch
Metz : AU ROY, 30, place Saint-Louis

58 - Nevers : GAUTHIER, 7, allée Docteur Subert

59 - Lille : TAM SCALL, 105, rue Gambetta
Lille : BOITE AUX DISQUES, 9, rue de la Monnaie
Lille : DELEMARRE, 17, rue Saint-Genois
Roubaix : DAULMERIE, 18, place de la Liberté
Fourmies : TAM, 14, rue Jean-Jaurès
Cambrai : COECILIA RADIO, 11, rue Roger-Salengro (Caudry)
Valenciennes : LEGRY, 25, rue de la Paix
Escaupont : MERCHET, 24, rue Nationale
Cambrai : HIFI MADONE, 6, place Fénelon

60 - Compiègne : ARPEGE, 29, rue St-Corneille
Beauvais : MUSIC LOVER, 53, rue Gambetta
Senlis : RELAIS DE LA MUSIQUE, 1/4, rue de l'Apport-au-Pain

62 - Lens : CUVELIER, 24, rue de Paris
Berck-Plage : INTERLUDE, 70 bis, rue Carnot
Saint-Omer : MAISON DU DISQUE, 17, place Victor-Hugo
Billy-Montigny : HADYNIAK, 117-119, route Nationale
Béthune : HI-FI PREVOST, 6, rue Saint-Pry
Boulogne-sur-Mer : AUDINET, 81/83, rue Thiers

63 - Clermont-Ferrand : MANGANELLI, 24, rue Ballainvilliers

64 - Bayonne : MEYZENC, 21, rue Frédéric-Bastiat
Biarritz : BONNET, 1, avenue de Verdun
Pau : LABAT, INDUSNOR - 1, rue Léon-Blum

65 - Tarbes : ORPHEE HIFI, 9, avenue Bertrand Barère

66 - Perpignan : FIDELIO, "Rive Gauche" 29, quai Vauban

67 - Strasbourg : PALAIS, 1 A, rue du Vieux-Marché-aux-Vins
Schiltigheim : PALAIS, 128 A, route de Bischwiller
Strasbourg : MUSIQUE ET TECHNIQUE, 3, avenue de la Division-Leclerc

68 - Mulhouse : MUSIQUE D'ORELLI, 2, place de la République

69 - Lyon : RABUT, 30, rue du Président-Herriot
Lyon : LIEDER, Cours Vitton-Roosevelt (6 bis, place Kléber)
Lyon : STUDIO DISQUE, 12, place G.-Rambaud
Villefranche : TONDEUR, 855, rue Nationale

71 - Mâcon : PERRIN, 20, rue de la Barre
Chalon-sur-Saône : VIOLOT, 50, avenue Monnot
Chalon-sur-Saône : L'AUDITORIUM, 27, place de Beaune

72 - Le Mans : KERNER, 9 et 11, rue de la Préfecture

73 - Albertville : VIBERT, 36, rue de la République
Chambéry : TELE PORTIQUE, 17, rue de Boigne

74 - Annemasse : LAGUARIGUE, 2, rue de Genève
Annecy : GUY CARTERON, 7, rue de l'Annexion
Annecy : HI-FITORIUM, 3, rue Carnot
Annecy : RADIEX, 8, rue de la Paix
Thonon-les-Bains : TELE SERVICE, 16, avenue Jules-Ferry
Chamonix : SYMPHONIE MONTAGNARDE, Centre Alpina

76 - Rouen : COURTIN, 6, rue Massacre
Rouen : A.V.R., 40, place des Carmes
Le Havre : GRANDGUILLOT, 43, place du Chillou
Le Havre : MODELEC, 111/113, rue Victor-Hugo

77 - Pontault-Combault : CENTRAL RADIO, 14, avenue de la République
Chelles : DISC SHOP, 2, rue Gustave-Nast
Meaux : DECIBEL, 1, rue Darnetal

79 - Niort : PROUST, 3, rue Mathurin-Berthomé

80 - Amiens : LANTEZ, 3, rue Duméril
Abbeville : L'AUDITORIUM, 31, avenue du Maréchal-Foch

81 - Albi : SON ET VISION COLOMBIE, 16, lices Georges-Pompidou
Castres : MAILLE, 3, rue Sabatier

82 - Montauban : LALANDE, 53 à 69, avenue Jean-Moulin

83 - Toulon : SON 2000, 84, cours Lafayette
Toulon : PHOTO HIFI LIBERTE, 3, place Liberté
Hyères : AUDITORIUM, 16-18, avenue Gambetta
Fréjus : TOSELLO, 69, rue Einaudi (près poste)

84 - Avignon : AUDITORIUM, 18, rue des Lices

85 - Olonne-sur-Mer : DEBBAGH, Centre Commercial Espadon
La Roche-sur-Yon : GUESDON TROCHERIE, 10, rue des Halles

87 - Limoges : PALAIS DE LA RADIO, 5, rue Jean-Jaurès

88 - Epinal : ATELEC, 10, quai du Musée

90 - Belfort : L.R.T., 62, avenue Jean-Jaurès

PARIS

1er - Heugel, 56-62, Galeries Montpensier

3e - B.H.V., 1, rue des Archives
Musique & Son Schubert, 180 bis, rue du Temple

5e - Audiosystems, 47, rue Mouffetard
Musique & Son Bizet, 78, boulevard Saint-Germain

6e - Musique & Son Bach, 8, rue de Babylone
Pan, 11, rue Jacob

7e - Pichonnier, 148, rue de Grenelle
Tarentelle, 40, avenue de La Bourdonnais

8e - Europ Hi-Fi, 51, rue de Miromesnil
Festival du Son, 40, boulevard Malesherbes
Musique & Son Berlioz, 23, rue de la Pépinière
Musique & Technique, 79-81, rue du Rocher
Point d'Orgue, 217, rue du Faubourg-St-Honoré

9e - Audito, 16, rue Lafayette
Galeries Lafayette, 22, rue de la Chaussée d'Antin

10e - Nord Radio, 141, rue Lafayette

11e - Impact Diffusion, 100, rue de Charonne
Musique & Son Rossini, 6-8, boulevard Beaumarchais

12e - Cibot Radio, 138, boulevard Diderot
Hi-Fi Club Téral, 53, rue Traversière

14e - Cosmic, 52, rue du Montparnasse
Hit, 108, boulevard Brune
Lieder, 24, rue Sarrette

15e - Hifitec, 70, rue de Cambronne
Illel, 122, avenue Félix Faure

16e - Hi-Fi Technique, 50, rue Saint-Didier
Musique & Son Mozart, 11, avenue Mozart
Radio Trocadéro, 1, avenue Paul Doumer
Seizième Symphonie*, 49, rue Decamps

17e - B.L. Colors, 164, boulevard Péreire
La Maison de la Hi-Fi, 236, boulevard Péreire
Musique & Son Offenbach, 6, boulevard de Courcelles
Paris Loire, 62, avenue de la Grande Armée

18e - Musique & Son Gounod, 1, square Clignancourt
Lieder, 14, rue Vauvenargues

91 - Montgeron : HEIM, 95, avenue de la République
Etampes : VIDEO SON, 40, rue de la République

92 - Colombes : L'AUDITORIUM, 4, avenue Menelotte
Neuilly : HI-FI 21, 40, rue de Sablonville
Boulogne : MUSIQUE & SON WAGNER, 12, boulevard Jean-Jaurès
Neuilly : MUSIQUE & SON RAMEAU, 21, rue du Château
Vaucresson : TELE 98, 98, boulevard de la République
Gennevilliers : TELE GRESILLONS, 19, avenue des Grésillons
Boulogne : THEO S.A., 239, boulevard Jean-Jaurès
Asnières : UNILOISIRS, 7, rue J.-J. Rousseau

93 - Saint-Denis : ARMORIC, 19, place Jean-Jaurès
Drancy : RADIASTRAL, Place de la Marne
Pavillons-sous-Bois : RADIO GARGAN, 50, avenue Victor Hugo

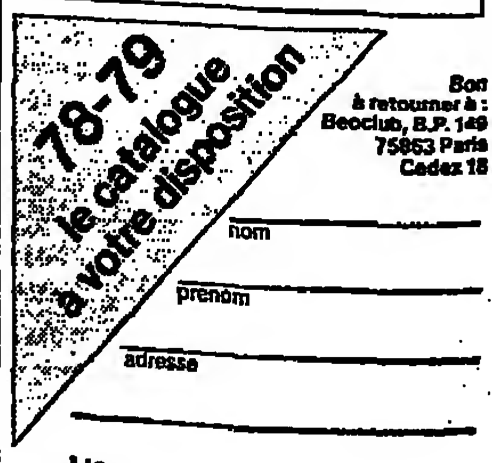
94 - Nogent-sur-Marne : L'AUDITORIUM, Place M. Chevalier, Port de Nogent
Vitry-s/Seine : GALL, 96, avenue Paul V.-Couturier
La Varenne-St-Hilaire : HI-FI-SAINT-HILAIRE, 111, avenue du Bac
Le Perreux : MAVILEC, 105, avenue du Général de Gaulle

95 - L'Isle-Adam : EVASION, 4, rue Saint-Lazare
Enghien : LE KIOSQUE A MUSIQUE, 12, rue de Mora
St-Ouen-L'Aumône : ROQUE HI-FI, Grand Centre

78 - Le Vésinet : BOISSAC, 32, rue Maréchal Foch
Mantes-La-Jolie : A LA DISTRACTION, 14, place de l'Etape
Versailles : L'AUDITORIUM II, 18, rue au Pain
Versailles : MUSIQUE & SON & LULLI, 67, rue de la Paroisse
Versailles : ONDES & IMAGES, 32, rue de la Paroisse
Poissy : SHOP HI-FI, 130, rue du Général de Gaulle

Bang & Olufsen

un art de vivre, une signature.



Bon à retourner à : Beoclub, B.P. 149, 75863 Paris Cedex 18

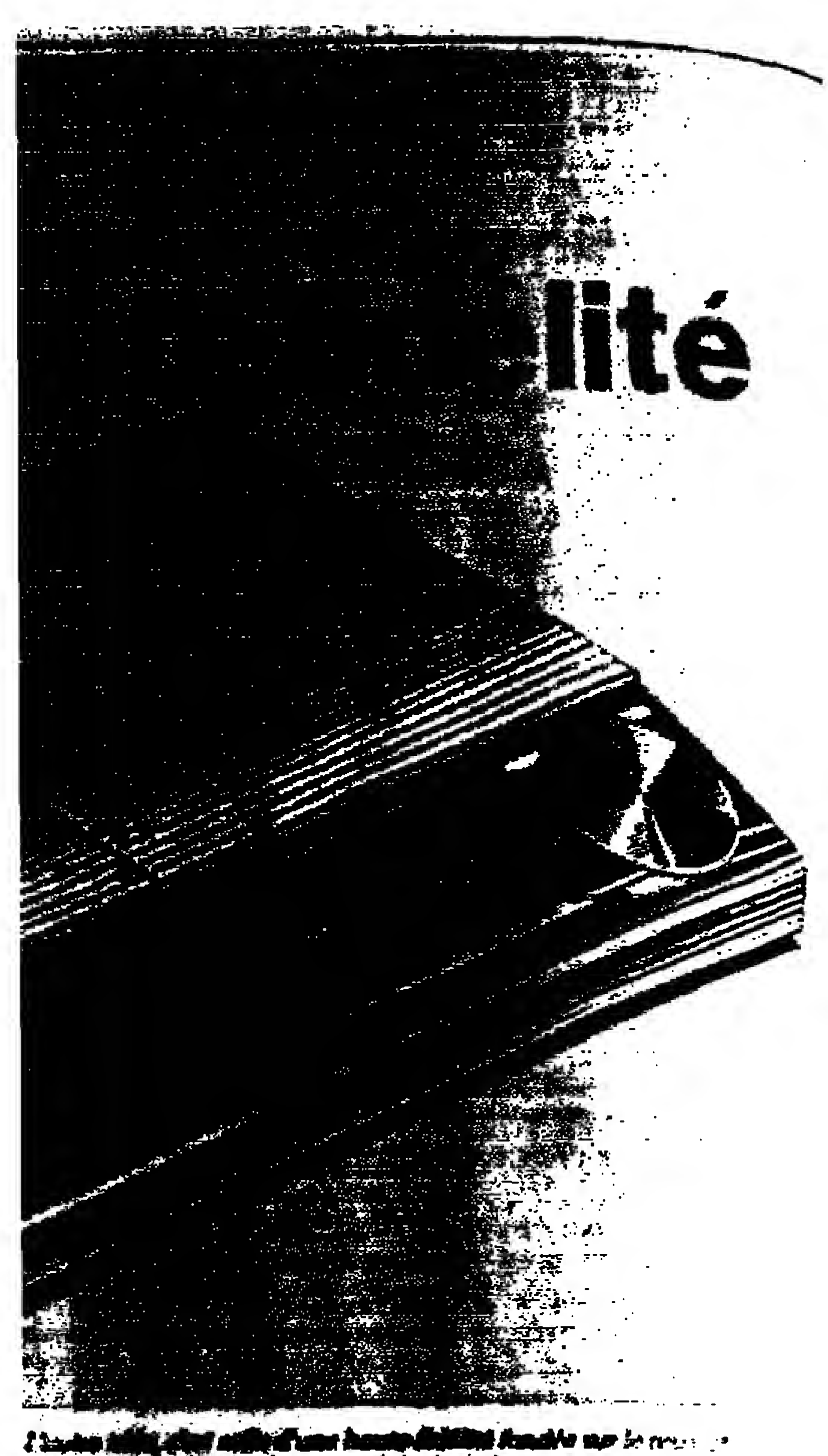
nom

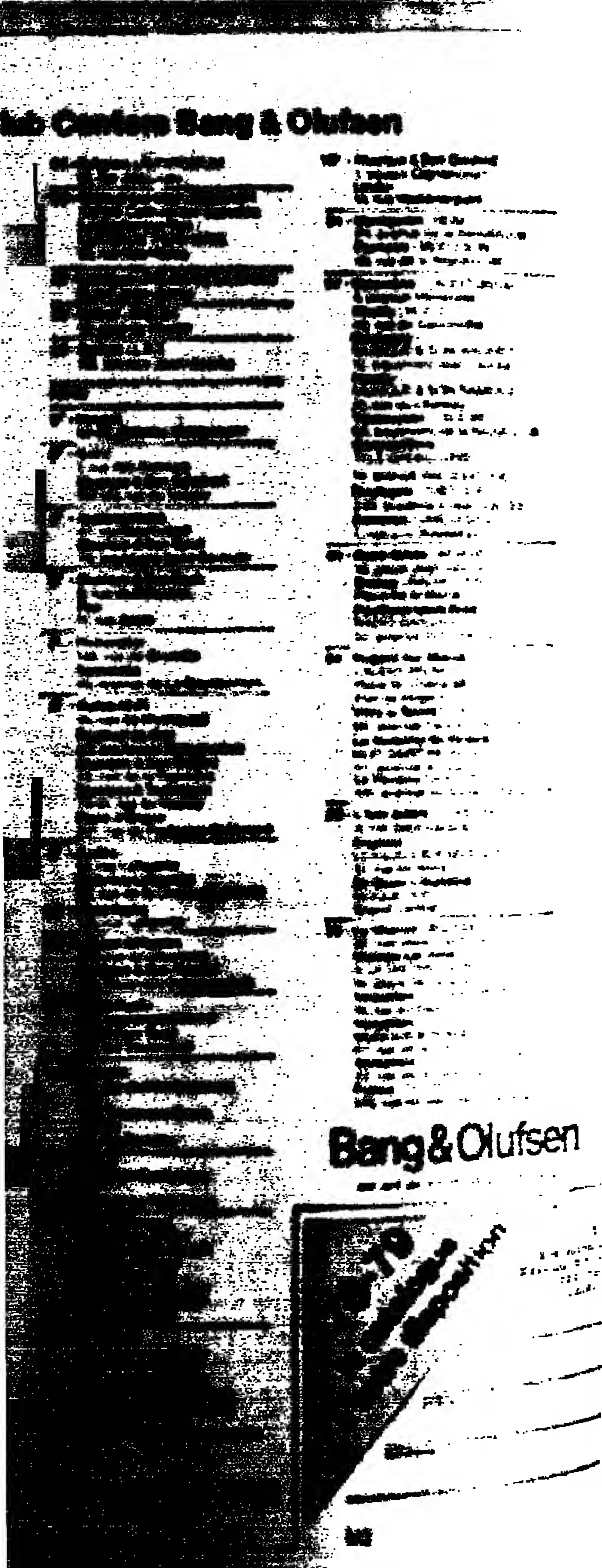
prénom

adresse

M2

Toute la gamme B & O en démonstration Centre National d'Information : 59, avenue d'Iéna 75016 et 162 bis, rue Ordener 75018





Le Monde des loisirs et du tourisme

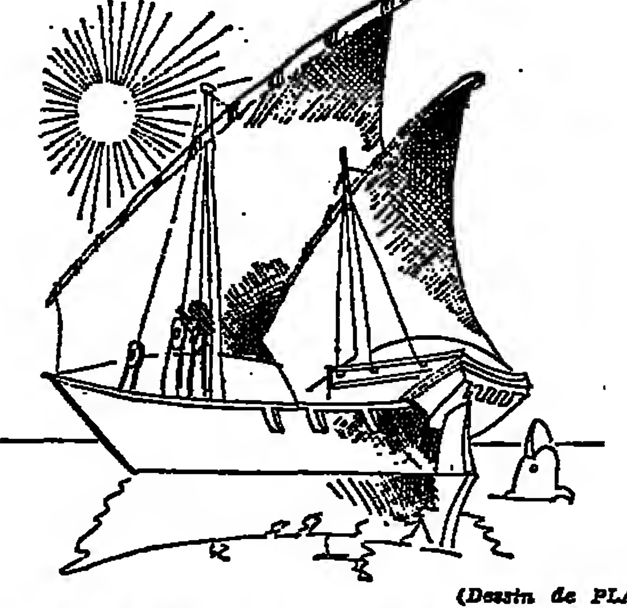
VAUT LE VOYAGE...

Images du paradis sur la mer Rouge

L'AVION passe au-dessus du volcan qui exhale encore une fumée courte d'après orage. Il vire sur l'aile, laissant apercevoir les fissures qui se sont ouvertes dans cette terre afar, entre le Goubet et le lac Assal, au relief et aux couleurs d'apocalypse.

Nous sommes à quelque 100 mètres au-dessous du niveau de la mer Rouge, de cette mer Rouge qui marque la séparation de l'Arabie et de l'Afrique, dans une lente dérive qui ne cessera de s'accentuer au cours des millions d'années à venir, comme elle l'a fait depuis les vingt-cinq millions d'années écoulées, faisant apparaître — spectacle unique au monde — ces fonds volcaniques habituellement sous-marins, où le magma en fusion ne cesse de fermenter, de travailler, en multiples geysers, sources chaudes, craquellements, éruptions, projections, emprisonnant dans ses laves refroidies des lacs d'eau salée, comme ce lac Assal, ou ce lac Abbé, aux teintes de précipitations chimiques, aux rives pétrifiées de sel ou de soufre, paysage désertique qui semble tiré de la palette d'un peintre surréaliste atteint de gigantisme.

Le voyage avait pourtant commencé comme un Eden. Dormir à la belle étoile, au bord de criques aux eaux tièdes, sur de courtes plages de sable blond ou de fine poudre grise, sous un ciel qui ruisselle de lune. Plonger en ces eaux calmes, qui ont la transparence de l'opale et vous enveloppent comme une caresse. Griffer leur surface du sillage d'un boutre aux réminiscences à la Monfreid et aux allures de contrebande ou, au contraire, glisser sur leur étal avec la majesté tranquille d'un trimaran qui ressemble à un laboureur des mers et qu'entourent les bonds facétieux des dauphins, comme autant de chiens rigolards. Voir, à 1 mètre de sol à peine, à l'aide du masque grossissant, et sous la protection du tube qui respire, ces fonds coralliens aux formes de madrépores où nagent des poissons d'aquariums, aux figures protéiformes et aux teintes de kaléidoscopes, dont les noms sont des fleurs : poissons-clowns, perroquets verts. Eviter les requins-marteaux, les requins-tigres, les requins-léopards et autres voyous de la mer, et manger au son d'une flûte qui soupire, le soir venu, à l'heure où le feu du ciel s'apaise, sous la brise tiède qui se lève et sur le trimaran qui se balance, ces poissons que des chasseurs palmés sont allés harponner en eau profonde, et dont la chair est fondante.



(Dessin de PLANTU.)

On rêve à Adam et Eve, émergés au sein du Paradis terrestre, qu'autorise la solitude des lieux, à peine troublés par quelques pêcheurs nocturnes venus des crêtes et dont les feux inquiètent. A cette nuance près que la flore y est à peu près inexistante et les arbres rares.

Gazelles souples

Mais pour peu que, de Tadjoura et de sa baie, où la maison de Rimbaud, encore, se devine sur la côte, on monte en Land-Rover par des pistes rocailleuses, à travers la forêt du Day, découvrant au passage des assemblées de foule marchande, dans les creux, des troupeaux de zébus et de chèvres sur les pentes et des villages épars, aux tentes arrondies de lattes et de nattes, on tombe sur une oasis de palmiers et de cascades où, à défaut de pomme, on peut croquer l'orange acide, la mandarine douce et le pamplemousse frais, tandis que des jeunes filles afars, au cou d'antilope, au visage fin de Nefertiti d'ébène et à la démarche souple de gazelle, drapées de cotonnades vives, puisent de leurs longues mains l'eau douce qu'elles versent dans des jarres, avec des rires de coquetterie.

Vision d'une autre ère, d'une autre sphère. Illustrations à la Greuze pour voyages de Bougainville ou de Cook.

Le lac Assal, c'est une autre affaire. Après l'Eden, l'Enfer. On part de Djibouti précédés d'une escorte militaire. Car l'Ardoukoba, ce volcan qui vient de naître, n'est pas loin du terme du voyage. Les autorisations ont été lentes. La démarche, prudente. On progresse dans un paysage de laves pétrifiées, de montagnes abruptes, de roches en équilibre, qui semble avoir été secoué et projeté par quelque Vulcain ivre, quelque Pluton enfiévré de colère. Les véhicules sont parfois en difficulté, en suspens sur des pistes grossières, au sol inégal qui contournent malaisément des blocs basaltiques, au-dessus de gouffres calcinés. La poussière est desséchante. Le soleil, à l'aplomb. On croise quelques dromadaires flegmatiques, qui roulent leur bosse, à petit train, la lippe hautaine. Des chacals viennent rôder, curieusement, autour de la caravane. Un marabout se dresse, qui marque la tombe d'un chef. Une tête de chameau mort, méticuleusement nettoyée par les fourmis, achève de se fossiliser au soleil. Un paysage de Chirico.

Aux abords du volcan, on tombe sur le campement des géophysiciens qui l'observent. Leurs semelles sont brûlées par la lave encore incandescente. Leurs traits tirés par la fatigue et l'étude. On se glisse le long de fissures aux lèvres déchiquetées.

PAUL MORELLE.

(Lire la suite page 21.)

LES NOUVEAUX GESTIONNAIRES

Un grand hôtel veut voir grand

LE jeudi 7 décembre, M. Maurice Doublet, directeur de cabinet de M. Jacques Chirac, maire de la capitale, remettra la médaille de vermeil de la Ville de Paris à M. Georges Mossé, vice-président-directeur général de la Société nouvelle du Grand Hôtel (S.N.G.H.). Cette manifestation, qui consacrera le redressement financier du groupe hôtelier du *Grand Hôtel*, du *Meurice*, du *Prince de Galles* et du *Café de la Paix*, sera l'occasion pour M. Mossé de lancer, en France, la chaîne Meurice International Hôtels.

Entre le moment où les cinq filles et les cinq gendres de M. André Millon, fondateur du groupe immobilier qui rassemblait les trois palaces, le *Café de la paix* et la Rente foncière, décidèrent, en 1972, de céder leurs actions à la Compagnia Italiana dei Grandi Alberghi (CIGA) et le moment, au début de cette année, où cette même CIGA rétrocéda 91 % des actions de la S.N.G.H. à la société Limnico (*le Monde* du 3 février 1978), les péripéties juridico-financières ont représenté le quotidien de l'empire du Grand Hôtel. De constitution de sociétés filiales en O.P.A. et de ventes en *lease-back* en emprunts tous azimuts, la société hôtelière a été véritablement mise à mal. Car ces nœuds d'intrigues, que seuls des spécialistes du droit des sociétés et des experts-comptables peuvent apprécier, aboutirent rapidement à des bilans négatifs et à une démoralisation des équipes dirigeantes. Si bien qu'en 1974 la Société du Grand Hôtel était en passe de sombrer.

Le passif de la CIGA

Six ans après l'arrivée du capitalisme « flamboyant » de la CIGA dans la société, celle-ci affiche des états de santé qui prouvent que la convalescence a été pratiquement menée à son terme. De 1975 à 1978, le chiffre d'affaires du groupe est passé de 77 millions de francs à 142 millions de francs. Après amortissement de 20 millions de francs chaque année, les résultats nets des comptes d'exploitation ont été dans le même laps de temps de — 27 millions de francs (1975), de — 21 millions de francs (1976), de — 8,7 millions de francs (1977) et vraisemblablement de — 2 millions de francs cette année. Le bilan est devenu positif depuis 1977, année qui a enregistré un solde créditeur de 250 000 francs.

Quelle potion magique a permis à la société d'accomplir un tel rétablissement ? M. Georges Mossé, vice-président-directeur général de trente-sept ans, ne cache pas qu'à son arrivée en 1974 à la tête de la gestion de la Société du Grand Hôtel il a découvert « *une situation de faillite* ». Il lui a fallu se lancer dans la chirurgie, ce qui ne manque pas de surprendre chez un homme d'étude comme lui, auteur d'un ouvrage préfacé en 1973 par l'actuel président de la République et intitulé *les Instruments de mesure des échanges internationaux*. « *Au terme de dizaines et de dizaines de réunions de formation et d'information du personnel, j'ai mis en place un système d'indicateurs de gestion par secteur. Ma première tâche a consisté à doter notre société d'un tableau de bord* », indique-t-il.

L'opération vraiment chirurgicale a été la fermeture du *Café de la paix* et le licenciement des deux cent cinquante personnes qu'il y employait. Après 418 millions de francs de dépenses et deux ans de travaux, M. Mossé réembauchait en 1976 cent soixante-dix employés. « *Le personnel bénéficie désormais de conditions de travail convenables, d'un treizième mois de salaire et de l'échelle mobile calculée pour moitié sur l'indice des prix de l'INSEE et pour moitié sur l'indice de la C.G.T.* » M. Mossé ne renonce pas à distribuer un jour un intéressement digne de ce nom aux mille salariés du groupe. Selon lui, il serait normal que les profits aillent par tiers à l'Etat, au capital et aux salariés... lorsque la loi et les habitudes salariales seront modifiées.

« *J'ai mis en place un système de gestion décentralisée et non bureaucratique, car il faut des spécialistes, mais il convient d'éviter aussi une « marée blanche* ». Sur cette trame de rationalisation, la vente de la Rente foncière pour la somme de 120 millions de francs est venue mettre fin en 1975 aux ennuis financiers. Au cours de la même année, M. Mossé a réalisé la fusion des quatre sociétés primitives en une seule, « *afin de doter le Grand Hôtel d'une structure moderne qui sécurise l'extérieur* ».

La dernière mesure d'assainissement a été le départ de la C.I.G.A., qui a revendu ses parts moyennant environ 25 millions de dollars à la société Limnico, filiale à 100 % de la firme libanaise First Arabian Corporation. Le capital social passera de 14 à 50 millions de francs à compter du 31 décembre prochain.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 20.)

COURTINE CHEZ LES ÉCRIVAINS

Les appétits de Zola

A propos d'Emile Zola et des Rougon-Macquart, parler de « bouffe » sur près de cinq cents pages, choisir une centaine de vins d'accompagnement, fignoler trois cents recettes, rassembler six cents citations... ce n'est pas un mince exploit, même si le Cahier de recettes de Mme Maigret, *puis le* Balzac à table, *ont permis au chef Courtine d'assurer sa carte et d'affirmer son tour de main.*

Mais tenir la distance, et quelle ! sans jamais écœurer (c'est le moins pour un prince des fourneaux littéraires), sans répéter ni rassasier ; tout au contraire, laisser le lecteur sur sa faim et faire qu'il en redemande ! Là, chapeau ! Ou, plutôt, toque !

De Zola lui-même, les performances gastronomiques n'inspirent à son commentateur qu'une admiration médiocre. Edmond de Goncourt, ce rossard perspicace, voit bien en 1876 un Zola qu' « il ne connaissait pas, un Zola gueulard, gourmand, gourmet, un Zola dépensant tout son argent à des choses de la gueule, courant les marchands de comestibles et les épiciers de grande renommée, se nourrissant de primeurs ».

Mais « gourmet » est de trop ; c'est « frimeur » qu'il faudrait dire. Aux dîners de Médan, Zola cherche bien plus à épater ses convives qu'à les combler. Il offre, en 1882, à Tourgueniev et au Maître, un potage au blé vert, des langues de rennes de Laponie, des surmulets à la provençale, une pintade truffée ; et ces plats très tape-à-l'œil sont suivis d' « un tas de saletés exquises », *dont Zola, lui-même, mange sans mesure.*

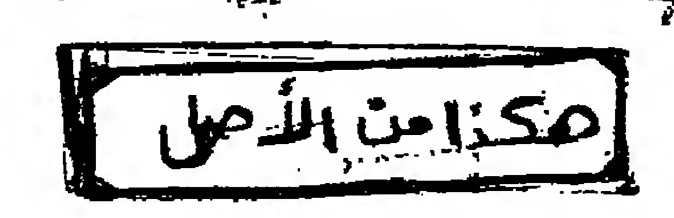
En 1889, c'est un dîner en habit, servi par des domestiques en cravate blanche, que le chantre du prolétariat offre à des hommes de presse. Sept verres devant chaque convive : chambertin 1877, lafite 1880, château-yquem 1882, le reste à l'avenant. En 1893, Mme Zola (qui partage jusqu'à l'exaltation le goût de son bonhomme pour les nourritures terrestres de haute graisse) offre à François Coppée (lui aussi chantre officiel des humbles !), un salmis de bécasses au champagne, dans la sauce duquel « est écrasé du foie gras, ce qui fait un velouté sucré inénarrable ». *On veut bien le croire, sans être tenté tellement de l'imiter, en eussions-nous les moyens.*

JACQUES CELLARD.

(Lire la suite page 23.)







DES SOLUTIONS A TROUVER

Comités d'entreprise et étalement des vacances

Les directions et les comités d'entreprise des vingt-deux mille entreprises françaises de plus de cent salariés vont recevoir un dossier, « *les Congés de l'été 1979 dans l'entreprise* », qui suggère des mesures pratiques pour faciliter un meilleur étalement des vacances.

Ce document, diffusé au moment où les responsables d'entreprise fixent le calendrier et le régime des congés de l'été 1979, a été préparé par la délégation à la qualité de la vie, en collaboration avec la direction des routes et avec le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Seize mille exemplaires de la brochure seront distribués dans différents secteurs économiques et une campagne de contacts par téléphone complétera l'information.

Grâce à cette action d'information, la délégation à la qualité de la vie souhaite étaler les grandes migrations estivales qui se traduisent notamment par deux pointes à cheval sur les mois de juin et de juillet et surtout fin juillet, au moment de la grande vague des départs en vacances.

Un Français sur deux prend ses vacances en août et près d'un sur deux séjourne sur les côtes. « *Cette situation se traduit*, souligne la délégation, *par des encombrements. Gares, aérogares et routes connaissent en quelques jours un trafic auquel elles ne peuvent faire face de façon satisfaisante.* »

Certes, plusieurs mesures ont déjà apporté des améliorations. Ainsi, « Bison Futé », en déconseillant certains jours et certaines heures de départ, a permis de réduire à 1 200 000 le nombre d'heures perdues dans les embouteillages pendant les quinze jours les plus chargés de l'été 1978. Selon la délégation, ce score représente une diminution de 800 000 heures par rapport à 1975, dernière année où il n'y avait pas eu d'opération de régulation du trafic.

Les entreprises de la construction automobile ont, de leur côté, déjà modifié sensiblement le calendrier de leurs congés. Mais la délégation veut aller plus loin, estimant que, en 1979, « *cette évolution doit s'accentuer* ».

Afin d'étaler au maximum les séjours sur les quatre mois de juin, juillet, août et septembre, diverses mesures seront prises : développement des moyens d'information et de réservation, animation des stations touristiques de juin à septembre, information et organisation de séjours adaptés pour les jeunes. Enfin, promotion du tourisme en espace rural.

FAITES VOS COMPTES

L'embarras du choix sur Paris-Londres

Faites vos comptes... Nous publions chaque semaine un échantillonnage des tarifs de voyage proposés sur telle ou telle grande destination touristique. Ces *indications ne prétendent pas* être exhaustives, mais veulent simplement servir à faciliter les recherches des candidats au voyage.

La semaine dernière Paris-New-York ; cette semaine Paris-Londres. Sauf indications contraires, les prix ci-dessous comprennent uniquement le transport, aller-retour et en deuxième classe.

180 F. Transport train + bateau ; tarif excursion ; durée maximum du séjour : soixante-douze heures.
★ S.N.C.F.

195 F. Transport en car ; départ le vendredi (21 h.) ; retour lundi (7 h.).
★ Nouvelles Frontières.

228 F. Transport en autobus + aéroglisseur (moins de dix-huit ans).
★ Hoverlloyd.

234 F. Transport train + ferry de nuit.
★ S.N.C.F.

266 F. Transport car + aéroglisseur (adulte).
★ Hoverlloyd.

270 F. Transport train + aéroglisseur (jeunes de moins de vingt-six ans).
★ S.N.C.F.

325 F. Transport train + avion + train (Paris gare du Nord - Victoria) ; (moins de vingt-deux ans et étudiants de moins de vingt-six ans).
★ B.I.A.

350 F. Transport train + avion + train (Paris gare du Nord - aéroport de Gatwick) ; « Flèche d'Argent ».
★ Nouvelles Frontières.

360 F. Transport train ; via Dunkerque, Calais, Boulogne ; transfert par ferry ou aéroglisseur.
★ S.N.C.F.

A partir de 370 F. Transport voiture particulière (Calais-Ramsgate) ; aéroglisseur, cinq passagers.
★ B.I.A.

A partir de 375 F. Transport avion (Paris - Londres) ; moins de vingt-deux ans et étudiants de moins de vingt-six ans ; entre le samedi 0 h. et le dimanche 14 h. ; valable un mois sur tous les vols.
★ British Caledonian.

385 F. Transport train + avion (Paris-Gatwick) ; « Flèche d'Argent » ; durée trois mois.
★ B.I.A.

415 F. Transport train + avion + train (Paris-Victoria) ; « Flèche d'Argent » ; durée trois mois.
★ B.I.A.

450 F. Transport avion ; tarif « visite » (Paris - Heathrow ou Gatwick) ; valable trois mois ; *conditions supplémentaires de dates de voyage et de vols.*
★ Air France, British Caledonian et British Airways.

455 F. Transport avion (Paris-Heathrow) ; tarif excursion ; valable un mois ; vol obligatoire le samedi 0 h. et le dimanche 14 h.
★ Air France; British Airways.

650 F. Transport train wagons-lits 1re classe.
★ S.N.C.F.

750 F. Transport avion (Paris-Heathrow ou Gatwick) ; tarif économique.
★ Air France, British Airways, British Caledonian.

1 130 F. Transport avion (Paris-Heathrow ou Gatwick) ; 1re classe.
★ Air France, British Airways, British Caledonian.

Air France : 535-61-61 ;
British Airways : 778-14-14 ;
British Caledonian : 261-50-21 ;
British Island Airways : 934-50-08 ;
Hoverlloyd : 278-75-05 ;
Nouvelles Frontières : 578-65-40 ;
S.N.C.F. : *toutes agences de voyages et toutes gares.*

Un grand hôtel veut voir grand

(Suite de la page 19.)

Ce résumé succinct de la convalescence de la S.N.G.H. ne doit pas faire oublier que les remèdes administrés par son directeur ont été un pari. En effet, les spécialistes proclamaient et proclament volontiers que les palaces parisiens ne peuvent faire de bénéfices en raison de leurs mètres carrés gaspillés et des charges exorbitantes de personnel. « *Mon vrai pari a été de tenir le raisonnement inverse*, précise M. Mossé. *Ces hôtels ont une excellente image de marque ; ils sont au cœur de Paris et respirent le sérieux et le confort : ils sont synonymes d'espace. Ils sont à l'opposé de la théorie orthodoxe qui associe bonne gestion et coût minimum. Eh bien ! J'ai parié que le haut de la gamme et le coût maximum étaient « jouables.* »

Le développement ultérieur de la S.N.G.H. reposera sur les mêmes axiomes. « *Aujourd'hui que nous disposons d'un cash-flow, nous devons l'utiliser pour assurer même la pérennité et la multiplication du patrimoine. Quelle meilleure façon de réussir que de s'attaquer au marché américain ? Qui vise l'Amérique atteint le monde entier ! La double image de la France et de l'Hôtel Meurice y sont excellentes. Les Américains ne disposent pas d'un nombre suffisant de chambres d'hôtel de luxe et ils avouent être lassés par les chambres standardisées des chaînes hôtelières. Je cherche actuellement des partenaires américains, car ne pénètre pas sur le marché des Etats-Unis qui veut. La société Meurice International Hôtels que j'ai lancée le 24 octobre* (le Monde *du 4 novembre) à New-York, et dont je deviens le président, imposera des normes qui garantiront à nos hôtes qu'ils descendront dans des établissements où régneront le bon goût et le luxe français.* »

Pour compléter la gamme, des Meurice Inns-Relais de campagne proposeront un service identique, quoique moins sophistiqué. M. Mossé verrait volontiers quatre ou cinq M.I.H. et entre cinquante et cent Meurice Inns parsemer d'ici à cinq ans l'Amérique du Nord.

Ces bilans et ces projets d'avenir devraient conférer à M. Mossé une sérénité sans faille. Il garde pourtant les stigmates de ses combats passés et tire une morale douce-amère de son heureuse histoire de manager : « *Aux Etats-Unis, on estime les hommes qui montent des affaires qui réussissent. En France, on cherche à les abattre...* »

ALAIN FAUJAS.

● *Journal officiel du tourisme.* — *Le Journal officiel* vient de publier trois volumes consacrés au tourisme. Cette édition, mise à jour au 10 février 1978, rassemble les lois, les décrets et les règlements s'appliquant à l'organisation et au fonctionnement des structures touristiques. Le premier volume traite des institutions et des stations ; le deuxième, de l'aménagement et le troisième, de l'hébergement, de l'organisation des voyages et des séjours, ainsi que des métiers du tourisme.

* Trois tomes (nº 1 445 - 1, 2 et 3), 80 F. *Journal officiel de la République française*, 26, rue Desaix, 75732 Paris Cedex 15.

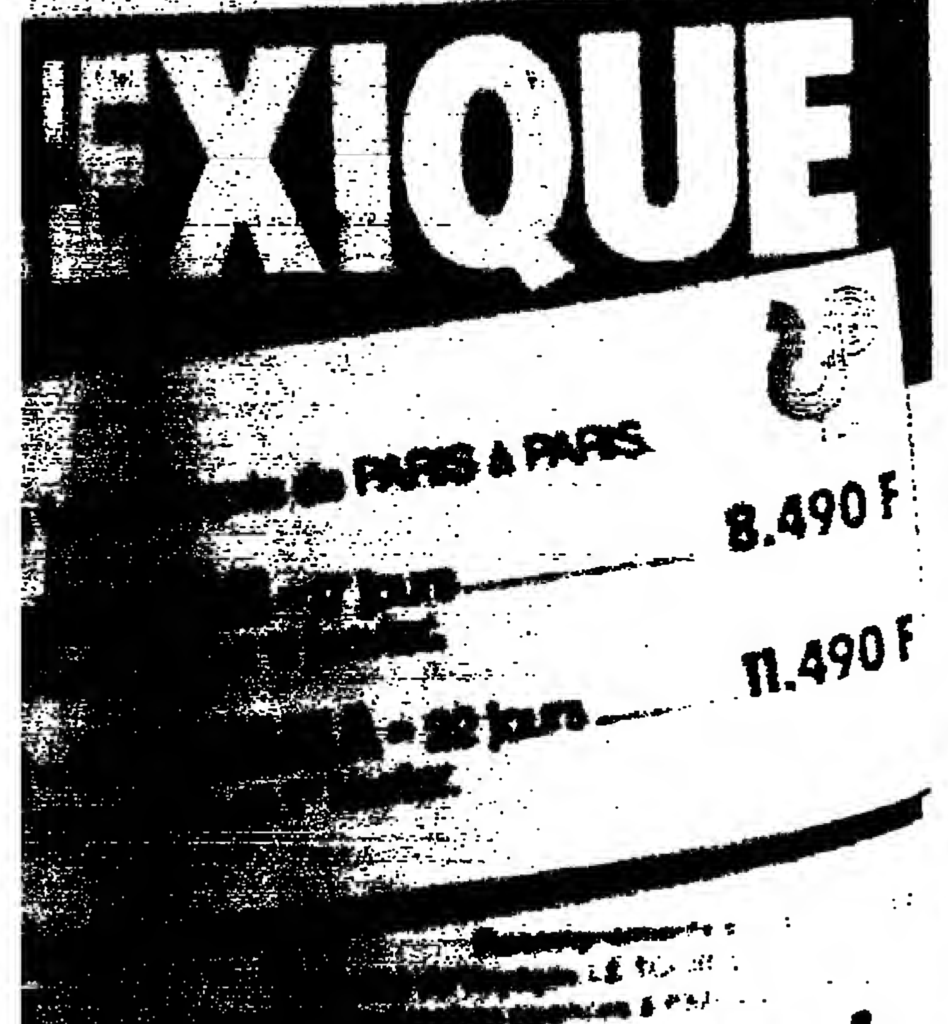


vacances

Un grand hôtel veut voir grand

ALAIN FAUJAS

PHOTO-CINÉ-REVUE



IMAGES DU PARADIS SUR LA MER ROUGE

(Suite de la page 19.)

On parvient à un monticule d'où l'on peut voir, en surplomb, le cratère encore fuligineux et les craquelures qui en partent, ennuagées de fumerolles, comme d'un incendie qui s'éteint, venu du ventre de la Terre. Le cœur se serre au spectacle de ce qui est à l'origine de nos commencements et sera peut-être à la source de nos fins.

Après une brève collation prise à l'ombre d'une rare palmeraie aux feuilles jaunies qui puise extraordinairement sa sève dans une eau souterraine, on approche enfin du lac Assal, ce miracle d'une nature qui, ici, n'a pas l'air de l'être. Vert d'un cru qui fait penser à l'acide. Jaune d'un soufre de brûlure. Bleu de la nuit obscure. Blanc des abîmes vertigineux. Temps pétrifié. Temps suspendu. Temps au-dessous du temps. Terre au-dessous de la Terre. Nul oiseau. Nulle fleur. Le sol crisse de sa croûte de sel. L'eau est chaude. On a l'impression qu'à se plonger en elle on en sortirait statue d'albâtre ou de gypse.

Il faut rentrer, s'arracher à cette fascination du néant, du sacrifice originel qui vous aspirerait comme un vide, retrouver les pistes humaines, les présences rares, les souffles invisibles, les lumières qui, peu à peu, s'allument dans le ciel, jusqu'à Djibouti et ses négoces, ses bars à légionnaires et à filles, qui dans la débauche, conservent un air de respectabilité et d'innocence. Le plus vieux commerce du monde dans cette partie la plus neuve de la Terre.

Les moires délétères

Le lendemain, on a droit à un survol du territoire. Vues plongeantes, panoramiques, précipités, glissades sur l'aile, paysages qui basculent, visions qui ramènent à l'univers surréaliste ou à celui, plus militaire, des cartes géographiques. On longe le Grand Bara qui, avec le Petit Bara, est un désert de sable et d'argile où vont s'aménager des pistes de char à voile et qui, pour peu qu'il pleuve (mais c'est rare), se transforment en océans de boue où les véhicules s'enlisent. On survole Dikhil, ville de tentes afars sur un piton rocheux. On voit des antilopes, des troupeaux de chèvres que le bruit de l'avion fait fuir, une autruche rare. On débouche sur le lac Abbé, aux alignements déchiquetés d'aiguilles calcaires, qui sont le dépôt de projections d'eaux souterraines et chaudes, comme des tuyaux d'orgue torturés, d'où partent des envols d'ibis, de flamants roses et de pélicans et sur les abords duquel poussent de hautes graminées folles, sous le vent.

Puis on revient vers le lac Assal, ses teintes de palette, ses moires délétères. On contourne le volcan Ardoukoba, dont les émanations provoquent des trous d'air qui remuent l'appareil. On enfile la perspective du Goubet, ou Gouffre des démons, au fond du golfe de Tadjoura, avec sa passe redoutable et son île du Diable, à la coloration rose, ancien volcan sous-marin qui recèle encore des huîtres fossiles. Renonçant, faute de temps, à Obock et à son cimetière marin et, plus loin, au Bab-El-Mandeb, ou Porte des Lamentations, entre Arabie et Afrique, où la mer Rouge se fond dans l'océan Indien, et ses îles des Sept Frères, paradis des pêcheurs de haute plongée, aux poissons prolifiques, on revient vers Djibouti et sa ceinture de réfugiés parqués aux portes de la ville sous des abris précaires, dans l'attente d'un emploi hypothétique.

Djibouti, nouvellement indépendant, qui, dans un environnement convulsé : Somalie, Ethiopie, Yémen, rêve d'en être la Suisse, un territoire de transit et de trêve, et d'y développer le tourisme de grand air, de mer et de brousse, dont ce récit se veut l'incitateur, et pour lequel il projette un équipement hôtelier, de classe internationale dans la ville même, qui en manque, de bungalows sur les plages, de gîtes d'étape en brousse, comme il en existe déjà ou comme ces farés, paillotes de style haïtien qui se dressent au bord de certaines criques, où l'on peut dans la journée se protéger du soleil le plus chaud et dîner le soir, dans la lueur des lampes à acétylène ou de la lune pleine, en y débattant des grands problèmes de l'heure et de l'éternité.

PAUL MORELLE.

★ Explorator, 16, place de la Madeleine, organise du 26 octobre au 28 mai, période la moins chaude, des voyages de douze jours par groupes de huit à quatorze participants, qui ont pour objet la découverte des rivages du sud de la mer Rouge et de leur arrière-pays.

L'AFRIQUE PROFONDE

Trois livres pour un continent

PARMI les nombreux livres d'art consacrés au continent noir parus au cours des dernières semaines, trois se distinguent à la fois par leur qualité esthétique et par l'intérêt qu'il présente pour les amateurs de voyages.

Le premier, intitulé *les Derniers Africains* (1), est l'œuvre de Gert Ghesi, explorateur autrichien qui présente la vie quotidienne de neuf populations dont la culture est en voie de transformation profonde : Ashanti du Ghana, Kirdi du Cameroun, Lobi de Haute-Volta, Dogon du Mali, Somba du Togo et du Bénin, Karamajong de l'Ouganda, Ewe du Togo et du Ghana et deux peuples nomades qui comme tous leurs semblables ignorent les frontières. Ces derniers sont les Bororos, dont les terrains de parcours couvrent le Niger, le Tchad et le Cameroun, et les Peuls, qui transhument à travers tous les pays du Sahel, de la Mauritanie au Soudan.

Contrairement à beaucoup de voyageurs, Gert Ghesi s'est moins intéressé aux sites ou aux paysages qu'aux habitants des pays qu'il a visités. Aussi l'ouvrage qu'il vient de publier comprend-il presque exclusivement des photographies d'hommes, de femmes et d'enfants, en majorité présentés en gros plan. Le fait que ces clichés soient présentés en pleine page contribue beaucoup à la qualité d'un ouvrage dont le texte d'accompagnement est malheureusement de médiocre facture, y compris la brève préface de l'un des fils du défunt président Nkrumah du Ghana, courte et stérile glose sur l'aliénation culturelle des tribus africaines.

Le deuxième ouvrage est consacré à l'un des pôles touristiques de l'Afrique occidentale, le minuscule et séduisant îlot de Gorée (2), situé à portée d'embarcation de la capitale du Sénégal. Les photographies, pourtant trop nombreuses et insuffisamment sélectionnées, sont fort belles comme est de grande qualité le texte de Jean-Claude Blachère. Malheureusement, ce dernier est présenté, en français et en anglais, dans une typographie à peine lisible, tant les caractères choisis sont de petite dimension. En dépit d'une impression d'inachevé, accentuée par le fait qu'il ne comprend que de rares légendes placées de façon souvent inattendue, cet ouvrage devrait inciter de nombreux curieux à faire le voyage à Gorée. Car, comme l'écrit fort justement l'auteur, cette île reste *« un de ces musées dont on rêve où les choses ne sont pas mortes, où le poids du passé n'empêche pas de vivre au présent »*.

Maroc en clichés

Consacré au Maroc, le troisième ouvrage (3) est le résultat d'une intelligente collaboration entre l'ancien ministre Michel Jobert, dont les ouvrages de réflexion politique ont depuis plusieurs années déjà révélé les qualités de style, le réalisateur de films Jean-Paul Jaouën et le photographe Harry Gruyaert. Né à Meknès, le fondateur du Mouvement des démocrates parle en termes particulièrement poétiques d'un pays qu'il connaît à la perfection. Les photographies du cinéaste breton et celles du reporter photographe belge, dont une soixantaine de clichés reproduit sur pleines doubles pages en quadrichromie, constituent autant de tableaux savamment composés.

Plus que n'importe quel guide de conception traditionnelle ou que n'importe quel dépliant publicitaire, si brillamment composés fussent-ils, ces trois ouvrages contribueront à attirer vers un continent qui s'éveille au tourisme les centaines de milliers de visiteurs qui, chaque année, devraient légitimement s'y rendre.

PHILIPPE DECRAENE.

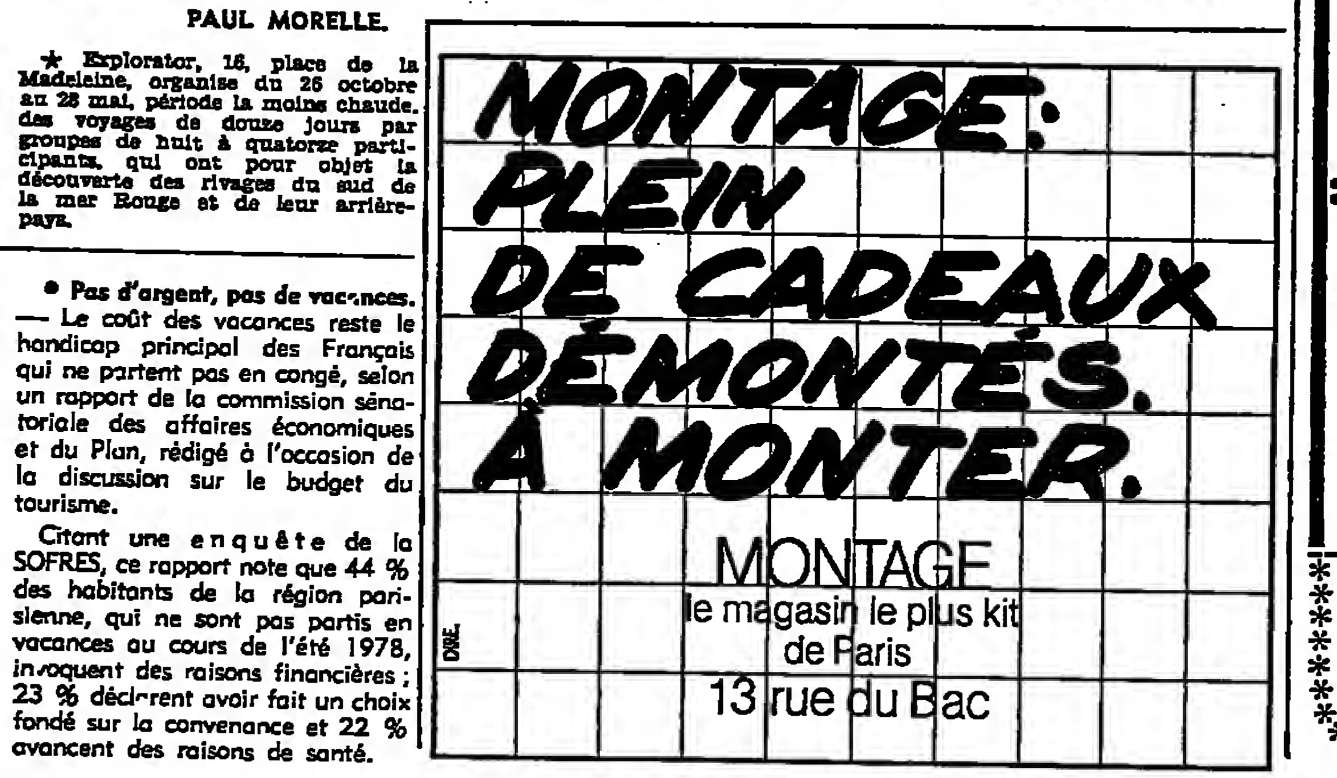
(1) Gert Ghesi, *les Derniers Africains*. Ed. Arthaud, 240 p., 180 F.

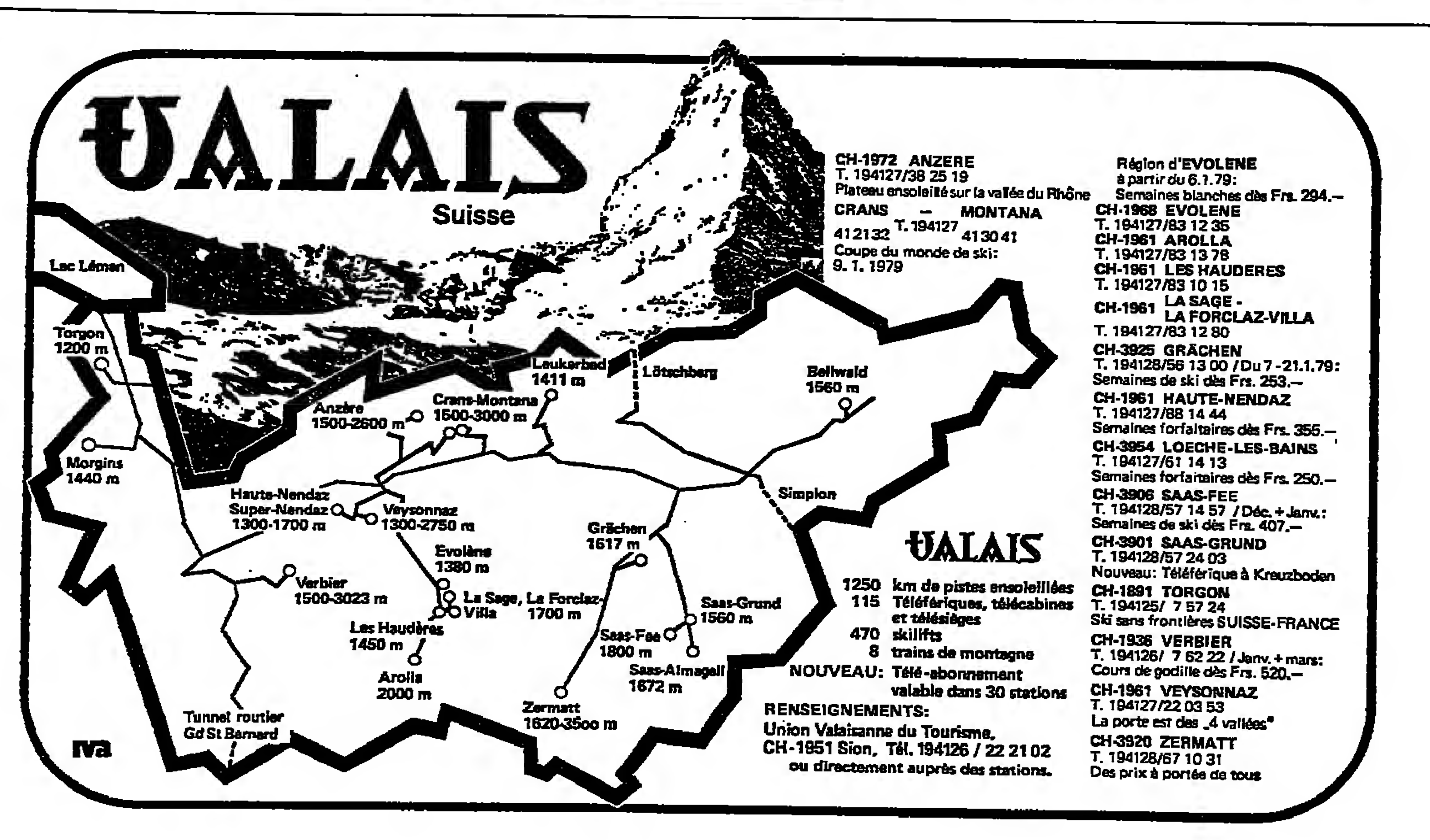
(2) Jean-Claude Blachère, *Gorée*. Société africaine d'édition, boîte postale 1877, Dakar, Sénégal, s.p., 96 F.

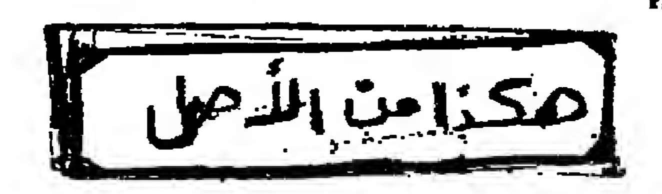
(3) Michel Jobert, *le Maroc*. Ed. Jeune Afrique, 51, avenue des Ternes, 75017 Paris, 132 p., 190 F.

• Pas d'argent, pas de vacances. — Le coût des vacances reste le handicap principal des Français qui ne partent pas en congé, selon un rapport de la commission sénatoriale des affaires économiques et du Plan, rédigé à l'occasion de la discussion sur le budget du tourisme.

Citant une enquête de la SOFRES, ce rapport note que 44 % des habitants de la région parisienne, qui ne sont pas partis en vacances au cours de l'été 1978, invoquent des raisons financières ; 23 % déclarent avoir fait un choix fondé sur la convenance et 22 % avancent des raisons de santé.







هكذا من الأصل

PAS D'ACCORD

POLÉMIQUE AUTOUR DES GUIDES DE MONTAGNE

L'assemblée générale extraordinaire du Syndicat national des guides de montagne se tiendra le mardi 12 décembre à Albertville (Savoie). Les membres du syndicat n'étaient pas parvenus, le 8 octobre, au cours de leur assemblée générale annuelle, à formuler une position sur l'admission ou non de l'Association indépendante des guides du Mont-Blanc, constituée en 1975. Depuis trois ans, l' « association » piétine au seuil du syndicat national.

A l'issue d'un vote confus, qui avait donné les résultats suivants : 117 voix contre l'admission, 115 voix pour, 23 abstentions plus 12 bulletins qualifiés de « clandestins », le syndicat avait reporté sa décision.

Des débats houleux avaient opposé les représentants de la Compagnie des guides de Chamonix à ceux de l'Association indépendante des guides du Mont-Blanc. L'assemblée générale s'était achevée dans la plus totale confusion.

Il faut noter que si l' « association » demande son adhésion en tant que telle au sein du syndicat, la plupart de ses dix-sept membres sont individuellement membres du syndicat. Son appartenance lui permettrait d'obtenir des subventions, notamment du conseil général de la Haute-Savoie, et lui assurerait un minimum d'existence « légale » auprès des autres compagnies de guides mais aussi dans la vallée de Chamonix.

D'autre part, nous publions ci-dessous la lettre de M. P. Perret, président de la Compagnie des guides de Chamonix-Mont-Blanc, qui s'est estimé attaqué dans l'article : « A qui le monopole des courses en montagne ? » (« le Monde » du 14 octobre).

C. F.

Une profession, pas un folklore

LE métier de guide de haute montagne se définit par rapport à la demande de la clientèle. Celle-ci varie dans les mêmes limites que celles de l'alpinisme en général, c'est-à-dire de la promenade sur glacier à la course la plus difficile et la plus engagée. D'un bout à l'autre de cette échelle, la compagnie remplit pleinement son rôle de formation, d'encadrement et n'hésite jamais face à la performance sportive.

Pour répondre à la publicité choquante de l'Association indépendante — qui se voulait la compagnie des guides des grandes courses, — les Chamoniards ont constitué sans tapage un palmarès élogieux de courses en professionnel. Suivant l'exemple de leurs prestigieux aînés, les jeunes guides de la compagnie ont exercé leur métier dans les voies *jugées en 1978* parmi les plus difficiles du massif (pilier Bonatti, face nord des Grandes-Jorasses, face nord des Droites, versant italien du Mont-Blanc, face nord du Piz Badile, face nord de l'Eiger, etc.). Cette liste, qui n'est pas exhaustive, prouve si besoin est que notre compagnie n'a aucun complexe face à ses concurrents, lesquels ne re*chignent jamais devant* la « basse besogne » qui consiste à « faire du Mont-Blanc » *(sic)*, « *Mercantilisme* », accusait M. Francillon, « service exige », lui répondrons-nous.

La concurrence existe donc à tous les niveaux entre les deux compagnies, qui risquent d'être bientôt trois ou quatre...

En effet, si la Compagnie des guides de Chamonix effectue son recrutement principalement parmi les autochtones, l'Association indépendante, qui à juste titre refuse cette discrimination, sera tôt ou tard appelée à limiter ses effectifs. Que feront alors les guides attirés, chaque année plus nombreux, par les exceptionnelles possibilités professionnelles qu'offre le massif du Mont-Blanc en plein été ? Ecartés par l'esprit de clocher des uns et par le malthusianisme des autres ils proposeront au Syndicat national d'officialiser la création à Chamonix d'une troisième compagnie, « le Club des super-guides », puis viendra « l'Elite grimpante », etc.

Notre terrain d'exercice est vaste mais pas illimité. La Compagnie des guides de Chamonix, qui ne compte guère plus de soixante-dix membres actifs, l'a toujours partagé sans réticence avec bon nombre de guides indépendants ou travaillant dans le cadre de collectivités. Personne alors ne parlait de monopole. Cependant, nous nous opposons aujourd'hui à la création, donc à la multiplication, d'associations concurrentes, qui, pour s'implanter, feraient de notre activité séculaire, traditionnelle et compétente, une caricature folklorique.

C'est ce même danger qu'ont perçu depuis quatre ans — date de la création de l'Association indépendante — les représentants des différentes compagnies locales (Vanoise, Oisans, Maurienne, etc.). Tous voient en l'exemple chamoniard le précédent à éviter : la preuve en est que l'assemblée générale du syndicat a voté le 8 octobre contre l'adhésion des nouveaux venus, et que, sur 117 non, les Chamoniards n'en apportaient que 60.

Le contentieux demeure donc, qui sera réglé à la longue soit par vote du Syndicat national, soit par une attitude pragmatique, qui donnera à la Compagnie des guides de Chamonix l'occasion de prouver que son « corporatisme étroit » *(sic)* ne l'empêche pas d'être dynamique.

PIERRE PERRET.
président de la Compagnie des guides.

Philatélie

N° 1563

FRANCE : Œuvre originale de Yves Brayer.

Il y a dix-huit ans, M. J. Marette, ministre des P.T.T., avait l'idée de miniaturiser les œuvres d'art sur les timbres, leur assurant ainsi une pénétration, sans trop de frais, dans *tous les milieux de la population*. C'est ainsi que la première série, dite « Musée imaginaire », fut émise le 10 novembre 1961. Le timbre représentant l'œuvre originale d'Yves Brayer sera en vente générale le 11 décembre (76e/78). Retrait probable le 18 janvier 1980.



3 F, jaune, noir, bleu, orangé, gris-bleu et brunt-vert.

Format 48×36,85 mm. Gravure de Pierre Forget. Tirage : 6 millions d'exemplaires. Impression taille-douce ; Atelier du Timbre de France.

Mise en vente anticipée :

— Les 9 et 10 décembre, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert au Musée postal, 34, bd de Vaugirard, Paris-15e. — Oblitération « P.J. ».

— Le 9 décembre, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er. — Boîte aux lettres spéciale pour « P.J. ».

Bureaux temporaires

⊙ 59150 Wattrelos, les 9 et 10 décembre. — « Week-end européen ».

⊙ 75015 Paris (parc des Expos, pte de Versailles, bâtiment V), le 9 déc. — 28e kermesse du Bol d'air des gamins de Paris.

Nouvelles brèves

● ALGERIE : *« Pèlerinage », 0,60 DA, et « Route de l'unité africaine », 0,60 DA.*

● FORMOSE : *Ve Jamboree, deux valeurs : 2 et 10 D. et des Plantes végétales, deux timbres : 2 et 10 D.*

● HONGRIE : *congrès des ministres des P.T.T. des pays socialistes, 1 forint (Tbilissi, en Géorgie, U.R.S.S.).*

FRANCE : le complément au programme.

Quatorze timbres s'ajoutent à la première partie du programme 1979, qui comportait déjà vingt-deux figurines (voir notre chronique du 20 mai dernier).

Ainsi l'ensemble du programme 1979 s'établit à trente-six vignettes postales, mais avec celle de la « miniature sur 1 musique » — dont l'émission avait été différée — le programme 1979 comportera trente-sept figurines. Nombre raisonnable, s'il s'arrête là !

L'ajournement de cette dernière figurine a permis l'émission d'un « hors programme de la dernière heure » et de ne pas dépasser les soixante-seize timbres pour 1978. Ce nombre est déjà impressionnant pour un pays comme la France, où, en moyenne, trois timbres ont paru tous les quinze jours depuis janvier.

Dans l'énumération des quatorze timbres se trouvent quatre « régions » « retardataires ». Demanderont-elles leurs figurines en 1979 ?

I. - TROIS TIMBRES AVEC SURTAXE.

● Personnages célèbres : Léon Jouhaux (1879-1954), Simone Weil (1909-1943) et Pierre Abélard (1079-1142).

II. - ONZE TIMBRES SANS SURTAXE.

● Série touristique : moulin de Steenworde (Nord), Auray (Morbihan) et une abbaye normande.

● Commémorations : Victor Ségalen (1878-1819). Francisque Poulbot (1879-1946) et cent cinquantième anniversaire de la fondation de l'Ecole centrale des arts et manufactures.

● Divers : troisième exposition mondiale des télécommunications « Télécom 79 ».

● Série « régions » : Corse, Guadeloupe, Lorraine et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

FRANCE : Retraits de timbres.

Trois timbres-poste seront retirés de la vente des guichets des bureaux de poste le 8 décembre :

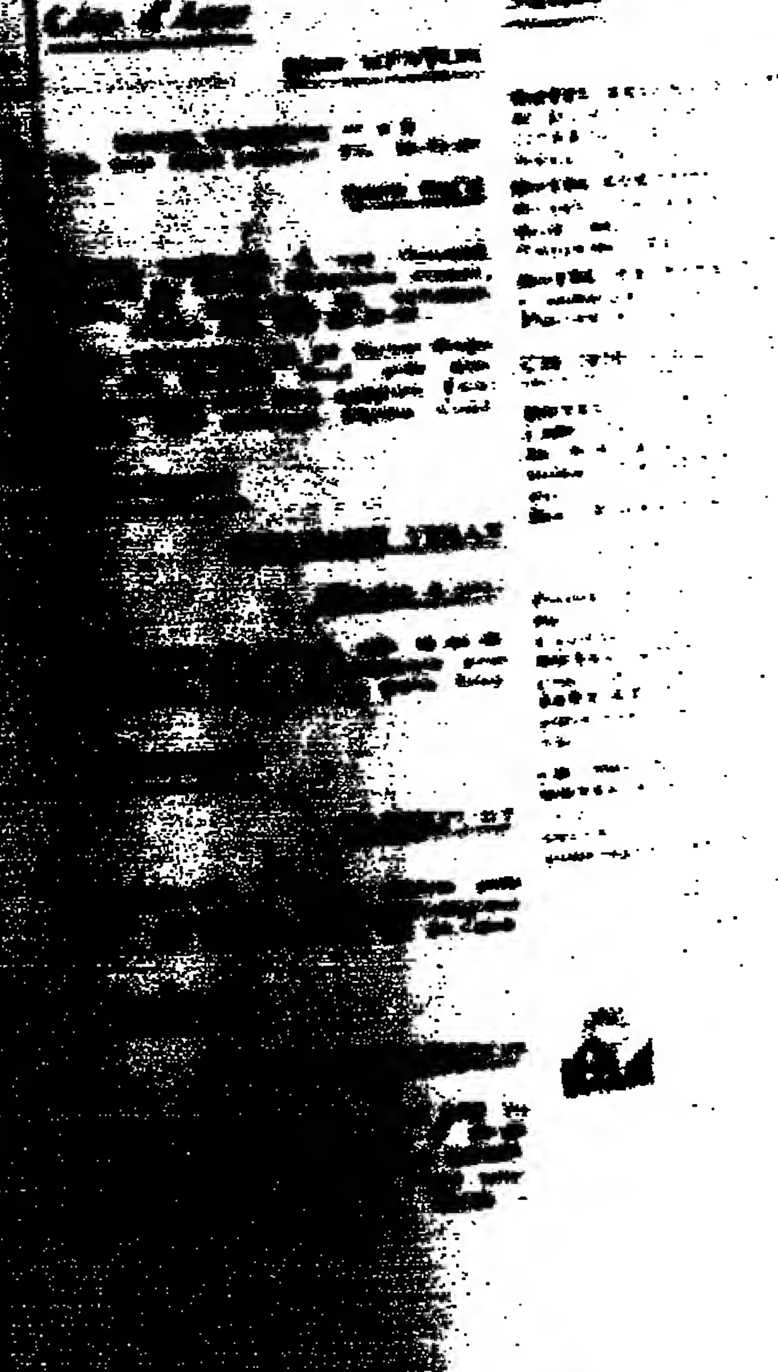
0,85 F, Palais de Justice de Rouen ; émis les 25-27 janvier 1975.

1 F, 51e Congrès national de la F.S.P.F. de Troyes ; émis les 13-15 mai 1978.

1,40 F, Tour abbatiale de Saint-Amand-les-Eaux ; émis les 17-19 septembre 1977.

ADALBERT VITALYOS.





Plaisirs de la table

Les appétits de Zola

(Suite de la page 19.)

Asservi à son ventre et pour tout dire plus « gueulard » que gourmand, boursouflé d'une vanité gastronomique de parvenu, au demeurant le meilleur fils du monde, Zola n'en reste pas moins le Zola authentiquement héroïque de l'Affaire.

Mais ces considérations ne sont que les hors-d'œuvre du Zola à table *(1), dans lequel, même s'il y manifeste une solide connaissance de l'homme et de l'œuvre, Courtine a voulu avant tout conjoindre le plaisir du texte au plaisir du bec.*

Plaisir du texte : je ne sais rien de plus savoureusement vieille France que la démarche d'une recette de grand arroi, celle, par exemple, des petites timbales à la Pompadour (p. 88), servies (dans Pot-Bouille*) par le* Café anglais *à l'oncle Bechelard et à ses invités.*

Non pour le mets lui-même, typique, écrit l'auteur, « de la stupide cuisine des chefs du... dix-neuvième siècle *» (que je me refuse cependant avec force à considérer lui-même comme « stupide », n'en déplaise au chef), mais pour son habit de langage : «* Passer au chinois en pressant légèrement la mirepoix dans une casserole propre. Remettre au feu pour compléter la r é d u c t i o n et le dépouillement, en continuant d'écumer... Faire un salpicon de 100 grammes de foie gras frais d'oie détaillé en petits dés, de 100 grammes de langue écarlate en dés... *»*

Ah, laissez-moi respirer ! Le plus grand nombre des trois cents recettes est, par bonheur, d'une veine plus familière, moins ruineuse, parfois même tout à fait raisonnable. Ainsi celle du canard à la broche (p. 258), de ceux qui viennent de Vendée et sont injustement dits « nantais », intérieurement parfumé d'une cuillerée d'un whisky — whisky d'Ecosse (le blended est exclu d'une cuisine qui se respecte), arrosé d'un bourgueil si vous préparez votre canard au beurre, mais d'un provence (un tavel devrait convenir) si vous l'accommodez à l'huile d'olive.

D'une simplicité plus élégante encore, l'omelette au lard (p. 124) ou le poulet rôti (p. 260) avec le « petit truc » du chef : le poulet paré et garni, le plonger une minute, une seule, dans un bouillon d'abattis et de quelques légumes, en forte ébullition. La bête n'en sera que meilleure !

Où l'on reparle de La Reynière...

Moitié aux fourneaux, moitié à l'écritoire : la formule est bonne et maniée d'une main habilement ferme. Le résultat, une musique de table à quatre voix — Zola, ses personnages, Courtine écrivain, Courtine cuisinier, — vous enchantera.

Tant qu'à garnir le rayon de gueule de votre bibliothèque, n'hésitez pas à ajouter au Zola à table *de Courtine les* Ecrits gastronomiques *de Grimod de La Reynière, soi-même et en propre personne, enfin édités en « 10/18 » (2) ; et cela pour cent raisons impératives, dussiez-vous n'en plus beurrer votre pain d'une quinzaine.*

N'hésitez pas davantage à faire les frais modestes de la Cuisine naïve *de Sylvie Marion (3), contrepoint plein de fraîcheur, de tendresse, de simplicité et de sagesse, à la symphonie tumultueuse de Zola. «* Créer, faire chaque fois du nouveau, avec ce qu'on a sous la main, tous ensemble, en discutant et en riant, c'est ça la cuisine naïve *», écrit Sylvie avec un bel enthousiasme.*

Et encore : « Bien faire la cuisine, c'est jouer, c'est jouir un peu chaque jour. Cela, comme on marche... *» Bien construit, bien mené, bien écrit, presque toujours praticable et pratique, et, au fond, pas si naïf que ça, le r e c u e i l de recettes, de conseils, et surtout d'idées, de Sylvie Marion, vous sera vite indispensable.*

Et pendant que nous y sommes, un autre : le Bon Manger antillais, *de Marie-Magdeleine* Carbet *(4), pour, à défaut de la* Guadeloupe *elle-même, servir cet hiver à vos invités les « acras » de morue et le délicieux et astucieux « ragoût tous-bouts » de pieds, de queues et d'oreilles d'un jeune porc. Sans préjudice, bien sûr, du « Planteur » de bienvenue pour faire passer les acras, et, en entrée, d'un « avocat-l'ami* Pierre *».*

D'un avocat de la Guadeloupe, bien sûr ; on en trouve à Paris, qui n'ont (grâce à Dieu !) que le nom de commun avec les navets insipides que l'on vend partout, et n'importe où.

JACQUES CELLARD.

(1) Courtine, *Zola à table, trois cents recettes*, 504 p., in-8°, excellentes illustrations, Robert Laffont éditeur, 65 F.

(2) Grimod de La Reynière, *Ecrits gastronomiques*, texte établi et présenté par J.-C. Bonnet, 438 p., collection « 10/18 », 20 F.

(3) Sylvie Marion, *la Cuisine naïve*, 355 p., nombreuses illustrations couleur, éditions du Seuil, 35 F.

(4) Marie-Magdeleine Carbet, *le Bon Manger antillais*, 192 p., Leméac éditeur, Montréal. Diffusion France : A.C.D.I.

MIETTES

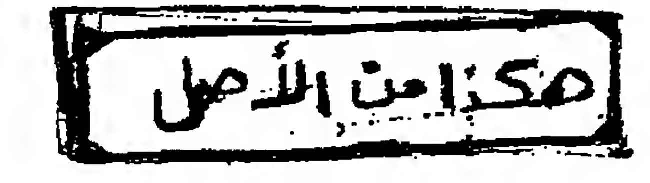
● *Qui trompe qui ?* — Dans son livre *Léonel, cuisinier des grands*, Nicolas de Rabaudy écrit : «*Guérard raconte comment il a créé l'œuf au caviar à Eugénie-les-Bains, pour Joseph Clérico.* »

Lorsque l'on sait que Manière mettait déjà l'œuf à la coque au caviar à sa carte du *Pactole*, il y a deux lustres, on cherche qui trompe qui. Guérard qui se montre vantard, ou Rabaudy qui s'affiche ignorant ?

● *André Daguin (Hôtel de France* à Auch), Maurice Coscuelle *(Ripa Alta* à Plaisance-du-Gers), Roger Duffour *(Relais de l'Armagnac* à Luppé-Violes), J.-L. Palladin *(Table des Cordeliers* à Condom), viennent de partir présenter à Atlanta la cuisine gasconne au cours de quatre dîners, pour le Congrès national des Soft Drinks, puis ils organiseront un chapitre texan des Mousquetaires d'Armagnac à Houston.

● *La Clodenis* (57, rue Caulaincourt, tél. : 606-20-26) sera désormais ouvert le dimanche. Bonne nouvelle pour les gourmands du dix-huitième amateurs de gibier.

L. R.



Jeux

échecs N° 790

LE ROQUE AFFAIBLI

(Olympiades de Buenos-Aires, 1978)
Blancs : N. SPIRIDONOV
Noirs : E. GELLER
Début catalan.

1. Cf3	Cf6	14. Da6(j)	Fh3(k)
2. ç4	é6	15. Té1	Dd5 !
3. g3	d5	16. f3	Cg4 !
4. Fg2	Fé7 (a)	17. Cç3	Dç5+
5. 0-0	0-0	18. é3	Cé5 !
6. d4	d×ç4 (b)	19. Dé2 (l)	Ta-d8
7. Cé5(ç)	Cç6 !(d)	20. Td1 (m)	b6
8. F×ç6(é)	b×ç6	21. Fd2 (n)	f5
9. C×ç6 (f)	Dé8	22. Fé1	Dç6 !
10. C×é7+ (g)		23. T×d8(o)	T×d8
	D×é7	24. Rf2	f4 ! ! (p)
11. Da4	é5 ! (h)	25. Fd2 (q)	C×f3
12. d×é5(i)	D×é5	26. Td1 (r)	Cd4 !
13. D×ç4	Fé6	27. abandon (s).	

NOTES

a) Sur l'acceptation du gambit catalan par 4..., d×ç4, les Blancs ont le choix entre 5. Da4+ et 5. Cf3.

b) Renonçant à la variante fermée (6..., Cb-d7 ; 6..., ç6 ; 6..., ç5 ; 6..., Cç6 ; 6..., Cé4), les Noirs prennent *maintenant le pion ç4 sans* craindre un échec de la D sur a4.

c) Après 7. Cb-d2, les Noirs peuvent essayer de conserver leur pion par 7..., b5 ; 8. a4, ç6, ce qui n'est pas le cas après 7. Dç2, b5 ; 8. a4, ç6 ; 9. a×b5, ç×b5 ; 10. Cg5 ; Sur la réponse usuelle 7. Dç2 la suite peut être 7..., a6 ; 8. D×ç4 (ou 8. a4), b5 ; 9. Db3, Fb7 ; 10. Td1, Cb-d7 ; 11. Cç3. Ici 11. Fg5 est fautif : 11..., ç5 ; 12. d×ç5, Dç7 ; 13. Cb-d2, F×ç5 ; 14. Cé1?, F×f2+ ! ; 15. R×f2, Dç5+ ; 16. é3, Cg4+ ; 17 Rg1, F×g2 ; 18. C×g2, D×g5 ; 19. Cf3, Dé7 ; 20. a4, Cd-é5 ! ; 21. Cd4 (si 21. C×é5, C×é5 ; 22. a×b5, Db7 !), b×a4 ; 22. T×a4, Ta-b8 ; 23. Da2, Df6 ; 24. abandon (Larsen-Portisch, Olympiades de La Havane, 1966).

d) On a longtemps répondu au saut du C-R par 7..., ç5. Par exemple, *8. d×ç5, F×ç5 ; 9. Cç3, Cb-d7 ;* 10. C×ç4 avec avantage aux Blancs en raison des difficultés des Noirs sur l'aile — D (10..., Cb6 ; 11. C×b6, D×b6 ; 12. Ca4, Bukic-Dely, Belgrade, 1966). Ou 7..., ç5 ; 8. d×ç5, *Dç7 ; 9. C×ç4, F×ç5 ; 10. Cç3 et les* Noirs ont aussi un jeu difficile : si 10..., Td8 (ou 10..., F×f2+ ; 11. T×f2, D×ç4 ; 12. T×f6 !, g×f6 ; 13. Fh6, Cç6 ; 14. é3, Td8 ; 15. Dh5 avec une forte attaque comme dans la partie Ivkov-Robatsch, Vinkovci, 1968) ; 11. Ff4, F×f2+ ? ; 12. R×f2 ; é5 ; 13. Cb5, Dé7 ; 14. Fd2 (Portisch-Matanovic, 1968). Ou encore 7..., ç5 ; 8. d×ç5, Dç7 ; 9. C×ç4, D×ç5 ; 10. b3 !, Td8 ; 11. Cb-d2, Cç6 ; 12. Fa3 ! De même, si 10..., Dh5 ; 11. é4 !, D×d1 ; 12. T×d1, Cç6 ; 13. Fb2, Td8 ; 14. Cç3, Fd7 ; 15. h3 avec un meilleur jeu pour les Blancs. D'où cet énergique essai de résoudre les tensions par ce développement du C-D qui menace 8..., C× d4.

é) Si 8. C×ç6, b×ç6 ; 9. F×ç6, Tb8 ; 10. Cç3, Fb7 avec égalité, selon la partie Panno-Ivkov de Sao-Paulo, 1973. Ou 10..., Cd5 ; 11. Da4, Cb4 ; 12. Fg2, Tb6 (Ivkov-Donner, Amsterdam, 1976).

f) Après 9. Cç3, ç5 ; 10. d×ç5, F×ç5 ; 11. Da4, Cd5 ! ; 12. Cé4 (si 12. D×ç4, C×ç3 et si 12.Dç6, C×ç3 ; 13. D×a8, Cé2+), Cb6 ; 13. Dç2, Fé7 ; 14. C×ç4, C×ç4 ; 15. D×ç4, Dd5 la partie s'achemine rapidement vers la nullité (Kortchnoï - Petrossian, 1977). Il est intéressant de constater *que l'on retrouvera la même idée du* texte dans la quinzième partie du championnat du monde de Baguio-City, 1978 (1. ç4, Cf6 ; 2. Cç3, é6 ; 3. Cf3, d5 ; 4. d4, Fé7 ; 5. g3, 0-0 ; 6. Fg2, d×ç4 ; 7. Cé5, Cç6).

g) Si 10. *Da4, Fd6.*

h) Dans la quinzième partie du match de Baguio-City, les Noirs jouèrent 11..., ç5 (dans une position légèrement différente, le roque des Blancs étant remplacé par le C-D en ç3) et obtinrent la nulle après 12. D×ç4, ç×d4 ; 13. D×d4, é5 ; 14. Dh4, Tb8 ; 15. Fg5, T×b2 ; 16. 0-0, Dé6 ; 17. F×f6, D×f6 ; 18. D×f6, g×f6 ; 19. Ta-b1, T×b1 ; 20. T×b1, Fé6, etc. Le coup du texte ouvre efficacement la diagonale ç8-h3 au F-D.

i) Ou 12. D×ç4, é×d4.

j) Une idée curieuse qui ne vaut pas Dç2 comme dans la partie Kirov-Geller : 14..., Ff5 ; 15. Dç4, Fé6 nulle (Sotchi, 1976).

k) Profitant de l'éloignement de la D, les Noirs vont procéder à l'affaiblissement du roque ennemi en forçant l'avance de ses pions.

l) Si 19. Rf2, Ta-d8 menaçant 20..., Cd3+.

m) Si 20. Cé4, Dd5 menaçant 21..., f5.

n) 21. Td4 assurait une meilleure défense : si 21..., T×d4 ; 22. é×d4, D×d4+ ; 23. Fé3.

o) Si 23. Rf2, Fg4 ! ; 24. f×g4, Dh1 ! suivi de 25..., C×g4+ ou de 25..., f×g4+.

p) 24..., Fg4 ! gagnait *aussi.*

q) Si 25. *é×f4,* Db6+ ; 26. Dé3, D×b2+ etc. et si 25. g×f4, Dg6 !

r) Si 26. D×f3, T×d2+.

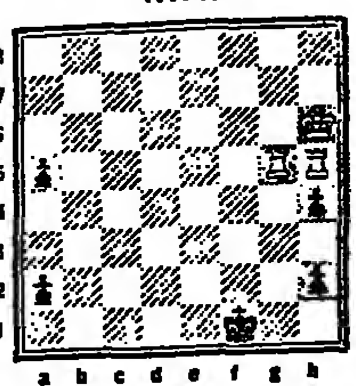
s) Si 27. é×d4, Dg2+ ; 28. Ré1, Dg1+ ; 29. Df1, D×f1 mat et si 28. Ré3, Té8+ ; 29. Rd3, Ff5+ ; 30. Rç4, Dç6+ ; 31. Rb3, T×f2 ; 32. C×é2, Fç2+, etc.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 789
G. KASPARIAN, 1948

(Blancs : Rb3, Fg2, Cb7, Pa2 et ç5. Noirs : Rç8, Fh4, Cd7, Pa7, a6 et ç7.)

1. ç6, Cé5 ! (si 1..., Cf6 ; 2. Fh3+, Rb8 ; 3. Cç5, Fg3 ; 4. C×a6+, Ra8 ; 5. Fç8 et 6. Fb7 mat et si 1..., Cb6 ; 2. Fh3+, Rb8 ; 3. Cç5, Fg3 ; 4. C×a6+, Ra8 ; 5. a4, Ff4 ; 6. a5, Fg3 ; 7. a×b6) ; 2. Fh3+, Rb8 ; 3. Cç5 !, C×ç6 ; 4. Cd7+, Rb7 ; 5. Fg2, Fg3 (parant 6. Cé5) ; 6. Rç4 (menaçant Fd5-Rd3-Ré4-Rf5-Ré6-Rd7-F×ç6+), a5 ! ; 7. Cç5+, Rb6 ; 8. Ca4+, Rb7 ; 9. Rd3 !, Ff2 ; 10. Ré2!! (et non 10. Fd5 à cause de 10..., a6! ; 11. Ré4, Fa7!! ; 12. Rf5, Fb8 ! ; 13. Ré6, Ra7 ! ; 14. F×ç6, pat!), Fg1 ; 11. Fd5, a6! ; 12. Rf3, Fd4 ! ; 13. Rf4 ! (et non 13. Ré4 ?, Fa7 ! nulle), Fa7 ; 14. Ré4 !!, Fb8 ; 15. Cç5+, Rb6 (si 15..., Ra7 ; 16. F×ç6, Rb6 ; 17. Rd5) ; 16. Cd7+, Rb5 ; 17. a4+, R×a4 ; 18. F×ç6+, Rb3 ; 19. C×b8 et les *Blancs* gagnent. Une étude d'un géant dont on comprend qu'elle soit dédiée à M. Botwinnik.

ÉTUDE
D. GURGUENIDZÉ ET V. KALANDADZÉ
(1975)



BLANCS (3) : Rh6, Tg5 et h5.
NOIRS (5) : Rf1, Pa5, a2, h4, h2.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 787

LA CARTE MORTELLE

La contre-attaque d'un roi, qui n'est pas accompagnée de la dame ou de l'as, est assez rare. En général, elle a pour but de faire sauter la dernière reprise d'une des mains adverses pour empêcher l'utilisation ultérieure d'une couleur de cette main (Coup de Merrimac). Mais elle peut avoir aussi un autre objectif, celui de créer une rentrée chez le partenaire si celui-ci a la dame (Coup de Deschapelles).

♠ D 10 8 5 3 2
♥ 9 2
♦ R D 8
♣ 9 7

Ouest		Est
♠ R 6 ♥ A R V 8 7 3 ♦ 4 ♣ R 6 4 2	N O E S	♠ V 9 4 ♥ 10 6 5 ♦ 9 7 ♣ D 10 8 5 3

♠ A 7
♥ D 4
♦ A V 10 6 5 3 2
♣ A V

Dans la donne suivante, cependant, la contre-attaque du roi a un but différent et qui est double : affranchir une levée (la dame de la couleur) tout en évitant d'être mis en main dans cette couleur.

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Lefébure	Le Dentu	Poli	Espail.
1 ♦	2 ♥	2 ♠	passe
4 ♦	passe	passe	passe

Ouest ayant attaqué le roi de cœur et l'as de cœur (pour la dame seconde de Sud), *comment Ouest a-t-il joué* pour faire chuter QUATRE CARREAUX ?

Réponse :

Sud a certainement six ou sept carreaux par l'as et deux as à côté. Si l'as de pique est sec, la défense ne pourra rien faire, car le déclarant ne perdra aucun pique, et se contentera de donner un trèfle. En revanche, si l'as de pique est second (ou troisième, le déclarant, lorsqu'il reprendra *la* main, s'empressera de jouer as de pique et pique pour libérer la couleur afin de défausser un ou deux trèfles perdants).

Il n'y a donc qu'un espoir de chute : *affranchir un trèfle avant que le roi de pique n'ait sauté.* Or ce n'est possible que si Est a la dame de trèfle, et Ouest doit donc contre-attaquer immédiatement trèfle.

Quelle carte à trèfle doit-il choisir ? *Le roi !* En effet, s'il joue un petit trèfle et qu'Est ait la dame de trèfle cinquième, Sud prendra avec l'as, puis, après deux coups d'atout, *il rejouera le valet de trèfle pour mettre Ouest en main.* Celui-ci sera obligé de prendre avec le roi et sera forcé de rejouer trèfle ou cœur (dans coupe et défausse), ou pique sous son roi et le déclarant ne perdra en tout que as roi de cœur et le roi de trèfle.

En revanche, après la contre-attaque du roi de trèfle, le placement de main à trèfle sur Ouest n'est plus *possible.*

L'ÉQUINOXE

Ce problème a été considéré comme le plus beau de l'année 1974. Il a été composé par le Français Bernard de Gennes, qui l'a appelé l'Equinoxe parce que une des faces de la solution est aussi claire que l'autre est obscure.

♠ A 2
♥ A R D 2
♦ 8 7 6 4
♣ R 3 2

Ouest		Est
♠ D 3 ♥ V 10 9 3 ♦ A D V 10 5 ♣ 9 6	N O E S	♠ R 4 ♥ 8 7 6 5 4 ♦ 9 ♣ A D V 10 5

♠ V 10 9 8 7 6 5
♥ —
♦ R 3 2
♣ 8 7 4

Ouest entame le valet de cœur et Sud gagne le contrat de QUATRE PIQUES contre toute défense.

Courrier des lecteurs

La colère du champion (n° 778).
Un lecteur, J.-E. François, signale une seconde solution au chelem de Garozzo, l'affranchissement « sans aucune impasse » du 10 de trèfle quatrième parce que dame et valet sont troisièmes. Mais, comme il l'écrit lui-même, cette ligne de jeu est « contre toute logique ».

Le grand écart d'Auhagen (n° 780).
A propos du faible nombre de réponses exactes en Angleterre pour ce problème, F... écrit : « *Ou bien les Anglais ne sont pas forts, ou ils ont la flemme d'écrire...* ». Mais, comme la plupart des lecteurs, F... n'a pas pensé au déblocage du valet de cœur... En revanche, quelques réponses sont excellentes (R. Arnaud, J. Kernes, F. Merrieu...).

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble N° 47

SURSOYONS A L'ÉXÉCUTION !

(Suite de notre chronique n° 45 du 4 novembre.)

SCRABBLE-CLUB D'HAGUENAU, 15 octobre 1978. Tournoi par paires.

RASSEOIR, qui se conjugue comme ASSEOIR, est le même verbe que RASSIR, qui est défectif, sinon pour le P.L.I., du moins pour Bescherelle et le règlement *international : seuls existent* l'infinitif et le participe passé RASSIS, -ISE. SURSEOIR, à la différence d'ASSEOIR, n'a à chaque temps qu'une forme, celle *en -SOIS : SURSOIS, etc., SUR*SOYONS, etc., SURSOIENT, SURSOYAIS, etc., SURSIS, etc., SURSIMES, etc., SURSEOIRAI, etc., SURSEOIRAIS, etc., SURSOIE, etc., SURSOYIONS, etc., SURSOYANT, SURSIS.

Notons au futur et au conditionnel la présence du E de l'infinitif. Ce verbe est intransitif depuis environ un siècle (La Fontaine disait « *Sursoyant ma propre mémoire* »), si bien que malgré B, le participe passé SURSIS est invariable. Voici, enfin les formes de MESSEOIR : MESSIED, MESSIEENT, MESSEYAIT, MESSEYAIENT, MESSIERA, MESSIERONT, MESSIERAIT, MESSIERAIENT, MESSIEE, MESSIEENT, MESSEANT.

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	POINTS
1	N J A I O H ?			
2	E C A V E N O	JONC(H)AI	H 4	98
3	A E T L W E N	CONVIERA	10 D	67
4	W L E + U F T Z	JANTE	4 H	24
5	W T + A E U X D	FOULEZ	E 9	36
6	D W + A O L M U	ETAUX (a)	11 H	53
7	M D + E R D N O	OUTLAW (b)	K 2	30
8	M N D + A E ? R	DOREZ	14 A	30
9	E A T V L H M	DEMON(T)EA	2 H	76
10	A V L E + C D S	MATH (c)	O 1	36
11	C D + E I K A B	SALVE	8 K	43
12	C D E B + O P I	KADI	A 12	72
13	C B P + I E S T	IXODE	L 10	44
14	T + I I S G R N	BICEPS	15 G	56
15	R + I E U S G S	SIGNAIT	M 4	38
16	E L L U N B T	GUERISSE	O 6	60
17	B L L E U + R Y	GUERISSENT	O 6	33
18	B U E R + A S M	RALLYE	J 10	35
19	M A R + O E Q P	BLEUS	12 D	35
20	M Q + U I P R E	OPERA	B 8	20
21	Q I E M + E E T	ROUF	8 A	33
22	M E E E T	QUI	C 7	24
23	E M décomposé	ETE	N 12	14
24		MA	6 J	7
25		RE	A 8	7
26				
27		TOTAL		971

NOTES

a) Magnifique collage pour faire JONCHAIE ou JONCHERE ou JONCHERAIE, où poussent les joncs.
b) Coup améliorable : DOUMA (nom de diverses assemblées de l'époque des tzars, 3 I, 33 c) *pluriel, donc* invariable selon le P.L.I. ; HALVA, confiserie orientale, gagne 9 points de plus.

Résultats : 1. Di Balvo-Willigsacker, 929 ; 2. Areau-Ancelin, 927 ; 3. Mme Gygax-Vervin et Mlle et M. Lorentz, 926.

PENTASCRABBLE N° 47

de M. Nabon (Le Mesnil-St-Denis)

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

TVEEINN - DTENLIE - HOTMNXA
RYOESPE - IZIMEEE

Solution proposée : plus de 800 pts.

Le dictionnaire de référence est le P.L.I. (Petit Larousse illustré). Les cases horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; les cases verticales, par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Solution du problème n° 46

FIASQUE, H 8, 100 - OPERERAI, 9 A, 62 - TRESSEES, 11 A, 66 - SUTURERA, 10 A, 89 - AREOSTYLES (*entrecolonnement dans lequel l'intervalle qui sépare deux colonnes consécutives est de trois diamètres et demi à quatre*), A 6, 311 - Total : 628 points.

● Cap sur le scrabble. — Premier *festival* en mer organisé par la F.F.Sc. du 28 avril au 4 mai, Toulon-Dubrovnik - Corfou - Messine - Capri - Toulon - Duplicate, partie libre, mots croisés. Prix : de 1 350 F à 4 700 F. ERP conseil, 225-96-08.

● Festival de Paris, P.L.M.-Saint-Jacques. Doubles, samedi 16 décembre, 15 h. à 21 h. Simples, dimanche 14 h. à 18 h. 7 000 F de prix (toutes séries). Engagements : doubles, 60 F. Simples, 70 F. *Tél. : 589-89-80,* poste 2 200.

● Tournoi par paires, au L.T.S.M., 68, avenue des Minimes, à Saint-Mandé, le mercredi 6 décembre, à 20 h. 30. Places limitées.

MICHEL CHARLEMAGNE.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc, 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

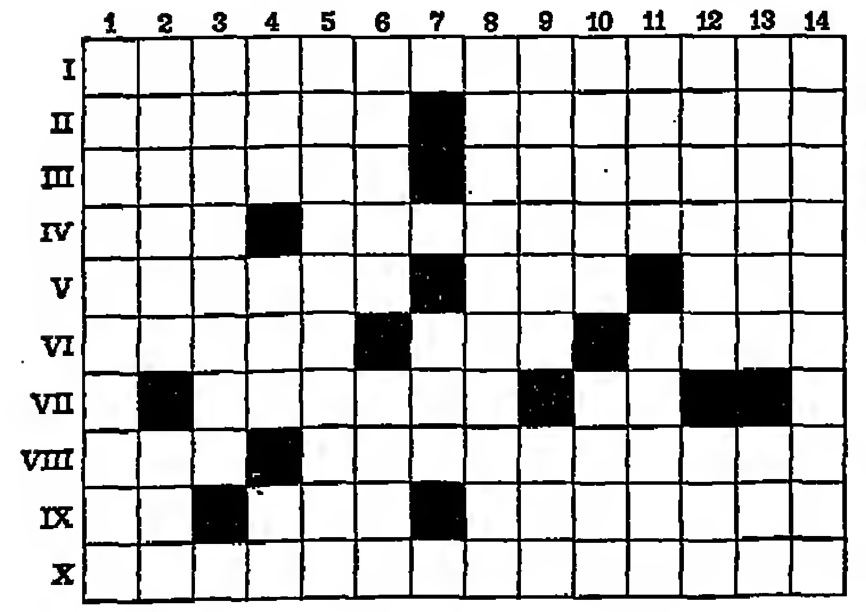
GRILLE N° 17

Horizontalement

I. Le second facteur. — II. Une tête, mais pas de queue ; En plein marasme. — III. Polira ; En tête de l'envoi. — IV. Vieille tire ; Alourdirai. — V. Ne manque pas d'un certain souffle ; Ne cherchons pas son roi à quatorze heures ; Indiscret. — VI. Quand le morse est brouillé ; De droite à gauche, mais plutôt de bas en haut ; Monsieur. — VII. Anodines cathodiques ; Direction. — VIII. Allez ! ; A la voile et à la vapeur. — IX. Pour un noble ou pour la cousette ; Machin ; A trop le regarder on risque de se casser la figure. — X. L'histoire, telle que Le Monde...

Verticalement

1. Peu propre. — 2. Sectaire ; Paie le yoghourt. — 3. Pourrait être escalope. — 4. Out ; Ubu ; Pronom. — 5. N'est pas bien réfléchi. — 6. Hier pour mettre le pied, aujourd'hui pour mettre le pneu ; Maître-verrier. — 7. Notre mère est bouleversée. — 8. Ce qu'on suppose ou ce qu'on lit. — 9. Pommades ; Référence pour les fuseaux. — 10. Anime ; Peintre ou prophète. — 11. Chacune des trois phases du premier âge de fer ; Vieille farce. — 12. Enduisis un tampon ; Alsacienne née dans le Jura. — 13. Etudia dans le désordre ; Standard, bien souvent. — 14. Résistance au choc.



SOLUTION DE LA GRILLE N° 16

Horizontalement

I. Magnificences. — II. Agronome ; Eoht. — III. Niais ; Psdon. — IV. Ions ; Résultat. — V. Ctdea ; Racorni. — VI. Hai ; Mais ; Geto. — VII. Essaime ; Divin. — VIII. Issu ; Eurasien. — IX. Sée ; Surmené. — X. Norvégienne. — XI. Enthousiastes.

Verticalement

1. Manichéisme. — 2. Agiotasse. — 3. Grandissent. — 4. Noise ; Au ; Oh. — 5. Ins ; Ami ; Pro. — 6. Fo ; Ame ; Vu. — 7. Impérieuses. — 8. Cessas ; Rugi. — 9. Duc ; Daria. — 10. Néologismes. — 11. Contrevient. — 12. Eh ; Antiennes. — 13. Stationnées.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

N° 17

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par des lettres dans le désordre (aucune indication n'est cependant donnée pour les mots de moins de sept lettres). Il s'agit donc de remplir, à partir de ces éléments, la totalité de la grille dans les deux sens. Le chiffre qui suit certains tirages correspond au nombre d'anagrammes que comporte le mot à trouver. La solution de ce problème, qui figurera avec le prochain, indiquera ces anagrammes entre parenthèses.

(*) Jeu déposé.

Horizontalement

1. AEGINNRT (+ 2). — 2. AEIOPRST (+ 7). — 3. AEIINNR. — 4. AEILLNS (+ 1). — 5. AAINNTV (+ 1). — 6. EEENNPR (+1). — 7. CEENNNOT. — 8. ACEEINNR (+ 2). — 9. ACILNOS (+ 1). — 10. AAEILNPT (+ 2). — 11. AELNORTU (+ 3). — 12. AEEFNORS.

Verticalement

13. AACFIINR. — 14. ACFFIIOT (+ 1). — 15. AEGIMNRU (+ 3). — 16. EEILLPT (+ 1). — 17. ACILMNO. — 18. CEMOOPST (+ 1). — 19. ACNOPSU. — 20. EEGNOSSU. — 21. AACCOSTT (+ 2). — 22. DEEILOPS (+ 2). — 23. AEILNOP. — 24. EIIPRST. — 25. AEEELTV. — 26. EEEIRST (+ 2).

SOLUTION DE L'ANA-CROISÉS N° 16

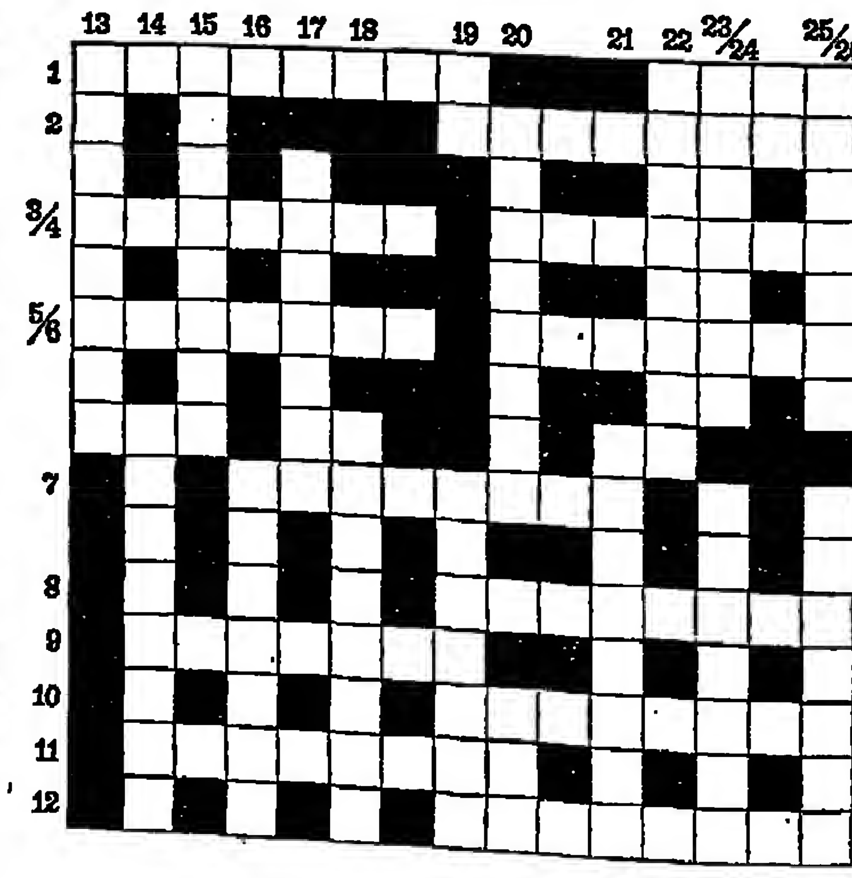
Horizontalement

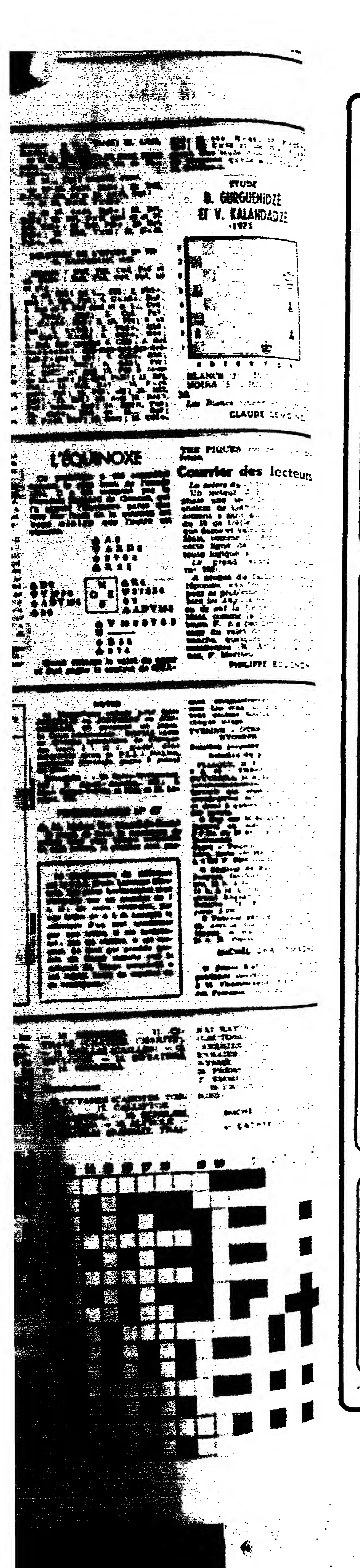
1. OUTRANCE (CANOTEUR, COURANTE, ECROUANT, ENCROUTA). — 2. ORATORIO. — 3. TELEVISE. — 4. TSARISTE (ARTISTES, RESISTAT, RETISSAT, STRIATES, TITRASSE, TRESSAIT). — 5. NECROSA (NARCOSE, ECORNAS). — 6. ASTUCES (CUESTAS, SUCATES). — 7. SCALENE (LANCEES, ELANCES, ENLACES, ALCENES). — 8. FRETEES. — 9. PLASTIC. — 10. BESSEMER. — 11. CITHARE (CHATIER, CHARITE). — 12. SCELLAI (CAILLES). — 13. CYCLOIDE. — 14. SWEATERS. — 15. BERMUDA.

Verticalement

16. OCTANES (CANOTES, TOSCANE). — 17. CALLIPYGE. — 18. TALOCHA. — 19. SCHELEM (CHELEMS). — 20. ALVEOLE. — 21. NAITRAI (RAINAIT, TRAINAI, RATINAI). — 22. COSTALE (LACTOSE). — 23. AERIENS (ANERIES, ANIERES, ARSENIE, ENRAIES, RAINEES). — 24. TORYSME. — 25. TITISME. — 26. PRESSURE (PRESURES). — 27. EMMELEE. — 28. COTELEES. — 29. CROISSE (CROISES, SCORIES).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.





PANORAMA IMMOBILIER

PARIS

VIAGERS - F. CRUZ
Appartements, immeubles entiers ou par lots, occupés ou libres
PRIX INDEXATION ET GARANTIES
Paris et Banlieue jusqu'à 100 km
Rens.: 8, rue La Boétie, PARIS 75008 Tél. 266-19-00

à 200 mètres de l'ETOILE
10-12, rue Bay
Petit immeuble de luxe
A VENDRE STUDIOS A 3 PIECES
LIVRAISON DEBUT 79
Appartement témoin Mardi - Jeudi 11 h à 18 h ou tél. 266.92.00

LE MARAIS HOTEL XVIIIe S. DIT DE CHAVIGNY
1 et 3, rue Saint-Claude, Paris 3e
Belle restauration - Appartements du studio au 5/6 pièces
SEGFI Groupe Saez - 17, rue du Dr Lancereaux, 75008 PARIS
Pour tout renseignement 271.72.88 et 325.32.77

PLACE DES VOSGES
Prestige - Elégance - Calme
du studio au 6 pièces
Hôtel du XVIIe siècle restauré par le Groupe Immobilier Saez
SEGFI - 17, rue du Dr Lancereaux, 75008 PARIS
Tél.: 271.72.80 - 924.12.22

MARAIS près place des Vosges
4, rue de Birague, 75004 Paris
Propriétaire vend dans immeuble rénové
APPARTEMENTS Living + Chambre
entièrement refaits, tout confort
Visite sur Rendez-vous : 485.92.86 (le matin)

STUDIOS et 2 PIECES tout confort
Directement propriétaire
RAPPORT 12 %
Location et gestion assurées
M. ARNAULT - 18 rue des 3 Frères
75018 Paris - Tél. 252.42.09

Nom ______
Adresse ______
______
Tél. ______

L'immobilier ne s'improvise pas ...
L'expérience est votre meilleure garantie
Paul Garboua Immobilier
12 rue des Pyramides 75001 Paris - Tél.: 261.54.45

A PARIS
près Tour Eiffel
Semaine - quinzaine
mois
flatotel international
MACSON
400 appartements meublés, du studio au 5 pièces.
Voyagez et vivez en toute indépendance.
Renseignements : 45 rue St-Charles
75015 PARIS - Tél. 577.54.04

GRENELLE - CHAMP-DE-MARS
106-108, boulevard de Grenelle. Paris XV
IMMEUBLE NEUF - LIVRAISON IMMEDIATE
4 p. 80 m² + balcons 26 m² + parking + cave
4 p. 85 m² + balcons 15 m² + terrasse 37 m² + parking + cave
Bureau de vente s. pl. ts ls jrs de 9 h 30 à 13 h — dimanche inclus — Tél. 578.14.27

Dans le calme du vrai 15e GROULT 117
Bureau de vente ouvert sur place
lundi - mardi - jeudi - vendredi
de 14 h 30 à 18 h 30
samedi de 10 h à 13 h, tél. : 828.75.64.
117, rue de l'Abbé Groult
3 pièces 70 m²
COPEGIF 12 rue de Presbourg Paris 75116 502.13.40

PETIT IMMEUBLE
à quelques mètres de la Seine et du Bois de Boulogne
les mêmes prestations qu'à NEUILLY pour 5.500 F/m²
Prix ferme et définitif. Habitable immédiatement
Possibilité prêt conventionné et aide personnalisée au logement
Renseignements : Tous les après-midi, de 15 h à 19 h (sauf dimanche)
73, rue Rouget-de-l'Isle - 92150 SURESNES - Tél. : 728.40.21

INVESTISSEURS
DEFENSE - PONT DE NEUILLY
Studios - 3 pièces - Duplex
Prix moyen 4.678 F/m² - Ferme et définitif - Prêts conventionnés
Livraison immédiate
AFFAIRE et FINANCES - 48, rue de Provence, 75009 Paris - Tél. 280.37.87

INVESTISSEURS, TROUVEZ MIEUX!



7.000 F moyen le m² à 100 m de l'avenue de Breteuil en plein quartier des ministères.
Que vous soyez investisseur, ou que vous cherchiez un pied à terre la Résidence Buffon : une adresse "rayonnante".
En lisière des 6e, 7e et 15e arrondissements, la situation du Buffon a le privilège de concilier l'élégance des grandes artères tranquilles et l'animation commerciale d'une des rues "gourmandes" de Paris. Montparnasse est à quelques minutes, les Champs-Elysées ne sont pas loin. Deux pas et vous êtes à la station de métro ou à l'arrêt d'autobus.
Camegi — résidence BUFFON 18,24 rue Lecourbe, Paris 15e
82/84 Bd des Batignolles 75017 Paris Tél. 293.30.80
BON A DECOUPER

PROVINCE

LES MAISONS DE PORT-EN-DRO
CARNAC PLAGE
Avenue de l'Atlantique 56340 Carnac
Tél. à Paris : (1) 589.77.77
LIVRAISON JUIN 1979
Appartements du studio au 4 pièces (duplex) dans maisons traditionnelles bretonnes mitoyennes à l'institut de Thalassothérapie. Vue sur mer. Logement-témoin sur place.

Sur les calmes rives de la Vienne
La Résidence "LE NEPTUNE" à CHATELLERAULT,
2 heures 30 de Paris par autoroute
INVESTISSEMENT
Appart. de standing du 2 pièces au 4 pièces 3500 F m²
Livraison Janvier 1979
Renseignements : Agence Wilson
40, av. Wilson, 86100 CHATELLERAULT
Tél : (49) 21.18.25

Pyr. Oles - Stations thermales et climatiques
AMELIE-LES-BAINS — *LES GINESTAS* — Appartements 1 à 3 pièces
LE BOULOU — *LES ARBOUSIERS* — Pavillons 4, 5 pièces
SADEC : 11, Cours L. Escarguel, 66000 PERPIGNAN - Tél. (68) 34.87.78

SAINTE-MAXIME (Golfe de Saint-Tropez)
Studios 2 et 3 pièces
à la résidence
"LES BOSQUETS"
Vue sur mer et collines
Renseignements, vente directe par le promoteur sur place (quartier des Virgiles) et toutes agences.
Réalisation ALPES PROVENCE - Résidences Varoises.
Rue Magali Le Capet
83120 SAINTE-MAXIME
Tél.: (94) 96.15.87

KERJOUANNO LE CROUESTY Bretagne Sud 56640
un site privilégié près du port et sur la plage - une architecture de toujours



Maison granit 4 pièces
terrain 200 m2
garage 2 voitures
390.000 F
documentation sur demande
Réalisé par SACOGIM - 1, place du Cirque - NANTES (40) 48-22-90

pour trouver votre place au soleil!
méditerranée immobilière
appartements - maisons - mas
dans le midi de la France
en vente chez votre marchand de journaux ou par correspondance contre 8 F en timbres en écrivant à :
M.I. 8, rue de Richelieu 75001 PARIS

Cannes — *presqu'île de la Croisette plein Sud*
Face à l'île Sainte-Marguerite
sur le port du Mouré Rouge
18 appts d'exception
B.V. : angle bd Gazagnaire et rue du Gros Vieil. 06400 Cannes
Tél.: (16.93) 38.20.16
Résidence Port Mouré Rouge

DANS LE JURA
Ski de piste, ski de fond, vacances d'été
Petit immeuble de qualité à 5.000 F le m²
A 100 m des remontées
RESIDENCE LA CHAPELLE - LELEX (AIN)
S.P.P. - 65, rue du Fbg Saint-Honoré, 75008 PARIS
Tél. : 266-92-00

Pensez à la Maurienne
(Savoie)
G. CHARVOZ - Sté ERIM,
promoteur local, vous propose 3 programmes
Albiez-le-Vieux (1600-2200)
Saint-Sorlin-d'Arves (1550-2200)
Valloires (1450-2750)
Dans des stations villages, des résidences tout confort avec cave et casier à skis
Livraison juillet 79. Prix fermes. Crédit 80 %
Agence Henry, place de l'Hôtel-de-Ville - 73300 St-Jean-de-Maurienne
Tél. (79) 64-05-10

aux restanques sur mer
préparez-vous des matins grandioses
ENTRE NICE ET MONTE-CARLO

Votre appartement. Il serait situé entre Nice et Monaco. Entre ciel et mer. Face à l'une des plus belles rades du monde : celle de VILLEFRANCHE-SUR-MER. De votre lit, vous pourriez commander l'ouverture des volets pour regarder le soleil se lever sur le CAP-FERRAT... Et quelques voiliers gagner le large. La vue, splendide, ne serait pas votre seul luxe. Vous aimeriez l'espace de la pièce à vivre, prolongée encore par une terrasse fleurie, ou un jardin. Dans cet appartement, il ferait bon vivre. Et bon recevoir. La vie y serait d'ailleurs facilitée à l'extrême par un confort absolu.
Aux RESTANQUES-sur-MER, vous seriez en fait en vacances toute l'année. Avec une vaste terrasse pour les petits déjeuners intimes au soleil ou l'apéritif amical des soirées tièdes et parfumées. Avec la mer sous vos yeux. Toujours là et jamais la même. Avec la piscine en contrebas de l'appartement, privilège que vous ne partageriez qu'avec les quelques co-propriétaires de l'immeuble. Avec la végétation odorante et vivace qui reste l'un des charmes de la Côte d'Azur...

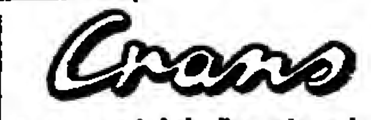
Les Restanques existent
Venez visiter l'appartement décoré.

LES RESTANQUES
Renseignements et ventes sur place :
30, bd du Roi Albert 1er
(Basse Corniche)
RN 559 - 06230 Villefranche-s/mer
Tél. (93) 55.39.49
Réalisation S.E.T.P.E.I.
havas côte d'azur

VAL THORENS
Ski Eté - Hiver
Tous programmes : copropriété - multipropriété
Renseignements : SERITOUR - LA HENIN 73440 VAL THORENS
Tél. : (79) 00.02.33

LA NEIGE DES ALPES - LE SOLEIL DE PROVENCE
Aux ORRES (Hautes-Alpes) - 1650-2770 m
○ Station d'hiver (EMBRUN 15 km)
● Station d'été (lac de SERRE-PONÇON, 15 km)
Au cœur de la station
au départ des remontées mécaniques
Choisissez votre résidence grand standing
dans un site exceptionnel
LES ORRIANES
Renseignements et vente :
Cabinet MATHONNET Frères, 4, bd Mal-Foch, GRENOBLE
Tél. : (76) 87-51-08 ou 44-79-54

ETRANGER



Suisse sur Sierre
Le plus grand choix d'appartements et de chalets à vendre ou à louer
Gaston BARRAS - Crans-sur-Sierre - tél. (027) 41.27.02 - telex 38805
Coupon-réponse
Veuillez m'envoyer, sans engagement, votre documentation.
Nom : ______ Prénom : ______
Adresse : ______
Profession : ______ Tél. : ______ M

MARINAS BAHIA DE ROSAS
AMPURIABRAVA
- Studio avec garage 900.000 Ptas / 55.000 FF
- Villas à partir de 1.100.000 Ptas / 68 000 FF
- Terrains à partir de 650.000 Ptas / 40.000 FF
- Villas avec amarre privée sur les canaux. F 3 - 3.500.000 Ptas / 215.000 FF
- Possibilité de crédit jusqu'à 80 %.

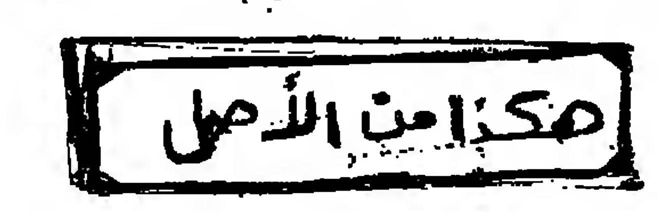
ADMINISTRATION ET LOCATIONS
Type Galicia : 1.720.000 Ptas 105.000 FF
Pour tous renseignements retourner ce bon à :
FUNDAMENTA, Place San Pedro 4, Rosas, Gerona, Espagne.
Tél. : (19) 34.72 / 25.88.54.
Nom : ______
Adresse : ______

A vendre.
Pinède sauvage sur les bords de la Méditerranée.



... Projets
A 25 km de Palma, sur une colline qui descend jusqu'à la mer, la Cala Moraguès à Puerto de Andraitx, vous propose un nombre limité de terrains de 900 à 1500 m2.
Un voyage, remboursé en cas d'achat, vous permettra de juger du site exceptionnel offert.
Téléphoner à Paul Garboua, au 261.54.45.
Paul Garboua Immobilier
12 rue des Pyramides 75001 Paris - 261.54.45

Cette rubrique paraît dans Le Monde, Le Monde Diplomatique, la Sélection Hebdomadaire, le Monde de l'Education. Prochaine parution le 5 janvier 1979. Renseignements MULTIMEDIA, 271-32-55.



Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Harold Lloyd chez soi.

Après les redécouvertes japonaises de l'automne, viendra entre autres la reprise sur un an de nombreux films d'Harold Lloyd, par les studios Action, MK 2 Diffusion et d'autres salles. A partir du mois de décembre, si on aime vraiment *Safety last* (1923) ou *Hot Water* (1924), on pourra les acheter (600 F) ou les louer (50 F pour une semaine). On trouvera l'enregistrement vidéographique sur cassette aux caisses des studios Action. L'opération (première de ce type) est menée en collaboration avec IPA Cinéthèque, qui a acheté les droits commerciaux (salles, TV) et non commerciaux (vidéo) des films d'Harol Lloyd.

Le court métrage au Périphe.

Vidéo-Ciné-Troc, centre de diffusion multimedia, a développé ses activités : après la post-production de films en super-8, il propose un atelier de montage et un autre de formation vidéo. Le 10 janvier, il inaugure une salle de projection, le Périphe, où l'on ne verra que des courts métrages, les mercredi, vendredi et samedi. Un cycle Johan van des Keuken sera d'abord organisé, avec le Studio Action République, qui programmera de son côté trois longs métrages du cinéaste hollandais. A partir du Périphe, Vidéo-Ciné-Troc tentera de créer un réseau de diffusion non commercial de courts métrages, qui pourrait notamment passer par le circuit des maisons de la culture.

Vidéo-Ciné-Troc, 8, Villa-du-Parc-Montsouris, 75014 Paris.

Eisenstein dessinateur.

« Eisenstein, constructeur d'espaces scéniques » : à partir du 6 décembre, cent cinquante-deux dessins et croquis du cinéaste seront exposés au niveau forum du Centre Georges-Pompidou. C'est une réalisation du musée des beaux-arts de Lyon, du Centre de création industrielle, avec la collaboration du Cabinet Eisenstein de Moscou. Le premier volet de l'exposition fait correspondre l'œuvre graphique à l'œuxre cinématographique. Le second met en valeur l'activité du constructeur (sur la scène du théâtre et du film). Les projecteurs vidéo prolongent cette partie. Enfin, les *Cahiers du cinéma* publient un recueil des dessins accompagnés des textes de présentation, qui servira de catalogue — Eisenstein : dessins et croquis — *Cahiers du cinéa*, 38 F.

Les promotions de Flaine.

Le troisième Festival de Flaine (Haute-Savoie), qui sera dédié cette année à la mémoire de Pier Paolo Pasolini, aura lieu du 26 au 30 décembre 1978. Pendant les cinq journées de cette manifestation sera présenté au public un panorama de réalisations aussi ouvert que possible, l'objectif du Festival étant de promouvoir des *films ignorés du grand public ou* dont la presse non spécialisée parle peu.

Un jury décernera deux prix en espèces, tandis que le public établira son palmarès. Les films ainsi sélectionnés seront présentés à Paris en 1979. Les réalisateurs désireux de participer à ce Festival peuvent adresser leurs films (courts et longs métrages super 8, ou courts métrages 16 millimètres) jusqu'au 12 décembre, après avoir pris contact avec le bureau du Festival de Flaine, 23, rue Cambon, 75001 Paris, tél.: 261-55-17.

PROTESTATIONS CONTRE LA POLITIQUE CULTURELLE DE L'ÉTAT

Le Syndicat national des cadres techniques, administratifs et artistiques du spectacle (S.N.C.T.A.S.-C.G.T.) dénonce la tentative de « *liquidation* » par l'Etat du secteur culturel, dont la « *nouvelle attaque* » vise, selon le S.N.C.T.A.S., l'Association technique pour l'action culturelle, qui vient d'apprendre que sa subvention en 1979 serait la même qu'en 1978 (*le Monde du* 1er décembre).

Pour leur part, les directeurs salariés d'entreprises culturels membres du S.N.C.T.A.S. condamnent la volonté du gouvernement « *d'asphyxier ce secteur pour établir un contrôle idéologique sans partage et concentrer les activités rentables au profit de quelques intérêts privés* ». Ils appellent tous ceux qui sont attachés au développement culturel à « *tout mettre en œuvre pour faire échec à cette politique de régression, d'abandon* ».

La Fédération nationale Travail et Culture, quant à elle, exprime « *sa totale désapprobation* » devant la décision du ministère de la culture et de la communication d'amputer à nouveau le budget du Théâtre national de Chaillot et demande que celui-ci « *redevienne un lieu de création* ».

Peinture

Trois Mondrian pour Beaubourg

(Suite de la première page.)

Trop beaux ? C'est la question que se posent aujourd'hui les responsables du Centre Georges-Pompidou. Mais, au moment où on y avait manifesté l'intention de les acquérir, les choses étaient plus claires. Ces tableaux, *dont le style indique qu'ils ont été* peints il y a plus de soixante ans, étaient inconnus jusqu'au moment où ils furent présentés au musée. A leur apparition sur le marché, ils avaient été montrés à M. Michel Seuphor, historien de l'art abstrait, auteur d'une importante monographie sur Mondrian. Celui-ci avait délivré des certificats dans l'enthousiasme et conseillé même à leur détenteur de les présenter au Centre Beaubourg qui, naturelement, ne manquerait pas de s'y intéresser.

Lorsque la direction de Beaubourg a vent de l'existence de ces tableaux, leur propriétaire est introuvable. Les conservateurs se mettent en chasse. On court les capitales, on écrit. Un beau jour, les appels finissent par atteindre l'intéressée. Il s'agit de Mme Simone Verde, qui habite le *midi de la France ou l'Italie ; elle* voyage beaucoup. Elle n'est, dit-elle, que l'intermédiaire. Si l'on veut acheter ces tableaux, il faut s'adresser à un homme d'affaires suisse, M. Marc Hubert Tripet, ingénieur-conseil, quarante-sept ans, vivant à Genève.

Les trois tableaux font le voyage Genève-Paris et sont présentés au Centre Georges-Pompidou. Le prix demandé est de 2 550 000 francs suisses, soit l'équivalent de 6 millions de francs français, payables à raison de 1,7 million de francs suisses à la signature du contrat d'achat et de 850 000 francs suisses en janvier 1979, sur les crédits du prochain budget.

Une histoire simple et émouvante

Au dossier des trois tableaux, les trois certificats de M. Seuphor datés de 1975 et un quatrième de M. Hammacher, ancien directeur du musée Kroller-Muller d'Otterlo, en Hollande, en date de 1977, et *qui ne concerne que la Composition* néoplastique de 1921, ainsi que des lettres de Mme Weinbaum, la veuve du collectionneur allemand qui aurait acheté ces tableaux de Mondrian en 1931, soit au marchand d'art berlinois Flechtheim, soit au peintre lui-même à Paris. L'histoire de Weinbaum, juif et allemand, est simple et émouvante : l'art lui a sauvé la vie. Collectionneur et propriétaire d'une chaîne de magasins, il obtient la permission d'émigrer en Hollande en 1935, contre ses Rembrandt et autres grands maîtres de la peinture ancienne. Les tableaux modernes, dont les Mondrian, il peut les emporter. Selon Mme Weinbaum, *aujourd'hui très âgée, son mari les* aurait vendus en 1939 à un collectionneur belge.

Le comité d'acquisition du Centre Beaubourg, réuni le 5 juillet, décide, à l'unanimité, d'acheter les trois tableaux. Comme convenu, la direction du Centre adresse à M. Tripet, le 11 juillet, une lettre par laquelle il confirme l'accord d'achat. La lettre est retournée trois jours plus tard, le 14 juillet, avec la mention « lu et approuvé », signée par le vendeur. Tout va bien dans le meilleur des mondes : les tableaux sont avenants, *le prix acceptable* et *les* conditions honnêtes. On est sous le charme de la découverte.

En y regardant de plus près, cependant, des fêlures commencent à apparaître. Dès que la nouvelle a été connue dans les milieux professionnels, les coups de téléphone ont afflué à la direction du Centre. Méfiance sur le tableaux, que quelques spécialistes avaient pu voir dans les coffres d'une banque, en Suisse, ces dernières années. Cabale classique de marchands, jaloux de voir passer sous leur nez une bonne affaire, var ces tableaux s'ils étaient irrécusables, devraient être vendus, dit l'un deux, 8 millions au lieu de 6 millions de francs. Le doute est en place : médisez, médisez, il en restera toujours quelque chose, dit l'adage.

Les premiers instants d'enthousiasme passées, on commence donc à regarder ces tableaux d'un autre œil. Et, ne serait-ce que pour rédiger les notices qui doivent accompagner leur présentation, on finit par acquérir la conviction que leur *origine* reste obscure et leur authenticité peut-être douteuse. Le dossier est passé au crible. L'origine, d'abord : soit, la collection Weinbaum comptait des toiles de Mondrian, mais s'agit-il des mêmes œuvres ? On se rend en Hollande chez la veuve. Elle est âgée, son mari a vendu ses tableaux il y a trente ans. Elle n'en sait pas plus et prie tout le monde de ne plus l'importuner avec une affaire qui ne la concerne pas. Mme Verde ? Elle dit n'être que l'intermédiaire.

Un faisceau d'anomalies

Il faut donc retrouver le *propriétaire des tableaux. Qui est-il ?* M. Tripet, qui agit en tant que vendeur ? La direction du Centre Georges-Pompidou *lui* écrit à Genève et demande à le rencontrer pour éclaircir certains points obscurs. Un rendez-vous est pris pour le 16 août, mais M. Tripet ne vient pas ; peu après, il écrit pour demander le paiement du versement prévu par le contrat de vente. Lettre recommandée du Centre pour demander des apaisements. Il est répondu par une sommation à payer la somme due, plus de 5 % d'intérêts pour le retard. Dialogue de sourds et comportement troublant. Un faisceau d'anomalies et l'attitude fuyante de M. Tripet conduisent le Centre Beaubourg à s'interroger gravement sur la crédibilité de certains éléments qui furent à l'origine communiqués avec les *tableaux*.

On se livre actuellement à des expertises scientifiques en laboratoire pour déterminer s'ils ont véritablement été peints aux dates indiquées. Si, du point de vue stylistique, ils semblent convaincants aux spécialistes, il reste à les confronter aux nombreux tableaux de la collection du Stedelijk de La Haye et de celui d'Amsterdam, qui détient une grande part de l'œuvre du peintre ainsi que ses documents d'atelier. A côté des vrais, des faux ont plus de chances *de paraître ce qu'ils sont. C'est une* affaire d'appréciation sur la qualité picturale des œuvres, leur facture, la manière de l'artiste et, finalement, le sentiment d'ensemble qu'elles peuvent laisser, les unes comparées aux autres.

Est-il facile de copier un tableau de Mondrian ? Son dessin et sa composition, un faussaire peut toujours les imiter, parfois avec un savoir-faire confondant, mais sa qualité picturale est par nature impossible à reproduire, elle tient à la main et à la sensibilité même de l'artiste. Comme le dit M. Seuphor, « *Il y a dans chaque tableau de Mondrian une originalité fondamentale. Et chaque fois que j'essaie de m'imaginer que les peintures en question sont fausses, je n'y parviens vraiment pas, tant leur qualité est évidente* ».

Pour le vendeur, les tableaux ont été effectivement achetés par le musée à la suite de l'échange de lettres des 11 et 14 juillet dernier. « *Rien, en l'état actuel des choses,* dit son avocat, Me Yves Famechon, *ne justifie que le Centre Beaubourg tente de se dérober à ses engagements contractuels en se prévalant d' « éléments d'incertitude sur l'origine et l'authenticité des tableaux.* » Pour lui, il y a eu contrat d'achat en bonne et due forme. S'il désire se dédire, le musée devra prouver que ces tableaux, sur lesquels planent des doutes, que le vendeur se refuse pourtant d'expliciter, sont des faux. Le procès qui risque de s'ouvrir bientôt, si les choses restent ce qu'elles sont, montrera sans doute combien il est difficile de prouver *qu'un faux est un faux, lorsque faux* il y a. Mais, en tout état de cause, il sera l'occasion d'une confrontation sur l'origine de ces tableaux et sur la filiation qu'ils ont suivie depuis trente ans. Leur propriétaire véritable devra ce jour-là se dévoiler.

Depuis que le catalogue de l'œuvre complet de Mondrian a été rédigé en 1951, des tableaux « inconnus » n'ont cessé de faire leur apparition au grand jour. Une soixantaine ont été intégrés dans les éditions suivantes, dont quinze de la période abstraite. Aujourd'hui, on parle de *nouveaux Mondrian « inconnus »*, en provenance d'Allemagne de l'Est, qui vont bientôt faire leur entrée sur le marché. Faut-il s'en étonner ? Du vivant de l'artiste, ses tableaux se vendaient quelques milliers de francs. « *Aujourd'hui*, a écrit au Centre Beaubourg M. Michel Seuphor, ami et confident du peintre du temps des vaches maigres, *c'est de l'or en barre. Qu'on aille au diable avec cet or !* »

JACQUES MICHEL.

■ Une exposition consacrée au peintre Edouard Munch vient de s'ouvrir à la National Gallery of Art de Washington. Elle réunit deux cent quarante-cinq œuvres, peintures, dessins, aquarelles, gravures... prêtées pour l'essentiel des collections privées ou des musées norvégiens. C'est la plus complète des expositions Munch présentées aux Etats-Unis.

Danse

ENTRETIEN AVEC KENNETH MAC MILLAN

Un Anglais à Paris

Désireux d'ouvrir le répertoire de l'Opéra de Paris sur la production internationale, Rolf Lieberman a invité Kenneth Mac Millan, chorégraphe du Royal Ballet, à venir monter un spectacle de danse (le Monde *du 25 novembre) ; un événement, disent les Anglais, qui ne s'était pas produit depuis l'Entente cordiale.*

Incompatibilité d'humeur ? D'humour ? Ce programme conçu spécialement pour Paris a déplu à une partie des spectateurs. Un malentendu qui risque de les détourner d'un des chorégraphes les plus dévoués et les plus féconds du moment.

Kenneth Mac Millan est timide et réservé. Casqué de cheveux gris, un long nez, une moustache noire large comme un timbre-poste, il ressemble à un détective sorti d'un roman de Conan Doyle.

« En vingt-cinq ans de carrière, *dit-il, c'est la première fois qu'on* me demande de venir à Paris. J'ai choisi une suite de ballets qui puisse montrer trois aspects différents de mon travail. *Les Quatre Saisons* est une charge du grand divertissement d'opéra, mais c'est aussi un hommage à l'école académique. Je l'ai remanié pour mettre en valeur les talents des danseurs du palais Garnier, qui constituent, il faut l'avouer, une troupe absolument exceptionnelle. *Métaboles* est une œuvre expressionniste et rétro. Elle joue du climat angoissant de la musique. C'est un ballet dans cet esprit morbide que je cultive ces temps-ci et que l'on retrouve dans *My brother, my sisters*, histoire d'une famille aux relations perverties. Enfin, *le Chant de la terre* m'a été commandé en 1965 par le Ballet de Stuttgart. C'est une visualisation de la partition chantée de Mahler, très attentive au sens des paroles.

— *Vous êtes né en 1929. Quelles influences vous ont marqué ? Comment vous situez-vous par rapport à Maurice Béjart, par exemple ?*

— Pour moi, la danse classique reste la base indispensable de toute création. A l'origine, il y a eu un Français, Marius Petipa, qui a su imposer le ballet comme un moyen d'expression original. L'Angleterre en a recueilli la tradition la plus pure grâce à de grands maîtres comme Frédéric Ashton. J'ai été influencé par Cranko, Robbins et bien sûr Balanchine, le plus grand de tous. Mais je ne me situe absolument pas par rapport à Béjart.

— *Votre référence constante à Petipa n'est-elle pas un signe de conservatisme ?*

— Non. Petipa a réalisé en collaboration avec Tchaïkowski de grands ballets féeriques selon le goût de l'époque. Chaque génération doit retrouver la même adéquation entre le langage chorégraphique et les préoccupations du moment. Chez moi, la danse sert à exprimer les tensions existant entre les gens dans un moment de crise. C'est ce que j'appelle le drame subjectif. A travers des ballets comme *Mayerling* ou *Anastasia*, j'ai adapté la forme du grand ouvrage en trois actes à des sujets actuels. J'y emploie le vocabulaire classique, mais ma façon d'enchaîner les figures, d'utiliser l'appoint de la danse moderne, crée de nouvelles images. Mon langage est bien contemporain.

— *La psychanalyse joue chez vous un rôle important ?*

— Oui, parce qu'aujourd'hui, elle est le révélateur d'états profonds plus ou moins conscients. Même le théâtre de Shakespeare y prend une autre couleur. Son genre n'est guère apprécié en France où l'on n'a jamais aimé, même du temps de Noverre, une *intensité dramatique de la danse* trop poussée. Le ballet français est resté en dehors d'un vaste courant anglo-saxon allant de Londres à Stuttgart, Milan et New-York, et son public ignore toute une création développée de l'Europe de l'après-guerre. Je ne dis pas que les Français sont chauvins mais ils ne sont guère curieux de ce qui se passe hors de chez eux ; ce sont des insulaires.

— *Dans vos ballets, on trouve souvent un personnage mystérieux, extérieur à l'action. Qui est-ce ?*

— C'est l'étranger, un marginal solitaire (le messager dans *le Chant de la terre* par exemple). Par sa seule présence, il provoque ; il fait ressortir les choses, le bonheur, l'inquiétude ou la colère ; quelquefois il rend les gens fous. Ce personnage, bien sûr, c'est moi. »

Propos recueillis par
MARCELLE MICHEL.

Musique

« LOUISE » à l'Opéra de Nantes

Comme le saltimbanque devant sa baraque, Gustave Charpentier avait déclaré à la veille de la création de Louise, *le 2 février 1900 :* « On y verra un ménage d'ouvriers, une fille du peuple, un artiste de Montmartre et des petites gens. » *Un opéra réaliste donc, social peut-être, où les chanteurs boivent de la soupe et mangent du ragout ? Pas tout à fait, car il ajoutait :* « Mais cette pièce moderne est par moments une féerie, j'y ai introduit une sorte de personnage invisible et présent : le plaisir de Paris. » *Cela remet tout en question.*

Louise, *« roman musical », est à la fois une chanson en quatre actes et un drame wagnérien où le jeu des leitmotive atteint un rare degré de complexité... Surtout c'est une œuvre ambiguë, qui sent l'oignon, le poêle qui fume et la musique à deux sous en évitant les pièges de la vulgarité, et dit des choses éternelles sans céder à l'emphase. Le procédé, pour cela, est simple : le compositeur — auteur du livret également — a utilisé le style le plus raffiné pour accompagner les mots de tous les jours, et a su placer les tournures mélodiques familières sous des phrases dont le sens va beaucoup plus loin. Cette conception paradoxale et l'idée d'ouvrir sur le symbolisme un drame réaliste suffiraient à témoigner de l'actualité d'un ouvrage comme* Louise *et de son originalité, mais ce ne serait pas suffisant pour le reprendre si la partition n'était aussi généreuse de couleurs orchestrales, d'harmonie suggestives, et si le contrepoint des motifs ou la mobilité du discours ne témoignaient pas d'une invention constante.*

Ce sont là de bonnes raisons qui devraient inciter les directeurs d'opéra à mettre plus souvent Louise *à l'affiche, et ce sont celles qui les font reculer : non seulement il faut des premiers rôles à toute épreuve, mais les seconds, sauf l'endurance, exigent presque les mêmes qualités, et il y a une trentaine de personnages épisodiques qui ne souffrent pas la médiocrité. Ensuite le metteur en scène doit réussir à mettre en valeur les différents niveaux de la pièce, mêler le grotesque au pathétique, l'ironie à la sentimentalité, la poésie et la réalisme. Enfin, il faut un chef et un orchestre solides.*

René Terrasson, directeur de l'Opéra de Nantes et metteur en scène, vient pourtant de gagner ce triple pari, même si la phalange nantaise de l'Orchestre philharmonique des Pays de la Loire, que dirigeait Jesus Etcheverry, n'a pas toujours répondu à ce qu'on devrait en attendre. Dans les décors naturalistes très réussis de Claude Perriers, il a fait vivre tous ces êtres qui s'amusent ou qui s'aiment, qui rêvent, qui souffrent et ne se comprennent pas. Tout cela vit, chacun à son propre rythme, et on oublie la mise au point minutieuse que cela a dû exiger.

Le secret de cette réussite, c'est la conception du travail en équipe, tel qu'il est mené à Nantes comme dans fort peu de maisons d'opéra en France, aussi lorsqu'on apprend que la municipalité s'apprête non seulement à réduire considérablement la subvention qu'elle accorde à son théâtre (dont le budget est déjà modeste compte tenu de l'ampleur des réalisations), mais encore à empêcher toute possibilité de rayonnement, on croit rêver, à moins que ce ne soient les rêves qui ont une fin...

La distribution, d'une grande homogénéité, réunissait Georges Liccioni (Julien), Franz Petri (le père), Michel Lecocq (le noctambule, le pape des fous), Stanislas Staskiewicz (le chifonnier) ; Fernande Chiocchio (la mère), mais ce qui intriguait le plus, c'était sans doute la prise de rôle de Martine Surais, qu'on ne connaissait guère que comme l'inénarrable Bettina de la Mascotte. *Peut-être n'est-elle pas encore tout à fait Louise, mais elle l'est déjà, ne serait-ce que par tout ce qu'elle met dans son personnage ; pour être sûr qu'elle le devienne tout à fait il faudrait l'entendre un soir où elle est dans de bonnes conditions vocales, mais ce qui est certain, c'est qu'on ne devrait plus la confiner dans un seul rôle, d'opéra-comique. Une jeune voix à découvrir : Danièle Dinant, qui chantait le petit rôle du gavroche.*

GÉRARD CONDÉ.

« André Chénier » au Capitole de Toulouse

Le public du Capitole a la réputation d'être difficile, sévère. Mais pour la « première » du drame lyrique que le compositeur italien Umberto Giordano avait consacré en 1896 à la vie du poète français André Chénier, la salle unanime, des fauteuils au poulailler, a longuement acclamé la soprano roumaine Maria Slatinaru, le ténor monégasque Alain Vanzo et le maître Michel Plasson qui, de retour des Etats-Unis, avait mené l'orchestre.

Combien d'amateurs de bel canto ont-ils entendu André Chénier, cette œuvre que Giordano écrivit avec l'intention d'en faire un opéra historique, dans le style de l'école « vériste » où excellaient déjà Leoncavallo et Mascagni, mais que la critique de la Belle Epoque accueillit avec réserve ? Certains lui reprochaient une musique un peu vulgaire alors que l'on y découvre de belles pages qui ne vont pas sans rappeler les accents tragiques de Puccini dans la Tosca.

L'action commence en 1789, chez la comtesse de Coigny, dont la fille Madeleine est éprise du poète. On est à la veille de la prise de la Bastille. Le deuxième tableau a pour cadre la place de la Révolution à Paris, sous la Convention. L'aristocratie a peur. Les muscadins son étouffés et Chénier, d'abord révolutionnaire enthousiaste, est écœuré par les excès commis de toutes parts. Comme Madeleine, il est devenu un suspect traqué. Pour avoir blessé d'un coup de canne-épée Gérard, un ancien domestique de la comtesse de Coigny, qui fut son ami mais qui est devenu un personnage important dans la Convention, il est obligé de prendre la fuite.

Le prétoire du tribunal révolutionnaire sert de cadre au troisième tableau. Le témoignage de Gérard ne sauvera pas Chénier de l'échafaud et, au quatrième tableau, dans la cour de la prison Saint-Lazare, André sera guillotiné avec Madeleine qui a voulu le suivre dans la mort.

Sur ce thème assez fade, Giordano a écrit une partition à laquelle l'orchestre de Michel Plasson donne du relief et de l'émotion. Les belles phrases musicales suivent l'action et le compositeur a souvent dû sacrifier sa veine mélodique pour serrer le drame de plus près. La mise en scène de Jacques Doucet et les chœurs concourent à la réussite. On oublie un certain anachronisme pour se laisser prendre par la lourde atmosphère qui régna sous la Terreur.

Mais l'apothéose, c'est le dernier poème de Chénier, celui qu'il compose alors que ses bourreaux préparent la guillotine. C'est l'explosion de « O, belle nuit de mai » qu'Alain Vanzo chante dans les bras de Maria Slatinaru et c'est ce duo fameux que le public réclamera longtemps, associant dans le même hommage Vicente Sardinaro (Gérard), Berthe Monmart (la comtesse de Coigny), Pierre Le Hemouet (l'ami du poète).

LÉO PALACIO.

ENTRÉE LIBRE A L'ÉCOLE DE DANSE DE L'OPÉRA

Du vendredi 1er au dimanche 3 décembre entre 10 heures et 17 heures, l'Opéra ouvre ses portes au public. Celui-ci pourra assister — dans la galerie basse du musée, la salle de spectacle ou la rotonde des abonnés — à des cours de musique, de mime, de danse (danse ancienne, contemporaine, de caractère), à des démonstrations de classes de différents niveaux, à des projections de films. Un débat, samedi à 17 heures, réunira les professeurs de l'école autour de sa directrice, Claude Bessy.

★ Participation aux frais : 5 F. Groupes et scolaires, demi-tarif.

■ « Le Dossier 51 », de Michel Deville, a reçu le prix Méliès (meilleur film français) et « l'Arbre aux sabots », d'Ermanno Olmi, le prix Léon Moussinac (meilleur film étranger), prix décernés par l'Association française de la critique de cinéma, pour la saison 1977-1978.

■ L'association Centre rural d'animation culturelle organise pendant les vacances scolaires trois stages axés sur le théâtre, l'expression dramatique et l'animation culturelle. Le premier aura lieu à la Salle des fêtes de Gouzon (Creuse) les 22 et 23 décembre. Renseignements : (55) 62-20-61, Centre rural d'animation culturelle, la Spouze, 23230 La Celle-sous-Gouzon.

■ La compagnie L'équipe présente salle Valhubert jusqu'au 3 décembre, à 21 heures, « Est-il bon est-il méchant ? », de Diderot. Et du 8 au 17 décembre « la Dépositaire », de Voltaire.





« LOUISE » à l'Opéra de Nantes

« André Chénier » au Capitole de [illegible]

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 20 h. : Concert exceptionnel.
Comédie-Française, 20 h. 30 : la Puce à l'oreille.
Chaillot, Grand Théâtre, 20 h. 30 : le Cercle de craie caucasien. — Gémier, 20 h. 30 : Bernard Haller.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Fugue en mineur.
TEP, 20 h. : Quand je serai petit.
Petit TEP, 20 h. 30 : Bons baisers du Lavandou.
Centre Pompidou, 19 h. : Revue parlée, littérature; E. Arandt, lecture; 15 h., 16 h. 30 et 18 h. 15 : Diatope de Xenakis.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Sol; 20 h. 30 : la Maison des cœurs brisés.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot, 20 h. 30 : Mon père avait raison.
Atelier, 18 h. 30 : Un homme à la rencontre d'A. Artaud; 21 h. : la Culotte.
Athénée, 21 h. : Olaf et Albert.
Biothéâtre, 20 h. 30 : la Crique.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Aquarium, 20 h. 30 : la Sœur de Shakespeare — Epée-de-Bois, 20 h. 30 : Madras. — Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : La vie est un songe.
Cathédrale américaine, 20 h. 30 : The Happy Journey; The Apollo of Bellac.
Centre d'art rive gauche, 22 h. : la Femme au bout des doigts.
Cité internationale, 21 h. : Latin American Trip.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Il fait beau jour et nuit.
Essaïon, 18 h. 30 : Œuvre; 20 h. 30 : Pif-Paf; 22 h. : Abraham et Samuel. — II, 20 h. 30 : le Chant général.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie...
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : la Surface de réparation; 22 h. : J. Villeret.
Galerie 55, 20 h. 30 : B. Dimey; 22 h. : M.-T. Orain.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : Théâtre sicilien; 22 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 21 h. : les Folies du samedi soir.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Molly Bloom; 20 h. 30 : la Shaga; 22 h. : Carmen City. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Une heure avec R. M. Rilke; 20 h. 30 : Fragments; 22 h. 15 : Acteurs en détresse.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Marigny, 21 h. : le Cauchemar de Bella Manningham.
Mathurins, 20 h. 45 : Changement à vue.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Les papas naissent dans les armoires.
Mogador, 20 h. 30 : le Pays du sourire.
Montparnasse, 21 h. : les Peines de cœur d'un chatte anglaise.
Nouveautés, 21 h. : Apprends-moi, Céline.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, I, 20 h. 30 : Crénom. — II, 20 h. 30 : Zadig.
Palace Croix-Nivert, 20 h. : Rocky Horror Show.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Palais des sports, 20 h. 30 : Notre-Dame de Paris.
La Péniche, 20 h. 30 : Petites et grandes violences.
Plaine, 20 h. 30 : la Vie privée de la race supérieure.
Plaisance, 20 h. 30 : Tête de méduse.
Poche-Montparnasse, 21 h. : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : M. Marceau, mime.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés).

Vendredi 1er décembre

Présent, 20 h. 30 : Eve des Amériques.
Ranelagh, 20 h. 15 : Aide-toi, le ciel t'aidera pas!
Saint-Georges, 20 h. 45 : Attention! fragile.
Salle Valhubert, 21 h. : Est-il bon, est-il méchant?
Studio-Théâtre 14, 20 h 30 : Festival international du mime.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre-en-Rond, 20 h. 45 : Si tout le monde en faisait autant.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : les Chaises.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : l'Echange; 22 h. 30 : la Chasse au snark.
Théâtre de Paris, 20 h. 30 : Bubbling Brown Sugar Harlem années 30.
Tristan-Bernard, 21 h. : Crime à la clef.
Troglodyte, 20 h. : 1848, la République de M. Dupont.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Et voilà l'travail.
Deux-Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.

FESTIVAL D'AUTOMNE
(278-19-90)

EXPOSITIONS

Musée des arts décoratifs, de 12 h. à 19 h. : Ma, espace-temps au Japon.

THEATRE

Espace Cardin, 20 h. 30 : Faust.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : Mesure pour mesure.

DANSE

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : R. Noureev et ses amis (Pierrot lunaire, le Corsaire, Auréole, la Leçon).

MUSIQUE

Musée des arts décoratifs, 17 h. : Tomiyama Seikin.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : le Grand Ecart; 22 h. : la Femme rompue.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va; 21 h. 15 : la Tour Vandenesle; 22 h. 30 : A force d'attendre l'autobus. — II, 20 h. 15 : Du dac au dac; 21 h. 30 : la Nouvelle Star; 22 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Popeck; 23 h. : Gervaise. — II, 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. : le Bonbon magique; 22 h. : la Dame au slip rouge.
Campagne-Première, 22 h. 15 : Starlife.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : M. Bernard; 21 h. 45 : le Gros Oiseau.
Dix-Heures, 20 h. 30 : Roméo et Georgette.
Fanal, 20 h. : Béatrice Arnac; 21 h. 15 : le Président.
Le Manuscrit, 21 h. : Paris-Munich.
L'Odéon, 22 h. : Lorca, Cervantes, Neruda.
Point-Virgule, 20 h. 15 : les Confidences d'un parasol; 21 h. 30 : Ballade de saisons; 23 h. : Alors, heureuse?

La Soupap, 19 h. 30 : Chansons de femmes; 21 h. 30 : Voyage vers les ombres vertes; 23 h. : J.-L. Jauny.
Le Splendid, 20 h. 30 : Bunny's Bar; 22 h. : Amours, coquillages et crustacés.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : Le fromage blanc s'est évanoui; 21 h. 30 : Bye Bye Baby; 22 h. 30 : Poubelle.

La danse

Théâtre Oblique, 21 h. : Théâtre d'images.
Campagne-Première, 18 h. 30 : Kuhara, danse buto.
Musée Guimet, 20 h. 30 : Vijayanthimala et sa troupe.
La Tanière, 20 h. 45 : Danses de l'Inde du Sud.

Les théâtres de banlieue

Antony, Théâtre F.-Gémier, 21 h. : Mama Bea Tekielski.
Athis-Mons, Salle des fêtes, 21 h. : Pauline Julien.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : Minamata and Co.
Boulogne, T. B. B., 20 h. 30 : Caligula.
Champigny, Centre des loisirs, 20 h. 30 : les Pauvres Gens.
Colombes, M. J. C., 20 h. 30 : D. Khan, A. Barari, J.-P. Chalazon, H.-C. Portal.
Elancourt, A. P. S. C., 21 h. : Chœur national bulgare.
Fontenay-le-Fleury, Centre Pablo-Neruda, 18 h. : Cantique des cantiques.
Malakoff, Théâtre 71, 21 h. : Amalia Rodrigues.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 15 : Périclès, prince de Tyr. — M. J. C., 20 h. 30 : Royal Tencopators, Hal Singeret, Trio Arvanitas.
Neuilly, M. J. C., 21 h. 30 : Tu brodes?... Ouais.
Pavillons-sous-Bois, Salle des fêtes, 21 h. 30 : Trio Deslogères.
Ris-Orangis, Salle Robert-Desnos, 20 h. 30 : Sans efforts.
Saint-Ouen-l'Aumône, M. J. C., 20 h. 30 : Chants du Chili.
Sucy-en-Brie, C. C., 21 h. : Stara Zagora.
Suresnes, Théâtre J.-Vilar, 21 h. : Concert pour six pianos (Reich, Riley, Cage).
Taverny, Salle des fêtes, 21 h. : Font et Val.
Le Vésinet, CAL, 21 h. : les Grands Moments du music-hall.
Villepreux, Théâtre du Val-de-Gally, 21 h. : J.-J. Rousseau.
Vitry, Théâtre J.-Vilar, 21 h. : Remagen.
Yerres, C. E. C., 21 h. : Naïves hirondelles.

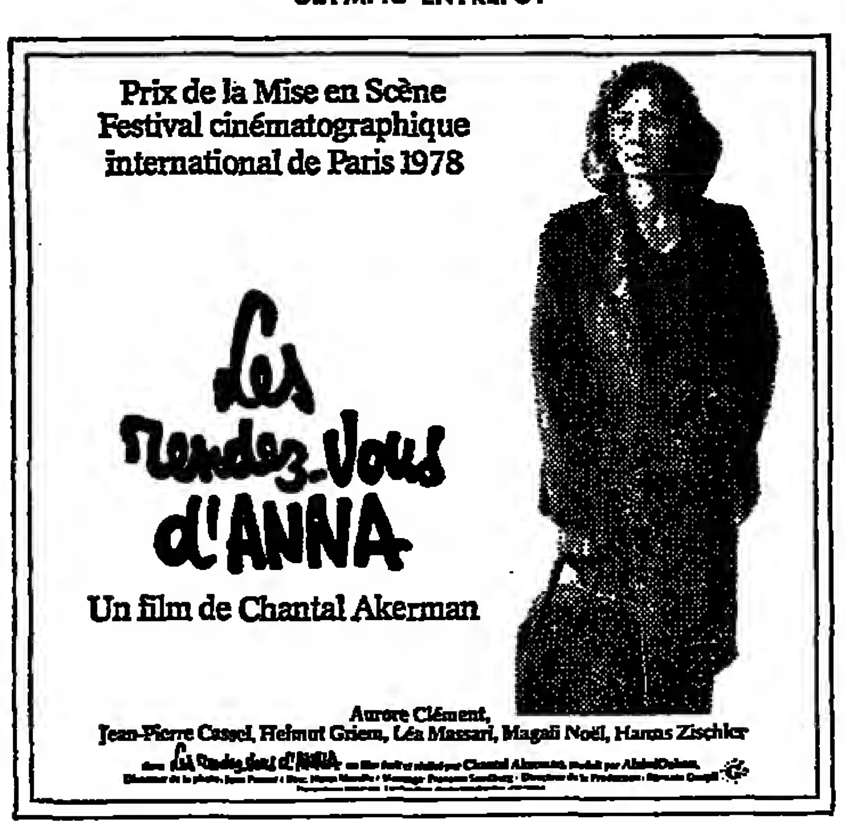
Les concerts

Café d'Edgar, 18 h. 30 : A. Perchat, C. Dessmann, piano quatre mains (Diabelli, Satie, Brahms, Schubert).
Lucernaire, 19 h. : Groupe Syrinx, improvisations; 21 h. : A. Kiss, soprano; D. Cade, piano; R. Andreani, baryton (Schumann, Schubert).
Planétarium, 21 h. : J.-C. Michel.
Radio-France, studio 105, 20 h. 30 : Recherches sur les techniques de la direction de chœurs.
Troglodyte, 22 h. : Tran Quang Hai, musique et chants du Vietnam.
Salle Pleyel, 20 h. 30 : la Flûte enchantée, par les Marionnettes de Salzbourg.
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : Ensemble G. Fumet, flûtes (Bach, Haydn, Mozart, de Boismortier, R. Fumet).
Eglise des Billettes, 21 h. : Y. Le Gaillard, clavecin (Duphly, Bach, d'Anglebert, Forqueray, Boehm, Pachelbel).
Notre-Dame, 20 h. 30 : S. Landale, orgue (Messiaen).

Jazz, pop', rock, folk

Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : B. Lubat et N. Le Theule; 22 h. 30 : Compagnie B. Lubat.
Campagne-Première, 18 h. 30 : Calcinator; 20 h. 30 : Sugar Blue.
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : Stephan Guerault Quintet.
Stadium, Bar Totem, 21 h. : J.-P. Coustillas, Ridi Duprat (tango argentin).
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : Stephan Guerault Quintet.
Petit Forum, 22 h. : Alan Silva, Celestrial Communication Orchestra.







SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Entrée des artistes, de M. Allégret ; 18 h. 30 : Enfants dans le vent, de H. Shimizu ; 20 h. 30, Le drame grec antique et le cinéma : Carnet de notes pour une orestie africaine, de P.P. Pasolini ; 22 h. 30 : la Vie devant soi, de M. Mizrahi.

Beaubourg, 15 h. : Pauvres humains et ballons de papier, de S. Yamanaka ; 17 h., 19 h. et 21 h., Films allemands, 1912-1932 : les Nibelungen, de F. Lang (version intégrale).

Les exclusivités

ALAMBRISTA (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).

ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), La Clef, 5e (337-90-90).

L'AMOUR EN QUESTION (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; *Paramount-Montparnasse*, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

L'ALLEMAGNE EN AUTOMNE (All., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (537-90-81).

L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Vendôme, 2e *(073-97-52)* ; *Pagode*, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Murat, 16e (651-99-75) ; UGC-Opéra, 2e (261-50-32) ; v.f. : Athéna, 12e (343-07-48) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

L'ARGENT DES AUTRES (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e *(723-69-23)* ; *Paramount-Marivaux*, 2e (742-83-90).

L'ARRET DU MILIEU (Fr.). LA TRAVERSEE DE L'ATLANTIQUE A LA NAGE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) H. sp.

AU NOM DU PAPE-ROI (It., v.o.) : UGC-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

LA BALLADE DES DALTON (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC-Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (387-50-70).

LES BRONZES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC-Odéon, 6e (325-71-08) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; UGC-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA CARAPATE (Fr.) : Richelieu, 2e (233 - 56 - 70) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA CHANSON DE ROLAND (Fr.) : Cinéma de l'Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am.), v. amér. : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LE CONVOI DE LA PEUR (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

DERNIER AMOUR (It., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Monte-Carlo, 8e (255-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Nations, 12e (343-04-67) ; Français, 9e (770-33-88).

DOSSIER 51 (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Marbeuf, 8e (225-47-19).

L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-63).

FEDORA (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à partir de 18 h. 30 ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).

LA FEMME GAUCHERE (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; v. f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Calypso, 17e (754-10-68).

F.I.S.T. (A., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).

FLAMMES (Fr.) : Action-République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42). H. sp.

LA FRAIRIE (Fr.) : *Marais, 4e (278-47-86)* ; La Clef, 5e (337-90-90).

GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).

LA GRANDE MENACE (Ang., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v. f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 9e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74 ; Wepler, 13e (387-50-70).

LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : U.G.C., Marbeuf, 8e (225-47-19).

GREASE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysée-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633 - 79 - 38) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; 14-Juillet-Bastille, 14e (357-90-81) ; v.f. : Calypso, 17e (754-10-68).

JUKE-BOX (A., v.o.) (*) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Capri-Boulevards, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

KOKO, LE GORILLE QUI PARLE (A., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LAST WALTZ (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e *(272-62-98)*.

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27).

MOLIERE (Fr.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; France-*Elysées, 8e (723-71-11)*.

MORT SUR LE NIL (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Capri Boulevards, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Opéra, 9e *(073-34-37)* ; *Paramount-Bastille*, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint - Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LE PARADIS DES RICHES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

PASSE-MONTAGNE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326 - 48 - 18) ; Olympic, 14e *(542-67-42)*.

PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A., v.o./v.f.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

LE PION (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; George - V, 8e (225-41-46) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

PIRANHAS (A., v.o.) (*) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580 - 18 - 03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326 - 22 - 17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LA PREUVE PAR SIX (Fr.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; La Clef, 5e (337-90-90).

LE PRIVE DE CES DAMES (A., *v.o.)* : *Publicis-Champs-Elysées, 8e* (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e *(326-22-17)*.

LES REFORMES SE PORTENT BIEN (Fr.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Maxeville, 9e (770-72-86).

REMEMBER MY NAME (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Pagode, 7e *(705-12-15)* ; *Elysées-Lincoln, 8e* (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Impérial, 2e (742-72-52).

LES RENDEZ-VOUS D'ANNA (Fr., Belg.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18) ; Colisée, 8e (359 - 29 - 46) ; Olympic, 14e (542-67-42).

RIDERS (A., v.f.) : Omnia, 2e (233-39-36).

SARAH (A., v.o.) : Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : Madeleine, 8e (073-56-03).

SCENIC ROUTE (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

LE SECOND EVEIL (All., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; La Clef, 5e (337-90-90).

SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326 - 84 - 65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont - Champs - Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LA SORCELLERIE A TRAVERS LES AGES (Suéd., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

LE SUCRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

UNE HISTOIRE SIMPLE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70).

UN MARIAGE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

Les grandes reprises

L'ARNAQUE (A., v.o.) : les Templiers, 3e (272-94-56).

LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

DOCTEUR JIVAGO (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).

LES DIABLES (It., v.o.) (**) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).

DROLE DE DRAME (It., v.f.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).

FRANZ (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).

LA GUERRE DES ETOILES (A., v.o.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

LES HOMMES DU PRESIDENT (A., v.o.) : Templiers, 3e.

JOUR DE FETE (Fr.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules 5e (033-42-34).

MICHEL STROGOFF (Fr.-All., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

MONTY PYTHON, SACRE GRAAL (A., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55) (sf. mardi).

OH TOI MA CHARMANTE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

L'ŒUF DU SERPENT (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-83).

SOURIRES D'UNE NUIT D'ETE (Suéd., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sf mardi).

SPARTACUS (A., v.f.) : Haussmann, 9e.

THEOREME (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).

LE TROISIEME HOMME (Ang., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; v.f. : Eldorado, 10e (208-18-76).

UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.-v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).

UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).

LA VILLEGIATURA (It., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

WEEK-END (Fr.) : Studio Bertrand, 7e.

WIZARDS (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16), Olympic, 14e (542-67-42) H. Sp.

Les films nouveaux

POINT OF ORDER - UNDERGROUND, films américains d'Emile di Antonio (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).

L'EMPIRE DU GREC, film américain de J. Lee Thompson (v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).

LES RUSSES NE BOIRONT PAS DE COLA-COLA, film italien de Luigi Comencini (v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Bienvenüe - Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

BLUE COLLAR, film américain de Paul Schrader (v.o.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, *14e (329-83-11)*.

RUE DE LA JOIE, film japonais de Tatsumu Kumashiro (**) (v.o.) : Balzac, 8e (359-52-70) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LES REQUINS DU DESERT, film italien de T. Valerii (v.f.) : U G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; *U.G.C.-Gare-de-Lyon*, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.

LA CLASSE OUVRIERE VA AU PARADIS (It., v.o.) : Lucernaire, 5e (544-57-34), 12 h., 24 h.

DEMAIN, LES MOMES (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).

DAISY CLOVER (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), Mar., 21 h.

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h., 24 h.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, 10 h., 12 h., 24 h. ; v.f. : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 (sf D.).

LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) : Le Seine, 5e, 14 h., 16 h. 15.

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, 10 h., 12 h., 24 h.

PIC NIC AT HANGING ROCK (Austr., v.f.) : Les Tourelles, 20e, Mard., 21 h.

LE PRETE-NOM (A., v.o.) : Lucernaire, 6e, 12 h., 24 h.

LE PRIVE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e, 24 h.

ROLLERBALL (A., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98). Sam., 17 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (Ang., v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), V., S., 23 h.

UNE PETITE CULOTTE POUR L'ETE (Jap., v.o.) (**) : Le Seine, 5e, 12 h. 30 (sf D.).

Les festivals

GRETA GARBO (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Mata Hari.

J. RENOIR, Panthéon, 5e (033-15-04), en alternance : la Chienne, Une partie de campagne, Direction d'acteurs par J. Renoir.

MINORITES ET CINEMA (v.o.), Palais des Arts, 3e (272-62-98), en *alternance* : la Causa, Lalai Dreamtime. Histoire exemplaire d'un Africain ordinaire, Tobriand Cricket, Maori Women in a Pakeha world, Union maids. We aim to please.

SIX FILMS A VOIR OU A REVOIR (v.o.), Acacias, 17e (754 - 97 - 83), 14 h. (sf V.), sam., 13 h. : Un dimanche comme les autres ; 16 h. *(sf V.), sam., 15 h. : Nous sommes* tous des voleurs ; 18 h. (sf V.), sam., 17 h. : The Missouri Breaks ; 20 h. (sf V.), sam., 19 h. : Portier de nuit ; 22 h. (sf V.), sam., 21 h. : Queimada.

THRILLER STORY (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : les Anges aux figures sales.

60 ANS DE CINEMA SOVIETIQUE (v. o.), Cosmos, 6e (548-62-25) : Un roman sentimental.

FILMS FRANÇAIS, Cinémas de l'Epée de bois, 5e (337-57-47) : Lily, aime-moi.

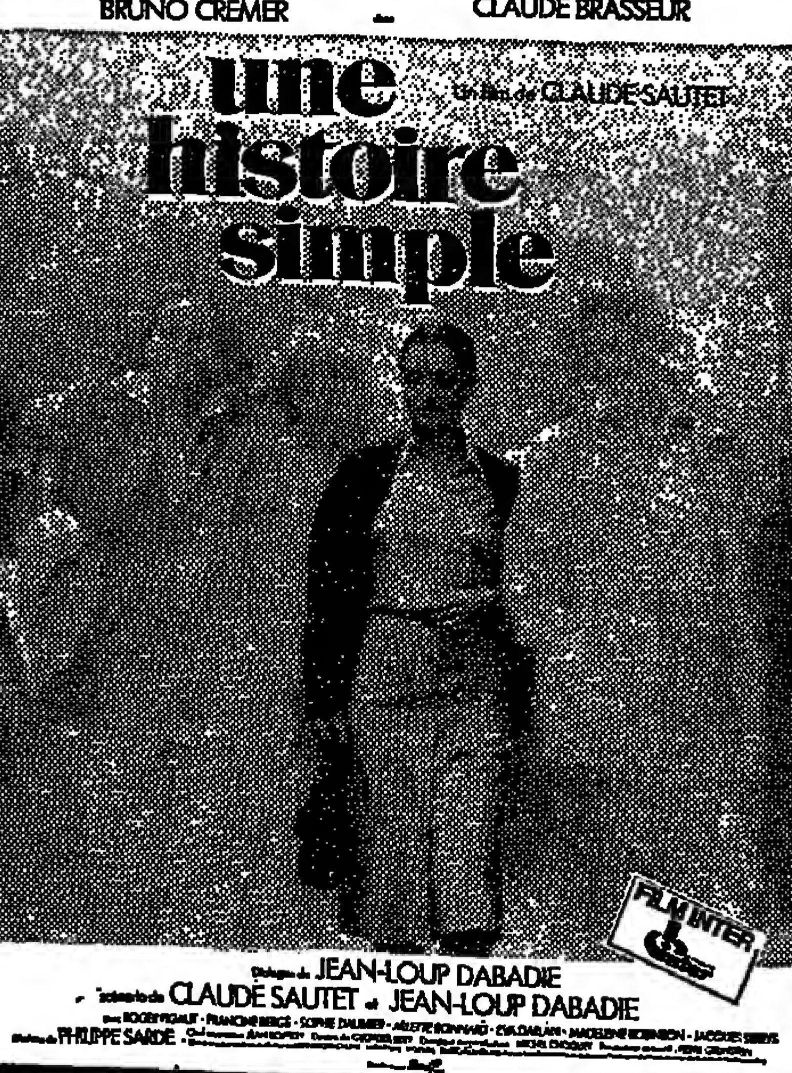
HOMMAGE A DI ANTONIO (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : L'Amérique fait appel ; Point of Order.

STUDIO 28, 18e (606-36-07) (v o.) : Judith Therpauve.

BOITE A FILMS, 17e (754-51-50) (v.o.), I, 13 h. : L'homme qui venait d'ailleurs ; 15 h. 10 : Jeremiah Johnson ; 17 h. 10 : Une étoile est née ; 19 h. 30 : le Dernier Tango à Paris ; 21 h. 40 : Salo. — Ven., sam., 23 h. 40 : The Song Remains the Same. — II, 12 h. 50 : Le Shérif est en prison ; 14 h. 30 : Frankenstein Junior ; 16 h. 20 : Let It Be ; 18 h. : Taxi driver ; 20 h. : Mort à Venise ; 22 h. 10 : Délivrance ; ven., sam., 0 h. 15 : Panique à Needle Park.

STUDIO GALANDE, 5e (033-72-71) (v.o.), 13 h 45 : les Damnés ; 16 h. : Mort à Venise, 18 h. 20 : Répulsion ; 20 h. : Un tramway nommé Désir ; 22 h. 10 : Chiens de paille ; ven., sam., 24 h. 15 : Délivrance.

CHATELET - VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.), I, 14 h. : Satyricon ; 16 h. 5 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. : Citizen Kane ; 20 h. (+ S. 24 h.) : Cabaret ; 22 h. 10 : To be or not to be ; ven., 24 h. : l'Œuf du serpent. — II, 14 h. 5 : les Hauts de Hurlevent ; 16 h. 10 : Psychose ; 18 h. 5 : Providence ; 20 h. 10 (+ V., 0 h. 15) : J'irai cracher sur vos tombes ; 22 h. (+ S., 0 h. 15) : Taxi driver.



ARTS ET SPECTACLES

Notes

Théâtre

« Amandine » de Bruno Castan

Amandine n'est plus tout à fait une petite fille. Sa chambre n'est plus vraiment le cocon où se lover, mais déjà le théâtre de ses rêves et bientôt son voyage. Au-delà de ses chansons, de la visite en éclair d'un petit camarade, Amandine éprouve à plein la solitude de l'enfant dont les parents se tiennent en coulisses, dans un ailleurs perpétuel. Alors, les rapports de la vie, c'est avec ses objets, avec ses chats qu'elle les découvre, la tiédeur d'une fourrure contre ses jambes, le ventre lourd de Claude, la présence nouvelle de Kamicha, sa disparition, le sentiment amer d'une complicité entre la mère et l'enfant-chats et pour Amandine le besoin de les rejoindre, de traverser le jardin sage, d'oser passer de l'autre côté du mur, de l'autre côté du miroir pour partager les sortilèges du jardin abandonné et de la tendresse foisonnante.

Du conte de Michel Tournier, Bruno Castan a tiré une fable dramatique très fluide où la musique résolument contemporaine de Guy Tosi, les voiles de navire, plis géants de rideaux, de Jean-Baptiste Manessier, un jeu raffiné d'éclairages crépusculaires tissent l'espace d'émotions difficiles à saisir, d'un ténébreux rarement abordé. Joëlle Saladin est Amandine avec la grâce unique de ceux qui ne simplifient pas l'enfance, parce qu'ils s'en souviennent et qu'ils ne la trahiront jamais.

BERNARD RAFFALLI.

★ Renseignements : Maison de la culture de la Seine-Saint-Denis, B.P. 71, 93001 Bobigny, tél. 830-08-95.

« Pif-Paf » de Philippe Adrien

Paf, couché, dort dans son lit ; Pif, debout, prépare le repas (il est midi), en faisant pa. mal de raffut afin d'éveiller Paf.

Dès qu'il y parviendra, et que Paf sera debout, Pif se glissera dans le lit vide (mais chaud). Pif et Paf ne font qu'un. Pif est le rêveur, Paf le rêvé.

Ce dialogue, déjà ancien de Philippe Adrien, provoque un rire naturel, un rire « lavé ». Il est néanmoins douloureux. Pif et Paf se cherchent, s'inquiètent, culpabilisent l'un l'autre. Tous les moyens sont bons, du mensonge pervers au suicide. Pif-Paf s'acharne à se détruire. Dès qu'il souffre moins, il étouffe. C'est un poisson qui n'aime pas l'eau, mais qui est poisson quand même.

L'écriture très nouée, très microdynamique, de Philippe Adrien, est allégée par une sincérité libre, qui a la fraîcheur d'une lumière du matin.

Jacques Charby (Paf) et Gilles Guillot (Pif) jouent bien, sans effets, sans recul, frères maudits.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Essaïon, 20 h. 30.

INSTITUT

M. Jean Dutourd est élu à l'Académie française

L'élection de M. Jean Dutourd à l'Académie française, où il occupera le fauteuil de Jacques Rueff, a posé moins de problèmes qu'on ne le supputait. Il l'a emporté au second tour de scrutin par 19 voix contre 5 à M. Daniel Boulanger, 2 à M. André Piettre, 2 bulletins blancs et 2 bulletins blancs marqués d'une croix.

Au premier tour, avaient obtenu : M. Dutourd, 14 voix ; M. Boulanger, 7 voix ; M. Piettre, 5 voix, et il y avait le même chiffre de bulletins blancs, pointés ou non. Le nombre des présents était de trente, mais les 2 bulletins nuls ont réduit celui des suffrages effectifs à 28, donc la majorité à 15.

Le nouvel académicien a reçu ensuite ses amis au siège des Editions Flammarion, où tout était prêt pour les accueillir. Car le résultat ne faisait, en fin de compte, de doute pour personne, en dépit d'un suspense savamment entretenu.

A contre-courant

Emile Henriot était bon prophète. Il y a vingt ans qu'il écrivait, en parlant de Jean Dutourd : « *Je le vois imprudemment sévère aux vieillards — il en sera un, — à l'Académie — où son tour viendra — et aux critiques* » (*le Monde* du 28 mai 1958). Son tour est donc venu.

L'auteur de tant de livres à succès ne pouvait plus se passer de cette consécration : elle obligera beaucoup de ses lecteurs à prendre au sérieux un écrivain qui affectait une attitude plus désinvolte vis-à-vis de lui-même. A la fois irritant et rassurant pour les bonnes consciences.

Ne peut-on pas ranger dans les écrivains engagés celui qui a toujours pris ses risques ? Qui, mobilisé en 1940, a été fait prisonnier, s'est évadé pour entrer dans la Résistance — c'était lui le « commandant Arthur » de Libération-Sud, — a été repris par la Milice et condamné à mort avant de s'évader derechef alors qu'il était conduit au supplice ?

Né à Paris, le 14 janvier 1920, ancien lycéen de Janson-de-Sailly et étudiant en Sorbonne, il était alors licencié ès lettres (philosophie).

Un peu écœuré par les résistants de la onzième heure, il tâte du journalisme sans grand succès. Il réussit mieux dans la littérature. Son premier livre, *le Complexe de César* (1946), lui vaut le prix Stendhal, et par ricochet une place de conseiller littéraire chez Gallimard. Ce sont ensuite : *le Déjeuner du lundi*, *l'Arbre*, pièce de théâtre en trois journées (1949), *Une tête de chien*, qui obtient le prix Courteline en 1950, *le Petit Don Juan* (1951) et le fameux *Au bon beurre*, qui met en scène les BOF après la libération et à qui le prix Interallié 1952 assure un énorme tirage.

Les titres vont se suivre à une cadence régulière, tandis que, parallèlement, Jean Dutourd collaborera de façon régulière à *France-Soir*, comme critique dramatique, puis de télévision et chroniqueur d'humeur en prise directe sur l'actualité.

Ces titres sont : *Doucin* (1955) ; *les Taxis de la Marne* (1956), évocation de la défaite de 1940 ; *le Fond et la Forme* (1957), sorte de petit dictionnaire philosophique ; *l'Ame sensible*, essai sur Stendhal (1961). Jean Dutourd reçoit le prix Rainier III, prix littéraire de Monaco.

Paraît ensuite un copieux roman inspiré par l'affaire Jaccoud (de Genève) : *les Horreurs de l'amour* (1963). Et *le Demi-Solde*, une autobiographie (1965) ; *le Fond et la Forme II* (1966) ; *Pluche ou l'Amour de l'art* (1967) ; *Petit Journal de Candide* (1969) ; *l'Ecole des jocrisses* (1970) ; *le Printemps de la vie* (1972) ; *Carnet d'un émigré* (1973). *2024*, roman d'anticipation, la fin du monde se produisant par l'extinction de la race humaine (1975) ; *Mascareigne ou le Schème* (1977), imaginant un Robespierre communiste, vainqueur aux élections de 1978 (!), qui établit une véritable dictature en muselant son propre parti et finit comme son modèle du 9 Thermidor. La même année Jean Dutourd réunit en volume ses chroniques sous le titre *Cinq Ans chez les sauvages*.

Il a été question, plus haut, d'« *engagement* ». On ne contestera pas cette qualité à Jean Dutourd, même s'il l'exprime à contre-courant, bombardant les idées reçues avec d'autres idées reçues, qu'il manifeste son anticonformisme dans ses livres ou dans la presse: même dans *le Monde*, qui a au moins publié « Culture militante et culture triomphante » (7 juin 1973) et sa « confession » qui préface *l'Ane et le Bœuf*, du Père Bruckberger, et avoue: « J'étais un cancre de la foi » (25 juin 1976) — retour goguenard et sincère à la religion de ses ancêtres.

Mais l'engagement ne s'est pas tenu là. On a vu, par exemple, Jean Dutourd prendre parti dans l'affaire Portal (pour les anciennes habitantes de La Fumade, dépossédées de leur domaine et incarcérées), dans l'affaire Claustre (« *Le gouvernement français a manqué totalement d'honneur* »), dans l'affaire Goldman (« *J'affirme que cet homme n'a jamais été un assassin* »). On l'a vu candidat gaulliste Vᵉ République dans les Yvelines en mars 1977.

Après un premier attentat (le 13 novembre 1977, un engin incendiaire avait été jeté sur son palier), un second, perpétré le 14 juillet cette année, a eu des effets plus graves : l'appartement de l'écrivain, situé 63, avenue Kléber, a été totalement détruit par une explosion, avec ses meubles, sa bibliothèque, tous ses papiers. Attentat revendiqué par une organisation s'intitulant : « Section franco-arabe du refus », et contre lequel nous avions protesté énergiquement.

Il est difficile pourtant d'attacher une étiquette politique à ce grand garçon aux allures nonchalantes, reconnaissable à sa moustache et à sa pipe, naguère qualifié d'anarchiste de droite, dont les attaques, légères, n'épargnent ni la majorité ni l'opposition, et qui, on l'avait constaté depuis longtemps, se moque de ses propres contradictions.

JEAN-MARIE DUNOYER.

— VU —

COURT-CIRCUIT

Au sommaire du magazine L'événement, jeudi soir sur TF 1, la fin d'un règne, l'état de santé du président Boumediène. Courte balade dans les rues d'Alger, deux mots en passant sur les problèmes compliqués de la succession, dont on entend parler depuis des semaines sans arriver à bien les maîtriser et puis, d'un coup d'aile, on est allé en Suède demander au professeur Waldenström de nous décrire la maladie qui porte son nom. Ça été la ruée autour du poste. Tout le monde s'est précipité, curieux de voir à quoi ressemblait ce vieux monsieur mince, élégant, aux yeux bleus, aux cheveux blancs, parlant parfaitement notre langue.

Retour au studio pour y rencontrer un spécialiste du scanner et un médecin français, très bavard et très discret, trop. On voulait savoir — le meneur de jeu aussi d'ailleurs — si Georges Pompidou... On songeait à Salazar, à Franco. Bref, on était intéressé, accroché au point d'avaler ensuite sans renacler trois reportages sur Kolwezi, la Chine d'après Mao et la Namibie avant d'avoir enfin droit à ce pourquoi on était là, les dessous des courses truquées, le rôle de la Mafia. Indéniable, nous disait André Théron en nous expliquant bien clairement au tableau noir de l'écran le système D, le système dit De Moutis pour truander et ramasser le paquet. En allant se coucher, une fois n'est pas coutume, on n'avait pas l'impression d'avoir perdu sa soirée. On avait appris et retenu des choses sans même s'en rendre compte, y compris enfin le nombre des membres du Conseil de la révolution en Algérie : huit !

CLAUDE SARRAUTE.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 2 DECEMBRE

— *Mme Simone Veil*, ministre de la santé et de la famille, est le rédacteur en chef du « Journal inattendu » de R.T.L., à 13 heures.

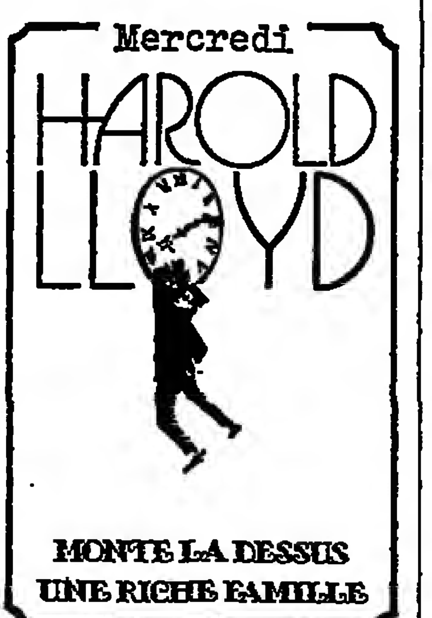
DIMANCHE 3 DECEMBRE

— *Mme Monique Pelletier*, ministre déléguée à la condition féminine, est l'invitée du « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 h.

● *Louis Leygue à la Monnaie.* — Une fois encore l'hôtel des Monnaies accueille un grand artiste français qui n'est pas médailleur, mais qui a eu l'occasion de s'exprimer par la médaille au cours de sa carrière. Il s'agit aaujourd'hui de Louis Leygue, sculpteur, membre de l'Institut, dont les travaux de plus d'un d'un demi-siècle sont maintenant réunis en une remarquable exposition de sculptures et de dessins, de médailles et de gravures.

Salué par *le Triomphe du cheval*, sculpture spécialement conçue pour l'occasion, le visiteur trouvera dans la salle d'honneur du Musée monétaire les vingt-cinq médailles créées par l'artiste, puis sur les deux niveaux du musée courant derrière la façade principale de la Monnaie, les sculptures détaillées et les dessins.

★ Exposition au Musée de la monnaie, 11, quai de Conti, Paris. Ouvert tous les jours, sauf dimanches et jours fériés, jusqu'au 28 février 1979. Entrée gratuite.



(Publicité)



La campagne des timbres de Noël de la Croix-Rouge française est ouverte.

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 1er DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

18 h. 55, Feuilleton : Les oiseaux de Meiji Jingu (n° 1) ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : Folie douce, de J.-J. Bricaire et M. Lasaygues, mise en scène M. Roux, avec D. Darrieux, M. Roux, J.-P. Darras, D. Carrel.

Le confort d'un couple marié, tout à coup bousculé par l'intrusion de l'imagination et de deux personnages charmants et disponibles.

22 h. 35, Magazine : Expressions, de Maurice Bruzeix.

Le malade « psychosomatique » ; un musée par tous et pour tous ; la dynamique Marius Constant ; Noureev à mi-vie ; Nos hommages, madame.

23 h. 50, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-Club ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Feuilleton : La corde au cou (La Vengeance) ; 21 h. 30, Emission littéraire : Apostrophes (les intellectuels et la collaboration).

Avec Mme D. Desanti (Drieu la Rochelle), *et MM. J.-L. Maxence* (l'Ombre d'un père), *H. Amouroux* (les Beaux Jours de la collaboration), *R. P. Bruckberger* (Tu finiras sur l'échafaud), *L. Combelle* (Intelligence avec l'ennemi), *A. Verdet* (le Jour, la Nuit et puis l'Aurore. Visages sacrifiés).

22 h. 40, Journal.

22 h. 45, FILM (ciné-club) : LE PIRATE NOIR, de A. Parker (1926), avec D. Fairbanks, B. Dove et A. Randolf (v.o.).

Un fils de famille se fait vaillant flibustier pour venger son père.

Film à grand spectacle avec Douglas Fairbanks en flibustier noble et chevaleresque. Fut, à l'époque, un essai de tournage en technicolor.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : la Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Le nouveau vendredi : Carte blanche à Claude Imbert (Les déracinés).

« L'homme de l'avenir sera celui qui aura la plus longue mémoire », *disait Nietzsche. On parle beaucoup du retour aux racines. Deviendrait-il un nouveau fétichisme ? A travers cette question qui en suggère une autre (tout le monde n'est-il pas déraciné ?), Claude Imbert retrace l'histoire d'un petit hameau de l'Aveyron, Conques, dont beaucoup d'habitants sont partis.*

21 h. 30, Cinéma du soleil : Tinorossinématographiquement.

Souvenirs et anecdotes, le portrait et la carrière de Tino Rossi.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Nostradamus » (Le premier coup de foudre) ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne : le Centre européen de recherches nucléaires ;

20 h., Hommage à Ernest Seillière, par R. Auguet, réal. A. Pollet (première partie) ; 22 h. 10, Musique de chambre : Quatuor Margand et Xavier Quevedo (Boccherini) ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : Faire la manche ; La carte postale objet culturel.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Café-théâtre pour un kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h. 20, Cycles d'échanges franco-allemands : « Suite de ballade » (G. Kroll) ; « Concerto pour contrebasse » (Huber) ; « Symphonie n° 3 en mi bémol majeur » (Schumann), par l'Orchestre symphonique de la Radio de Sarrebruck, direction H. Zender, avec F. Grillo ; 22 h. 15, Ouvert la nuit ; 22 h. 25, Des notes sur la guitare ; 1 h., Douces musiques.

SAMEDI 2 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, Cuisine légère ; 12 h. 45, Jeunes pratique ; 13 h., Journal ; 13 h. 30, Les musiciens du soir ; 13 h. 45, Toujours le samedi ; 17 h., Histoire de la musique populaire : les Beatles ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Variétés : Show Machine.

Avec D. Dufresne, A. Chamfort, Minka, A. Lear...

21 h. 30, Série : Destins croisés, réal. L. Yast ; 23 h. 10, Sport : Télé-foot 1.

Premier épisode d'un feuilleton très américain. 1860... Martin Eaton, qui revient du front, épouse Flora, qu'il n'aime pas, car Marjorie, dont il est amoureux, s'est mariée en son absence.

0 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal à l'intention des sourds et malentendants ; 12 h., Formation continue.

12 h. 30, Samedi et demi ; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des hommes ; 14 h. 30, Les jeux du stade ; 17 h. 10, Salle des fêtes ; 18 h., La course autour du monde ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top club ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Dramatique : Maigret et l'affaire Nahour, d'après G. Simenon, adapt et dial. : C. Barma et J. Rémy, réal. R. Lucot.

22 h. 10, Sur la sellette, avec Jean Marais et Jacques Martin ; 22 h. 50, Terminus les étoiles.

23 h. 35, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Retransmission théâtrale : Peines de cœur d'une chatte anglaise, de G. Serreau, d'après une nouvelle de Balzac, par le groupe T.S.E.

Dans une Angleterre inventée par Balzac naquit une chatte blanche si jolie qu'on l'appela Beauty. *Un conte de fées ambigu, un des plus beaux spectacles de la saison théâtrale.*

22 h. 5, Journal.

22 h. 25, Magazine. Cavalcade : le tour de France à cheval.

Pendant un an — à partir du 16 décembre, — douze garçons et filles vont accomplir une promenade de 13 000 kilomètres à cheval. Cavalcade *suit l'entraînement particulier de cette petite équipe.*

FRANCE-CULTURE

20 h., Carte blanche, par Lily Siou : « les Pêcheurs, le Poisson, la Sirène et quelques autres... », de R. Soulat, réal. B. Horowicz ; 21 h. 20, Disques ; 21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Concert donné au Théâtre des Champs-Elysées : « Ouverture de Sémiramis » (Rossini), « Concerto pour violoncelle n° 1 en ut majeur » (Haydn), « les Tableaux d'une exposition » (Moussorgski, orchestration M. Ravel), par l'Orchestre national de France, dir. Z. Macal ; avec F. Lodéon ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Jazz vivant : les cordes d'or de S. Grappelli et de S. Asmussen ; 0 h. 5, Concert de minuit... Festival estival de Paris, autour de l'orgue (Grigny, Marchand, Buxtehude, J.-S. Bach), avec M. Chapuis.

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte ; 9 h. 30, Source de vie ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur ; 11 h., Messe célébrée en l'église de la ZUP de la Madeleine à Chartres, préd. Père Georges Martin.

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, TF 1 - TF 1 ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 35, Série : L'escadron volant (n° 7) ; 16 h. 25, Sports : Sports première (rugby : Roumanie-France).

18 h. 5, Dramatique : Le franc-tireur, de M. Failevic, avec B. Le Coq, J. Arasse, Y. Pignot.

Tel est pris qui croyait prendre, au jeu de la vérité. Une réussite entre le documentaire et la fiction.

19 h. 25, Les animaux du monde : les oiseaux de feu au Venezuela ; 20 h., Journal.

20 h. 30, FILM : AUSTERLITZ, d'A. Gance (1960), avec P. Mondy, R. Brazzi, C. Cardinale, M. Carol, L. Caron, V. de Sica, A.-M. Ferrero. (Rediffusion.)

Première partie : *Napoléon Bonaparte, premier consul, se fait proclamer empereur, prépare l'invasion de l'Angleterre et doit, en 1805 affronter une coalition austro-russe.*

Portrait intimiste de Napoléon et de son entourage, en une suite de belles images d'Epinal.

22 h., Portrait : Abel Gance.

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

10 h., Formation continue ; 11 h., Quatre saisons ; 11 h. 30, La vérité est au fond de la marmite, par M. Oliver et C. Collange ; 12 h., Chorus : Jean Garbareh et son groupe ; 12 h. 40, Cinémalices : Rois du cirque et princes de l'épouvante ; 12 h. 58, Top-club (et à 13 h. 40).

14 h. 30, Feuilleton : L'âge de cristal (Le carrousel) ; 15 h. 20, En savoir plus ; 16 h. 20, Petit théâtre du dimanche : « le Traitement », de V. Haim ; 16 h. 55, Monsieur Cinéma ; 17 h. 35, Chocolat du dimanche ; 18 h. 5, L'ami public n° 1 ; 19 h., Stade 2 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Opéra : Simon Boccanegra, de Verdi, mise en scène G. Strehler, dir. C. Abbado, avec M. Freni, N. Ghiaurov, P. Cappuccilli.

Simon Boccanegra était jusqu'en 1971 « la Belle endormie » dans l'œuvre de Verdi, partition en demi-teinte où le pessimisme et la mélancolie l'emportent sur la bravoure et le brillant.

23 h., Journal.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images de l'Algérie ; 10 h. 30, Mosaïque : avec la retransmission du gala d'ouverture de la Semaine du dialogue Français-immigrés.

16 h. 30, Espace musical ; 17 h. 30, Les Z'ados : L'amère bière.

Une dramatique, un essai sur l'Alsace sans choucroute et sans ami Fritz. Des adolescents qui essaient de parler de leur vie. Par David-André Lang.

18 h., L'invitée de FR 3 : Marie-Paule Belle ; 19 h. 45, Spécial DOM-TOM.

20 h., Histoires de France, d'A. Conte : Louise Michel, réal. M. Guillet.

Une des principales figures féministes de l'histoire. En 1871, l'institutrice Louise Michel se lance dans l'aventure de la Commune. Déportée à Nouméa, elle reviendra en France après l'amnistie des communards.

20 h. 30, Emission de l'INA : Rue des Archives (Le soleil des morts).

Pierre-André Boutang fait se rencontrer, dialoguer, des personnalités contemporaines aujourd'hui disparues. Michel Simon semble répondre à Marcel Pagnol. Puis André Malraux, Gaston Bachelard, Gérard Philipe, Paul Claudel, Jacques Prévert, Maria Callas, Albert Camus, Roger Vailland, Fernandel, parlent du bonheur, de la mort, de la vie...

21 h. 20, Journal.

21 h. 30, Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : René Clair ou l'art des réticences ; 22 h., Ciné-regards.

Les revues (de cinéma) et leur public : la mode des autobiographies ; des metteurs en scène et des livres. Un mariage, *de Robert Altman.*

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit, cycle aspects du cinéma italien) : AU NOM DU PERE, de M. Bellochio (1971), avec Y. Beneyton, R. Scarpa, P. Vida, A. Sassi, L. Betti, L. Castel (v.o. sous-titrée, N.).

En 1958, deux élèves d'un collège de jésuites s'opposent à l'éducation contraignante et aux méthodes disciplinaires de l'établissement. Une révolte éclate.

Un pamphlet dont les outrances finissent par désamorcer le propos : la contestation d'un système éducatif arriéré. Par un suiveur de Godard.

PRESSE

Le magazine « Détective » sera-t-il interdit de vente aux mineurs et d'exposition au public ?

La commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence s'est réunie le mercredi 29 novembre. L'évocation du cas de l'hebdomadaire « Détective » et de ses affichettes — qui a fait l'objet d'un communiqué de Mme Pelletier, ministre délégué à la condition féminine, — a provoqué des remous. Tous les représentants de la presse et de l'édition, à l'exception de celui du S.N.P.Q.R., ont quitté la séance. Ils expliquent leur geste dans un communiqué déclarant notamment :

« Le président, conformément à ses intentions annoncées au cours des précédentes séances et figurant au dernier procès-verbal, a décidé de faire voter par les commissaires les interdictions prévues à l'article 14 (1) de la loi, se référant explicitement à un élément extérieur : les affichettes dans les points de vente ne relevant pas de compétence de la commission. »

Les représentants de l'administration et de la magistrature estiment, au contraire, que les affichettes de « Détective » reproduisent le plus souvent la page de couverture du magazine et sont donc en rapport direct avec son contenu.

La commission, après le départ des représentants de la presse, a adopté par 15 voix pour et 4 abstentions, une proposition d'interdiction de vente aux mineurs et d'exposition au public de « Détective ». Cette proposition sera transmise au ministère de l'intérieur pour application. Mme Pelletier a fait état de sa « satisfaction » à propos de ces décisions.

(1) N.D.L.R. — L'article 14 de la loi du 16 juillet 1949 dispose : « *Il est interdit de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs de dix-huit ans les publications de toute nature présentant un danger pour la jeunesse en raison de leur caractère licencieux ou pornographique ou de la place faite au crime.*

» *Il est interdit, en outre, d'exposer ces publications à la vue du public en quelque lieu que ce soit et notamment à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins ou des kiosques, ou de faire pour elles de la publicité sous quelque forme que ce soit.*

» *Les publications auxquelles s'appliquent ces interdictions sont désignées par arrêtés du ministre de l'intérieur. La commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence est habilitée à signaler les publications qui lui paraissent justifier ces interdictions. (...)* »

POINT DE VUE

Justice parallèle et justice oblique

par DANIEL BECOURT (*)

L'EXERCICE du pouvoir judiciaire doit respecter un minimum de *garanties* sans lesquelles la décision se vide de toute autorité pour se voir taxée d'arbitraire. C'est en particulier vrai des commissions de tous ordres, tantôt investies du pouvoir de prononcer condamnation, tantôt chargées d'émettre un avis, parfois obligatoire, parfois facultatif, mais presque toujours décisif. On constate indubitablement à cet égard une détérioration continue des garanties de la défense.

Ces commissions constituent un moyen d'une efficacité redoutable. Instituées de façon ponctuelle et par des textes spéciaux, elles disposent du pouvoir de juger selon une procédure sommaire allant jusqu'à ignorer la notion même de la défense. Certaines revêtent à coup sûr un caractère juridictionnel — c'est d'elles qu'il a été question au congrès précité — si bien que leurs décisions participent ainsi d'une sorte de justice « parallèle ». D'autres, en revanche, se voient dotées d'un statut hybride, leur conférant un rôle purement consultatif, mais, néanmoins, déterminant, dès lors que l'avis qu'elles émettent se trouve le plus souvent entériné par l'autorité de tutelle, préfet ou ministre, et qu'en tout état de cause celle-ci se fonde sur un dossier dont il a été débattu.

Cette situation particulière, de plus en plus fréquemment utilisée par le législateur, outre qu'elle témoigne d'une regrettable dilution des responsabilités, donne lieu à des errements plus regrettables encore, si bien que l'on peut parler à cet égard de justice « oblique ».

∴

Comment qualifier autrement une procédure tout à la fois secrète et non contradictoire, où l'instruction de l'affaire et les délibérations auxquelles elle donne lieu sont menées hors la présence de toute défense, mais même de l'intéressé, qui ignore au surplus que son cas va se trouver abordé ? Si l'on ajoute, pour faire bonne mesure, que l'ordre du jour ne figure pas sur les convocations adressées aux membres de la commission, et que les procès-verbaux ne peuvent être rendus publics, on conviendra que ce qualificatif paraît amplement mérité. Or pareille situation existe bel et bien, en particulier à propos de faits justiciables d'une décision d'une importance capitale, puisqu'il s'agit d'émettre, à l'intention du ministre de l'intérieur, un avis concernant l'éventuelle interdiction de telle ou telle publication — avis qui n'est susceptible d'aucun recours.

De fait, on sait que des arrêtés d'interdiction peuvent être pris par le ministre de l'intérieur en vue de limiter la diffusion des publications destinées aux adultes, et relevant en conséquence de la liberté de la presse. Ces limitations sont au nombre de trois et graduées. Elles concernent la vente aux mineurs, l'exposition publique et la publicité. Ce qu'on sait moins, c'est qu'une telle interdiction compromet l'équilibre financier de la publication visée.

Ainsi toute interdiction met en cause le libre choix de l'adulte en matière de lecture puisqu'elle touche à la survie des publications. Loin de nous, bien sûr, l'idée de nous refuser à protéger la jeunesse. Bien au contraire !

On imagine aisément le rôle considérable que joue en ce domaine la commission « de surveillance et de contrôle des publications » — eh oui, une telle commission fonctionne, le saviez-vous ? Et l'on se plaît à penser qu'elle se tiendra dans les limites que lui assigne la loi, car *ce n'est pas ici l'ordre public en général* qui se trouve menacé. Or la loi — l'article 14 de la loi du 16 juillet 1949 — confère au ministre de l'intérieur un pouvoir de police spéciale, *celui de prononcer des interdictions* à l'égard de publications « *présentant un* danger pour la jeunesse », et de celles-là seulement. Et le danger à son tour se trouve circonscrit de façon précise, donc non extensive, « *en raison du caractère licencieux ou pornographique* » de la publication, ou « *de la place (excessive) faite au crime ou à la violence* ». Il s'agit à l'évidence d'éléments à considérer sous un angle purement objectif, à l'exclusion de toutes considérations d'ordre moral, aussi respectables soient-elles, et dont la qualification doit tenir lieu de motivation à l'avis émis par la commission. La vérité oblige malheureusement à reconnaître qu'il n'en est rien.

∴

Il faut, en effet, rappeler que cette commission a été instituée essentiellement dans le dessein de contrôler le contenu des publications « *destinées à la jeunesse* », dans un souci légitime d'éducation et de morale. On s'explique mieux, dès lors, sa composition, où *ne* figurent que depuis 1966 les éditeurs de publications « *autres* », et sa mission « *de proposer toutes mesures susceptibles d*'améliorer *les publications pour enfants et adolescents* ». D'où la pratique qui s'est instaurée de la « *recommandation* » faisant part aux éditeurs concernés des désirs de la commission sur tel ou tel aspect de leur publication. Mais cette mission ne saurait pour autant valablement s'étendre au domaine, tout différent, de l'article 14 — « *cette nouvelle loi que l'on a introduite dans la première* », — sous peine de voir se mettre en place une procédure assimilable, sinon à la censure, puisque s'exerçant après coup, du moins à une autocensure du contenu des publications pour adultes. C'est pourtant ce qui se passe, et l'examen par la commission donne lieu à des appréciations graduées, allant du R.A.S. et du « *tolérable* » à l'avis favorable à une ou plusieurs interdictions, en passant — ce qui a quand même de quoi surprendre, sinon scandaliser — par la « *mise sous surveillance* ».

On comprend maintenant pourquoi nous avons pris comme exemple de « justice oblique » cette institution qui, enserrée à l'origine dans des limites précises tracées par le législateur, en est venue à les déborder d'autant plus librement que les avis émis sont, au sens strict, dépourvus de véritables motivations juridiques. Au point que, s'il s'agissait d'une décision administrative, on pourrait aller jusqu'à parler, selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, de détournement de pouvoir. Exemplaire, cette institution l'est également sur d'autres plans. Politique sans doute *au sens général*, puisqu'elle traite à des limitations au principe de la liberté d'expression proclamée par la loi de 1881. Sociologique aussi, car elle témoigne de la fragilité de ces *mêmes principes lorsque chacun ne* veille pas à leur mise en œuvre effective, en laissant s'instaurer ce que nous appellerons des « structures molles », susceptibles un jour *de se durcir brusquement. En acceptant* encore que l'on puisse juger dans le secret et sans que puisse se faire entendre la voix de la défense, dont les droits n'ont pas, pour s'exercer, *besoin de recevoir consécration* dans les textes, car ils puisent leurs racines dans la même terre qui nourrit la justice.

Cette technique de grignotage eût été inconcevable sans l'approbation tacite des autorités compétentes, car jamais un organisme officiellement présenté comme purement consultatif n'a joué un rôle aussi important. En sorte que, à relire aujourd'hui, avec le recul du temps, les déclarations destinées à éclairer la portée des dispositions légales, on ne peut se défendre d'un certain *malaise* devant ce qu'il faut bien appeler une « entreprise de mystification ». Preuve supplémentaire que même en démocratie la liberté et la justice sont un combat *de chaque jour*, tantôt en marge, tantôt dans le cadre des institutions établies, à la mesure, comme l'on sait, des peuples qu'elles régissent. Et ce n'est jamais hasard si viennent à être *méconnus* les droits de la défense et éliminé celui qui doit en être l'intercesseur naturel, sous peine de cesser de mériter son titre, l'avocat.

(*) Avocat au barreau de Paris, chargé d'enseignement auprès des universités de Paris-X Nanterre et de Paris-XIII Villetaneuse.



Le 60473e numéro du « Times » n'a pas paru

De notre correspondant

Londres. — Le 60 473e numéro du *Times* n'a pas paru ce vendredi matin 1er décembre. Du coup, le numéro de jeudi, devenu « historique », s'est arraché à prix d'or. Mais, en confirmant la groupe (le *Times*, ses suppléments éducatifs et littéraires et le *Sunday Times*), M. Hussey, son directeur, a annoncé un report de quinze jours dans l'envoi des lttres de licenciement du personnel. Il s'agit là, a-t-il dit, d'une « *concession substantiele et sans conditions* » qui vise à inciter le syndicat des ouvriers de la composition (N.G.A.) à « *négocier,h et à accélérer la négociation des accords dans les autres secteurs* ». Le président du N.G.A. a indiqué que le syndicat maintiendrant le contact avec la ainsi l'espoir d'une « résurrection » du *Times* après une suspension de quelqeus jours ou de quelques semaines.

Il semble que le groupe n'ait pas été insensible aux pressions discrètes du gouvenement, et plus encore des milieux conservateurs, qui ont invité la direction à faire un geste pour ajourner la suepension de ses publications. Dix-sept seulement des négociation, soit huit cents membres du personenl sur un total de quatre mille trois cents, avaient accepté les propositions de la direction. La grande majorité restait dans l'expectative en surveillant l'évolution de l'affrontement entre le N.G.A. et la direction du groupe. Les journalistes, longues et confuses délibérations, rejeté par 134 voix contre 94 les offres avantageuses de la direction. Le réflexe de solidarité syndicale a prévalu sur toute autre considération, à commencer par le risque d'un licenciement après quatre mois de préavis. L'augmentation de salaire proposée aux journalistes aurait pourtant rapproché leurs rémunérations de nombre d'ouvriers de l'atelier. Pour les autres catégories de personnel, les préavis pourraient varier entre deux mois et demi et trois mois.

Les directeurs du groupe *Times* ont répété qu'il n'était pas possible de continuer à travailler dans les conditions actuelles, en soulignant que soixante-huit exemplaires du dernier numéro avaient été perdus en raison d'un meeting syndical tenu sur les lieux de travail. Le *Sunday Times* avait, dimanche dernier, subi une perte de cinq cent soixante-dix-huit mille exemplaires par suite d'une grève « sauvage ». M. Hussey a indiqué que la suspension de la publication coûterait plus de 1 million de livres au journal au cours des deux prochaines semaines, puisque tout le personnel continuerait d'être payé. Il a exclu l'éventualité d'une fermeture définitive des entreprises, mais il a insisté de nouveau pour que les syndicats acceptent les ordinateurs, et surtout leur emploi par les journalistes et les secrétaires.

Jusqu'à nouvel ordre, le N.G.A. rejette complètement les propositions patronales et considèrent qu'il s'agit d'un problème fondamental qui concerne tous les ouvriers de presse, puisque leurs effectifs pourraient être réduits de moitié. Le syndicat souligne encore qu'il lui était impossible d'accepter un changement aussi fondamental dans le délai de dix mois fixé par la direction. L'accord n'est pas possible, semble-t-il, sur la base du compromis qui est entré en vigueur dans le groupe *Mirror*. Le *Times* ne manque pas d'atouts, et en particulier celui représenté par les quelque 125 millions de livres de bénéfice brut réalisé par le consortium pétrolier Thomson l'année dernière. Le bénéfice tiré des diverses publications est évalué à 36 millions de livres, auquel le *Times* ne contribue que pour un cinquième. L'organisation Thomson pourrait ainsi être tenté de mettre fin à cette activité beaucoup moins rentable queles autres.

Ce cher disparu

La « disparition » du *Times* a été ressentie par des millions de Britanniques comme la perte d'un vieil ami, dont l'absence soudaine fait mieux apprécier des liens d'affection tissés à travers les années. Ce n'est pas tant l'institution *Times*, partie intégrante du mode de vie britannique comme le jeu de cricket, qui est regrettée, mais plutôt cette vieille liaison presque bicentenaire (cent quatre-vingt-treize ans) entre le journal et ses lecteurs. Dans leurs commentaires, les lecteurs oublient ou négligent délibérément les défauts et les insuffisances du « *cher disparu* » pour ne retenir que ses vertus et ses mérites. Dans tous les journaux, et sur toutes les ondes, on lit et on entend les doléances de tous ceux qui, bouleversés, expriment leur attachement au journal et déplorent d'être ainsi privés de leur ration quotidienne d'informations, de commentaires, de correspondants à l'étranger et des articles érudits rédigés par les spécialistes de l'art vétérinaire, du bridge, de l'architecture, de la philatélie ou de la numismatique. Plus que tout, les fidèles du *Times* regrettent les mots croisés (exceptionnellement et à la demande des cruciverbistes, la réponse au problème de jeudi avait été donnée à la page 2 du même numéro) et aussi les « Lettres au directeur » qui concernaient tous les sujets, des plus sérieux au plu futiles, écrites par des personnages importants ou d'obscurs citoyens. Les « Lettres » au *Times*, une rubrique célèbre qui permettait le contact non seulement entre le journal et ses lecteurs, mais entre des lecteurs issus de milieux différents, qui ne se seraient jamais rencontrés si leur cher journal ne leur avait pas ouvert ses colonnes.

HENRI PIERRE.

M. JEAN GRANDMOUGIN QUITTE « L'AURORE »

M. Jean Grandmougin vient d'adresser à la direction de « l'Aurore » sa lettre de démission. A la suite des événements de la semaine dernière, notamment le départ de M. Roland Faure, il estime « en conscience, ne pas pouvoir poursuivre (sa) collaboration ».

M. Jean Grandmougin était entré à « l'Aurore » en 1962, après son départ de Radio-Luxembourg. Editorialiste dans le quotidien de la rue de Richelieu, il s'était vu confier ensuite la responsabilité de la page « deux ».

● *A « Ouest-France »*, un nouvel arrêt de travail sans préavis, observé jeudi soir par les ouvriers d'imprimerie, a amputé plusieurs éditions du quotidien d'une partie des informations. Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. du Livre expliquent, dans un communiqué, « *le refus de la direction de satisfaire à la revendication de parité entre les ouvriers de la composition et ceux des rotatives* ».

● *Prix international du tourisme 1978.* — L'Association des offices nationaux étrangers de tourisme en France (ADONET) a décerné le Prix international du tourisme 1978 à notre collaborateur Jean-Michel Durand-Souffland. Créé en 1958, ce prix est décerné, chaque année, à un journaliste spécialisé dans les reportages et chroniques touristiques.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le vendredi 1er décembre à 0 heure et le samedi 2 décembre à 24 heures :

Le champ de pression commencera à s'affaiblir par l'ouest sur la France, et les perturbations du proche océan pénétreront lentement sur nos régions occidentales, accompagnées d'un adoucissement. Sur le reste de la France, l'air froid actuel persistera.

Samedi matin, le temps sera très nuageux à couvert de la Bretagne aux régions côtières de l'Atlantique, avec quelques pluies. Dans la journée, ce type de temps progressera vers l'est pour atteindre le soir les régions s'étendant de l'ouest du Bassin parisien à l'ouest du Massif Central et aux Pyrénées, les pluies étant précédées de neige ou de verglas dans l'intérieur. Cette aggravation sera accompagnée d'une hausse progressive des températures.

Sur le reste de la France, le temps froid persistera avec des gelées matinales du même ordre que celles de vendredi. On observera des éclaircies, mais des formations brumeuses parfois givrantes seront présentes le matin sur le Nord et le Centre. Quelques faibles neiges tomberont encore localement sur les Vosges et le Jura.

Les vents, de sud, seront assez forts sur la Manche et la Bretagne.

Vendredi 1er décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 020,7 millibars, soit 765,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 30 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 30 novembre au 1er décembre) : Ajaccio, 10 et 3 degrés ; Biarritz, 5 et —3 ; Bordeaux, 5 et —6 ; Brest, 7 et 2 ; Caen, 1 et —5 ; Cherbourg, 2 et —7 ; Clermont-Ferrand, —1 et —3 ; Dijon, 0 et —3 ; Grenoble, 3 3 et —1 ; Lille, —2 et —6 ; Lyon, —2 et —2 ; Marseille, 6 et —4 ; Nancy, —1 et —2 ; Nantes, 2 et —4 ; Nice, 13 et 5 ; Paris-Le Bourget, 0 et —8 ; Pau, 5 et —5 ; Perpignan, 8 et 1 ; Rennes, 4 et —4 ; Strasbourg, 1 et —1 ; Tours, 1 et —3 ; Toulouse, 5 et —7.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 14 et 9 degrés ; Amsterdam, 1 et —3 ; Athènes, 13 et 12 ; Berlin, 3 et 3 ; Bonn, 0 et —3 ; Bruxelles, —1 et —4 ; îles Canaries, 22 et 13 ; Copenhague, 1 et 0 ; Genève, 0 et —1 ; Lisbonne, 16 et 8 ; Londres, 5 et —4 ; Madrid, 9 et —4 ; Moscou, 1 et —2 ; Palma-de-Majorque, 12 et 5 ; Rome, 12 et 4 ; Stockholm, —2 et —4.

LOTO

TIRAGE N° 48 DU 29 NOVEMBRE 1978

1 — 10 — 11 — 25 — 32 — 49

NUMERO COMPLEMENTAIRE 20

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	944 452,30 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	86 989,00 F
5 BONS NUMEROS	7 249,00 F
4 BONS NUMEROS	126,80 F
3 BONS NUMEROS	10,00 F

PROCHAIN TIRAGE LE 6 DECEMBRE 1978

VALIDATION JUSQU'AU 5 DECEMBRE 1978 APRES-MIDI

SECRETARIAT GENERAL DE LA LOTERIE NATIONALE

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 1er décembre 1978 :

DES LOIS

● Autorisant l'approbation d'un accord général de coopération militaire technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Zaïre, signé à Kinshasa le 22 mai 1974 ;

● Autorisant la ratification de l'accord entre la Communauté économique européenne (C.E.E.) et la Belgique, le Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, Etats membres de cette communauté (Etats membres), d'une part, et l'Association internationale de développement (association) ; d'autre part, signé à Bruxelles le 2 mai 1978.

UN ARRETE

● Relatif au relèvement du salaire minimum de croissance.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	123 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	223 F	435 F	645 F	850 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 245

HORIZONTALEMENT

I. Qui peuvent éclater quand on les touche. — II. Qui n'apporte rien ; Peut être ouvert ou globulaire. — III. Les hommes n'y sont pas admis ; Comme une cruche. — IV. Qui peut donc s'allonger ; Marque l'endroit. — V. Divisera l'ouvrage ; Sont formés de grains. VI. Orne et charme, par exemple ; Passe à Evreux. — VII. Pas conservés ; Mauvaise quand il n'y a que des échecs. — VIII. Peut être flottante au dessert ; Ne fait pas de bulles quand elle est plate ; Susceptible de cuire ; Peut être naturel. — IX. Préposition ; Tintent quand on est sur la sellette. — X. Qui reste donc toujours froid ; Bon quand il commun. — XI. Possessif ; Quelque chose à louer ; Pas annoncé. — XII. Plus sombre que le bureau ; Qui sont donc en grève. — XIII. Sous la ligne ; Canton ; Peut qualifier la purée, pour celui qui n'a rien à manger. — XIV. Traités comme des martyrs ; Article. — XV. Effet pour le rat ; Découverts ; Qui ne fume donc pas.

VERTICALEMENT

1. Mettre sur le journal. — 2. Pour enfoncer le pavé ; Qui n'a pas fait l'objet d'une inscription ; Pour l'aération du bidet. — 3. Entre lesquelles on pourrait donc trouver des ressemblances ; S'en va parfois de la poitrine. — 4. Préparera l'avenir ; Qui a bénéficié d'un soutien. — 5. Dans l'alternative ; S'intéressa aux images ; Peut se mettre au mur. — 6. Règles ; Peut être traitée comme un loup ; Une particule, par exemple. — 7. Cité chez un voisin ; D'un auxiliaire ; Certaine s'appelle Dominique ; Qui a peut-être été dévoré. — 8. Mauvais passage pour une biche ; Voie, à l'étranger ; Qui ont fait l'objet d'un rejet. — 9. Sorte de pâté ; Endroit où l'on a l'habitude de saucissonner. — 10. Qui n'est donc pas très claire ; Morceau de lustre. — 11. Etendue en Laponie ; Un tout petit peu de galette. — 12. Vieille étoffe ; Peuvent être mis dans le bain ; Avoir une attitude très attachante. — 13. Qui ont donc trop sifflé ; Article ; Anneau. — 14. Mauvaise humeur ; Qui ne peut mâcher que ses mots. — 15. Abréviation qui est une marque de perfection ; Peut amener une suggestion ; Qui ont donc de solides attaches ; Peut se mettre pour nous.

Solution du problème n° 2 244

Horizontalement

I. Capitaux. — II. Harpies. — III. Osèrent. — IV. Sonore. — V. Duc ; BB. — VI. Erratique. — VII. Idée ; Lu. — VIII. Loris ; Ver. — IX. Elée ; Pour. — X. Si ; Oise. XI. Mixtures.

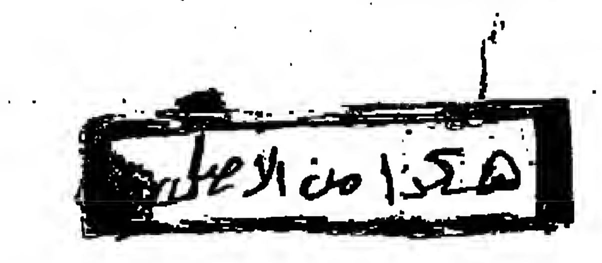
Verticalement

1. Chandelles. — 2. Aa ; Ur ; Olim. — 3. Proscrire. — 4. Ipso ; Adieux. — 5. Tien ; Tés. — 6. Aérobie ; Pou. — 7. User ; Voir. — 8. Nébuleuse. — 9. Ut ; Beurrés.

GUY BROUTY.

VIGNETTE AUTO
DÉLAI DE GRACE JUSQU'A SAMEDI MINUIT

La vignette automobile sera en vente jusqu'au samedi 2 décembre à minuit. La date limite d'achat avait d'abord été fixée au vendredi 1er décembre à minuit, mais un délai de grâce a été accordé par le ministère du budget.



SPORTS

AUTOMOBILISME

Renault s'engage à fond dans la formule 1

De notre envoyé spécial

Le Castellet. — L'engagement d'une deuxième voiture et d'un deuxième pilote (*le Monde* du 30 novembre) dans les grands prix de 1979 montre bien que Renault a fait de la formule 1 son objectif prioritaire pour les années à venir. Mercredi 29 novembre, Gérard Larrousse, directeur de la compétition, a nettement défini, au Castellet, la politique sportive de la Régie en rappelant qu' « *une fois les Vingt-Quatre Heures du Mans gagnées, tout le potentiel de Renault allait être consacré à la formule 1. Avant notre victoire au Mans, c'est-à-dire cette année, 80 % de nos moyens ont été consacrés à sa préparation, et c'est seulement ce but atteint que nous avons pu reporter l'essentiel de notre action vers la formule 1. Autant dire que pour Renault le challenge de la formule 1 n'a réellement commencé que le soir de notre succès aux Vingt-Quatre Heures, c'est-à-dire le 11 juin 1978* ».

Gérard Larrousse ne s'est pas montré trop ému des réserves formulées par ceux qui considèrent que les moteurs turbocompressés — solution choisie par la Régie — ne pourrait pas être vraiment compétitifs en formule 1. Ces réserves, pourtant émises par Porsche et par Cosworth, sont à analyser, selon Gérard Larrousse, de deux manières différentes. « *Cosworth fournit des moteurs atmosphériques à presque tous les constructeurs, et c'est donc son intérêt de prêcher pour sa paroisse. Rien d'étonnant à cela. En revanche, je suis plutôt surpris des propos tenus par les responsables de Porsche. Il est vrai que Renault et Porsche n'ont pas tout à fait la même expérience dans le domaine des moteurs turbocompressés. Porsche a exploité la suralimentation sur des moteurs issus de la série, alors que Renault a pris comme base des moteurs construits pour la course. Ceci explique peut-être cela...* »

Renault croit aussi que la formule 1, bien qu'il s'agisse officiellement du championnat du monde des conducteurs, devient de plus en plus un championnat des constructeurs ou à tout le moins que, désormais, la notoriété va autant au constructeur qu'au pilote. « *En 1978*, remarque Gérard Larrousse, *on a surtout parlé de Lotus parce que la formule 1 est plus que jamais un challenge technique et que la technique relève de la responsabilité des seuls constructeurs.* »

Indianapolis

Il est probable qu'un jour ou l'autre Renault comme Porsche tentera l'aventure des 500 miles d'Indianapolis, la plus célèbre course disputée aux Etats-Unis. Les deux firmes, malgré leur approche différente dans la construction automobile, ont une vocation d'exportateurs et c'est tout naturellement qu'Indianapolis devrait entrer dans leur programme les prochaines années. Pour Renault le projet demeure toujours de trouver un accord d'association avec American Motors, le quatrième constructeur américain, et cette éventualité ne peut que fouetter son dynamisme sportif vers la piste d'Indianapolis dont l'écho sportif est immense et les retombées commerciales sans égales. Avancer une date de participation aux 500 miles d'Indianapolis est aujourd'hui impossible. Il faudra d'abord que la Régie maîtrise tous ses problèmes en formule 1 et gagne plusieurs grands prix. Ce n'est donc pas pour demain.

La Renault 5 turbocompressée présentée au récent Salon de Paris a fait des essais de « roulage » le 29 novembre au Castellet. Elle préfigure une nouvelle génération de voitures de rallye dont une commercialisation est au demeurant fort possible. En attendant sa mise au point, la Régie a annoncé qu'elle prendrait part avec des R 5 conventionnelles à plusieurs compétitions routières, et a confirmé son engagement au prochain Rallye de Monte-Carlo.

FRANÇOIS JANIN.

La Transatlantique française

DES RECHERCHES SONT ENTREPRISES A PARTIR DES AÇORES POUR TROUVER LES CONCURRENTS « MUETS ».

Un cinquième concurrent, le Breton Joël Charpentier, est arrivé jeudi 30 novembre à Pointe-à-Pitre au terme de la *Route du Rhum* sur *Wild Rocket*, bateau en acier de 19 m. 30 de long et pesant 25 tonnes. Jacques Timsit *(Arauna-IV)* et Phillipe Poupon *(Saint-Malo-Pointe-à-Pitre)*, qui n'avait pas donné de nouvelles depuis le 15 novembre, ont, à leur tour, entrepris le tour de l'île de *Basse-Terre jeudi soir*.

Eugène Riguidel, dont le « V.S.D. » avait déjà abordé le ferry *Armorique* au départ de la course, a, lui, terminé la transatlantique française en s'échouant sur un récif de corail à 90 miles de la Guadeloupe. Son bateau ne paraissait pas récupérable. Il a été secouru par un marin pêcheur à l'îlot de Cocoa au nord d'Antigua puis a rejoint Pointe-à-Pitre par avion.

Plusieurs concurrents n'ont pas donné de leurs nouvelles depuis plusieurs jours : Jacques Palasset et Jan-Pierre Barrault sont muets depuis le départ, Jean-Jacques Vuilsteker et Yves Le Cornec depuis le 8 novembre, Aline Marchand depuis le 15 novembre. Des recherches ont été entreprises jeudi pour retrouver Alain Colas (*Manureva*), avec le Bréguet-Atlantic de la marine nationale, basé à Pointe-à-Pitre. D'autres recherches devaient être entreprises vendredi à *partir des* Açores. En effet l'inquiétude est très vive pour Alain Colas qui aurait pu être victime d'un incident au cours de la tempête qui a suivi son passage aux larges des îles portugaises.

BASKET-BALL. — *Au Mans, en Coupe d'Europe masculine, préliminaires « retour » du deuxième tour, Le Mans a battu le Pirée par 76 à 56. A Clermont-Ferrand, en Coupe d'Europe féminine, huitièmes de finale, match « retour », le Clermont Université Club a battu Tel-Aviv par 80 à 52.*

HANDBALL. — *Dans le Tournoi de France, la Pologne, à Colombes, a battu la Tunisie par 33 à 22 ; l'Islande, à Mantes-la-Ville, a battu la France B par 22 à 21 ; et la France A, à Nantes, a battu la Chine par 23 à 22. Au classement, la Pologne précède la France A, l'Islande et la Chine.*

SKI. — *Le slalom géant féminin des « séries mondiales », qui s'est couru jeudi 30 novembre sur le glacier de Stubai dans le Tyrol autrichien, a été remporté par l'Autrichienne Monika Kaserer devant l'Allemande Christa Kinshofer et la Suissesse Marie-Thérèse Nadig. Les Françaises Fabienne Serrat et Perinne Pelen se sont classées respectivement 5e et 7e.*



CARNET

Réceptions

— A l'occasion du soixantième anniversaire de la constitution de l'Etat national roumain unitaire, l'ambassadeur de Roumanie et Mme Corneliu Mănescu ont offert une réception jeudi 30 novembre.

Naissances

— M. Henri PIGEAT et Mme, née Passerose Rueff, ont la joie de faire part de la naissance de leur fille,
Anaël-Félicie.
Paris.

— M. Jean-Marc OURY et Mme, née Lise Bourgoin, Caroline et Marion ont la joie d'annoncer la naissance de
Nicolas,
Paris, le 12 novembre.

— Denis TOUTENU et Jeanne-Françoise, née Guimet, Laure et Marion, ont la joie d'annoncer la naissance de
Pauline,
le 26 novembre 1978, à Lyon.

Décès

MAURICE GAY

Nous avons appris la mort, à l'âge de quatre-vingt-un ans, de
M. Maurice GAY,
titulaire depuis quarante ans de l'orgue de la cathédrale Saint-Sauveur, à Aix-en-Provence.

[Originaire de Montpellier, M. Gay avait poursuivi des études musicales de 1916 à 1919 à Paris, dans les classes de la Schola Cantorum, sous la direction de Vincent d'Indy. Arrivé à Aix en 1919, il y occupait le poste d'organiste à l'église Saint-Jean-de-Malte. Il entre en 1932 au conservatoire d'Aix comme professeur d'harmonie, puis d'histoire de la musique et enfin d'orgue. Il participait régulièrement depuis 1948 au Festival de musique d'Aix-en-Provence.

Maurice Gay a composé des œuvres pour orgue et pour divers instruments. Il a reconstitué des œuvres importantes pour solistes, chœurs et orchestres de grands musiciens aixois, André Campra et Jean Gilles. Il était chevalier de l'ordre des Arts et Lettres et chevalier de l'ordre pontifical de saint Grégoire le Grand. Ses obsèques ont eu lieu ce vendredi matin, à 10 heures, en la cathédrale Saint-Sauveur, présidées par Mgr Charles de Provenchères, archevêque d'Aix et d'Arles.]

DIMITRI OCHANINE

Mme Dimitri Ochanine, ses enfants et petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de
M. Dimitri OCHANINE,
ancien directeur d'études
à l'Institut de psychologie
de l'Académie
des sciences pédagogiques
de l'U.R.S.S.,
survenu le 28 novembre, dans sa soixante-douzième année.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Bourg-la-Reine, le lundi 4 décembre, à 10 h. 30.

[*Né en 1907 à Vologda, en Russie*, le professeur Dimitri Ochanine avait fait une partie de ses études en France entre les deux guerres et soutenu une thèse de philosophie sous la direction d'Henri Bergson, à la Sorbonne. A son retour en Union soviétique, il se spécialise en psychologie. De 1955 à 1976, il avait travaillé à l'Institut de psychologie de l'Académie des sciences pédagogiques de l'U.R.S.S., où il dirigeait le laboratoire de psychologie du travail. Installé en France depuis 1976, Dimitri Ochanine a enseigné dans plusieurs universités parisiennes.

Il était connu en France pour ses travaux en psychologie du travail et en ergonomie, qui ont exercé une influence marquée notamment dans l'analyse du travail de l'opérateur humain confronté aux automatismes. Parmi ses publications : « l'Homme dans les systèmes automatisés » (1971).]

— Mme Benussan.
Les familles Amar, Raffel, Barasz, ont la douleur de faire part du décès de
Mme Adella AMAR,
leur sœur, mère et grand-mère, survenu le 22 novembre, à Meudon.

— Ses amis et collègues de la délégation à l'emploi ont la douleur de faire part du décès subit de
Marie-Anne BARDIN,
survenu à Paris, le 28 novembre 1978. Ils s'associent au chagrin de sa famille et de ses proches.
Ses obsèques auront lieu samedi 2 décembre, à 10 h. 30, dans la chapelle absidiale de Saint-Pierre du Gros-Caillou, 9, rue Pierre-Villey, Paris (7e).

— M. et Mme Jean Oriol, chroniqueurs judiciaires, et toute la famille ont la douleur d'annoncer le décès de leur père,
M. Henri CASTRIC,
médaille militaire,
croix de guerre 1914-1918,
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu le 29 novembre, dans sa quatre-vingt-huitième année.
Les obsèques seront célébrées le 1er décembre, à 16 heures, en l'église Saint-Martin de Triel-sur-Seine (Yvelines).
L'inhumation aura lieu au cimetière de Triel.
Cet avis tient lieu de faire-part.
23, domaine de Cheverchemont,
78150 Triel-sur-Seine.

— Le conseil d'administration, la direction et le personnel du groupe Bertrand Faure-Epeda ont le regret d'annoncer le décès de leur président,
M. Gérard FAURE,
survenu le 24 novembre 1978.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme FROMAGEOT,
née Annette Fortrat,
le 29 novembre 1978.
La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 4 décembre 1978, à 10 h. 45, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue du *Chesnay*.
M. Pierre Fromageot, ses enfants et sa famille.
6, avenue de la Reine-Amélie,
78150 Le Chesnay.

— M. Jean Gallissaires, conservateur des hypothèques à La Rochelle,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme GALLISSAIRES,
née Simone Laulan,
survenu accidentellement le 29 novembre 1978.
Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité, ce jour vendredi 1er décembre 1978, à 15 heures, en l'église de Casteljaloux.

— Mme André Lafon, son épouse,
Roland et Dominique Lagarde,
Jean-Pierre et Thérèse Lafon,
ses enfants,
Alexandre, son petit-fils,
Toute la famille et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de
M. André LAFON,
sous-directeur,
chef du service commercial
à l'Office national interprofessionnel des céréales,
des céréales,
officier du Mérite agricole,
survenu subitement, à l'âge de soixante-deux ans, à Paris.
La levée du corps aura lieu le lundi 4 décembre 1978, à 7 h. 45, 11, rue Cabanis, Paris (14e).
La cérémonie religieuse sera célébrée le même jour, vers 15 heures, en l'église des Saints-Anges, rue du Chanoine-Peny, à Limoges.
L'inhumation dans le caveau de famille.

— M. Henri Corson, directeur général de l'Office national interprofessionnel des céréales, fait part du décès de
M. André LAFON,
sous-directeur,
chef du service commercial,
survenu à Paris, le 29 novembre 1978.
La levée du corps aura lieu le lundi 4 décembre 1978, à 7 h. 45, 11, rue Cabanis, Paris (14e).
La cérémonie religieuse sera célébrée le même jour, vers 15 heures, en l'église des Saints-Anges, rue du Chanoine-Peny, à Limoges (Haute-Vienne).
L'inhumation dans le caveau de famille.

— Jeanne Netter,
Francis, Lucienne et Paul Netter, *font part du décès*, le 27 novembre, de
Clément NETTER.
4, quai de Stalingrad,
92100 Boulogne.
40, rue Condorcet, 75009 Paris.

Anniversaires

— 3 décembre.
Anniversaire de la mort de
Claire Gilles GUILBERT,
née Benoist.
Gilles demande pour elle la pensée de ceux qui l'ont aimée.

— *Pour le cinquième anniversaire* de la mort de
M. Robert TABOUIS,
une affectueuse pensée pour lui est demandée par Mme Robert Tabouis et ses enfants :
M. et Mme François Tabouis,
M. et Mme Robert Lefort,
A tous ceux qui l'ont connu, aimé et qui gardent de lui un souvenir fidèle.

Soutenances de thèses

Doctorat d'Etat
— Université de Paris-V, mercredi 6 décembre, à 13 heures, amphithéâtre E.-*Durkheim*, M. Pierre-Philippe Rey : « Les concepts de l'anthropologie économique marxiste, critique et mise à l'épreuve ».

— Université de Paris-IV, samedi 16 décembre, à 14 heures, amphithéâtre Est, M. Dimitri Sorokine : « Les conceptions de Tolstoï sur l'Occident ».

Bienfaisance

— *Le M.R.A.P. organise une vente* de l'amitié, les 1er, 2 et 3 décembre, à la salle de l'Epicerie (12, rue du Renard, à Paris-4e), de 10 heures à 20 heures (objets artisanaux, livres, disques).

— La vente annuelle de la WIZO au bénéfice de ses institutions aura lieu samedi 2 décembre, à 19 heures, dîner 20 heures. Dimanche et lundi 3 et 4 décembre, de 11 heures à 20 heures.
Centre des expositions,
30, avenue *George-V*, 75008 Paris.

Communications diverses

— La vente que l'Association des Français libres organise chaque année au profit de ses œuvres sociales se déroulera dans le grand hall de la Maison de Radio-France, Paris (16e), du jeudi 7 décembre au dimanche 10 décembre, de 10 heures à 20 h. 30 (le jeudi à partir de 13 heures).
Cette vente offre un caractère exceptionnel en raison de la participation d'un nombre important de nations ayant combattu, ou dont les ressortissants ont combattu, aux côtés des Français libres de 1940 à 1945, offrant chacune dans leur stand les produits de leur pays tant sur le plan de la production que de l'artisanat.
En rendant visite aux Français libres, vous les aiderez à secourir ceux des leurs, trop nombreux hélas ! qui se trouvent dans le besoin.

— La Trentième Vente de livres dédicacés par leurs auteurs, organisée par le Pen-Club, aura lieu le samedi 2 décembre, de 14 heures à 20 heures, au Musée des monuments français du palais de Chaillot.

Visites et conférences

SAMEDI 2 DECEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 15, entrée de l'exposition, Grand Palais, Mme Bouquet des Chaux : « Exposition Le Nain ».
15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Meyniel : « Hôtel de Sully ».
15 h., 27, avenue de Friedland, Mme Oswald : « Hôtel des comtes Potocki ».
15 h., 23, quai Conti, Mme Pennec : « La célèbre Coupole ».
15 h., 77, r. de Varenne, Mme Vermeersch : « Le musée Rodin en l'hôtel Biron » (Caisse nationale des monuments historiques).
15 h., métro Etienne-Marcel : « Abbaye Saint-Martin-des-Champs » (A travers Paris).
15 h., 26, boulevard Haussmann : « Ensemble Empire et Restauration » (Histoire et Archéologie).
15 h., 26, rue Saint-Paul : « Le *Marais* » (M. de La Roche).
18 h. 30, métro Saint-Paul : « Le Marais » (Mme Rouch-Gain).
17 h., entrée de l'exposition au Grand Palais : « Le Nain » (Visages de Paris).
CONFERENCES. — 14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, M. Jean Nohain : « De l'âge tendre à l'âge mûr » ; M. Jean Chaffel : « L'autonomisme breton devant l'histoire » ; M. J. Nantet : « Justice : liberté ou tyrannie ? » (Club du Faubourg).
14 h. 45, 191, rue Saint-Jacques, M. P. Pagney : « Problèmes de climatologie tropicale » (Association des géographes français).
15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, professeur M. Degeorges : « L'électrocardiogramme et le traitement des signaux électriques du cœur ».
15 h., 40, rue Lauriston : « Table ronde sur la Diaspora tibétaine » (Alliance mondiale des religions).

DIMANCHE 3 DECEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., devant le portail central, Mme Lemarchand : « Le sacre de Napoléon à Notre-Dame ».
15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Puchal : « L'hôtel de Sully ».
15 h., métro Bac, Mme Vermeersch : « Promenade au faubourg Saint-Germain » (Caisse nationale des monuments historiques).
10 h., palais de Chaillot : « Le musée des monuments français » (L'art pour tous).
16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris).
15 h. 30, 1, place Alphonse-Laveran : « Val de Grâce » (Mme Camus).
15 h. 10, 60, rue des Archives : « Musée de la Chasse » Mme Ferrand).
15 h., 127, rue de Grenelle : « L'hôtel du Châtelet » (Histoire et Archéologie).
15 h., 93, rue de Rivoli : « Salons du ministère des finances » (M. de La Roche).
15 h., 123, boulevard de Port-Royal : « Port-Royal de Paris » (Mme Rouch-Gain).
15 h., place du Puits-de-l'Ermite : « La mosquée, le souk, le café maure » (Tourisme culturel).
CONFERENCES. — 14 h. 30 : musée Guimet, 6, place d'Iéna, M. Etienne Beauvilain : « Himalaya inconnu ».
15 h. 30, 13, rue de la Tour-des-Dames : « Réalisation du Soi et méditation transcendantale » (Entrée libre).
15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. le Comte Pierre Barozzi : « Bali l'enchanteresse » (les Artisans de l'Esprit).
16 h. 45, Notre-Dame de Paris, M. Henri Gouhier : « L'expérience religieuse de Marie-Noël ».
17 h. 30, 11, bis, rue Keppler : « Les rêves et l'homme intérieur selon la théosophie » (Loge unie des Théosophes) (Entrée libre).

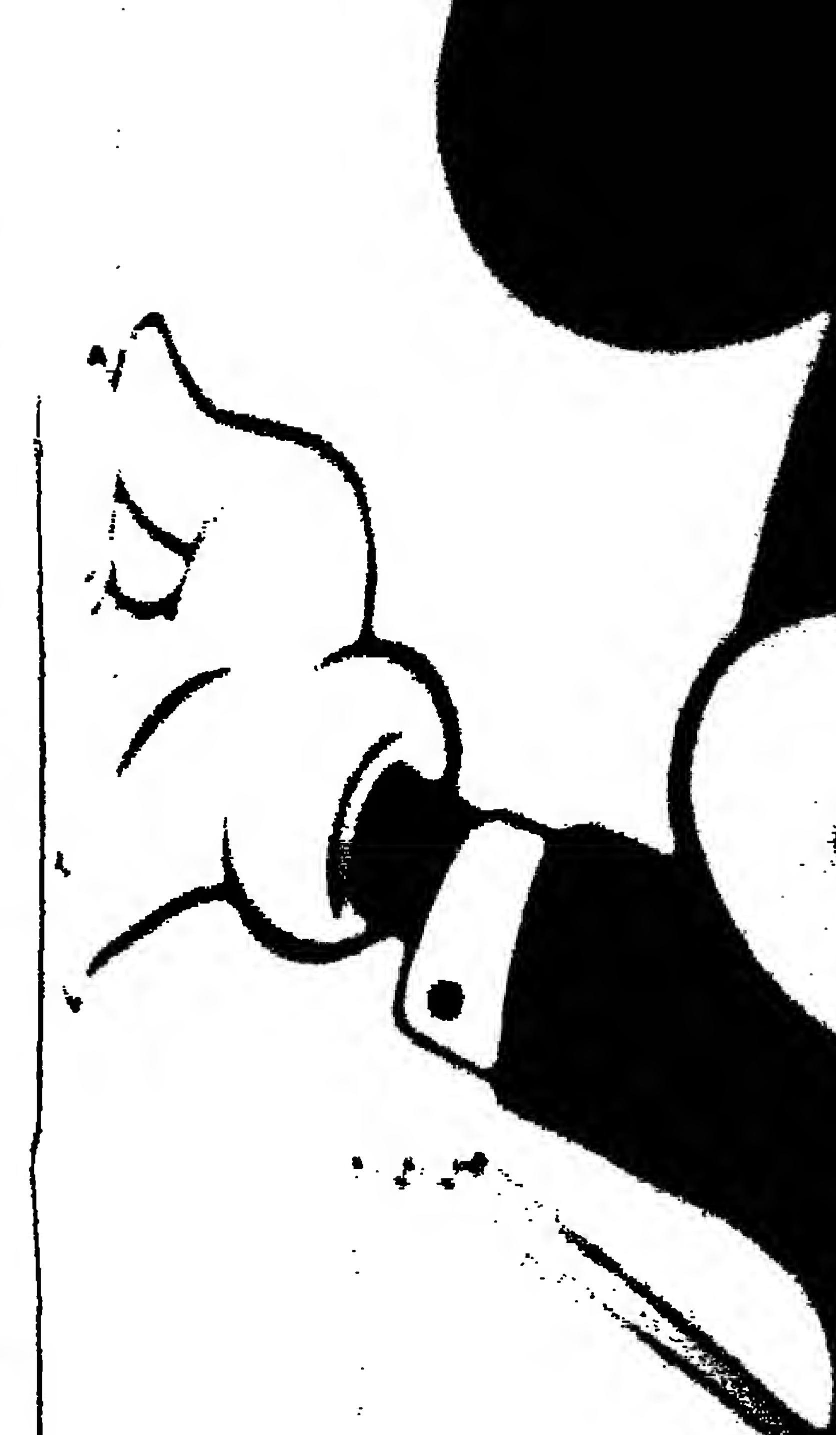




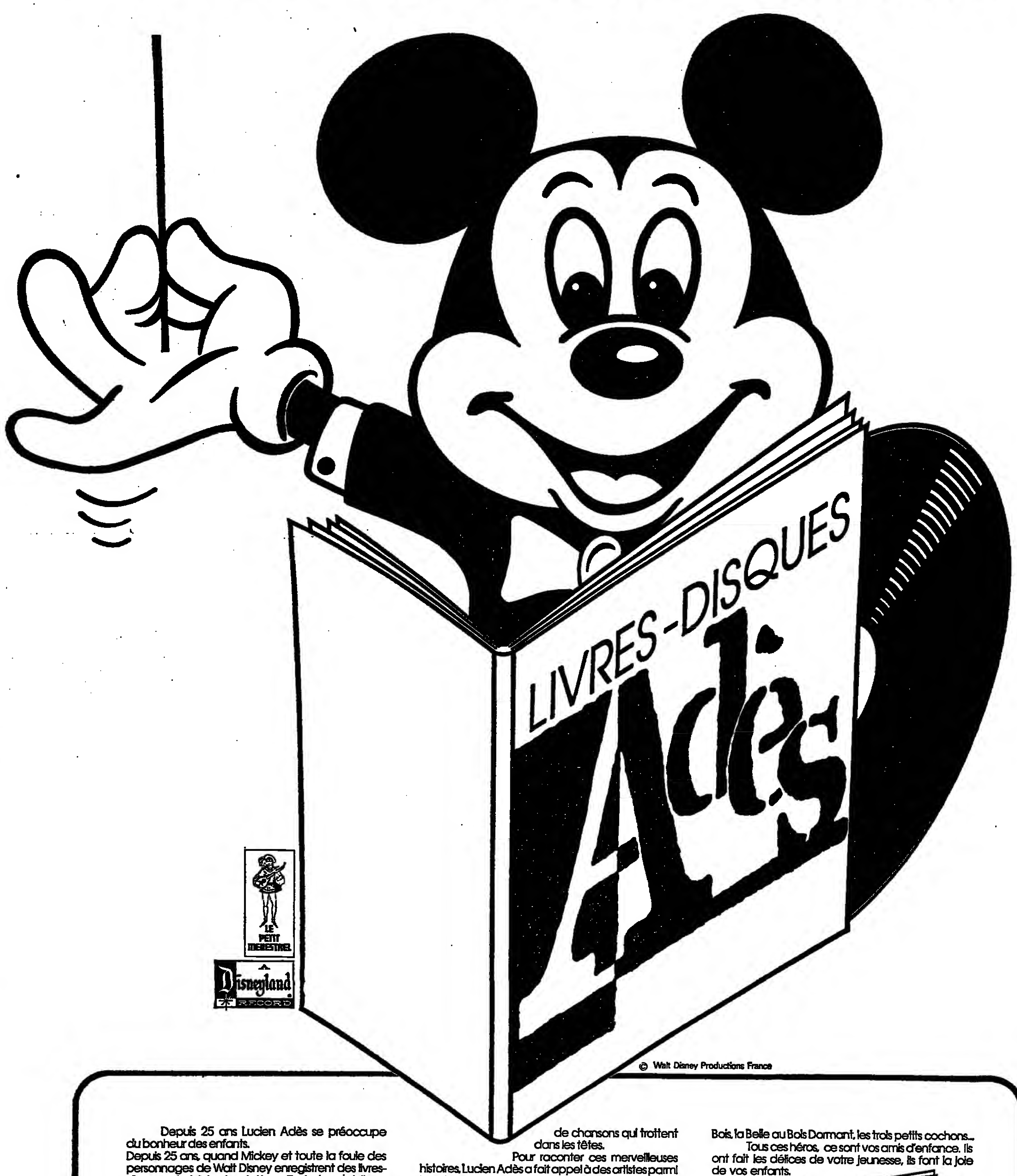








Mickey et Adès fêtent 25 ans de haute fidélité.



© Walt Disney Productions France

Depuis 25 ans Lucien Adès se préoccupe du bonheur des enfants.

Depuis 25 ans, quand Mickey et toute la foule des personnages de Walt Disney enregistrent des livres-disques, c'est à Lucien Adès qu'ils s'adressent. Ils en ont enregistré ainsi plus de cent dans la collection Disneyland où ils savent se faire tour à tour espiègles, charmeurs ou pathétiques.

Tous les livres-disques de Lucien Adès sont élaborés avec soin. Ils ont des illustrations colorées, un gros texte que les enfants suivent du doigt. Ils sont pleins d'histoires à écouter bouche bée et de chansons qui trottent dans les têtes.

Pour raconter ces merveilleuses histoires, Lucien Adès a fait appel à des artistes parmi les plus grands de notre époque : Philippe Noiret, Catherine Deneuve, Jean Rochefort, Annie Cordy, François Périer, Jean Topart, Michèle Morgan, Jean Gabin, Georges Descrières, Roger Pierre.

Pour Adès ils racontent Peter et Elliot, Bernard et Bianca, Cendrillon, Bambi, la Belle et le Clochard, les Castors Juniors, Blanche Neige et les Sept nains, Alice au pays des Merveilles, Pinocchio, Robin des Bois, la Belle au Bois Dormant, les trois petits cochons...

Tous ces héros, ce sont vos amis d'enfance. Ils ont fait les délices de votre jeunesse, ils font la joie de vos enfants.

Le catalogue des livres-disques Adès est gratuit. Vous le trouverez chez tous les disquaires et les grands magasins ou en écrivant à Adès 54, rue Saint-Lazare 75009 Paris.

A 25 jours de Noël, c'est bon à savoir...

LIVRES-DISQUES Adès

F&C FAITS ET COMMUNICATION

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

	Le m/m col.	T.C.
ANNONCES ENCADREES		
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

La chaîne Internationale : INTER CONTINENTAL HOTELS CORPORATION, recherche un

Directeur Financier

pour son hôtel à Paris

Ce poste conviendrait à un homme de 35 ans minimum, de formation supérieure, adapté aux méthodes comptables modernes et à la gestion d'un hôtel par centres de profits.

Il établira le budget, élaborera les états financiers, participera à la gestion de l'hôtel, la comptabilité générale, la trésorerie, le contrôle de gestion, l'étude des investissements et assurera la liaison avec les sièges Européen et Américain.

Il sera chargé de l'animation et du contrôle de plusieurs services (environ 40 employés) *ainsi que* du département de l'informatique. Une qualifi*cation dans ce domaine est vivement souhaitée.*

La préférence sera donnée au candidat ayant eu une expérience dans ces domaines au sein d'un groupe hotelier international.

La pratique de l'anglais est indispensable.

Adresser CV, photo, salaire actuel et prétentions ainsi que le délai de disponibilité sous référence 3077 à L.T.P.
31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02
qui transmettra
NE PAS SE PRESENTER

CENTRE INFORMATIQUE CAISSES D'EPARGNE ORLEANS - LA SOURCE
recherche

JEUNE ANALYSTE-PROGRAMMEUR

Remplissant les conditions suivantes :
- Expérience 2 à 3 ans en gestion ;
- Connaissance approfondie du COBOL (sur gros système) ;
- Pratique de méthodologie d'analyse programmation ;
- Capacité à l'étude et à la réalisation de chaînes, programmation comprise ;
- Capacité à l'assimilitation de chaînes existantes (en vue de leur maintenance) ;
- Notions de comptabilité souhaitées.

Envoyer candidature avec curriculum vitae à :
C.T.R.C.E.C. 2, rue Lavoisier, B.P. 6037 45017 ORLEANS Cedex.

---

courrèges
recherche

JEUNE FINANCIER
HAUTE STATURE

Expert relations internationales et constitution de Sociétés pour occuper fonction de coordination entre Sociétés du groupe. Anglais indispensable.

Faire offre manuscrite avec C.V.,photo (confidentiel) à Madame LEHOUX
40, rue François-1er - 75008 PARIS
bleu

ASNIÈRES
CERCO - SEMIP
recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

parlant anglais
Connaissance plastique si possible
— Fonction administrative ;
— Relation clientèle avec nos vendeurs ;
— Expérimenté - dynamique.

Envoyer C.V. et prétentions
105, rue des Bas - 92600 ASNIERES.

Société expertise comptable recherche
COLLABORATEUR
ayant expérience cabinet D.E.C.S. minimum.
Env. prétentions et C.V. SODIP, 60, rue du Rendez-vous, 75012 PARIS.

JOB ÉTUDIANT
Gagnez de l'argent sans quitter la Fac !
Ecr. à l'OFUP, s/référ. MV 1, 21, r. Rollin, 75240 Paris Cedex 05

Emplois de l'artisanat, du plein air et des loisirs : demandez une doc. gratuite sur la revue FRANCE-ANIMATION (B 3) B.P. 402 - 09 Paris

INTERNAT.

URGENT POUR L'IRAK
INGÉNIEUR
coordinateur-électromécanique (soudure) pour installations T.C.E. fours industriels (bilingue) INTERTECH 123 rue St-Lazare, Paris-8e. TEL. : 273-46-02.

STÉ PRÊT-A-PORTER
recherche
POUR SON USINE
EN TUNISIE
UN RESPONSABLE
DE FABRICATION
(Connaiss. le montage pantalon) Se présent. 67, r. Réaumur, 2e. Tél. : 233-05-21, M. CLAUDE.

REVISION COMPTABLE
Un cabinet d'expertise comptable (25 personnes) situé PARIS-7e recherche
RÉVISEUR CONFIRMÉ
pour missions auprès d'une clientèle de sociétés variées, principalement en région parisienne, mais également en province.

Ce poste conviendrait à un candidat de niveau certificats supérieurs ayant acquis en cabinet une expérience minimum de 2 ans

Env. C.V. et prét. no 89 047 CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er

RÉGIONALES

Village de vacances (600 lits) haute-montagne recherche
MAITRESSE DE MAISON
ADJOINTE DE DIRECTION
responsable accueil, animation, enfants entretien.
Expér. exigée en organisation encadrement personnel.
Age minimum 25 ans.
Ecrire URGENT à L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75082 Paris cedex 02.

propositions commerciales - capitaux

QUALITÉ DE PREMIER ORDRE

APPAREILS STÉRÉO POUR VOITURES

REPRESENTANT Européen d'appareils stéréos japonais de qualité, pour voitures, propose

vente exclusive pour la France

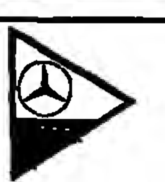
Intéressant. Cherche Société Commerciale à capital élevé (bonne garantie bancaire) avec bonne organisation de vente sur tout le pays.

Pour tous renseignements s'adresser :
T.C.R. ELECTRONIC AG
Egilstrasse 8, CH 8040 - ZURICH.
Tél. 01 54-40-90 Telex CH - 56562.

Sté Vins de Champagne propose pour location caves, celliers, cuverie et tous matériels pour la fabrication de vin de champagne. Capacité de production annuelle 500.000 à 1.000.000 bout. Ecr. no 6.957 « le Monde » pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

GROUPE INTERIM
en pleine expansion recherche sur PARIS et PROVINCE SOCIETES MEME PROFESSION en difficultés ou non Etudieral toutes propositions.
Ecrire R.P. - Poste 20 56, rue Fontaine-au-Roi 75011 PARIS, qui transmettra.

automobiles



MERCEDES-BENZ LONGCHAMP
Exposition voitures sélectionnées
80, rue de Longchamp 75016 Paris
Tél. : 505.13.80
Un contrôle extrêmement rigoureux sélectionne nos véhicules.
La garantie "Etoile" est un label de qualité Mercedes.

autos-vente

5 à 7 C.V.

SIMCA 1100 GLS 75
Prix : 7 500 F Tél. : 797-95-44.

Collaborat. vend sous garantie 5 mois 1308 GT 8 CV, 9 000 km bronze métallisé. Nombrx accessoires et options. Tél. : 958-68-82 ap. 20 h. 30.

8 à 11 C.V.

CX 2200 Pallas, gris métallisé, air conditionné intérieur drap bleu, 1re main, janvier 1976. 65 000 km. Téléph. : 782-75-10.

MERCEDES 220 D 1er mars 77 35.000 km
Px : 53 000 F. T. : 657-08-18.

Collab. Renault vend R-16 TL juin 1978, Aigue métal., drap. Prix à débattre. Tél. (après 20 h.) : 030-39-71.

Suite à livraison modèle 1979, particulier vend 25 000 F.
SIMCA CHRYSLER 2 L
AUTOMATIQUE, 19 000 km
Excell. état. Tél. : 296-14-00.

BMW 2002 TII 1972 2e main, 105 000 km, 10 000 F., fact. réc. T. 368-04-31, perm. sf merc., j.

divers

JAGUAR
neuf et occasion
WILSON-F. LACOUR
116, R. DU P. WILSON. 92300 LEVALLOIS. TEL : 739.92.50

BMW OCCASIONS
816 - 320 - 520 - 525 - 728 ex-TT 78, peu roulé, garantie. Auto-Paris-XV. T. : 533-69-95, 63, rue Desnouettes, Paris-15e.

locations ventes

A LOUER

RANGE ROVER
MERCEDES 280 SE
PEUGEOT 604 TI
JAGUAR 4,2 L
VW GOLF GTI
pour week-end et plus
Chasse - Loisirs - Affaires

J.K.L. 9, rue QUENTIN-BAUCHART
723-73-85 et 723-91-62

secrétaires

Sté américaine banlieue sud (MORANGIS) recherche
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
parfaitement bilingue anglais Connaiss. allemand appréciée, parfaite qualification dactylo. T. : 909-34-21, poste 208 ou 201.

demandes d'emploi

J. H. 24 ans, responsable service client recouvrement contentieux, rech. place stable. Sér. référ. Tél. : 003-02-43.

FRANÇAIS 28 ans, thèse ph. 3 physique des particules (plus. public. scientifiques) ch. poste France ou Europe. Trilingue russe, angl., disp. à p. janv. 79. TEL. : 331-73-30.

J.F., étud. sup. allemand/angl courants, bonnes connaissances *espag./ital., exp. product.* et réalisat cinéma, opéra, théâtre, *musical* R.F.A., ch. situation utilisant ses compétences, qualités, initia. autorité, sens de l'organisation, goût des contacts humains. Ecrire à REGIE-PRESSE no 86 287 M, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

Jeune homme 24 ans, D.U.T., génie mécanique, anglais, espagnol courant. FRANCE ou ETR. disp. Immed étudie toutes propositions.

travaux à façon

ENTREPRISE, sérieuses références, effectue rapidement tous travaux peinture, décoration et coordination tous corps d'Etat Devis grat. 368-47-84 - 893-30-07

occasions

LIVRES - Achat comptant à domicile - LAFFITTE, 13, rue de Buci (6e) - 326-68-28

perdu-trouvé

Perdu passep. égyptien au nom de Mohamed Ibrahim Moustafa. Prière de le ram. au Consulat d'Egypte, 80, av. Marceau, Paris-8e.

Perdu passeport égyptien au nom de Said Mohamed Abuseda, le rapporter Consulat Egyptien.

l'agenda du Monde

Animaux

Vend CHIOTS COLLEY tatoués, pedigree, garantie. T. 822-00-82 bur., 023-84-34 dom.

Bibliophilie

Bibliophile vd biblioth. XVIIIe à nos jours, liste grat. J. Quillet, 12, pl. Théâtre, 26200 Montélimar.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Joaillier crée, transforme, répare tous bijoux. Prix fabricant. Diamant placement. Crédit. L'ATELIER, 210, bd Raspail, Mo Vavin-Raspail. T. 320-88-83.

Collections

Part. vd POISSONS, FOSSILES BRESIL, grandes pièces, 2 parties. Prix intér. 687-25-35, H. B.

Cours

COURS D'ALLEMAND par J. F. diplômée, bénéficiant D'UNE GDE EXPER. PEDAGOGIQUE. Téléphone : 306-47-01.

CLUB ANGLAIS
cours et conversation avec professeurs d'origine. T. : 033-01-72.

Danseuse professionnelle grecque donne cours de danse tsigane, grecque. Début des cours, sam. 2 déc., 16 h., au théâtre Eglise américaine, 65, quai d'Orsay. Pr plus amples rens. T. : 531-94-98.

Décoration

RÉALISATIONS
AGENCEMTS INSTALLATIONS bureau d'études et entreprise générale intégrés, tous corps d'état, pour appartements et locaux commerciaux. DEVIS GRATUITS. TEL. : 534-34-69.

Fourrure

FOURRURES OCCASION
DÉPOT - VENTE
EXCLUSIV. DE FOURRURE

GRAND CHOIX
VETEMENTS, PARFAIT ETAT 91, rue du Théâtre, PARIS-15e.

Tél. : 575-10-77

Instruments de musique

A vdre demi-queue BECHSTEIN état neuf. Prix : 45.000 F; demi-queue PETROF, neuf. Prix : 30 000 F. Téléphone : 657-08-18.

Vends 1/4 Pleyel : 20.000 F ; vends droit Erard : 6.500 F. Téléphone : 246-10-24.

Philatélie

ACHAT TIMBRES-POSTE Collection. Ecrire PAGNANINI, 35, Chps-Elysées. Tél. 359-76-98.

Relations

Ce sont les meilleurs d'entre nous qui, de n'importe quelle rencontre, font quelque chose d'unique

MAITRE RUCKEBUSCH

- CLUB FIRST CONTACT -
UNE PRESTATION HORS DU COMMUN

depuis 32 ans, introduits dans la meilleure société, nous favorisons avec le tact, la discrétion et surtout la sécurité qui s'imposent, des rencontres très élaborées en fonction du niveau culturel et du rapport des personnalités pour ceux, qui, difficiles à satisfaire ou absorbés par un rythme de vie absurde, n'ont pas de temps à consacrer dans la recherche d'une amie, d'une épouse en des conditions optimales d'entente.

PAR DISCRETION, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

75008 PARIS
5, rue du Cirque
(Rond Point des Chps Elysées)
Tél. 720.02.78/720.02.97

59000 LILLE
4 et 6, rue Jean Bart
Tél. 54.86.71
54.77.42

Moquette

DISCOUNT
30 à 60 %
sur 30 000 m2 moquette synthétique et laine.
Téléphone : 757-19-19.

Numismatique

Collectionneur recherche TOUTE PIECE DE MONNAIE. Téléphone : 327-11-88.

Psychanalyse

Groupes Orientation Analytique.
I.C.S. - 770-22-34

Stages

STAGES (ADULTES)
DESSIN - PEINTURE - TERRE
Vacances de Noël.
48, rue Galande, 75005 Paris. T. 337-61-61, ldi et jdi, 10-12 h.

Rencontres

Si vous cherchez des **RELATIONS** *amitié, sorties, réunions, bridge, scrabble*, etc. Tél. : 222-88-38.

AREL
Rencontres - Loisirs
Club privé pour non-mariés.
116, Champs - Elysées. 563-17-27.

Si vous aimez jouer au bridge, pratiquer un sport, ou collectionner les timbres, que vous soyez mélomane ou artiste, vous rencontrerez à
« GOUTS COMMUNS »
les amis que vous cherchez.
TEL. : 548-95-16.

Tapisserie

Part. vd bel. tapisser. modernes
AUBUSSON
PRASSINOS ht 155, L. 194.
CALDER ht 159 L. 225.
Tél. 065-55-19 av. 8 h., ap. 20 h.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

Spécialités régionales (vin)

PINEAU ET COGNAC
« Grande Fine Champagne »
Dep. 1619 la famille GOURRY récolte sur son domaine. Qualité rare pour connaisseurs. Echantillon contre 7 timbres. Idéal pr cadeaux de fin d'année S.A.R.L. GOURRY de Chadeville 16130 SEGONZAC.

MONTLOUIS-SUR LOIRE
Pour les fêtes et vos cadeaux de fin d'année A. CHAPEAU viticulteur à Husseau, 37270 Montlouis s/Loire, tarif s/dem., plusieurs millésimes disponib. et champagnisés.

Vacances Tourisme Loisirs

73700 Bourg-Saint-Maurice - Les Arcs : *séjours de ski de 800 à 3.000 m,* hôtel Le Concorde (**), neuf, tt cft, pens. et 1/2 pens. : 90 à 120 F. Tél. : (79) 07-09-33.

Megève, plein centre, à vendre F2 meublé, tout confort : 25 U. Ecr. no 8.542, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

VACANCES ECOSSAISES ?
1 semaine dans ferme amicale, chbre, petit déj., dîner : 320 F. Pr détail contact Mrs Hampton, Anniston Farm Inverbervie by Montrose Angus, Scotland U. K

Association dispose de places de CENTRE VACANCES à la neige du 21 décembre 78 au 3 janv. 79. ENFANTS de 6 à 16 ans. Tél. : 977-34-61, le soir.

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

26, RUE DES TOURNELLES
PRES PLACE DES VOSGES
LUXUEUSE RESTAURATION
FINITION AU CHOIX
DU STUDIO AU 4 PIECES,
DUPLEX AVEC JARDIN. S/pl., ts les jrs, 13 à 18 h. 274-57-69.

5e arrdt.

GOBELINS - CL.-BERNARD
85 m2, 2e étage, ascens. Soleil. 575.000 F - 535-86-37

PRÈS MOUFFETARD
DIRECT PROMOTEUR
petit immeuble, neuf grand luxe, reste quelques 3 Pièces, SUD : 490.000 F. Téléphone : 331-32-32.

6e arrdt.

RUE JACOB - Imm. XVIIIe
2 p. 50 m2 à moderniser.
Faire offres : 705-31-13

7e arrdt.

GRENELLE, 13, r. Comète Samedi, 14-17 h. 3 p., parfait état. 320.000 F. Prix à débattre.

63, RUE DE GRENELLE
(entre Bac et Raspail)
Magnifiques appartements
60 m2 envir. ...... 560.000 F
100 m2 envir. ...... 950.000 F
5e ét. 50 m balc. .... 490.000 F
Duplex (rez-chauss. + 1er ét., 130 m2 à rénover). - Vis. tous les jrs. Tél. notaire au 326-98-66

Mo SEVRES-BABYLONE Imm. neuf
gd stand., 1er ét., petit jardin privé, SEJ. + 2 CHBRES, entr., *cuis., bains,* 2 w.-c., *cab. toil.,* loggia. PRIX INTERESS. Tél. 15, rue de l'ABBE-GREGOIRE Sam.-dim.-lundi, 13 h 30-16 h 30.

11e arrdt.

SORTIE Mo CHEMIN-VERT
64, bd BEAUMARCHAIS
Visite après 14 h. samedi.
Imm. ravalé, 2e ét. sur rue et cour, 3 pces, cuis., bains, wc. chauffage. 265.000 F. Créd. poss.

11e Près REPUBLIQUE. 3e ét. Bon imm. rav. Beau 3 P., rue et cour, s. de bains, w.-c., soleil. 266.000 F. Gierl, 373-05-81.

NATION PART. VEND GRAND 2 PIECES
cuis., s. de bs, wc, tél., ref. nf, 4e étage : 5, av. Ph.-Auguste. 280.000. Vis. sam. 2 de 14 à 17 h.

12e arrdt.

EXCEPTIONNEL
Près place d'Aligre
3 Pièces + grande terrasse, parking : 520.000 F.
TELEPHONE : 346-97-43
vendredi soir et week-end.

NATION Imm. pierre de taille impeccable
Living dble + 3 ch., cuis. éq., bains + cab. toil., tél., chbre de serv., possib. profess. libérale. Prix total 680.000 F. 373-79-28.

13e arrdt.

TOUR RONDE ITALIE
Luxueux appt 125 m2 env. 2 bns, parking, piscine - 387-20-03.

ARAGO - Imm. récent 95 m2 LUX. living + 2 ch., 2 sanit., grands balcons. Vue, verdure. *Parking. Sam., lundi, 15 à 18 h.,* 38, RUE DES CORDELIERES

Mo PTE ITALIE, Tour Palerme
3.350 F LE m2
Imm. 1973, T CONFT, parking, LIVING DBLE + 2 CHBRES, entrée, cuisine, bains, wc. Vue panoramique, au 22e étage, 142, bd MASSENA. — Samedi, dimanche, lundi, de 14 à 17 h.

PATAY - TOLBIAC
Bel imm. briques, ravalé, 2 P., entrée, cuisine, wc, salle d'eau, placards, chff. centr., balconnet, 150.000 F. avec 50.000 comptant. Téléphone : 585-54-00.

OLYMPIADES Luxueux 3 P., 75 m2, tt confort
Tél. 266-20-30, poste 28-84, ou s/pl. sam. 14-18 h, Tour Mexico, 28e ét. : 65, rue du JAVELOT.

15e arrdt.

341, rue Lecourbe (6e étage, porte 1) - *Livg + 2 ch.,* standg. Soleil. Box. Ce jour et samedi, 14 h.-18 h. - Téléph. : 842-29-68

VAUGIRARD. 5 p. 103 m2, gd standg. Imm. 1972. Parkg. Vue tour Eiffel. *Prof. libér. autoris.* 750.000 F - 551-65-52

VAUGIRARD - Double exposition, square face tour Eiffel et cour, très calme. *4e étage, ascenseur.* 1 living, 2 chambres, *75 m2 +* balc. Cave. Parking. Téléphone. Tout conft. Prix : 540.000 F - 705-42-96

39, RUE SAINT-CHARLES
séj. + 1 chambre s/2 niveaux, gde cuis., bains, wc, 3e étage : 280.000 F, et gd studio, cuisine équipée, bains, wc : 138.000 F. Immeuble rénové. — Samedi *de 14 à 17 heures.*

81, RUE DESNOUETTES
PORTE DE VERSAILLES
Imm. nf, 5 P. S/pl., mardi, jeudi, sam., 14-19 h. 359-63-63/532-86-38.

PASTEUR MONTPARNASSE Petit Imm. rénové
Séjour avec cheminée + chbre, gde cuis. équipée, bains, ETAT NF. 250.000 F. Poss. adjoindre studio, cuis. non rénovée, 80.000. 56, r. Falguière. Sam., 14-17 h.

17e arrdt.

MALESHERBES
266-16-65. - URGENT - GRAND 5 PIECES, étage élevé, 1.180.000.

Mo GUY-MOQUET
3.800 F LE m2
imm. récent, tt conft, parking ; SEJ. + 3 CHAMBRES, entrée, cuisine, office, S. de B., w.-c., 68, RUE VAUVENARGUES, samedi, dimanche, lundi, 14-17 h.

18e arrdt.

Mo LAMARCK, 15, rue Achille-Martinet - 2 pièces, cuisine, entrée, wc, débarras. Vue dégagée. Bel immeuble pierre de t. Prix : 130.000 F - Vis. vendredi, samedi de 14 heures à 16 heures

PAR PROPRIETAIRE
APPT HAUTEMENT DECORE
90 M2 + TERRASSE 92 M2
Verdure - 727-37-19
ou 624-00-42, le soir

20e arrdt.

37, av. Gambetta - Tr. bel imm. pierre de taille. 2 p. refait neuf, 8e étage, ascens. Vue dégagée. *175.000 F. GIERI au 373-05-81*

RARE 4.870 F le m2 *tous frais compris*
3 pièces, 69 m2 + balcon
Nouveau prêt conventionné.
Immeuble 1976. - Sur place ce sam.-dim., 11-13 h et 14-17 h : 29, rue de Fontarable

MAIRIE 20e APPT 60 M2
3 p., tt confort. Prix 220.000 F. Avec 44.000 F. - Tél. 370-91-78.

78 - Yvelines

CROISSY-sur-SEINE Centre et calme
Imm. stand. 1971. 2 P., 65 m2, 3 étage, asc., box. 350.000 F. Agence BARTHEL - *976-06-00*

92 Hauts-de-Seine

A VENDRE
RUEIL - MONT-VALERIEN
Appart. 4 pces, cuis. équipée, *loggia, balcon (Sud), parking et* box, cave. Résid. 1974. Ascens. Prix : 430.000 F. Tél. apr. 19 h. au 977-36-78

NEUILLY
ST-JAMES
SUPERBE imm. NEUF
JAMAIS HABITÉ
QUARTIER
EXCEPTIONNEL
CALME ET RESIDENTIEL

3 P. DE 78 m2
PRIX : 990.000 F.

4 PCES DERNIER ETAGE . DUPLEX 121 m2 + 178 m2 de TERRASSE
Prix 2.160.000 F.

CABINET
EDGAR-QUINET
Sur pl. dimanche 3 décembre, de 14 h. 30 à 18 heures, 3, RUE DU CENTRE.
TÉL. : 333-15-04.

BOULOGNE - BOIS
Magnifique 5 p. Gd standg, terrasse. 1.450.000 F - 603-60-88

BOULOGNE (BOIS)
Récent. Verdure. 3e ét. Gd dble livg + 3 ch. 2 park. 750.000 F. S/pl. jeudi 30 et sam. 2, de 14 h. 30 à 18 h. *5, rue Vautier.*

93 Seine-St-Denis

BAGNOLET. 100 m. de Paris. *Mo Pte-de-Montreuil,* part. vd beau DUPLEX 115 m2 + terrasse 75 m2, vue panoramique. Exceptl. 530.000 F. T. 858-16-20 H.B., 287-77-91 soir.

94 Val-de-Marne

CRETEIL. *Mo Préfecture,* part. vd 4 P. Standing. Px 240.000 F. Tél. : 872-58-54.

60 - Oise

CHANTILLY - GOUVIEUX
Lisière forêt, proche golf et chevaux, 28 mn Paris-Nord. Investissement sûr et solide : petit immeuble à la Mansart, construction haute qualité, appartement de 1 à 6 pièces, quelques duplex, 4.200 F le m2. Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC DES AIGLES. Téléph. : (4) 457-32-62

Province

BRETAGNE SUD
ARZON PORT-NAVALO (56640) Les Remparts de Kerjouanno, direct. sur la mer à 1.500 m DU PORT DU CROUESTY Architecture exceptionnelle, 2 pces, 191.000 F. Parkg couvert. SACOGIM, place du Cirque, NANTES. Tél. : (40) 48-22-90

NICE QUART. des MUSICIENS Dans bel imm. APPT 3 P., 85 m2, tt cft, 1er étage. Tél. 484-86-04 (entre 19 et 21 h).

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE



Le Monde

équipement

CIRCULATION

Le tunnel de l'Arlberg est ouvert au trafic

Quatorze kilomètres : le plus long du monde

Vienne. — Le tunnel de l'Arlberg a été ouvert officiellement à la circulation ce vendredi 1er décembre. Cet événement marque une étape importante dans la réalisation d'une nouvelle liaison routière entre l'est et l'ouest de l'Europe.

C'est avec sept mois d'avance sur les prévisions que les travaux de construction de cet ouvrage ont été achevés. Les premiers coups de pioche avaient été donnés en juillet 1974 pour le percement du tunnel proprement dit. Avec ses 14 kilomètres (13,973 exactement) (1) il sera le plus long du monde. Jusqu'à présent la seule possibilité offerte aux automobilistes qui empruntaient le parcours pour se rendre de Suisse en Autriche était de franchir le col de l'Arlberg à 1 793 mètres d'altitude, par une route que la neige, le gel et les risques d'avalanches rendaient souvent impraticable.

De notre correspondante

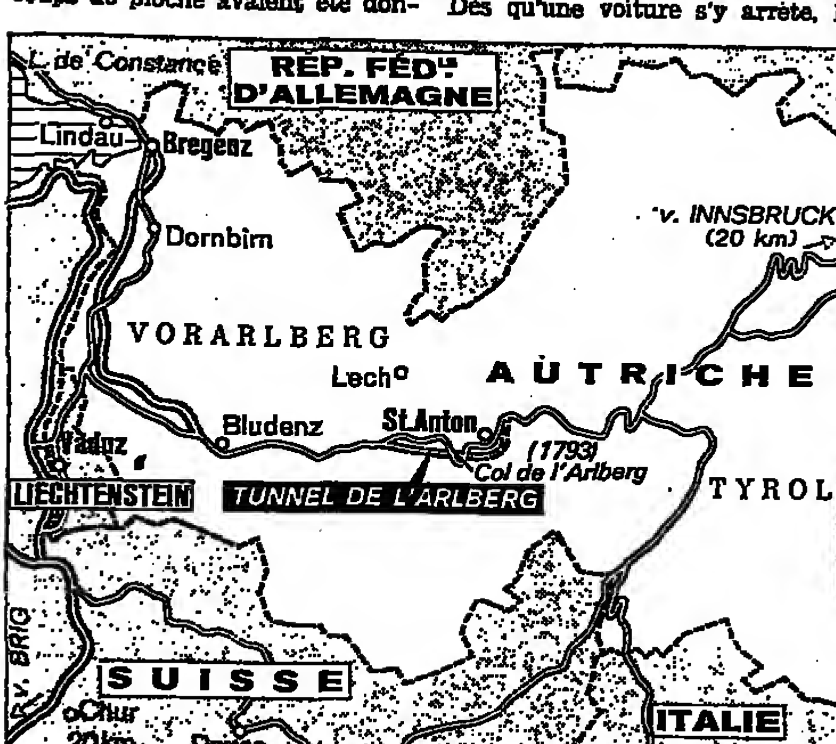
Désormais, en vingt minutes, il sera possible de se rendre de Langen (Vorarlberg) à Saint-Anton (Tyrol). Grâce aux installations ultra-modernes du tunnel, commandé par trois ordinateurs, la traversée pourra se dérouler avec le maximum de sécurité : cent trente-quatre postes d'incendie sont en place, tandis que des niches de stationnement s'échelonnent tous les 200 mètres. Dès qu'une voiture s'y arrête, le poste de commandes central est averti automatiquement par l'intermédiaire de l'une des quarante-huit caméras de télévision. L'un des spécialistes de l'équipe de garde se met alors immédiatement en contact direct par interphone avec le conducteur afin de connaître les motifs du stationnement et donner des conseils. En cas d'accident, les équipes de secours peuvent être sur les lieux du sinistre en dix minutes, tandis que des feux de signal'sation règlent aussitôt le flux de la circulation. D'autre part, l'éclairage aux entrées du tunnel s'adapte automatiquement aux variations de la lumière du jour, créant ainsi une zone d'adaptation visuelle pour l'automobiliste. L'aération est elle aussi automatique et se modifie en fonction du nombre de véhicules circulant à l'intérieur de l'édifice.

Au total, la longueur du réseau routier du complexe de l'Arlberg s'étendra sur près de 40 kilomètres, y compris les voies d'abords, mais celles-ci ne seront terminées qu'à la fin de 1979. A cette date, déclarent les responsables de la société de construction, existera alors la liaison routière la plus rapide entre Paris et Vienne. Le coût total de cette entreprise, qui est pris en charge par le gouvernement fédéral autrichien à 60 % et par les provinces du Tyrol et du Vorarlberg, s'élèvera à 5,3 milliards de schillings (1 shilling vaut environ 0,31 franc).

Les droits de péage pour la traversée du tunnel ont été fixés à 120 schillings (environ 37 F) par passage pour les voitures individuelles. Les cars de trente places au maximum et les poids lourds n'ayant pas plus de trois axes devront payer un droit de 180 schillinge par passage (à peu près 56 F). Quant aux véhicules de plus de trente places et aux poids lourds comportant plus de trois axes ils devront acquitter un droit de 300 schillings (environ 94 F).

A. R.

(1) Le tunnel du Mont-Blanc a une longueur de 11 600 mètres.



● *Manifestation syndicale le 7 décembre à Vichy.* — La fédération de l'Allier du parti communiste appelle « les Bourbonnaises et les Bourbonnais » à participer à la manifestation syndicale organisée le 7 décembre à Vichy à l'occasion de la présence du président de la République à la conférence nationale de l'aménagement du territoire. Cette manifestation doit avoir lieu sur l'intiative des unions départementales C.G.T., C.F.D.T. et FEN.

ENVIRONNEMENT

L'ARRIVÉE DES « LARZAC » A PARIS

La préfecture de police autorise un défilé de la porte d'Orléans à la porte d'Italie

Au fur et à mesure de leurs ultimes étapes, les marcheurs du Larzac, qui sont entrés depuis le 30 novembre dans la région parisienne et accomplissent, le 1er décembre, leur avant-dernier parcours quotidien Juvisy - Ivry-sur-Seine, voient leur colonne s'étoffer en même temps que se multiplient les prises de position en leur faveur.

Ainsi se prépare la journée du samedi 2 décembre, qui commencera en tout éta tde cause par un « rassemblement d'accueil » à la porte d'Orléans à partir de 14 heures. Pour le reste, l'incertitude demeure.

Le préfet de police de Paris, M. Pierre Somveille, a confirmé le 30 novembre son refus d'un défilé sollicité par les organisateurs jusqu'à la place de la place de la Concorde. Il autorise en revanche un parcours depuis les abords de la porte d Orlans jusqu'à la porte d'Itaie par le boulevard Jourdan et le boulevard Kellerman.

Les « comités Larzac », informés de cette décision, n'en ont pas été apaisés. Ils ont déclaré « *s'indigner et protester contre cette nouvelle atteinte à la liberté de manifestation* » et ont réitéré leur invitation « *à la population parisienne et abnlieusarde de rejoindre la marche des paysans soit, à 11 heures, à la mairie d'Ivry, soit, à 14 heures, porte d'Orléans* ».

Pour leur part, les paysans en marche, qui estiment maintenant avoir « *tout dit sur la réalité du Larzac et tout ce qui y est attaché* », ont annoncé leur volonté d'une manifestation « *silencieuse* ».

Cependant déclarations et appels se succèdent, à la fois pour protester contre l'interdiction faite au défilé dans Paris et pour inviter aux manifestations de la fin de la semaine.

Après le Mouvement des radicaux de gauche, la convention nationale du parti socialiste, le syndicat des correcteurs C.G.T. de Paris, ce sont le P.S.U., la confédératio nnationale du cadre de vie, le mouvement étudiant d'action syndicale, la fédération anarchiste tel mouvement occitan « Volem viure al païs » qui ont exprimé leur solidarité et leur soutien, le mouvement occitan précisant que « *tout le pays d'Oc est derrière le Larzac, prêt à réagir à toute expropriation par la force* ».

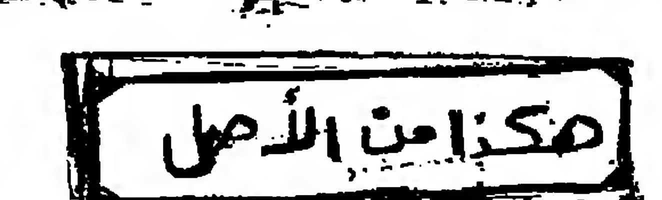


(Dessin de KONK.)

On notera cependant la réaction contraire du mouvement pour la paix et l'ordre sur le Larzac (M.P.D.L.) qui a son siège à la Cavalerie (Aveyron). Il vient de déclarer, dans un communiqué, que « *par respect pour la dizaine de vrais agriculteurs auxquels l'extension du camp va poser de véritables problèmes* », il s'était abstenu de se manifester depuis la parution des arrêtés de cessibilité. Mais « *devant le déferlement de déclarations et de contre-vérités* », le mouvement a décidé de dire « *toute la vérité* ». Il rappelle que de 1954 à 1971, certains agriculteurs du plateau, certains élus, le conseil municipal de Millau ,l'union dse commerçants millavois s'étaient déclarés favorables à une éventuelle extension du camp militaire. « *Notre pays,* dit le mouvement en conclusion, *a toujours vécu depuis 1902 en bonne intelligence avec l'armée. Seul l'apport d'étrangers motivés par des considérations philosophiques ou politiques ont assuré par la crainte et les menaces le mutisme de nos populations.* »

La journée du jeudi 30 novembre a été marquée par un léger incident. Cinquante jeunes agriculteurs et élèves du collège zootechnique de Rambouillet ont en effet barré dans l'après-midi la route nationale 10 à hauteur du Perray-en-Yvelines à l'aide de sacs et de bottes de paille. La police les a dispersés au bout d'une heure pour rétablir la circulation.

● « *Au Larzac : l'Etat contre le pays ?* » Sous ce titre, un débat est organisé par *Vie nouvelle* à Taverny (Val-d'Oise), vendredi 1er décembre, à 21 heures, salle Verdun.



مكرر من الأصل

Zwentendorf, en Autriche : une centrale à la ferraille

Vienne. — Les Autrichiens vont-ils jeter à la ferraille leur centrale nucléaire de Zwentendorf ? C'est l'une des nombreuses questions qui se posent depuis que la mise en service de cet ouvrage, le premier du genre dans le pays, a été rejeté par une petite majorité de « non » (50,47 %) au référendum du 5 novembre dernier.

Les conséquences de ce refus sur l'économie du pays et son approvisionnement énergétique sont multiples, mais bien des interrogations resteront encore plusieurs mois sans réponse. Un point toutefois est déjà acquis : tant que le gouvernement socialiste de M. Kreisky sera en place, la centrale de Zwentendorf (700 mégawatts), au cas où l'on déciderait d'ici là de la maintenir en l'état, ne pourra entrer en fonction qu'après un nouveau référendum et à condition que le résultat de celui-ci soit évidemment favorable. Le chancelier Kreisky l'a déclaré à plusieurs reprises ces deux dernières semaines : ne pas adopter cette attitude serait, selon lui, faire fi de l'opinion que viennent d'exprimer les Autrichiens et manquer par là aux règles élémentaires de la démocratie.

Dès le lendemain du référendum, le groupe parlementaire socialiste a proposé une loi interdisant la construction de toute centrale nucléaire en Autriche ou *la mise en service d'une telle* usine, si elle était déjà construite. Ce texte sera soumis au Parlement au début du mois de décembre et sera vraisemblablement adopté à l'unanimité, les deux partis d'opposition, libéral et populiste, ne pouvant que s'y rallier. Il ne s'agit là, cependant, que de l'aspect purement formel du problème. Il est indispensable en effet que le gouvernement propose le vote d'une nouvelle loi pour combler le vide juridique créé par le rejet de la loi soumise au référendum du 5 novembre (*le Monde* du 11 juillet). Faute de quoi, la société gestionnaire de Zwentendorf, la G.K.T., aurait pu exiger des pouvoirs publics la mise en route de la centrale en faisant recours auprès de la Cour *constitutionnelle*.

Les questions techniques sont plus compliquées. Faut-il mettre Zwentendorf en hibernation, la détruire ou la transformer en centrale traditionnelle, comme l'a notamment proposé M. Taus, le *chef des Populistes (principal* parti d'opposition) durant la campagne qui a précédé le référendum ? La réponse à ces questions ne sera pas connue de sitôt, nous a indiqué M. Nentwich, l'un des responsables de la G.K.T. Celle-ci vient en effet de demander à une commission de spécialistes d'étudier la question, lesquels

De notre correspondante

devront ensuite soumettre leurs conclusions à des experts internationaux. Mais, pour sa part, M. Nentwich exprime des réserves sérieuses, tant sur le plan économique que technique, à l'égard de la conversion de Zwentendorf en centrale à combustible traditionnel. Son avis rejoint celui de plusieurs autres spécialistes, ainsi que celui de M. Wilhelm Frank, directeur général du département de l'énergie des *exploitations minières en* Autriche.

Une facture de 2,4 milliards de francs

Pour l'heure, l'un des soucis de la G.K.T. est de savoir comment éponger les milliards investis jusqu'à présent à Zwentendorf. La facture est de taille. Ainsi, aux 8 milliards de schillings (2,4 milliards de francs) dépensés pour la construction de l'ouvrage s'ajoutent chaque mois quelque 40 millions de schillings pour la maintenance (à long terme, ce chiffre devrait s'abaisser à un peu moins de 30 millions).

Il reste encore à la G.K.T. à négocier la rupture des différents contrats qu'elle avait passés avec les Etats-Unis pour l'enrichissement de l'uranium et avec la société française Cogema pour le retraitement des éléments combustibles irradiés. Sans compter les dépenses qu'elle a engagées il y a quelques années pour se constituer une réserve d'uranium naturel jusqu'en 1987. Ces achats ont été effectués en Afrique du Sud et en France. Actuellement se trouvent déjà entreposés à Zwentendorf de l'uranium enrichi pour *un montant d'environ 500 millions* de schillings. La G.K.T. tentera de revendre ce stock.

Encore faudra-t-il que les Etats-Unis donnent leur accord — c'était une de leurs conditions à la signature du contrat d'enrichissement — pour que cet uranium puisse sortir des frontières d'Autriche. Quant au montant du contrat signé le 31 mars dernier avec la Cogema (*le Monde* du 31 janvier), filiale du Commissariat à l'énergie atomique et propriétaire de l'usine de retraitement de La Hague, il s'élève à un peu plus de 2 milliards de schillings (620 millions de francs). La G.K.T. avait déjà payé 70 millions de schillings sur cette somme. L'annulation de cet accord doit encore être négociée, mais M. Nentwich ne cache pas qu'il en coûtera certainement encore plusieurs millions à sa société.

Reste la question de l'approvisionnement énergétique. Jusqu'en 1980, les besoins sont couverts. Selon M. Frank, directeur du département de l'énergie, la situation, à courte échéance, n'est pas catastrophique. En revanche, à moyenne et à longue échéance, les difficultés iront en s'accentuant, et les solutions adoptées seront toujours plus coûteuses. *Zwentendorf, nous a-t-il expliqué,* devait produire annuellement 4,2 milliards de kWh, soit environ 15 % de la consommation autrichienne. La consommation d'uranium enrichi nécessaire à cette production a été estimée à 250 millions de schillings. Pour obtenir la même quantité d'électricité à partir des centrales à combustibles fossiles (pétrole ou *charbon), il en coûtera quatre* fois plus.

Les solutions de rechange

Le programme prévu par les *autorités autrichiennes pour* satisfaire les besoins en énergie du pays tout en évitant d'augmenter brutalement le taux des importations (un peu plus de 63 % en 1977 pour un montant de près de 23 milliards de schillings) englobe toutes les possibilités existantes. D'abord, les importations d'électricité, qu'il faudra peut-être accroître, mais qui seront de plus en plus difficiles en raison du ralentissement en Europe des programmes de construction de centrales et en particulier de *centrales nucléaires. A ce propos,* M. Frank fait remarquer qu'actuellement les Autrichiens utilisent déjà de l'électricité provenant des centrales nucléaires de R.F.A. et de Suisse. C'est particulièrement vrai pour le Vorarlberg qui a totalisé le plus haut pourcentage de « non » au référendum (84,4 %) et qui reçoit chaque jour 20 à 30 % de son électricité des centrales atomiques suisses.

Pour ce qui concerne les centrales thermiques à combustible fossile, il en existe plusieurs en Autriche, *mais certaines* très âgées devaient être mises « à la retraite » dès la mise en service de Zwentendorf. Un programme de construction est envisagé, mais quel que soit le type adopté, ces centrales ne pourront pas produire d'électricité avant six ou sept ans. De plus, le coût de ces nouveaux ouvrages est très élevé. En outre, il ne pourra s'agir que de centrales fonctionnant au charbon, car l'Agence internationale de l'énergie s'oppose à ce que l'Autriche utilise plus de pétrole qu'elle ne le fait actuellement (53 % de l'énergie primaire). Ce point de vue est d'ailleurs partagé par les autorités autrichiennes, qui vont s'efforcer d'augmenter leurs achats de gaz naturel et de charbon dans les pays de l'Est.

Restent les centrales hydrauliques que l'on va continuer à développer de façon intensive. Actuellement, le potentiel hydraulique est utilisé à plus de 60 %.

« Mais, précise M. Frank, *nous avons déjà construit les meilleures et les moins chères. C'est vrai aussi bien pour celles qui sont situées dans les Alpes que celles au fil de l'eau sur le Danube. Bien sûr, nous pouvons édifier d'autres ouvrages sur le Danube en aval ou en amont de Vienne, par exemple, mais ils posent tous des problèmes techniques assez compliqués et coûteux. L'exemple de la centrale à accumulation « Malta », inaugurée cet été dans le sud de l'Autriche, illustre le problème. Sa puissance de 890 MW lui permet de livrer chaque année 670 millions de kWh. Mais elle a coûté quelque 10 milliards de schillings. »*

Le refus de la mise en service de la *centrale nucléaire* de Zwentendorf représente donc dans l'immédiat pour l'Etat autrichien des charges financières supplémentaires et une aggravation du déficit déjà très lourd de sa balance commerciale. Quant à la population, elle risque, en revanche, de ne s'apercevoir de rien : l'électricité n'augmentera pas jusqu'à la fin de 1979 et nul ne songe encore à lui demander des restrictions de consommation. Gageons qu'il en sera ainsi jusqu'aux élections prévues d'ici un an.

ANITA RIND.



L'Autriche sera-t-elle la seule nation non nucléaire d'Europe ? Dans ce cas, il lui faudra à la fois faire des économies d'énergie, exploiter toutes les ressources classiques et, en attendant, augmenter sans doute ses importations de combustibles et d'électricité. Comme le montre notre document, l'énergie utilisée sera quand même d'origine nucléaire, du moins partiellement, car les centrales atomiques sont nombreuses autour de l'Autriche. (Carte diffusée par la Société d'électricité autrichienne.)

La prolifération des surrégénérateurs fait courir de graves risques

estime un rapport des Nations unies

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, le problème le plus préoccupant et le plus difficile à évaluer est celui des risques inhérents à la production et à l'utilisation de grandes quantités de plutonium qui résulteraient de la mise en service des surrégénérateurs. « Cette prolifération permettrait aux terroristes et aux groupes criminels de se procurer plus facilement l'élément radioactif et de s'en servir contre la société. » *Telle est l'une des* conclusions d'un rapport du programme des Nations unies pour l'environnement (P.N.U.E.), qui a été étudiée par vingt-sept savants internationaux réunis à Genève du 21 au 24 novembre.

Ce rapport examine les effets de l'énergie atomique sur l'environnement. Son texte définitif ne sera rendu public qu'en avril 1979, lors de la réunion annuelle du conseil d'administration du P.N.U.E. à *Nairobi*.

Il a été rédigé après consultation de nombreux spécialistes et d'organisations internationales, y compris *l'Agence* internationale de l'énergie atomique.

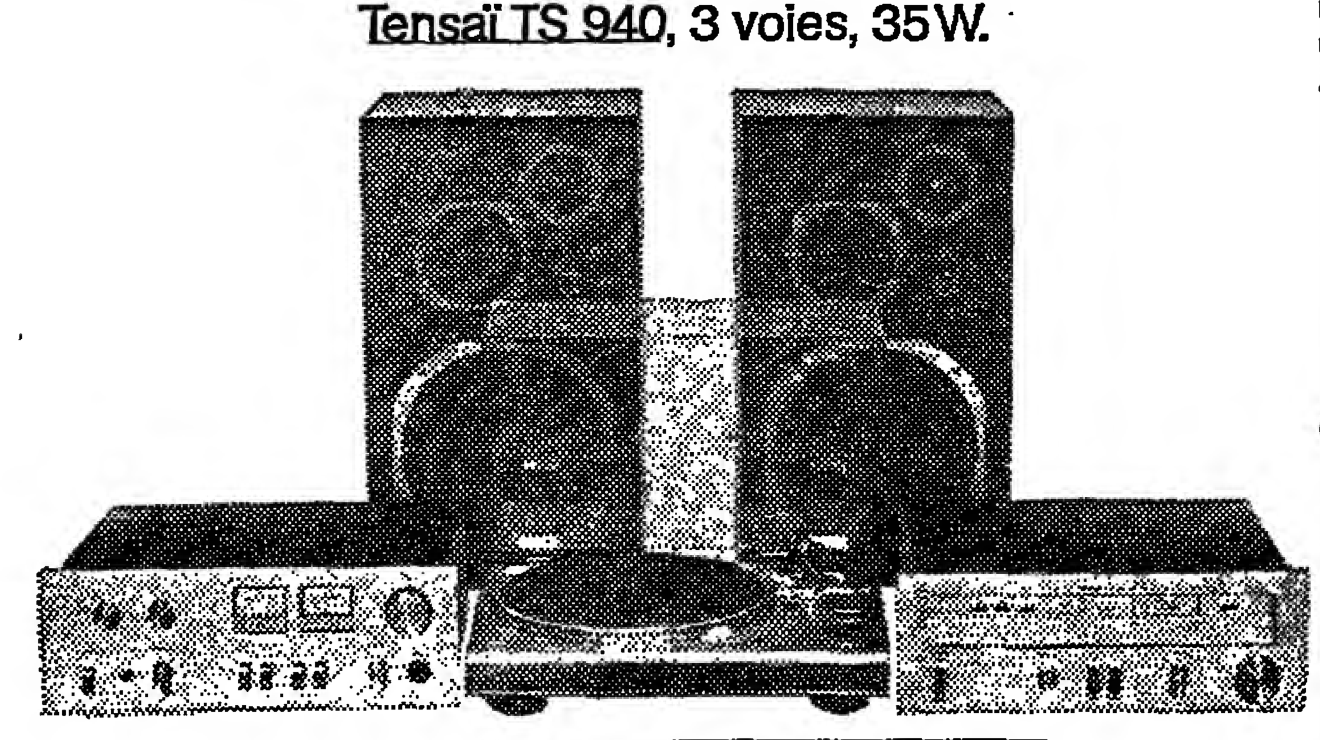
Le projet de rapport remarque que *« le développement de l'énergie nucléaire pose des questions à long terme d'une portée et d'une difficulté inhabituelles »*. Ces questions sont à la fois politiques, socio-économiques, écologiques, morales et techniques. Or, une grande partie des informations relatives aux conséquences du nucléaire sont incomplètes ou sujettes à de perpétuelles controverses. En second lieu, constate le rapport, il est difficile d'obtenir des informations permettant une comparaison équilibrée entre les effets sur l'environnement des installations nucléaires *et* celle des autres sources d'énergie.

Notant que l'émission de grandes quantités de radioactivité *pourrait* être extrêmement grave, le projet de rapport du P.N.U.E. ajoute cependant qu' « à l'heure actuelle » le risque d'accident conduisant à cette *situation est* très faible. Cependant, ce risque augmentera certainement avec le nombre des installations. Il faut *donc prendre* des dispositions rigoureuses en matière de sûreté.

La sécurité, c'est-à-dire la *protection* des centrales nucléaires, et tout spécialement celle des surrégénérateurs, préoccupe les rapporteurs du P.N.U.E. Comme le note leur document, la production mondiale de plutonium, qui était de 15 tonnes en 1977, devrait s'élever à 70 tonnes en 1984, ce qui augmente d'autant les risques de vol.

Le développement du nucléaire accroît aussi la nécessité de trouver une méthode sûre de stockage des déchets, ce qui n'est pas encore le cas.

En dépit de toutes ces difficultés, conclut le document, les hommes ne peuvent pas vivre comme si l'énergie nucléaire n'avait pas été découverte. *« Elle est l'un des composants de notre ère technologique. Les campagnes contre son développement et on utilisation doivent en convenir. »*



Le Monde

économie

SOCIAL

LA FIN DES ASSISES DE LA C.G.T.

D'un congrès à l'autre les votes hostiles au rapport d'activité passent de 1 % à 4 %

Le quarantième congrès de la C.G.T. s'achève ce vendredi à Grenoble. La journée précédente a été consacrée à divers scrutins, opérations plus longues que par le passé car, cette fois, les votes par mandats avaient remplacé les votes à main levée qui étaient auparavant la routine.

Le rapport d'activité a été adopté par 1 million 296 944 voix (96 % des suffrages exprimés), contre 10 372 et 29 205 abstentions, et le document d'orientation a recueilli : pour : 1 303 923 ; contre : 6 406 ; abstentions : 26 895, soit votes hostiles : 2,55 %.

Les abstentions et les votes hostiles (4 %), qui, dans les précédents congrès, étaient de l'ordre de 1 %, proviennent de quelques syndicats comme ceux de l'ONIC, de l'INSEE, des correcteurs, et proviennent aussi d'organisations telles que celles des impôts, des journalistes, des enseignants, de certains métallurgistes, où les mandats se sont répartis en « pour » et en « contre ». Ces opposants semblent traduire surtout l'influence de l'O.C.I. (Organisation communiste internationaliste) et d'autres mouvements d'extrême gauche.

A la commission exécutive, la liste des cent vingt-sept candidats avait été ramenée à cent, nombre des postes à pourvoir. Chargé statutairement de cette opération, le comité confédéral national a enregistré une vingtaine de renonciations suscitées par une volonté de rajeunissement, comme c'est le cas, a-t-on précisé, pour M. Georges Frischmann, secrétaire général des postiers. Le nombre des communistes semble avoir légèrement fléchi.

En revanche, les sept candidats socialistes ont tous été élus par le congrès. Les anciens, MM. Carassus, Germon et Laroze, sont rejoints par quatre nouveaux : Mmes Caudron et Parent, et MM. Feuilly et Gaume ; ce dernier a ensuite été élu au bureau, où le départ de M. Duhamel (socialiste) en semi-retraite laissait un fauteuil libre. L'entrée de M. Gaume maintient l'équilibre entre les huit membres communistes et huit autres secrétaires (socialistes, chrétiens ou sans étiquette).

Un mélange d'ardeur et de prudence

De notre envoyée spéciale

Grenoble. — Avec l'étape de Grenoble, la C.G.T. a atteint le « point de non-retour », mais M. Séguy, en constatant que la confédération ne reviendrait pas en arrière, a ajouté « *que ça plaise ou non* ».

Manifestement, il s'adressait, en même temps qu'à l'extérieur, à une partie de ses propres troupes. Le changement que commence à vivre la grande centrale prendra du temps. Il sera d'autant plus long qu'il se heurtera à des récifs d'ordre politique ou psychologique : le comportement de certains militants (notamment communistes) et les freinages dus aux habitudes et aux pesanteurs sociologiques. Le leader syndical lui-même paraît ne pas y échapper. Ainsi, quand il proclame l'indépendance de sa centrale, il refuse néanmoins toute autocritique sur le fond au sujet du soutien apporté par la C.G.T. au P.C.F. ; car reconnaître l'erreur de la première, ne serait-ce pas accuser le second.

Une ouverture limitée

On constate donc que M. Séguy a répudié l'unanimisme, mais les votes du congrès ont encore été acquis à des majorités de 96 %. Il a proclamé la nécessité d'assurer la représentativité des « différentes sensibilités », mais, dans tout l'appareil, on a seulement fait place à trois socialistes de plus. Pour l'instant, quel est le bilan des poussées évolutives au terme de ce congrès ? A ne regarder que l'aspect mathématique, les chiffres n'induisent pas l'enthousiasme lorsque les voix contestataires dans les votes importants ne dépassent pas 4 %. A la commission exécutive, sept socialistes risquent d'être quelque peu isolés parmi les cent membres qui la composent, dont une soixantaine de communiste (1).

Le C.C.N., le petit parlement de la C.G.T., étudiera de quelle façon il sera possible d'améliorer la représentativité des différentes sensibilités au sein de la commission exécutive. Mais il ne s'agit pas, d'ici six mois, de modifier sa composition actuelle par une cooptation qui trahirait la volonté du congrès national.

De toute façon, les secrétaires généraux d'environ 80 % des fédérations et des unions départementales sont communistes. Ce n'est pas en un jour que les socialistes ou les chrétiens prendront la relève, en ayant préalablement formé des candidats capables de l'assurer. Car le long ostracisme exercé sous l'emprise des dirigeants communistes a peu entraîné les socialistes à briguer les postes de responsabilité, d'autant que la S.F.I.O. le leur avait autrefois interdit. Encore actuellement, l'esprit d'entreprise est assez faible, même s'il est plus vivant chez les cadres et les techniciens que parmi les O.S. On est loin d'une OPA lancée par le parti socialiste sur la C.G.T. et des risques de complot scissionniste dont certains militants paraissaient se croire menacés.

En fait, l'ouverture réside surtout dans les déclarations de M. Séguy concernant le maintien des tribunes de discussions lors de la préparation du congrès national, par des congrès de syndicats de base et par d'autres mesures de cet ordre. Il n'y a rien de tout cela qui aille plus loin que le traditionnel jeu démocratique. De plus, le *statu quo* demeure sur le cumul des mandats politiques et syndicaux, considéré par certains comme la pierre de touche de l'indépendance de la C.G.T. L'interdiction du cumul n'était d'ailleurs pas réclamée par les esprits réalistes, qui n'ignorent pas le caractère illusoire de telles interdictions, mais ils espéraient que M. Séguy, sur ce point, aurait trouvé une formule tempérant l'intransigeance une fois de plus confirmée.

Pourtant, pour les socialistes, ces premiers pas sont prometteurs. Les structures juridiques importent moins que l'esprit qui animera les cadres et les hommes.

La volonté de changement par petites touches s'est inscrite dans les diverses résolutions et autres textes votés par le congrès, ainsi que par les mandats donnés au comité confédéral pour engager un bon nombre de recherches. D'autre part, il faut aussi signaler des attitudes nouvelles, sur le plan économique, dans l'organisation de la production et celle du travail, dans le mode de vie. Un langage nouveau apparaît. Le mot autogestion est bien entré dans le vocabulaire cégétiste. L'intervention de M. Jean-Louis Moynot, secrétaire confédéral, sur les conseils d'ateliers a été significative. Il n'hésite pas à faire référence à la C.F.D.T. et, sans prendre de position définitive, il a parlé de la nécessité de prendre conscience des causes profondes de la crise pour mieux relier, tout en les distinguant, les « *conditions et les objectifs immédiats de la lutte avec les perspectives de transformation de la société* ». Beaucoup de cégétistes admettent sans difficultés les convergences de certaines de leur positions avec celles de M. Maire et de ses amis ; c'est, disent-ils, le fruit de leurs réflexions plus approfondies.

Dans la pratique syndicale quotidienne, il faut aussi relever les déclarations de M. Séguy sur l'action revendicative et le bien-fondé d'accords effectivement minimes qui constituent cependant des jalons pour l'avenir. Tout cela est-il très éloigné du recentrage de la C.F.D.T. ? Le mot, on le sait, a été chargé de tous les péchés du réformisme et l'épouvantail de la social-démocratie n'est pas loin. Pourtant, rarement congrès cégétiste aura été aussi peu agressif vis-à-vis de la C.F.D.T., pas plus d'ailleurs que des autres centrales. C'était logique, puisque M. Séguy allait entonner le péan de l'unité. Ce ciment de la classe ouvrière aura également son rôle à jouer à l'intérieur de la C.G.T. elle-même, car M. Séguy sait bien que l'ouverture, le changement, heurtent un certain nombre de militants, pourtant communistes comme lui. Il s'en trouve parmi des éléments jeunes comme parmi des anciens, parvenus ou non à de hautes responsabilités dans la centrale. « *Il faudra s'y faire, que ça plaise ou non* », a dit M. Séguy.

A voir le mélange d'ardeur et de prudence qu'il apporte à son entreprise, M. Séguy donne à penser que l'expérience qu'il entame pourrait servir de test à une démocratisation du P.C.F. et à une décrispation de ses rapports avec le P.S. Ce serait la démonstration que la fameuse courroie de transmission parti-syndicat peut tourner à l'envers. A moins que le principe léniniste n'ait rien perdu de sa vigueur et qu'il s'agisse d'une opération en deux temps.

JOANINE ROY.

(1) D'autre part, il a été indiqué que la commission exécutive comptait désormais cinq représentants des travailleurs immigrés (italien, algérien, portugais et turc).

M. Séguy : ce n'est pas mon dernier mandat

De notre envoyée spéciale

Grenoble. — *Est-ce la dernière fois que M. Georges Séguy est réélu au secrétariat général de la C.G.T. ? Au terme de son mandat actuel, dans trois ans, envisagerait-il de se retirer ? La question a été posée au leader qui, à diverses reprises, a laissé entendre que son intention ne serait pas de conserver les leviers de commande de la centrale jusqu'aux frontières du troisième âge.* « A moins que le congrès ne vienne à m'interdire d'avoir la liberté des responsabilités politiques de mon choix, à moins de raisons de santé, *a répondu M. Séguy,* ce mandat ne sera pas le dernier. Par ailleurs, je lutte pour la retraite à cinquante-cinq ans pour les femmes, et à soixante pour les hommes, mais je n'ai que cinquante-deux ans. »

Trois membres du bureau confédéral se retirent volontairement de leurs fonctions aux approches de la soixantaine : M. André Berteloot, cinquante-neuf ans, fonctionnaire des finances, était le trésorier de la centrale. Sans engagement politique, il a participé à de nombreuses missions confédérales avec M. Séguy, notamment en 1968.

M. Marcel Caille, cinquante-sept ans, métallo à quinze ans, ancien cheminot, a été membre du comité central du P.C.F. de 1956 à 1964. Défenseur des libertés syndicales, il est l'auteur des Truands du patronat *et de* L'assassin était chez Citroën.

M. René Duhamel, socialiste, cinquante-neuf ans, inspecteur principal des P.T.T., après avoir été révoqué en 1951 pour ses activités syndicales, était le « ministre des affaires étrangères » de la C.G.T. Dans le même souci de rajeunissement, dix-neuf membres de la commission exécutive ne se sont pas représentés. Parmi eux, M. Georges Frischmann, secrétaire général de la fédération des P.T.T., membre du comité central du P.C.F., ainsi que M. Jean Schaeffer, ancien secrétaire confédéral (socialiste).

J. R.

Plus de trois mille licenciements sont annoncés dans différentes branches de l'industrie

Plus de trois mille licenciements sont annoncés dans différentes branches de l'industrie, notamment dans le textile :

— 975, dans les six usines du groupe Eternit (construction), qui emploie 5 000 salariés. Un expert a été nommé par le tribunal administratif de Paris pour juger du bien-fondé de ces demandes de licenciements ;

— 511, après la fermeture de l'entreprise Pilotaz (confection pour hommes) à Chambéry. La quasi-totalité des salariés occupent l'usine à l'appel de la C.G.T. ;

— 472, dans l'entreprise textile d'Ouville-la-Rivière (Seine-Maritime). La Fédération C.G.T. du textile, qui fait état d'une intervention policière, mercredi 29 novembre, au domicile de vingt-six militants cégétistes de cette société, exige, dans un communiqué, « *l'arrêt de toute action policière et administrative, l'annulation des licenciements illégaux et la tenue de discussions immédiates* ».

— 374, aux Tissages de Flers (Orne), qui emploient 776 salariés. Le directeur départemental du travail a refusé 83 licenciements supplémentaires. La direction de l'entreprise a introduit un recours contre cette décision.

— 160, à la manufacture de chaussures de sport Merle à Nontron (Dordogne), qui vient de fermer ses portes

— 150, à la société Amarragi (prêt-à-porter) à Nevers, qui a cessé toute activité. Les salariés occupent leur usine.

Dans le Val-de-Marne, nous indique notre correspondant, sept petites entreprises viennent d'annoncer des licenciements : la totalité du personnel à la S.A.R.L Sierm (fabrique de prototypes pour la fonderie, 31 salariés) à Cachan, à la société COAE (service après-vente d'électroménager, 22 personnes) à Saint-Mandé, à l'entreprise d'ébénisterie Fiel (15 ouvriers) à La Queue-en-Brie, et à la Socotec (société de recherche et de construction, 12 travailleurs) à Cachan. Les trois autres établissements ont réduit leurs effectifs : 34 licenciements à la Société nouvelle de métallisation (mécanique, chaudronnerie, 247 salariés) à Villeneuve-le-Roi, 12 à l'entreprise de bâtiment Delau et Fils (45 ouvriers) au Kremlin-Bicêtre, et 10 à la société Warco (équipements et accessoires de garages, 18 salariés) à Vitry-sur-Seine.

D'autre part, des mesures de chômage partiel ont été prises dans plusieurs établissements :

— A l'usine Creusot-Loire (division Marrel) de Rive-de-Gier (Loire) : 290 des 1 700 salariés, qui sont touchés par le chômage partiel depuis le 6 novembre, continueront de l'être pendant tout le mois de décembre ; 200 autres verront, à partir du 4 décembre, leur horaire hebdomadaire tomber de 32 à 24 heures. — *(Corresp.)*

— Aux usines Chrysler de Vieux-Condé (2 300 salariés) et Hordain (2 200 travailleurs), près de Valenciennes, où le personnel ouvrier sera mis en chômage du 24 décembre au 2 janvier. — *(Corresp.)*

— A la société C.I.T.-Alcatel (fabrique de matériel téléphonique) à La Rochelle, où les 73 employés seront mis en chômage technique du 25 au 31 décembre. — *(Corresp.)*

LE DIRECTEUR-GÉNÉRAL DE CREUSOT-LOIRE CONFIRME L'IMMINENCE DE LICENCIEMENTS

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — M. Boulin, directeur général de Creusot-Loire, venu effectuer, jeudi 30 novembre, à Rive-de-Gier (Loir) une « *visite purement technique* » vembre, à Rive-de-Gier (Loire) de l'usine Creusot-Loire (division Marrel), a reçu pendant plus d'une heure les membres du comité d'entreprise et les représentants syndicaux C.G.T., C.F.D.T., C.G.C. et C.F.T.C., auxquels il a annoncé qu'une importante réduction d'effectifs serait officialisés avant le 15 décembre, sinon au plus tard entre le 15 et le 20 janvier prochain.

Se refusant à fixer le nombre exact des licenciés, il a seulement indiqué que « *les chiffres avancés par les organisations syndicales se rapprochent de la réalité* ». Or la direction locale récemment estimait « inévitable » la suppression de 500 emplois. Les syndicats redoutaient en début de semaine que ce chiffre n'atteigne « *maintenant 800 dans un avenir proche* », soit près de la moitié de l'effectif des quelque 1 700 salariés de l'usine.

« *Les circonstances actuelles ne nous permettent pas de garder l'effectif présent ; il faut le réduire d'une manière importante. C'est la seule solution pour donner du travail à ceux qui restent* », a déclaré M. Boulin, qui a ajouté que cette réduction d'effectifs « *se ferait en une seule fois* ». — P. C.

L'incertitude demeure sur le sort de Manufrance

Après la décision, jeudi 30 novembre — ou plutôt la non-décision du tribunal de commerce de Lyon — chargé de contrôler l'exécution du plan de redressement de Manufrance, le travail continue dans tous les services de l'entreprise. « Pas question de compter sur une erreur des organisations syndicales pour bloquer l'outil de travail », ont fait observer des représentants du personnel.

Cependant, la plus grande incertitude règne sur le sort de l'entreprise stéphanoise. M. Gadot-Clet acceptera-t-il de revenir sur son plan de restructuration, qui prévoit, rappelons-le, mille trois cents licenciements ? Les représentants de la municipalité accepteront-ils de nouveaux allégements d'effectifs ? On ne peut que s'interroger.

M. Gadot-Clet doit être reçu ce vendredi au ministère de l'économie par M. Monory. Par ailleurs, la réunion du conseil d'administration souhaitée par M. Sanguedolce pourrait se tenir lundi ou mardi prochains. Une réunion du comité d'entreprise pourrait suivre.

Bizarre...

De notre correspondant régional

Saint-Etienne. — Ainsi, et autant qu'on puisse le savoir, le tribunal de commerce de Lyon n'a pas approuvé les mesures adoptées mardi soir par le conseil d'administration de Manufrance proposant la fermeture de la manufacture d'armes, de cycles et de machines à coudre et la réduction de moitié des effectifs du personnel (*le Monde* du 30 novembre). Pour autant, il ne les a pas repoussées, estimant peut-peut-être qu'elles constituent (article 37 de l'ordonnance du 23 septembre 1967 sur la suspension des poursuites) « *une modification de nature (...) à favoriser l'exécution* » du plan de redressement économique et d'apurement collectif du passif approuvé le 30 septembre 1977.

Cette audience, annoncée par certains — dont le P.-D. G. de la société — comme décisive puisque le sort de Manufrance et de ses deux mille six cents salariés était en principe en jeu, ne devait être — et n'a été en définitive, — au dire du président Nanterme, qu'une manifestation de « *routine* ». « *Il est hors de question d'avoir à juger des mille trois cents licenciements ou de la continuité — ou non — de Manufrance* », aurait déclaré le magistrat aux représentants syndicaux de l'entreprise, qu'il a reçus jeudi avant l'audience. Dans un pays qui compte plus d'un million trois cent mille demandeurs d'emplois, une région qui a récemment dépassé le seuil des cent mille et un département — la Loire — qui bat les records dans ce domaine, faudra-t-il s'habituer à considérer comme « *routine* » l'examen de mesures proposant, entre autre, de réduire au chômage mille trois cents travailleurs ?

« Un mauvais coup se préparait »

« *Manufrance n'est pas en liquidation de biens* », a cru bon de déclarer à la sortie du tribunal M. Gadot-Clet. C'est donc qu'elle aurait pu l'être ? Un homme, dit-on, avait l'intention de recourir à cette procédure contre la société : le commissaire chargé de contrôler l'exécution du plan concernant le passif.

« *Je comptais demander la liquidation de biens de Manufrance, je ne le ferai pas* », aurait-il déclaré à l'ouverture de l'audience. Marche arrière d'autant plus judicieuse qu'il semble, à l'examen de l'ordonnance de 1967, que le tribunal ne puisse prononcer le règlement judiciaire ou la liquidation de biens que si le débiteur n'a pas respecté les échéances prévues pour le remboursement des créances — or, la prochaine est officiellement prévue au 31 mai 1979, — ou si l'entreprise est en cessation de paiement — or, la trésorerie est, selon le P.-D.G., suffisante pour permettre de tenir jusqu'en février 1979. « *La convocation des commissaires aux comptes de la société et du président du tribunal de commerce de Saint-Etienne* — lequel aurait été effectivement saisi en cas de liquidation de biens (article 10, alinéa 3 de l'ordonnance de suspension des poursuites) — *signifiait qu'un mauvais coup se préparait* », estime pour sa part M. Bruno Vennin, adjoint (P.S.) à la mairie de Saint-Etienne et administrateur de la société. N'y a-t-il pas eu volonté de dramatiser pour faire passer, mardi soir, les mesures de démantèlement de l'entreprise, non seulement auprès des administrateurs, mais de l'opinion publique et des travailleurs de l'entreprise en particulier ? « *Cette histoire de liquidation lancée par M. Gadot-Clet est un mensonge destiné à exercer un chantage* », a carrément déclaré M. Jacky Monate, délégué C.G.T.

La confusion, volontaire ou non, est d'ailleurs entretenue par tous les protagonistes. Ainsi, figurait dans le bref communiqué lu par M. Joseph Sanguedolce, maire de Saint-Etienne (P.C.), actionnaire prépondérant, à l'issue de l'audience, une petite phrase qu'on s'est efforcé de faire remarquer aux observateurs : « *Le conseil d'administration doit poursuivre énergiquement l'application, après les ajustements nécessaires, du plan de juin. (...)* » Interrogé sur sa signification, M. Sanguedolce a précisé : « *Il s'agit d'organiser la production et de la rentabiliser.* » L'exégèse a commencé. On peut estimer que ces « *ajustements* » consistent à mettre des directeurs compétents là où ils étaient prévus — notamment à la tête de la manufacture — ce que, précisément, au dire des syndicats et des représentants de l'actionnaire principal, M. Gadot-Clet, n'a pas fait. Mais tout aussi bien on peut songer que lors du prochain conseil d'administration on discutera sur le nombre des salariés à écarter pour « *rentabiliser la production* ». On aurait aimé, sur ce point en particulier, être davantage éclairé. Quoi qu'il en soit, le terme « *ajustement* » relevé par tous les médias, repris par M. Georges Séguy, à Radio-Monte-Carlo, mis en exergue à FR 3 suscitait — à tort peut-être — un nouveau doute sur ce dossier, qui n'en manquait déjà pas. Que le même jour, dans un communiqué dactylographié émanant de la mairie de Saint-Etienne et remis à la presse stéphanoise — communiqué reprenant pour l'essentiel le texte lu à la sortie du tribunal, le mot « *ajustement* » ait été remplacé par « *investissement* » ne peut être évidemment qu'une grossière erreur de frappe.

Il conviendrait cependant qu'on en finisse avec les déclarations ambiguës et les silences laissés à la libre interprétation. Qu'on explique, par exemple, pourquoi M. François Gadot-Clet — que la municipalité a choisi le 28 février de mettre à la tête de l'entreprise, et auquel elle a accordé sa confiance pour l'exécution d'un programme d'action radical, — est maintenu à son poste de responsabilités, alors que dans le même temps ce P.-D.G., honni est accusé d'« *assassiner l'entreprise* » ? Ne serait-ce qu'un scénario visant à permettre aux uns et aux autres de sortir du guêpier ? Bizarre pour le moins.

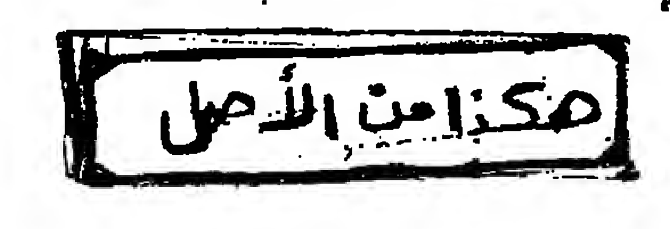
BERNARD ELIE.

M. Durafour : M. Sanguedolce est cosolidaire de la gestion

L'ancien maire de Saint-Etienne, M. Michel Durafour (radical), ayant été mis en cause le mercredi 29 novembre tout au long du défilé organisé par la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN, a publié jeudi 30 novembre une longue déclaration.

« *J'avais accepté au début de 1977 le principe d'environ trois cents à quatre cents retraites anticipées ou licenciements à Manufrance, qui comptait alors quelque trois mille neuf cents salariés. Je considérais cette mesure comme dure, mais inéluctable ; l'actuelle municipalité a profité des élections municipales pour mener contre moi une campagne furieuse sur le thème « Pas un seul licenciement à Manufrance » et grâce à cela le parti de M. Sanguedolce a emporté la mairie.* »

Rappelant que ce dernier « *en dix-huit mois de gestion* » a accepté « *près de mille suppressions d'emploi* », le député de Saint-Etienne constate : « *Et maintenant ce sont mille trois cents nouveaux licenciements qui sont jugés nécessaires (...). Depuis la fin de la mission des curateurs, l'hiver 1977, M. Sanguedolce — comme il en avait le pouvoir de fait, compte tenu de la situation — a choisi tous les P.-D.G. qui se sont succédé à la tête de Manufrance ainsi que des administrateurs, dont plusieurs communistes. Il est donc cosolidaire de la gestion de ces P.-D.G.* », affirme M. Durafour, qui poursuit : « *Ce n'est pas seulement Manufrance qui est menacé, mais des secteurs entiers de l'activité stéphanoise traditionnelle : le cycle, l'arme. Il faut reconstituer toute cette économie sur de nouvelles bases modernes, adaptées aux marchés extérieurs très compétitifs. Cela exige la participation effective et loyale de tous. Je suis prêt pour ma part à participer à cette action commune, d'où l'esprit politique et partisan doit être banni.* »



SOCIAL

A LANDOS (HAUTE-LOIRE)

La mise au tapis d'une coopérative ouvrière

De notre envoyée spéciale

Landos. — « *Cette fois-ci nous n'apporterons pas de fonds, nous ne serons qu'une boite aux lettres.* » Sur ces mots Jean Allègre, maire de Landos, quitte la petite salle de l'hôtel de ville, laissant face à face un fabricant de casquettes venu du Puy pour créer un nouvel atelier et la vingtaine de candidates à l'embauche. Personne ne fait de commentaires. Dans la commune nul n'ignore les déboires de la coopérative JOS, montée en partie avec des fonds collectés de porte en porte il y a maintenant dix-huit mois... Tout un passé que certains à Landos — 1 200 habitants, 25 kilomètres du Puy, 1 100 mètres d'altitude et l'accent chantant du Midi — préféreraient taire pour éviter les vagues relents de scandale. Et, pourtant, qu'elle fut enthousiaste la création en mai 1977 de la société coopérative ouvrière de production, la SCOP de Landos !

A l'origine de l'aventure : M. Cristallini, propriétaire de la marque JOS, venu de la Somme au Puy pour s'associer avec M. J.-B. Soleillant, un entrepreneur de textile. Association brève et orageuse. Les deux hommes se séparent en mauvais termes. M. Cristallini va trouver à Landos — proche de 28 kilomètres — bon accueil et, pour un temps, bonne fortune.

Des élus aux agriculteurs en passant par les commerçants et les jeunes, le bourg « veut » des emplois pour ne pas mourir. Au cours de quatre longues et nocturnes assemblées, un tiers des habitants adoptent le projet de la SCOP. Un comité de soutien se forme avec, entre autres, l'instituteur et le président du club du troisième âge. Au berceau de l'affaire, les fées ne manquent pas : aide des élus, dont celle de M. Jacques Barrot, maire d'Yssingeaux et actuel ministre du commerce et de l'artisanat, avis favorable des experts du comité d'expansion économique de la Haute-Loire, etc... Tout est conclu en quelques semaines. A l'octroi *d'aides liées aux contrats* emploi-formation vient s'ajouter celui de primes à la création d'emplois en milieu rural et les apports personnels du directeur, du chef de fabrication, du comptable, du médecin. Le comité de soutien collecte quelque 40 000 francs de ferme en ferme, comme jadis on ramassait quelques œufs et volailles pour soutenir la paroisse. La SCOP peut ainsi disposer de 430 000 francs, le Crédit agricole accepte de préfinancer les aides de l'Etat sans garantie.

Le conseil d'administration est constitué : il comprend les porteurs de parts et deux ouvrières.

Juillet 1977 : l'atelier coopératif de confection JOS ouvre ses portes. Une trentaine de femmes, pour la plupart sans emploi dans *la commune, apprennent en qua*tre semaines à couper, à coudre pantalons d'escalade et de ski, habillant, entre autres, l'équipe de France.

Les mois passent. Le carnet de commandes est plein. Parmi les clients, les adhérents de Sport 2000. Selon le rapport d'un commissaire aux comptes, la productivité a atteint en six mois presque 60 % du rythme de croisière. Ce n'est pas mal. La SCOP obtient un Oscar au premier Salon de la création d'entreprises, le 30 septembre 1977, sur les bords du lac de Vassivière. M. Barrot vient inaugurer l'atelier coopératif. Antenne 2 fait un reportage. Mais, alors, comment expliquer la suite ? Tantôt le directeur conseille aux ouvrières de rester chez elles, tantôt les paies sont faites avec retard... De fait, la SCOP est à court de trésorerie. L'atelier, lancé avec peu de fonds, doit passer le cap de la basse saison. Pour sa première année du moins, car on ensvisage de lancer plus tard une production d'été. Encore lui faut-il bénéficier de crédits de campagne qui lui sont refusés, et surtout de la caution conjointe de l'établissement public régional et de la Société de développement régional, la SODECCO, qui, arguant des procédures engagées entre M. Cristallini et son ancien associé, M. Soleillant, ne le donne pas.

Les interventions des élus se multiplient. La préfecture de région verse enfin en juin 1978 une prime de 80 000 francs. Trop tard. Le conseil d'administration de la SCOP décide le dépôt de bilan, faute de moyens financiers. Il demandait 350 000 francs.

A Landos, comme au Puy, les commentaires se font féroces ; l'opinion est divisée.

Carences...

Pour le directeur de la SCOP, au premier rang des « *accusés* », « le retard mis à décider, puis le refus de la SODECCO, sont dus aux pressions exercées par M. Soleillant ». Qu'il y ait conflit entre les deux ex-associés, nul n'en doute. Mais explique-il tout ? Selon les uns, il y aurait eu mauvaise gestion. Voire « *chasse aux primes* ». Selon d'autres, dont le secrétaire général de la chambre de commerce et d'industrie, le système d'aide ponctuelle à la création d'emplois dans de telles régions *a fait* à Landos *la démonstration* de ses carences. Il faudrait envisager une aide plus permanente : exonérations fiscales, crédits de campagne, etc., destinée à pallier les surcoûts liés à l'éloignement et à l'isolement.

M. Delage, chargé de mission à l'Association pour le développement industriel du Massif Central est plus catégorique. « *Si c'était à refaire aujourd'hui, je renouvellerais ma confiance à M. Cristallini. La SODECCO n'a pas été à la hauteur de sa tâche, les banques non plus. Sous la pression de notabilités du Puy.* » Les conséquences sur une future initiative lui paraissent lourdes. Quant à la liquidation elle-même de la coopérative, « *le syndic n'a pas, pour le moins, aidé à en améliorer les conditions* ».

Autre grief fait depuis au directeur de la SCOP et à son conseil d'administration, solidaire des cautions : le dépôt de bilan aurait été « tardif ». Une plainte a été *depuis déposée* par le syndic. Le procureur du tribunal de grande instance du Puy jugera de sa recevabilité le 5 décembre prochain. A Landos, on précise pourtant que, au 20 mars dernier, l'entreprise n'était pas en état de cessation de paiements, comme le constatait alors un commissaire aux comptes, et que c'est sur les conseils des pouvoirs publics que la décision de déposer le bilan fut reportée pour attendre l'intervention hypothétique, ô combien ! de la SODECCO.

Depuis, M. Cristallini a fait l'objet de divers contrôles et d'une condamnation sur plainte de l'URSSAF. Il a fait appel. Mais le jugement venait de paraître dans le journal local, *l'Eveil*... Le doute, les rumeurs, s'amplifient. M. Cristallini, trente-cinq ans, quatre enfants, défend avec énergie sa réputation. A peu près seul... même si peu de gens à Landos doutent de son honnêteté. Landos cherche toujours des emplois : vingt candidates pour les huit postes de l'atelier qui ouvrira en décembre prochain. La production de casquettes y remplacera plus modestement celle des produits JOS. Les machines, le stock, voire la marque, cherchent un éventuel acquéreur. C'est la fin de la SCOP. « *On y a appris à coudre, mais on préfère maintenant travailler avec un vrai patron* », disent les jeunes ouvrières de l'ancien conseil d'administration, qui siégea dix-huit fois en un an. Triste conclusion pour une triste affaire.

DANIELLE ROUARD.

Les étrangetés de l'indemnisation du chômage

Pénalisé pendant deux mois pour avoir retrouvé du travail

M. Yves Curé, marié, deux enfants, travaillait depuis vingt et un ans à la mine de fer de Saint-Pierremont (Moselle). Ana*lyste-programmeur*, après avoir débuté comme employé de bureau, il gagnait, avant que des mesures de chômage partiel ne soient prises, 5 000 francs net par mois. Il bénéficiait aussi des avantages du statut du mineur : logement gratuit, près de la mine, à Mancieulles, et prime de chauffage (1 100 francs par an), notamment.

Aujourd'hui, M. Curé est au chômage : la mine de fer de Saint-Pierremont, qui était exploitée depuis 1907, a cessé son activité en mars dernier, frappée par la crise de la sidérurgie lorraine. Déjà, la moitié des deux cent soixante mineurs — qui étaient six cents à Saint-Pierremont il y a vingt ans — avaient été licenciés en 1977 et d'importantes réductions d'horaires avaient affecté les salariés en sursis.

Licencié pour raisons économiques et percevant donc l'allocation supplémentaire d'attente (ASA, 90 % du salaire brut antérieur), M. Yves Curé n'en est pas moins traumatisé par le fait *de se retrouver sans travail*, après vingt et un ans d'activité. Tous les bénéficiaires de l'ASA ne se complaisent pas dans l'oisiveté pendant un an, contrairement à l'idée que certains cherchent à répandre. L'analyste-programmeur se met donc en quête d'un emploi. « *Mais*, dit-il, *les petites annonces dans la presse locale sont rares.* »

Il trouve néanmoins : il est embauché dans un établissement d'Usinor, à Montataire (Oise) et logé dans un foyer de travailleurs immigrés. Mais son épouse, qui ne supporte pas cet éloignement, est victime d'une dépression nerveuse. Comble de malchance, lui-même se fracture un bras en jouant au volley-ball. Il quitte Montataire le 31 mai.

Quatre jours plus tard, il est employé par Carbone-Lorraine, filiale de Pechiney - Ugine - Kuhlmann, à Pagny-sur-Moselle. Mais il n'y reste que deux semaines : « *les conditions de travail*, dit-il, *étaient désastreuses* ». M. Yves Curé « craque » alors nerveusement : quinze jours d'arrêt-maladie.

Puis, prêt à faire « *n'importe quel travail* », il accepte un poste d'agent d'enquête des H.L.M. à Briey (Meurthe-et-Moselle), payé 2 500 F par mois, à partir du 1er juillet. Mais, au dernier moment, on lui indique que ce poste n'est pas libre.

On vous répondra dans six mois

L'analyste-programmeur n'est pas au bout de ses malheurs : comme il a quitté volontairement son dernier emploi — à Carbone-Lorraine, — il n'a plus droit, théoriquement, à l'ASA et il ne perçoit, en juillet et en août, que l'aide publique, soit 511 F par mois. « *C'est un comble*, proteste-t-il. *J'étais pénalisé parce que j'avais réussi à retrouver du travail, alors que si je ne l'avais pas fait j'aurais pu toucher les « 90 % » pendant un an. Il y a là un défaut dans la loi.* » Les choses s'arrangeront de ce côté-là : après de nombreuses démarches et la constitution d'un solide dossier, M. Yves Curé convainc les ASSEDIC. Aujourd'hui, il bénéficie à nouveau de l'ASA.

Il n'en continue pas moins ses recherches. Auprès de la Saviem, dont une nouvelle usine s'implante à Batilly (Meurthe-et-Moselle). « *J'ai rempli*, indique-t-il, *un long questionnaire d'embauche, mais le délai de réponse est de six à huit mois.* » Auprès de la Cogema, à Briey, où il conserverait le statut du mineur. « *C'est évidemment cela qui m'intéresse en priorité*, dit-il. *Déjà, j'ai commencé, depuis septembre, à payer un loyer : 200 F par mois, pendant un an et demi. Après, j'acquitterai un loyer normal.* » Mais, ajoute-t-il d'un air accablé, « *si je perds le statut du mineur, il faudra bien m'y résigner. L'important est de retrouver un emploi. On ne peut quand même pas me faire croire qu'à quarante ans on est brusquement devenu bon à rien* ».

MICHEL CASTAING.

SOCIAL

Après l'annonce des licenciements aux Aciéries de Paris et d'Outreau

Syndicats et partis de gauche se mobilisent

Stupeur et indignation : telles sont les premières réactions des ouvriers du Boulonnais mais aussi des dockers, des mareyeurs et des commerçants après l'annonce des 1 569 licenciements décidés aux Aciéries de Paris et d'Outreau (APO) sur les 3 020 salariés que compte l'entreprise dans ses usines de Boulogne et d'Hirson. Ces mesures toucheront d'abord, on le sait, les hauts fourneaux d'Outreau (Pas-de-Calais) dans la banliene de Boulogne-sur-Mer. Le 15 décembre, *1 050 lettres de licenciement* seront expédiées à des salariés d'Outreau, dont 618 uniquement aux travailleurs des hauts fourneaux et 432 à ceux de l'aciérie. A Hirson, dans l'Aisne, c'est l'usine entière qui va fermer et 432 travailleurs seront mis au chômage.

A Boulogne-sur-Mer l'inquiétude est grande : grâce aux hauts fourneaux, les Aciéries d'Outreau étaient la première usine européenne de ferromanganèse et de silicomanganèse. L'usine représente le tiers du trafic portuaire et 20 % des emplois de l'agglomération.

A l'appel de l'ensemble des syndicats ouvriers de Boulogne-sur-Mer, mais aussi de la C.G.C., de la J.O.C., de la Jeunesse communiste, des Jeunesse socialistes, des associations familiales et de la Fédération Cornec, un meeting était prévu à 19 heures, vendredi 1er décembre, à la bourse du travail. De son côté, la section socialiste de Boulogne a invité les autres partis de gauche (P.S.U., M.R.G. et P.C.F.) à se rendre à son siège pour préciser le soutien que tous ensemble ils pourront apporter dans l'union à une manifestation que ces organisations ont prévue pour jeudi 7 décembre.

On trouvera ci-dessous l'interview que le maire de Boulogne-sur-Mer a accordée à notre correspondant.

« Comment ne pas comprendre le sentiment de colère qui agite cette région »

nous déclare le maire de Boulogne-sur-Mer

Rude épreuve pour un maire quand la crise frappe sa commune à coups de boutoir. M. Guy Lengagne (P.S.), maire de Boulogne-sur-Mer (quarante-neuf mille habitants), en fait l'expérience depuis son élection en mars 1977. Le « désastre » des Aciéries de Paris et d'Outreau (A.P.O.) n'a pas été pour lui une surprise. Depuis des mois, il suivait le dossier. Jeudi 30 novembre, toute sa journée a été occupée par des rencontres avec des syndicats, avec des dirigeants d'entreprise et par une réunion du syndicat des zones industrielles, car les A.P.O. ne sont pas, hélas ! son seul souci. Le Boulonnais est un des secteurs les plus dramatiquement atteints par le chômage.

« Quelle est votre réaction à l'annonce des licenciements aux A.P.O. ?

— Il y a plus d'un an que j'ai alerté le gouvernement sur la situation des A.P.O. Les élus ont soutenu l'action des syndicats, qui sentaient venir la catastrophe... Il y a un an, en décembre 1977, nous étions chez le ministre de l'industrie. Nous avons frappé à toutes les portes à Paris, y compris celle du premier ministre. On a attendu... Finalement, l'Etat intervient aujourd'hui, mais dans quelles conditions ? Cinquante millions octroyés, mais en passant par les fourches caudines de deux sociétés, la Comireg et les Aciéries du Manoir, qui imposent mille cinquante licenciements. Il est sans doute plus difficile de sensibiliser l'opinion publique au ferromanganèse qu'à la bicyclette, mais comment ne pas comprendre le sentiment de colère qui agite cette région ? Savez-vous que les A.P.O. représentent un cinquième de l'emploi industriel du Boulonnais et un tiers du trafic de marchandises du port ? Nous avions un taux de chômage de 15 % de la population salariée des ASSEDIC, il va passer à 18 %. Et puis, il y a de nombreux sous-traitants qui disposent de fortes créances sur les A.P.O. et me font part de leurs inquiétudes : quel sera leur avenir ?

— Avez-vous le sentiment pourtant de pouvoir intervenir efficacement ?

— La vérité, dans la crise actuelle, c'est que les élus et les collectivités locales ont peu de moyens de peser sur le cours des événements. Mais nous nous battons de notre mieux. On doit nous entendre. Et d'autant plus que les Aciéries de Paris et d'Outreau ne représentent qu'un élément, le plus important sans doute, d'une situation générale qui ne cesse de se dégrader. D'autres nuages s'amoncellent, qui risquent d'éclater très vite. Et ce n'est pas là une formule. Nous avons à Boulogne une usine de la Compagnie générale de construction téléphonique (C.G.C.T.) qui fabrique des éléments de commutation électromécanique que les P.T.T. ont décidé de ne plus employer. Un millier de salariés sont menacés si on ne trouve pas très vite d'autres activités de remplacement. Un exemple, les usines Baignol et Farjon et Blanzy-Comté-Gilbert, veille industrie boulonnaise de crayons, qui, aujourd'hui produit aussi des feutres et des marqueurs ; ces usines ont de grandes difficultés de trésorerie provoquées par leurs filiales étrangères. Elles emploient huit cents personnes à Boulogne. On craint là aussi de devoir bientôt licencier. Les céramiques de Desvres, activité locale traditionnelle, traversent aussi une mauvaise passe...

— Mais Boulogne est le premier port de pêche de France...

— Un beau titre qui se ternit. La pêche occupe, toutes activités confondues, sept mille personnes. Mais là encore nous connaissons de gros déboires. Il y a les quotas fixés au niveau européen ; il y a aussi l'interdiction de pêcher le hareng, ce poisson qui, à lui seul, avant guerre, assurait la prospérité du port ; il y a encore l'intransigeance de la Grande-Bretagne et nous avons l'impression que dans cette affaire l'État n'a pas su nous défendre. Par ailleurs, *dans la pêche, on n'investit plus* suffisamment. Nous avons vu vendre de très beaux chalutiers et la pêche artisanale vivote... Le centre de froid qui va se développer ne créera que fort peu d'emplois.

— Y a-t-il pourtant quelques points positifs qui pourraient atténuer cette impression de pessimisme qui se dégage de vos propos ?

— Pessimisme ? Non pas, mais je suis très inquiet. A force de démarches et d'interventions, nous avons arraché pour Boulogne le droit de bénéficier du Fonds spécial d'adaptation industrielle. Ce n'est pas encore du concret, car il faut des investisseurs. Mais cela nous donne tout de même une base nouvelle pour amplifier notre action, surtout si l'on veut bien nous aider à améliorer nos liaisons avec le reste de la région du Nord-Pas-de-Calais. Car Boulogne a tout de même avec son port qui est à la fois de commerce, de pêche et de passagers, avec des zones industrielles bien équipées mais pas encore suffisamment occupées ; une population jeune et, enfin, le Boulonnais offre un cadre de vie naturel assez exceptionnel dans le Nord. Mais il ne suffit pas d'intervenir par à-coups, quand le drame est là. Il vaut mieux prévenir. C'est à un plan concret de développement du Boulonnais que nous travaillons. Encore faut-il que nous soyons compris et entendus avant qu'il ne soit trop tard. »

Propos recueillis par
GEORGES SUEUR.

Poursuite de la grève des agents de conduite à la S.N.C.F.

LE TRAFIC N'EST ASSURÉ QU'A 25 % SUR LE RÉSEAU BANLIEUE DE LA GARE DE LYON

Reconduite de jour en jour, en assemblée générale, depuis le lundi 27 novembre, la grève des agents de conduite C.G.T., C.F.D.T. et autonomes du dépôt de Paris-Sud-Est continue de perturber le trafic S.N.C.F. des lignes banlieue de la gare de Lyon : depuis le début du mouvement, seulement un train sur quatre circule, comme c'était encore le cas ce vendredi 1er décembre. Sur le réseau des grandes lignes, le service est, en revanche, assuré normalement.

Au cours d'une conférence de presse réunie jeudi, les représentants des trois syndicats de cheminots ont de nouveau réclamé le *« retrait définitif »* du programme de roulements imposé par la direction de la S.N.C.F. à partir du 1er décembre, qui, selon eux, *« aggrave les conditions de travail et risque de supprimer, à terme, des emplois ».*

D'autre part, le syndicat C.G.T. des agents de conduite des trains de banlieue de Paris-Austerlitz a déposé un préavis de grève couvrant la période du lundi 4 décembre au mardi 12 décembre, afin d'obtenir, pour ces agents, une qualification supérieure. La direction de la S.N.C.F. fait valoir que la qualification demandée est attribuée aux conducteurs de trains rapides.

AFFAIRES

L'informatisation de la France

(Suite de la première page.)

Au cours des quinze dernières années, la France, grâce notamment à l'action de l'ancienne délégation à l'informatique, a formé des informaticiens, des chercheurs. Il s'agit maintenant de faire descendre l'ordinateur à l'école, comme cela se fait outre-Atlantique.

On va donc favoriser l'installation de micro-ordinateurs dans *l'enseignement* secondaire, parallèlement, la formation des maîtres à cette nouvelle discipline et au maniement des machines, sera assurée sur une grande échelle. Dans l'enseignement supérieur, une formation systématique de base aux méthodes informatiques sera mise en place pour les étudiants non spécialisés.

La tâche ne sera pas facile et le risque de « *dérapage* » existe. Savoir manier les micro-ordinateurs, les calculatrices de poches sera indispensable demain. Encore faut-il ne pas y sacrifier l'enseignement de base (calcul, français) sans lequel l'informatisation se traduira par un appauvrissement culturel et par une soumission toujours plus grande à la machine.

Les pouvoirs publics entendent également favoriser le développement et la diffusion des applications de l'informatique dans quatre grands domaines : l'automatisation industrielle, les P.M.E., la bureautique, les banques de données (économiques, scientifiques, de presse, etc.).

Une agence, dépendant de la *Direction* des industries électriques et électroniques (DIELI) du ministère de l'industrie, sera chargée de coordonner les actions de l'Etat et de répartir les crédits publics. L'Etat débloquera à cet effet un crédit quinquennal de 2,25 milliards de francs (450 millions de francs par an).

Ces sommes seront utilisées pour mener à bien des actions de types fort différents. Certaines mettant en œuvre quelques milliers de francs d'aides publiques, d'autres des dizaines de millions. L'agence examinera les dossiers au coup par coup. Elle pourra signer des conventions avec les sociétés de services ou des grands utilisateurs pour le développement de logiciels spécialisés ; passer des contrats d'étude avec des industriels, qui développeront, par exemple, la conception assistée par ordinateur dans leurs usines ; conclure des contrats de croissance avec des fabricants de péri-informatique, pour la fabrication de matériels précis.

Enfin, on a tout lieu de penser que C.I.I.-Honeywell-Bull, dont la subvention forfaitaire vient à expiration en 1980, bénéficiera d'une partie non négligeable de cet argent. Il s'agira alors de crédits alloués dans le cadre de contrats d'études ou de « *projets pilotes* » pour des applications bien définies.

On notera le souci du gouvernement d'orienter ces crédits vers le développement d'applications industrielles susceptibles d'améliorer la compétitivité des entreprises. Ainsi, l'implantation de la « *conception assistée* » par ordinateur et l'informatisation des processus de *production* seront particulièrement favorisés dans l'automobile, la machine-outil, l'imprimerie, les banques et les assurances. Qu'on le veuille ou non, ceci se traduira globalement par une diminution de l'emploi dans les secteurs concernés. Certes, et le président de la République l'a souligné lors du conseil restreint, le développement des applications informatiques est en soi créateur d'emplois. Mais au bout du compte, le solde risque bien d'être négatif.

Pour intéressantes qu'elles soient, les mesures gouvernementales apparaissent pourtant de portée relativement limitée. Elles donnent — pour le moment ? — une impression de saupoudrage. On ne retrouve pas le souffle qui avait caractérisé le *rapport « Nora-Minc ». Certes,* on pouvait ne pas être d'accord avec tel ou tel aspect de leurs propos, contester telle ou telle de leurs propositions. Il reste que ce rapport proposait une vaste politique d'ensemble s'appuyant notamment sur un bouleversement des structures : séparation de la poste et des télécommunications ; création d'un ministère de la communication intégrant l'informatique, les satellites, le téléphone, les réseaux ; mise en place d'une délégation à la réforme administrative. Le plan gouvernemental ne reprend aucune de ces idées. N'était-ce pas inévitable ? Le rapport Nora-Minc avait froissé quelques susceptibilités et inquiété certains industriels, notamment I.B.M. Le jeudi 30 novembre, le gouvernement a arrêté les moyens pour informatiser la société. Il reste à définir une véritable stratégie.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

AGRICULTURE

La Commission européenne suggère le gel des prix

De notre correspondant

Bruxelles (communautés européennes). — Gel des prix agricoles, réduction du soutien accordé aux producteurs de lait en cas de nouvel accroissement des excédents, suppression des montants compensatoires monétaires (M.C.M.), une fois que fonctionnera le système monétaire européen (S.M.E.), renforcement des actions structurelles et des aides sociales, maintien d'une politique d'exportation active et concertation accrue avec les autres pays agricoles : telles sont les orientations que préconise la Commission européenne dans un rapport soumis aux Etats membres en vue du Conseil européen des 4 et 5 décembre.

D'entrée de jeu, la Commission affirme son attachement à la politique agricole commune. Elle exclut donc la remise en question profonde du système actuel qu'apparemment souhaitent les Britanniques. Les difficultés rencontrées, notamment le montant élevé des dépenses de soutien (près de 8,5 milliards d'unités de compte (1) en 1979), ont expliqué-t-elle, trois motifs principaux : l'inadaptation de l'offre à la demande ; la disparité des revenus entre les agriculteurs de la CEE — de un à six — ; le désordre monétaire.

Pour réduire les distorsions des revenus, la Commission suggère le renforcement des actions structurelles, notamment au profit des régions agricoles *méridionales de la C.E.E.* Elle se déclare favorable à l'octroi d'aides directes sélectives de caractère « *social* ».

L'actualisation des prix agricoles que suppose la suppression des MCM signifie une réduction des prix payés aux producteurs dans les pays à monnaie forte : Benelux et surtout Allemagne fédérale.

De source proche du ministère de l'agriculture, on estime que la France soutiendra ces propositions qui laissent la possibilité de réhausser les prix nationaux par une dévaluation du « *franc vert* ». — Ph. L.

(1) Une unité de compte = 5,60 F.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La commission des finances s'oppose à la participation de l'État dans la société Dassault

La commission des finances de l'Assemblée nationale a demandé une information plus complète avant que le Parlement se prononce sur la prise de participation de l'État dans le capital de la société Dassault-Breguet (*le Monde* du 30 novembre).

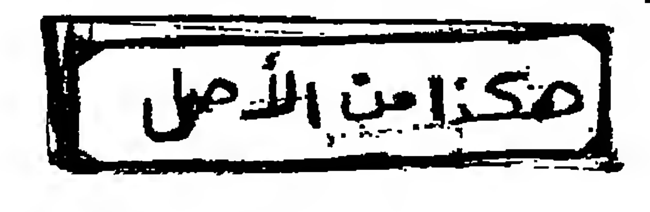
Examinant, jeudi 30 novembre, le collectif budgétaire pour 1978, elle a, en effet, repoussé l'article 12 de ce texte, qui prévoit que l'Etat est autorisé à acquérir, dans la limite de 21 % du capital de cette société, des actions qui bénéficieraient d'un droit de vote double.

M. Robert-André Vivien, président de la commission, et les membres R.P.R. ont fait adopter un amendement qui se substitue au texte gouvernemental et qui est ainsi rédigé : « *Le gouvernement présentera au Parlement un rapport sur les moyens financiers qu'il affecte au soutien des programmes de l'ensemble des sociétés aéronautiques ainsi qu'aux commandes qu'il passe auprès de chacune de ces sociétés.*

» *Ce rapport devra préciser notamment les raisons qui rendent nécessaire la prise de participation de l'Etat au sein des sociétés aéronautiques n'ayant pas la qualité de sociétés nationales, afin d'assurer la cohésion de la conception et le contrôle des résultats de notre politique aéronautique.*

» *Les conclusions du rapport pourront donner lieu au dépôt d'un projet de loi spécifique autorisant l'acquisition par l'Etat d'une partie du capital des sociétés aéronautiques précitées.* »

M. Alain Savary, rappelant que le groupe socialiste demandait depuis des années un débat sur les activités de la société Dassault, a insisté sur les imperfections de l'article 12 et sur la non-utilisation par l'Etat des moyens dont il dispose pour faire valoir sa volonté à la société aéronautique en cause. Il a indiqué que le groupe socialiste s'abstenait lors du vote sur l'amendement de M. Vivien.



ÉNERGIE

L'AFRIQUE DU SUD VA FOURNIR DE L'URANIUM A LA BELGIQUE

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — L'Afrique du Sud fournira à la Belgique 1 800 tonnes d'uranium entre 1980 et 1991 pour une valeur de cinq milliards de francs belges, soit 600 millions de francs français. Le gouvernement a donné son accord au contrat passé par la société Synatome. Quatre-vingt-quatre tonnes seront livrées annuellement de 1980 à 1984, et cent soixante-huit tonnes par an entre 1985 et 1991. Ces livraisons représentent environ 18,5 % des besoins belges. Le contrat a été signé par les producteurs belges d'électricité regroupés dans la société Synatome et la société sud-africaine Harmony Gold Mining Company Ltd.

Synatome précise que le contrat signé avec l'Afrique du Sud entre dans le plan de la diversification des sources d'approvisionnement, d'autant plus que ce pays producteur garantit la continuité des livraisons et qu'il « *est le seul pays industrialisé exportateur d'uranium qui offre des contrats de fourniture à long terme sans les assortir de contraintes d'utilisation inacceptables, contraintes qui vont bien au-delà des règles d'usage pacifique* ».

L'annonce de ce marché a provoqué une cert-'ne émotion dans les milieux socialistes, qui réclament depuis toujours un boycottage des relations commerciales avec l'Afrique du Sud.

P. de V.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

BANQUE WORMS

Au cours de sa séance du jeudi 30 novembre 1978, le conseil d'administration de la Banque Worms a, sur proposition de son président, M. Pierre Pazy, nommé directeur général M. Claude Janssen, précédemment directeur général adjoint.

ÉTRANGER

La politique économique du nouveau premier ministre nippon

M. Ohira veut-il faire du Pacifique une chasse gardée japonaise ?

De notre correspondant

M. Ohira a été formellement nommé, le vendredi 1er décembre, président du parti libéral - démocrate japonais. Il succédera officiellement le 8 décembre à M. Fukuda à la tête du gouvernement.

Tokyo. — Surpris, comme la plupart des Japonais, par la victoire de M. Ohira, appelé à remplacer — la chose vient d'être confirmée — dès la semaine prochaine, l'ctuel premier ministre Fukuda à la tête du gouvernement, les milieux d'affaires estiment en général que la politique économique du nouveau cabinet sera peu différente de celle du précédent.

« *Il n'y a pas beaucoup d'alternative*, souligne notamment M. Nagano, président de la chambre de commerce. *La tâche la plus urgente du gouvernement est de stimuler l'économie et de remédier au problème du chômage.* » En ce qui concerne le déficit budgétaire, on s'attend, en tout cas, à la remise à l'ordre du jour du projet de taxe à la valeur ajoutée.

C'est sans doute davantage dans le domaine extérieur que M. Ohira fera preuve d'originalité, notamment en ce qui concerne les relations du Japon avec l'Asie du Sud-Est et le Pacifique. Le futur premier ministre a, en particulier, préconisé la création d'une communauté du Pacifique et annoncé son intention de réunir une conférence des ministres des affaires étrangères des principaux pays de cette région.

M. Ohira a notamment déclaré : « *Les Etats-Unis attachent une importance particulière à leurs relations avec l'Amérique latine ; l'Allemagne avec la Communauté européenne ; l'Europe, en général, avec l'Afrique. Il est naturel que le Japon porte une attention spéciale aux nations du Pacifique.* »

Sur le plan monétaire, M. Ohira a précisé que les restrictions existant actuellement à l'émission d'obligations en yens sur le marché européen seraient réduites, afin d'aider à stabiliser la situation monétaire internationale.

Dans une interview au journal allemand *Die Welt*, il a notamment déclaré : « *Il y a deux questions à résoudre dans le domaine monétaire. L'une, c'est la faiblesse du dollar ; sur ce point, nous devons compter sur les efforts des Américains, mais aussi faciliter leur politique. Le second problème est celui de l'excès de dollars en circulation dans le monde.* »

PHILIPPE PONS.

TIERS-MONDE

● *La majorité des projets d'aide au développement financés par la Banque mondiale* — 91 % des 109 en cours — ont atteint leurs objectifs ; mais il est nécessaire de les adapter encore davantage aux conditions locales, indique le rapport annuel de cet organisme, publié le 28 novembre. Toutefois, des programmes systématiques d'apprentissage, plus poussés, sont nécessaires et les pays concernés devraient prendre une part de plus en plus active aux projets à mesure que ceux-ci approchent de leur terme.

Enfin, la moitié des projets examinés par la Banque mondiale ont enregistré des coûts qui n'excèdent jamais de plus de 10 % le devis initial. — *(Reuter.)*

MONNAIES

VIVE HAUSSE DU DOLLAR

Le dollar a très vivement monté en fin de semaine, surtout à Tokyo, où il a débordé vendredi le seuil des 200 yens, s'inscrivant à 203 yens contre 198 précédemment. A Francfort, il est passé de 1,9250 DM à près de 1,94 et à Zurich, de 1,73 FS à 1,7450. A Paris, la monnaie américaine s'est élevée brutalement de 4,4150 F à 4,45. Après l'échéance de fin de mois, l'optimisme renaissant sur le sort du dollar s'est donné libre cours.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep + ou Dép —	UN MOIS Rep + ou Dép —	DEUX MOIS Rep + ou Dép —	DEUX MOIS Rep + ou Dép —	SIX MOIS Rep + ou Dép —	SIX MOIS Rep + ou Dép —
$ E.-U. ..	4,3990	4,4130	— 210	— 155	— 370	— 330	—1100	—1015
$ can	3,7950	3,7995	— 135	— 95	— 265	— 215	— 735	— 650
Yen (100)	2,2019	2,2070	+ 80	+ 120	+ 190	+ 230	+ 465	+ 548
DM	2,3025	2,3115	+ 40	+ 75	+ 105	+ 135	+ 315	+ 388
Florin	2,1150	2,1190	— 75	— 43	— 130	— 90	— 270	— 215
F B (100)	14,5373	14,5603	— 325	— 310	— 855	— 630	—2400	—1930
F S. ...	2,5435	2,5505	+ 128	+ 155	+ 255	+ 295	+ 770	+ 845
L (1 000)	5,2028	5,2076	— 435	— 380	— 850	— 765	—2390	—2215
£	8,5931	8,6020	— 555	— 485	—1020	— 940	—2985	—2820

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM . .	3 3/16	3 9/16	3 1/4	3 7/8	3 9/16	3 13/16	3 13/16	4 3/16
$ E.-U. ..	9 11/16	10 1/16	11 9/16	11 15/16	11 3/16	11 9/16	11 13/16	12 3/16
Florin	8 5/8	9 1/8	9 5/8	10 1/8	9 11/16	10 3/16	9 3/16	9 11/16
F B (100)	7 3/4	9 1/4	9 1/4	10 1/8	9 1/4	10 1/8	9 1/2	10 1/2
F S	— 1/16	+ 5/16	1/8	+ 1/2	3/16	9/16	1/2	7/8
L (1 000)	9 3/4	13 1/4	15 3/4	17 1/4	15 5/8	17 1/8	15 1/2	16 1/2
£ .	11 1/4	12 1/4	13 1/4	14	13 1/4	14	14	14 3/4
Fr franç.	6 3/8	7 1/8	7 5/8	8 1/4	8 5/8	9 1/8	9 1/4	9 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AU DÉBUT DE 1979

Une nouvelle tentative sera faite pour la création d'un fonds de stabilisation des matières premières

Genève. — L'échec de la troisième session des négociations entreprises, sous le patronage de la CNUCED (conférence des Nations unies sur le commerce et le développement), en vue de la création d'un fonds commun de stabilisation des produits de base n'a surpris personne au Palais des Nations. Il ne faisait pas de doute, en effet, que les pays industrialisés (groupe B), s'ils cèdent parfois en paroles et sur les détails, souhaitent avant tout préserver leur position acquise, cependant que les pays du tiers-monde (groupe des « 77 ») entendent mettre le temps qu'il faudra, en grignotant peu à peu les intérêts des pays développés, pour instaurer un « nouvel ordre économique mondial ».

De notre correspondante

Le seul point d'accord semble avoir été le désir de minimiser l'échec et de se préparer, comme l'a précisé, lors de la séance de clôture qui s'est finalement tenue le jeudi 30 novembre après-midi, l'ambassadeur Stéphane Hessel (France), président du groupe B, « *pour une nouvelle et, nous l'espérons fermement, décisive étape au début de 1979, dans un esprit aussi constructif que celui qui a permis à la présente session de franchir certains des obstacles qui restaient sur notre chemin* ».

Le président de la réunion, M. Herbert Walker (Jamaïque) a, dans le même esprit, exposé les objectifs de ce que devrait être le fonds commun, en présentant un texte qui n'engageait aucune des parties intéressées (*le Monde* du 1er décembre).

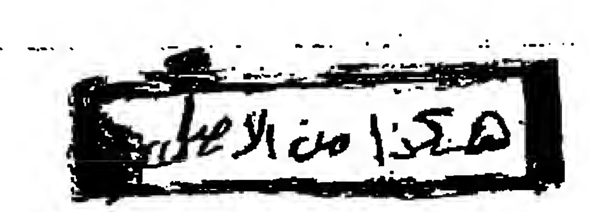
Le fonds y est défini comme étant une « *nouvelle entité et institution efficace et financièrement viable devant servir d'instrument-clé pour atteindre les objectifs convenus du programme intégré pour les produits de base* ». M. Walker a évoqué les ressources financières indispensables au fonctionnement du fonds, mais en demeurant prudent quant aux chiffres sur lesquels pourtant le groupe des « 77 » ne semble pas être disposé à céder. Il a suggéré que le fonds devrait être financé par des contributions directe des Etats, ce qui lui permettrait notamment de faire face à des besoins spécifiques à court terme ainsi que par des ressources provenant d'accords internationaux par produit, des emprunts, des contributions volontaires et des recettes nettes. A son sens, les contributions directes, destinées au « premier guichet », devraient atteindre 400 millions de dollars, dont la moitié en espèces et l'autre moitié « *en capital sujet à appel* ». La contribution de chaque Etat ne devrait pas être inférieure à 500 000 dollars.

« Des changements d'attitude minimes et tardifs »

Pour sa part, le porte-parole du groupe des « 77 », M. Hortencio Brillantès (Philippines), a déploré que les changements d'attitude de ses interlocuteurs aient été « *soit minimes, soit tardifs, n'ayant par conséquent pas permis à la tâche entreprise d'être couronnée de succès* ». Selon lui, le fonds commun doit être en mesure de résoudre les problèmes posés par l'exportation des matières premières, notamment de celles qui sont essentielles pour l'économie des pays pauvres. M. Brillantès a conclu en exprimant l'espoir que les pays industrialisés, ainsi que les pays socialistes, « *feront davantage preuve de bonne volonté* », afin que le fonds commun soit « *un pilier solide du nouvel ordre économique international* ».

En dépit des divergences apparues à l'évidence entre les parties intéressées, M. Gamani Corea (Skrilanka), secrétaire général de la CNUCED, a fait montre d'optimisme en déclarant que « *voie d'un accord concernant quelques-uns des éléments fondamentaux du fonds commun* ». Optimisme que els observateurs et bon nombre de délégués étaient loin de partager à la fin de cette session.

ISABELLE VICHNIAC.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
30 NOVEMBRE

Toujours calme et irrégulier

Rien n'y fait. Toujours très irrégulières, les valeurs françaises ne parviennent pas à décoller vraiment et, pour la troisième séance consécutive, l'indicateur instantané a terminé en progrès insignifiant.

Aucun compartiment ne s'est particulièrement distingué de cette grisaille générale, hausses et baisses s'équilibrant à peu près partout. Ainsi, à la métallurgie, Marine Wendel a monté de 3,8 %, tandis qu'Usinor en cédait autant. De même au matériel électrique, L.M.T. a perdu 4 % alors que Téléphones S.T.E. s'adjugeait la meilleure performance du jour avec une hausse de 5,7 %... A noter également la baisse de Rhône-Poulenc au premier cours après, disait-on, l'échange d'un gros paquet de titres (plusieurs milliers).

Sans doute trop faible pour avoir un impact quelconque sur le marché, l'abaissement à 8,8 % (contre 8,9 %) du taux de base bancaire est passé quasiment inaperçu. En revanche, la rechute de Wall Street suscitait quelques commentaires pessimistes, et, avant la séance, beaucoup de professionnels estimaient que les indices parisiens allaient sans doute baisser. C'était sans compter avec les interventions toujours discrètes mais efficaces des investisseurs institutionnels qui, décidément, demeurent très vigilants. La publication du détail de la « position de place » (volume des engagements à crédit) n'a rien apporté de nouveau : une douzaine de valeurs (dont Matra, Europe 1, Perrier, etc...) représentent à elles seules près de la moitié de la position globale (1 135 millions de francs).

Sur le marché de l'or, le lingot a cédé 90 F, à 27 910 F (après 27 995 F), et le napoléon est resté pratiquement stable, à 259,20 F (après 260), contre 259 F. Volume des transactions : 15,16 millions de francs, contre 14,96 millions.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 8 5/8 %

LONDRES
Redressement

Le marché se redresse après sa dépression des deux dernières séances. Reprise de British Petroleum. Irrégularité des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 194 05 contre 193 40

VALEURS	CLOTURE 30 11	COURS 1 12
Beecham	603 ...	606
British Petroleum	934	936
Courtaulds	119 ..	118
De Beers	326	338
Imperial Chemical	372 ..	373 ..
Rio Tinto Zinc Corp.	238 ...	234 ..
Shell	585	586
Vickers	201	198
War Loan 3 1/2 %	29 3 8	29 3/8
*West Driefontein	27 1 2	27 1/2
*Western Holding	20 1/2	20 1/4

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

MERLIN-GERIN. — Le dividende de 1978 sera au moins égal au précédent (18 francs global) sur un capital augmenté. En effet, du 4 décembre au 3 janvier prochain, la société émet 213 564 actions nouvelles, à souscrire dans la proportion d'une nouvelle à 240 francs (jouissance 1er janvier 1978), pour quatre anciennes.

LYONNAISE DES EAUX. — Augmentation de capital par émission d'une action nouvelle à 450 francs (nominal : 150 francs) pour quatre actions anciennes. Ces nouveaux titres bénéficieront du dividende de l'exercice 1978, et pourront être souscrits du 11 décembre au 12 janvier 1979 inclus. Cette opération rapportera environ 190 millions de francs à la société.

GÉNÉRALE OCCIDENTALE. — Compte tenu de l'achat de la chaîne américaine de distribution Colonial Stores (quinzième rang aux États-Unis avec trois cent soixante-dix-huit magasins et plus de 1 milliard de dollars de chiffre d'affaires) le bénéfice consolidé de la société devrait se situer entre 150 et 200 millions de francs en année pleine, au lieu de 102 millions de francs pour l'exercice 1977-1978. Le dividende de 10, 30 francs global qui va être distribué au titre de ce dernier exercice sera maintenu pour celui de neuf mois s'achevant le 31 mars 1979.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	30 11	1 12
1 dollars (en yens) ..	197 80	200 80

NEW-YORK
Reprise technique

Une reprise technique assez sensible s'est produite jeudi à Wall Street, où l'indice Dow Jones, qui avait cédé plus de 23 points en l'espace de deux séances, a regagné 8,92 points pour s'établir à 799,03. L'activité est cependant restée assez faible et 19,91 millions d'actions seulement ont changé de mains contre 21,28 millions la veille.

Sur 1 854 valeurs traitées, 913 ont monté, 515 ont baissé et 426 sont restées à peu près inchangées.

Les opérateurs avaient deux bonnes raisons de rester dans une prudente expectative : ils attendaient la conférence de presse de Jimmy Carter et la publication par le Fed des statistiques monétaires hebdomadaires. Après la séance, il a ainsi été annoncé une diminution de 1,9 milliard de dollars de la masse monétaire. En bonne logique, cette évolution devrait permettre une détente sur le front des taux d'intérêts. C'est, en tout cas, le vœu de la communauté financière...

Quant à M. Carter, il a reconnu dans sa conférence de presse que la croissance serait ralentie en 1979, mais a écarté toute idée de récession ou de dépression.

VALEURS	COURS 29 11	COURS 30 11
Alcoa	45 1/4	45 7 8
A.T.T.	60 1/4	60 5 8
Boeing	65 1 8	68 1/4
Chase Manhattan Bank	29 1/2	29 6 8
Du Pont de Nemours	118 ...	122 1·2
Eastman Kodak	57 ...	58 5 8
Exxon	49 ...	48 1/8
Ford	40 1 2	41 1 8
General Electric	40 1 8	47 .
General Foods	30 7 8	30 5/8
General Motors	54 3 4	55 1/4
Goodyear	15 3 4	15 3/4
I.B.M.	286 1 2	289 5 8
I.T.T.	27 7 8	28 3 8
Kennecott	22 ...	22 5 8
Mobil Oil	66 ...	68 5 8
Pfizer	31 3 4	32 3 8
Schlumberger	84 3/4	85 1 2
Texaco	23 3 8	23 7/8
U A L Inc.	29 1/2	31 ...
Union Carbide	35	35 1 4
U.S. Steel	22 1 2	22 3 4
Westinghouse	16 7 8	17 1 8
Xerox	52 1 4	53 1/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977.)

	29 nov.	30 nov.
Valeurs françaises ..	150,6	150,3
Valeurs étrangères ..	99,9	99

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	86,7	86,5

BOURSE DE PARIS - 30 NOVEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	35 90	8 501	GAN (Sté) Centr.	640	640	Laffitte-Bail	164	164	Lamiunvest	99	99
5 %	52 60	4 151	Protectrice A.I.R.	240	240	Locabail Immob.	298 50	298 50	Cie Lyon Imm.	114 50	114 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1953	... ..	
E.D.F. parts 1959	...	533
Ch. France 3 %	165 50	168
A.G.F. (Sté Cent.)	400	400
Ass. Gr. Paris-Vie	1845	1860
Concorde	335	335
Epargne France	251	261
Financ. Victoire	276	280
France I.A.R.D.	205	213

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
731	4,5 % 1973	714	710 20	715	704 ..
2750	C.N.E. 3 %	2580	2570	2579 50	2588 ..
375	Afrique Occ.	377	380	380	375
390	Air Liquide	383	383 50	383	383 40
77	Als. Part. ind.	76 40	76 80	76 90	77 95
270	Als. Superm.	270	266	266	266 ..
365	E.J. Lefebvre	360	364	364	361
82	Esso S.A.F.	82 80	82 10	82 10	81 50
348	Euratrance	333 ..	333 10	333 10	333 10
1000	Europe n° 1	882	866	850	882
465	Ferodo	472	469	470	469
515	— obl. conv.	504	508	506	506
117	Nouvel. Gal.	116 80	117 80	117 80	116 40
196	Olida-Caby	193 ..	196	196	195
119	Opfi-Paribas	120	119 30	119 30	120 30
115	Paris-France	106 10	105 70	105 70	105
109	Pechelbronn	100	97	97	98 95
83	P.U.K.	78 90	78	78 60	78
375	Tél. Ericsson	349	369	367	362 .
245	Thomson-Br	242	242	242	249 .
308	— (obl.)	298	296	298	293 .
338	U.I.S.	327	329 90	329 90	328
228	U C B.	214	218	219	214 60
275	Un. F. Banq.	281	285	285	230 .
171	U.T.A.	172 40	179	170	171 ..
250	Gen. Motors	252 50	250 ..	252	252
15	Goldfields	15 25	15 80	15 25	15 30
17 50	Harmony	17 20	17 05	17 05	17 05
5 50	Hitachi	5 50	5 55	5 60	5 50
310	Hoechst Akt	307	307 50	3·7	307 50
31	Imp. Chem.	32	32 20	32 20	31 50
67	Inco Limited	67 60	C67	67 ..	66 30
738	Deuts Bank	712	718	710	713
318	Dome Mines	288	C296	292	287 ..
550	Du Pont Nem	542	536	536	531
250	East Kodak	259	256 50	258 80	253 50
17	East Rand	16 85	16 60	16 65	16 30
121	Ericsson	117 50	117	118	117 30
220	Exxon Corp	221 ..	218	218 .	216
183	Ford Motor	184	C181	182	179
84	Free State	84 10	83 50	83 50	85
215	Gen. Electric	216 90	214 50	214 50	211 10
680	Siemens A.G.	667	662	669 .	670
34	Sony	33 95	34 20	34 20	33 65
255	Unilever	263	258 50	258 50	258 50
16	Union Corp	16 20	15 70	16 ..	15 50
102	U Min. 1/10	103 50	102	102 ..	101 ..
121	West Driet.	122	121 10	122 .	122
43	West Deep.	42 50	42 80	42 80	42 85
98	West Hold.	101 .	101 50	101 50	100 70
230	Xerox Corp.	237 50	229	231 ..	229 ..
0 77	Zambia Corp	0 78	0 75	0 78	0 76

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 30 11	COURS DES BILLETS échanges de gré à gré entre banques
États-Unis ($ 1)	4 423	4 411	4 42
Allemagne (100 DM)	229 350	229 360	229
Belgique (100 F)	14 557	14 530	14 15
Pays-Bas (100 fl.)	211 670	211 620	211 50
Danemark (100 krd)	82 850	82 790	82
Suède (100 krs)	99 580	99 480	98 75
Norvège (100 k)	86 150	86 34	85 50
Grande-Bretagne (£ 1)	8 614	8 602	8 60
Italie (1 000 lires)	5 198	5 197	5 10
Suisse (100 fr.)	255 180	255 90	256 50
Autriche (100 sch.)	31 345	31 340	31 25
Espagne (100 pes.)	6 181	6 186	6
Portugal (100 esc.)	9 416	9 440	9
Canada ($ can. 1)	3 769	3 761	3 755
Japon (100 yens)	2 238	2 230	2 22

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 30 11
Or fin (kilo en barre)	27900	27850
Or fin (en lingot)	28000	27910
Pièce française (20 fr.)	259	259 20
Pièce française (10 fr.)	216	218
Pièce suisse (20 fr.)	251	250 50
Union latine (20 fr.)	224	224
Souverain	258 80	256 50
Pièce de 20 dollars	1221 60	1218 40
Pièce de 10 dollars	658	661 80
Pièce de 5 dollars	405	402 50
Pièce de 50 pesos	1110	1164
Pièce de 10 florins	236 50	236 50

... DÉBUT DE 1979

... sera faite pour la création ... des matières premières

De notre correspondante

VENTE AUX ENCHÈRES

4 et 5 février 1979



...ouverez ...ouvez.

IBM

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

AU SOMMAIRE DU SUPPLEMENT EUROPA

publié dans « le Monde » de lundi (daté 5 décembre)

- Une interview de Sir Jeremy Morse, président de la *Lloyds Bank.*
- La préparation des élections européennes en Grande-Bretagne.
- Une enquête sur la revendication des « trente-cinq heures » en Allemagne.

Le numéro du « Monde » daté 1er décembre 1978 a été tiré à 546 757 exemplaires.

LE CABINET DE M. FRANÇOIS-PONCET

- **M. Jacques Viot, directeur**
- **M. Jacques Blot, directeur adjoint**
- **M. Jacques Rigaud, chargé de mission**

Le Journal officiel du vendredi *1er décembre publie la nomination* de M. Jacques Viot comme directeur de cabinet de M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères : celle de M. Jacques *Blot comme directeur adjoint du* cabinet, et celle de M. Jacques Rigaud comme chargé de mission auprès du ministre.

[M. Jacques Viot, né en 1921, est ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole nationale d'administration. Il a été lecteur à l'université de Dublin avant d'entrer aux affaires étrangères en *1950. Il a été en poste à la direction* d'Europe du Quai d'Orsay, à Rabat, à la direction des affaires culturelles, au cabinet du ministre (M. Couve de Murville) et de nouveau aux affaires culturelles. Directeur de la coopération technique (1966-1968), directeur du personnel (1968-1972), il a été ambassadeur à Ottawa de 1972 à 1977, puis inspecteur général des postes diplomatiques et *consulaires.*]

[M. Jacques Blot est né en 1939. *Ancien élève de l'ENA,* il est entré aux affaires étrangères en 1965. Il a été en poste à l'administration centrale : aux affaires africaines et malgaches, à deux reprises aux relations culturelles, et entre temps, à *Rome. De janvier à juillet 1978,* il a été chargé de mission au cabinet de M. J. François-Poncet, alors secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Nommé ensuite à la direction d'Europe, il était, depuis février dernier, secrétaire général adjoint de la défense nationale.]

[M. Jacques Rigaud, maître de requête au Conseil d'Etat, est né *en 1932. Ancien élève de l'ENA,* entré au Conseil d'Etat en 1956, il a été chargé de mission au cabinet de M. Sudreau, ministre de la construction (1958), puis de M. Delouvrier, délégué général en Algérie (1960). En 1961, il est conseiller juridique au ministère des transports. En 1964, il rejoint le Conseil d'Etat et est nommé en 1965 rapporteur adjoint au Conseil constitutionnel. En 1969, il devient directeur du cabinet de M. Jacques Duhamel, ministre de l'agriculture, puis des affaires culturelles. Quand M. Druon succède à M. Duhamel, en avril 1973, il demande à M. Rigaud de garder les directions du cabinet. En juin, M. Rigaud retourne au Conseil d'Etat avant d'être nommé sous-directeur général de l'UNESCO (1975- juillet 1978).]

NOUVELLES BRÈVES

● *Attentat anti-autonomiste à Bastia.* — Une charge d'explosifs a causé *d'importants dégâts*, vendredi 1er décembre, dans un cabinet d'assurances de Bastia géré par M. Jean-André Nicolai, connu pour ses sentiments autonomistes.

M. Nicolai, qui avait été appréhendé au début de 1978, puis remis en liberté après inculpation par un juge d'instruction à la Cour de *sûreté de l'Etat, s'est opposé* à toute constatation des dégâts.

● *La Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.) a réclamé jeudi 30 novembre* à Bruxelles la création d'au moins un milliard d'emplois nouveaux dans le monde d'ici à l'an 2000. *« On pourrait y arriver,* dit-elle, *en orientant la croissance vers la satisfaction des besoins essentiels. »*

Pour financer le déficit budgétaire

L'ÉTAT LANCE UN QUATRIÈME EMPRUNT

Le Trésor va émettre le 12 décembre un emprunt de 5 milliards de francs à huit ans, remboursable à échéance fixe (pour la première fois) et portant un intérêt actuariel brut de 8,80 %. C'est le quatrième « petit » emprunt que lance l'Etat depuis le printemps : 3 milliards de francs en mai à 10 %, 2,5 milliards de francs en juillet à 9,80 % et 3 milliards de francs en octobre à 9,45 %. Comme les trois précédents, il est destiné à couvrir par de l'épargne « longue » une partie du déficit budgétaire, qui, officiellement, frôle les 30 milliards de francs, mais risque, en réalité, de dépasser très sensiblement ce chiffre.

Ce gonflement explique l'augmentation du montant du prochain emprunt, qui va porter à 13,5 milliards de francs le total des sommes empruntées à long terme par l'Etat en sept mois. Le solde du déficit sera couvert par l'émission de bons du Trésor à court terme (sept à quinze mois). Souscrits non seulement par le public, mais aussi par les banques et, finalement, par la Banque de France au travers de ses achats et de ses prises de titres en pension. On remarquera la baisse assez rapide du taux d'intérêt des emprunts (1 % en sept mois), qui reflète la baisse tendancielle des taux en France, que ce soit à court ou à long terme.

LES PROBLÈMES DE L'EMPLOI

Manifestations et incidents à Flers (Orne)

De notre correspondant

Alençon. — Atmosphère houleuse, *jeudi soir, au conseil municipal* de Flers (Orne) où la police est intervenue à la demande de Mme Louaintier, maire (majorité présidentielle). Depuis le début de l'année, la tension s'accroît dans la ville en raison d'une série de licenciements, dans le textile notamment, et tout à côté de Flers, aux mines de fer de Saint-Clair-de-Halouze, près d'un millier au total. Cette tension s'est manifestée dans les rues à diverses reprises par des meetings et des défilés et par l'occupation de la mairie et de la chambre de commerce.

Cette fois, c'est au conseil municipal que l'action s'est fait *sentir. Le 24 novembre au soir,* sur un refus de Mme Louaintier d'ouvrir un débat sur l'emploi, des militants syndicaux réagissaient en éteignant la lumière dans la salle. *« Je lève la séance »,* déclarait Mme Louantier, la lumière revenue. Réaction immédiate des militants qui retiennent le conseil jusqu'à 3 heures du matin dans la salle. En se retirant, ils déclarent : *« Vous retrouverez ce style d'action. »*

Jeudi matin 30 novembre, trois cent soixante et onze travailleurs du textile recevaient leurs lettres de licenciement et les brûlaient aussitôt sur la place publique, en donnant rendez-vous à la réunion *du conseil municipal du soir,* où devait se poursuivre l'examen de l'ordre du jour interrompu le 24 novembre. Dès le début de la réunion, la tension montait. *Mme Louaintier lisait* une lettre critiquant l'action de deux élus de gauche. L'un d'eux, M. Lambert, a demandé un débat sur l'emploi. Sur un nouveau refus du maire, les dix élus de gauche (socialistes et communistes) ont quitté leurs places pour rejoindre les nombreux militants syndicaux présents dans la salle. Comme le 24 novembre, la lumière a été *éteinte, et Mme Louaintier* cette fois a fait appeler la police. Une dizaine d'agents sont intervenus, expulsant une partie du public. Un délégué C.G.T., M. Lelandais, est revenu peu après la *figure ensanglantée* : il avait reçu un coup de matraque sur la tête.

La réunion s'est achevée dans le brouhaha avec la seule participation des élus de la majorité. Les élus de gauche ont annoncé à la presse qu'ils allaient porter plainte contre cette intervention de la police. — M. V.

APAISEMENT A L'E.D.F.

Les mouvements de grève qui subsistent encore dans certaines centrales thermiques de l'E.D.F. devraient se résorber rapidement. En effet, les syndicats et la direction se sont mis d'accord sur une déclaration à l'intention des unités, relative au problème des effectifs. Chaque centrale a donc reçu, jeudi 30 novembre, une lettre du directeur adjoint, chef du service de la production thermique, invitant les chefs de centrales *« dans le cadre des organismes statutaires, à procéder activement à l'analyse des tâches des différents services (continus et discontinus) de leurs centrales et à déterminer les effectifs nécessaires pour y faire face dans le souci de tenir compte des règles statutaires et des conditions de vie des agents ».*

SEPT ANS APRÈS LA MORT D'UN ENFANT

Trois médecins sont inculpés d'homicide involontaire

Mme Martine Anzani, juge d'instruction au tribunal de Paris, a inculpé, mercredi 29 novembre, pour homicide involontaire par imprudence, les docteurs Pierre Deniker, professeur à la faculté de Paris-Cochin et chef de service à l'hôpital Sainte-Anne, Lucien Colonna, chef de clinique à Rouen, et Jules Tronsin, président du conseil départemental de l'ordre des médecins de la Seine-Saint-Denis. Une plainte avait été déposée, le 5 octobre 1971, par les parents du jeune Didier Robouant, douze ans, qui, le 13 mars 1971, avait été opéré de l'appendice par le docteur Pierre Peignaux, un médecin inexpérimenté et qui était atteint de troubles mentaux ayant exigé son internement. L'enfant était décédé des suites d'une hémorragie. Le docteur Peignaux était, à cette époque, soigné à l'hôpital Sainte-Anne et avait obtenu le 9 mars 1971 une permission de sortie. Les parents de la victime reprochaient au docteur Colonna d'avoir accordé cette permission, au professeur Deniker de n'avoir pas pris d'initiative pour mettre fin aux activités médicales du docteur Peignaux. Enfin, ils considéraient que le docteur Tronsin avait commis une faute en l'inscrivant, en 1969, au tableau de l'ordre des médecins alors qu'il connaissait son état mental

Secret médical et responsabilité des médecins

C'est le 20 juin 1971 que le docteur Peignaux était reconnu irresponsable par les experts aliénistes qui l'avaient examiné et le jugeaient *« inaccessible à une sanction pénale »*, car atteint d'une *« psychose maniaco-dépressive avec accès excitatifs »*, et donc justiciable d'un internement.

En application de l'article 64 du code pénal qui écarte toute responsabilité d'un inculpé s'il est établi qu'il se trouvait en état de démence au moment où il a commis un crime ou un délit, le juge d'instruction avait rendu à l'époque une ordonnance de non-lieu. Mais les parents de la petite victime, conseillés *par Me Charles* Libmann, avaient déposé une plainte contre X pour homicide involontaire et non assistance à personne en danger.

Ils estimaient, *en effet,* que toutes les responsabilités devaient être recherchées dans ce drame, et rappelaient que le docteur Peignaux avait été soigné et interné à *six reprises* dans des établissements psychiatriques de 1959 à 1971, année où le drame eût lieu ; il se trouvait en traitement à l'hôpital Sainte-Anne lors des faits tragiques qui entraînèrent la mort du petit Didier Robouant, mais avait obtenu le 9 mars 1971, quatre jours avant le décès de l'enfant, une permission de sortie au terme de laquelle il n'avait pas regagné l'hôpital sans qu'apparemment, nul ne s'en soucie.

La famille du docteur Peignaux avait pourtant fait part à plusieurs reprises, oralement et par écrit, aux spécialistes de l'hôpital Sainte-Anne des graves inquiétudes que suscitait le comportement professionnel du malade. Ce dernier s'était vu interdire l'exercice de la médecine, à la suite de crises mentales graves et d'internements répétés, d'abord dans le Jura, puis en Guyane où il était parti et d'où il revint *« interné d'office »* dans le service du professeur Deniker (1), à Sainte-Anne, et enfin à Amiens, *où* d'autres incidents provoquèrent de nouveau son internement d'office, alors qu'il avait réussi à s'intégrer comme médecin aux Houillères de Lens.

Revenu en 1969 au sein d'un groupe médical de Neuilly-Plaisance, de nouveaux éclats justifièrent un nouvel internement à Sainte-Anne, et sa *famille* alerta, encore, par écrit, ceux qui le soignaient sur le très grand danger qu'il représentait pour ses patients.

Le problème que pose, dans ce cas précis, la responsabilité des médecins qui soignaient M. Peignaux (les docteurs Deniker et Colonna) et du conseil départemental de l'Ordre, qui l'avait inscrit à son tableau, lui permettant dès lors d'exercer sa profession, fut soumis à une expertise par le juge d'instruction, M. Paul Couzin, qui se trouva rapidement dans une situation sans précédent. En effet, les quatre experts commis ne purent se mettre d'accord et déposèrent, *en octobre* 1971, deux rapports divergents.

Les deux psychiatres estimaient que tout ce qui avait été fait pour le docteur Peignaux *« convenait à son état de santé et à l'action thérapeutique ».*

Au contraire, pour les deux spécialistes de médecin légale commis, la responsabilité des médecins traitants du malade était engagée car le *« régime libre adopté n'était pas suffisant pour protéger la sécurité des tiers ».*

L'émotion considérable *provoquée* dans le public et dans les milieux médicaux par cette affaire devait se traduire notamment par des réunions et débats exceptionnels de l'Ordre des *médecins* et de la Confédération des syndicats médicaux. Le 25 mars 1971, l'Ordre des médecins demandait une réforme législative et une révision de la procédure de suspension, et le 31 janvier 1973, le conseil des ministre adoptait un projet de loi autorisant l'information des conseils de l'Ordre en cas d'internement d'un médecin, d'un dentiste, d'une sage-femme ou d'un pharmacien, et permettant aux préfets de prendre en cas d'urgence une décision de suspension immédiate.

Aucune suite ne devait être donnée à ce projet, qui avait provoqué de vives polémiques dans divers milieux médicaux, étant donnée l'atteinte qu'il instaurait à la règle du secret médical destiné, de manière inaliénable, à protéger les patients, fussent-ils médecin... — Dr. E. L.

(1) Le professeur Deniker est membre du Conseil national de l'ordre des médecins, où il siège en qualité d'auditeur.



